



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

*Inspection générale
des finances*

IGF
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

N° 2016-M-104

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche

N° 2017-036

La prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site

Rapport à

Madame la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

*Inspection générale
des finances*

N° 2016-M-104

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

N° 2017-036

La prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site

Mai 2017

Jean-Michel CHARPIN

Ghislaine FILLIATREAU

Pascal AIMÉ

Philippe DULBECCO

Marc FOUCAULT

Inspecteur général des finances

*Déléguée à l'intégrité scientifique à
l'INSERM*

*Inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

avec la participation de Bernard SCHEMBRI, stagiaire à l'inspection générale des finances

SYNTHÈSE

Le nombre de classements internationaux dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche est en forte croissance depuis la première diffusion en 2003 du classement académique des universités de classe mondiale – classement dit de Shanghai –. Souvent relayés, voire établis par de grands médias nationaux ou internationaux, certains de ces palmarès rencontrent un écho important.

Les études et travaux de recherche examinés par la mission montrent que leur influence auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche est croissante, tout comme leur impact sur l'orientation des politiques publiques partout dans le monde, même si tous les pays ne réagissent pas de la même manière. En France, divers travaux rappellent que la réponse aux classements ne peut pas s'appuyer sur une uniformisation des critères d'évaluation d'établissements souvent différents ou sur une trop grande standardisation des outils de structuration du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Les classements internationaux sont bâtis sur des modèles différents qui influent sur leur fiabilité et la nature des informations qu'ils délivrent

La mission a fait le choix de centrer son analyse sur un nombre restreint de classements – ARWU¹, THE, Leiden, QS et Webometrics – parmi ceux qui se sont imposés depuis une vingtaine d'années, sans doute durablement, dans le paysage. Ils ont été sélectionnés en raison de leur importance dans les médias, de leur poids et de leur caractère structurant sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'est également intéressée à la cartographie multidimensionnelle européenne U-Multirank publiée pour la première fois en 2014.

Ces classements présentent des différences sensibles en termes d'objectifs et de modalités de traitements des données avec, en conséquence, une incidence sur la nature des informations qui peuvent en être tirées et sur les usages qui peuvent en être faits.

Ainsi, le classement ARWU, qui se caractérise par la stabilité et la transparence de ses méthodes est utile pour évaluer la réussite des programmes d'excellence mis en place dans plusieurs pays tandis que les classements de Leiden et Webometrics sont bien adaptés à une réflexion stratégique scientifique construite par les établissements d'un site. Ces trois classements sont ancrés dans une culture professionnelle académique. Les établissements et COMUE qui souhaitent les utiliser peuvent en contrôler les résultats qui présentent une garantie de continuité raisonnable sur le long terme.

Les classements de THE et QS permettent, quant à eux, de mettre en valeur la diversité des points forts des différents établissements d'un site mais ils présentent l'inconvénient de reposer sur des données dont la qualité n'est pas vérifiable. À travers leurs nombreuses sous-thématiques, ils sont bien adaptés aux petites structures spécialisées. Ils le sont moins pour les établissements et les COMUE désireux de bâtir une stratégie de long terme et devraient par conséquent être utilisés en priorité dans une optique de communication sur leurs points forts les plus saillants.

De son côté U-Multirank se veut une réponse à la fois politique et technique aux palmarès déjà existants qui, par la nature des critères retenus peuvent offrir une image incomplète des points forts

¹ Dit aussi classement de Shanghai.

des établissements européens. Cependant, et bien qu'il s'agisse de sa quatrième édition, U-Multirank souffre encore d'un décalage entre la pertinence et l'intérêt du projet annoncé et les insuffisances de l'outil. Ces difficultés font qu'U-Multirank intéresse peu les établissements d'enseignement supérieur français et que ceux-ci ne s'y investissent pas beaucoup. Parallèlement, la France a engagé puis abandonné la construction d'une cartographie multidimensionnelle – CERES – en lien avec U-Multirank.

La place des établissements d'enseignement supérieur français dans les classements internationaux

Les analyses menées par la mission mettent en évidence le fait que les établissements d'enseignement supérieur français représentent 4 à 4,4 % des établissements qui apparaissent dans les 500 premiers des classements internationaux étudiés. Ce poids relatif, stable entre 2010 et 2016, est légèrement supérieur au poids de ses publications scientifiques dans les publications mondiales en 2013 (3,30 %).

Parallèlement, le nombre d'établissements français présents dans au moins un de ces classement augmente entre 2010 et 2016 puisqu'en 2016, et en ayant neutralisé l'effet des fusions, 36 établissements (dont 25 universités) sont présents dans au moins un des cinq classements retenus, soit 5 de plus qu'en 2010. Ils représentent 13,1 % des 274 établissements d'enseignement supérieur français et 34,7 % des 72 universités².

Cependant, l'étude menée plus spécifiquement par la mission sur le classement ARWU montre que les établissements d'enseignement supérieur français y sont moins bien placés que ceux des principaux pays comparables. La France représente 4,4 % des établissements classés et se situe derrière les États-Unis (27,6 %), la Chine (8,2 %), l'Allemagne (7,6 %) et le Royaume-Uni (7,4 %). De plus, elle est globalement moins présente que ces mêmes pays dans la première partie du classement. Enfin, appréciée au regard de plusieurs indicateurs tels que le poids démographique, le PIB national ou la part du PIB consacrée aux dépenses de R&D, la situation de la France dans ce classement est moins favorable que celle de ses principaux concurrents.

Ce constat s'explique par le fait que l'État n'a jamais véritablement, sauf avec les initiatives d'excellence, encouragé la création et la montée en puissance de « champions mondiaux » dont les niveaux de ressources, le degré d'autonomie et la capacité à choisir leurs étudiants sont sans commune mesure avec ceux des établissements d'autres pays.

La prise en compte des classements thématiques accroît cependant la visibilité internationale de quelques établissements français supplémentaires. Ils permettent également aux établissements qui sont dans les classements globaux d'être visibles internationalement à un meilleur rang.

Les classements nationaux sont peu développés en France contrairement à d'autres pays

À l'exception de ceux qui s'intéressent aux écoles de management et d'ingénieurs, les classements nationaux sont, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, la Chine ou les États-Unis, peu développés en France. Ceux qui existent sont soit élaborés par les médias eux-mêmes, soit présentent des informations produites par les autorités publiques, notamment par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du MENESR.

² Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, 2016.

Les expériences allemandes et chinoises montrent que l'usage des classements internationaux peut favoriser une culture du parangonnage fondée sur le développement d'outils nationaux. Ceux-ci permettent une approche multidimensionnelle qui propose à chacun de choisir ses propres critères. Ils peuvent être construits selon une logique de cohérence, voire de complémentarité, avec les classements internationaux. La situation allemande montre tout l'intérêt d'une part d'associer les présidents des établissements concernés à la construction de ces classements et d'autre part d'exploiter lesdits classements en association avec un média mieux à même de traiter l'interface avec les usagers.

L'effet des structurations territoriales d'établissements d'enseignement supérieur sur les résultats des classements internationaux

En France, la montée en puissance de l'intérêt pour les classements est concomitante de la mise en œuvre, depuis 1999, et à travers quatre lois³, de politiques publiques successives visant à renforcer l'autonomie et l'efficacité, le financement et la coopération territoriale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche – dans un système dont l'organisation se caractérise par un fractionnement important entre universités, grandes écoles et organismes de recherche. La mission montre que l'effet des structurations territoriales sur les résultats des classements internationaux n'est pas mécanique et que les fusions d'universités réalisées ont à ce jour des effets contrastés sur la place de ces établissements dans les classements.

La fusion d'établissements peut améliorer le positionnement dans les classements internationaux si elle concerne des établissements plutôt homogènes, dont plusieurs étaient déjà classés préalablement à la fusion⁴. Lorsque les établissements qui fusionnent sont moins homogènes, les résultats sont plus aléatoires. Il est cependant délicat de dire si c'est la fusion, la dynamique scientifique du site, la constitution de masses critiques disciplinaires, l'augmentation du nombre des établissements classés par les opérateurs ou, pour finir, l'évolution des méthodes de calcul adoptées par ces derniers, qui pèsent le plus sur l'évolution observée.

En 2016, cinq COMUE regroupent à elles seules la moitié des établissements français classés dans les 500 premiers des cinq classements retenus (18 sur 36) tandis que six COMUE ou sites ne comptent aucun établissement classé.

La prise en compte des COMUE par les opérateurs de classements pourrait se traduire, pour certaines d'entre elles, par une progression immédiate dans les classements. Il convient toutefois de distinguer les classements qui se basent sur un modèle standard implicite et font de la stabilité de leurs méthodes un point fort (ARWU) et, à l'opposé, les classements qui ont une approche plus commerciale, moins normative, et intègrent la nécessité de satisfaire les besoins des utilisateurs. Ainsi, par exemple, THE prend d'ores et déjà en compte deux COMUE en 2016.

La mission considère pour sa part que la prise en compte d'une COMUE dans un classement international est légitime dès lors que cette COMUE est la traduction d'une véritable ambition de construire un établissement de rang mondial. Cette réalité pourrait être appréciée par l'État à l'aune de la nature des missions exercées, des dispositifs de gouvernance adoptés ou de l'avis du jury

³ Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

⁴ En général des établissements positionnés sur des disciplines « sciences dures » mieux valorisées dans les classements.

international Idex. Le classement de certaines COMUE dans les classements globaux et/ou thématiques vaudrait alors, avec l'accord de ces derniers, disparition des établissements membres de ces mêmes classements.

Les différents opérateurs de la politique publique française d'enseignement supérieur et de recherche ont une approche différente des classements internationaux

La création du Commissariat général à l'investissement en 2010 et le lancement de trois programmes d'investissement d'avenir ont permis de soutenir le développement « *d'universités de recherche de rayonnement mondial* » à travers les appels à projets de type Idex, et « *d'universités qui valorisent des atouts scientifiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international* » à travers les appels à projets de type I-site. Cette politique a posé, de fait, la question de l'articulation de cette politique dite d'excellence avec la politique générale d'enseignement supérieur et de recherche du pays.

Dans ce cadre, force est de constater que l'attention qui est portée aux classements internationaux varie selon les opérateurs de cette politique publique. Ainsi, le Commissariat général à l'investissement porte une attention soutenue aux classements internationaux d'universités qui, à l'inverse, intéressent peu les organismes de recherche et sont absents du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements.

La perception et l'attention du CGI sur les classements internationaux ont évolué sous l'impulsion du jury international et de ses avis et se sont traduits par un intérêt accru des établissements candidats à cette question. Dans le même temps, la politique contractuelle menée par le MENESR n'intègre, pour différentes raisons, ni les classements internationaux ni les classements nationaux. Les signaux donnés par les classements internationaux ne sont, à ce jour, quasiment jamais abordés dans les projets stratégiques des établissements même lorsqu'il s'agit d'établissements investis dans des projets Idex et d'I-site qui ont réalisé un travail de parangonnage dans le cadre de leur dossier de candidature. Le HCERES invite, quant à lui, les établissements d'enseignement supérieur à construire leur autoévaluation sur la base des éléments de comparaison de leurs choix qui peuvent, ou non intégrer les classements internationaux.

Les organismes de recherche rencontrés par la mission soutiennent les établissements d'enseignement supérieur dans leur recherche de visibilité internationale tout en restant attachés à la mesure et à l'affichage de leurs propres performances à travers notamment leurs publications et l'impact de ces dernières. Ils pensent qu'il est préférable de capitaliser sur les forces du système à travers des politiques scientifiques mieux coordonnées nationalement et localement plutôt que de vouloir le modifier pour répondre aux exigences des classements internationaux universitaires.

La mission s'est penchée sur l'impact des règles de signature des publications communes et sur leur prise en compte effective par les bases de données bibliographiques dans lesquelles les opérateurs de classement puisent et retraitent, selon des méthodologies qui leur sont propres et qui sont plus ou moins transparentes, les informations qu'ils utilisent.

Elle conclut que, dès lors qu'une université est citée, et quel que soit le rang de cette signature, elle est décomptée dans ARWU et Leiden sans porter préjudice aux organismes concernés qui apparaissent également au titre des signataires. Cependant, et en l'absence de transparence sur la méthodologie utilisée, la mission ne peut se prononcer s'agissant de THE et QS.

La complexité de cette chaîne qui part de la signature de la publication, passe par son intégration dans une base de données bibliographiques et par son extraction et son retraitement selon une méthodologie rarement explicitée et qui varie d'un opérateur de classement à l'autre, voire d'un classement thématique à l'autre pour un même opérateur, est réelle et source de tensions potentielles entre établissements qui craignent de perdre en visibilité dans les classements.

Le regard des établissements vis-à-vis des classements et leurs attentes vis à vis de l'État

La mission a réalisé une enquête sur les classements internationaux auprès des établissements d'enseignement supérieur français. Les répondants à cette enquête⁵ reconnaissent une influence grandissante des classements internationaux sur les décideurs politiques et les gouvernances d'établissements français et étrangers, alors que, de façon paradoxale, ces mêmes répondants considèrent que cette influence est plus limitée sur leur propre établissement. Ils sont 62 % à considérer utile un appui de la DGESIP et de la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux.

Les établissements visités par la mission déclarent, quant à eux, ne pas définir leur stratégie sur la seule prise en compte des classements internationaux tout en considérant que ces derniers peuvent toutefois constituer des points d'appui utiles pour conduire une stratégie d'établissement. Sur la base de ses observations la mission propose une taxonomie des comportements des établissements vis-à-vis des classements qui distingue les établissements faisant référence au classement comme « *élément d'information et de contexte* », les établissements considérant le classement comme « *élément d'une stratégie de réponse* » et ceux utilisant les classements comme un « *élément d'une stratégie d'initiative* ».

Dans tous les établissements où elle s'est rendue, la mission a pu constater que la communication sur les classements est une pratique assumée et répandue. Ces établissements attendent de l'État qu'il se saisisse de la problématique des classements, pilote le développement d'une ingénierie qui leur soit dédiée, mette à leur disposition des données microéconomiques de caractérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français à des fins de parangonnage, soutienne une politique d'influence relative aux classements et prenne davantage en compte ces derniers dans le dialogue de gestion et la politique contractuelle.

Les préconisations de la mission

C'est sur la base de ces analyses que la mission formule 11 préconisations qui sont présentées *infra* :

Préconisation n° 1 : le MENESR doit expliciter sa position vis-à-vis des classements internationaux et l'intégrer dans le dialogue contractuel qu'il mène avec les sites et les établissements d'enseignement supérieur. Cette évolution ne doit pas se substituer aux instruments « traditionnels » de visibilité et de comparabilité de l'activité et de la performance.

Préconisation n° 2 : l'État doit veiller à ce que les positions du CGI, du MENESR, du MAEDI, des autres ministères concernés et du HCERES sur les classements internationaux et nationaux soient cohérentes et entraînent la communauté des établissements dans le même sens.

⁵ 45,3 % des établissements interrogés ont répondu.

Préconisation n° 3 : le MENESR doit expliciter, *via* un site internet ou un portail national dédié, les classements qu'il considère utiles dans le cadre du dialogue stratégique contractuel et, compte tenu des caractéristiques de chacun d'eux, le type d'analyse qu'il souhaite en retirer. Il doit assurer une veille méthodologique sur leurs modalités de construction qui varient régulièrement.

Préconisation n° 4 : le MENESR doit développer la production d'analyses statistiques et créer une base de données accessible aux établissements afin de leur permettre de construire leurs propres indicateurs comparatifs.

Préconisation n° 5 : le MENESR doit renforcer et organiser les ressources et compétences dont il dispose autour d'une cellule « classements » et promouvoir la culture du parangonnage au service du pilotage stratégique des établissements et des sites.

Préconisation n° 6 : les conférences représentatives des établissements d'enseignement supérieur doivent développer leurs compétences en matière de classements et de parangonnage.

Préconisation n° 7 : le MENESR et les conférences doivent expliciter leur position vis-à-vis d'U-Multirank et, le cas échéant, construire un dispositif de mutualisation de la collecte et de la validation des données et renforcer l'influence française dans la gouvernance d'U-Multirank.

Préconisation n° 8 : la mise en œuvre d'une cartographie multidimensionnelle des établissements français, en lien ou non avec U-Multirank, doit être promue par le MENESR. Ses modalités sont à déterminer à l'aune d'autres expériences nationales, et notamment celle du CHE allemand. Une telle cartographie doit être le fruit d'une co-production impliquant les établissements concernés et leurs conférences.

Préconisation n° 9 : faciliter la mutualisation des bonnes pratiques développées par les établissements d'enseignement supérieur en matière de parangonnage en s'appuyant sur la cellule « classements » du MENESR que la mission recommande de créer, les conférences et sur l'agence de mutualisation des universités et des établissements.

Préconisation n° 10 : le MENESR doit ouvrir largement aux chercheurs l'accès à la base de données que la mission suggère de créer, encourager et promouvoir les travaux de recherche dont l'objet concerne l'organisation, le fonctionnement et les instruments de pilotage des universités et de la recherche (« *higher education studies* » et « *sciences studies* »).

Préconisation n° 11 : le MENESR doit soutenir et faciliter les initiatives prises par les COMUE les plus concernées par la compétition internationale pour apparaître en tant que telles dans les classements internationaux dans les conditions rappelées dans le rapport.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Les classements internationaux d'établissements d'enseignement supérieur ont un impact de plus en plus marqué sur les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche	3
1.1. Les classements internationaux se multiplient et se diversifient avec un impact différencié selon les pays.....	3
1.1.1. <i>Le nombre de classements internationaux est en croissance depuis les années 2000.....</i>	<i>3</i>
1.1.2. <i>Le développement d'une approche qualité coordonnée : la création de l'IREG et les principes de Berlin</i>	<i>6</i>
1.1.3. <i>Quelques classements internationaux s'imposent et traitent des établissements de rang mondial ...</i>	<i>8</i>
1.1.4. <i>Les classements retenus par la mission répondent à des modèles sensiblement différents</i>	<i>11</i>
1.1.5. <i>La situation singulière de U-Multirank.....</i>	<i>18</i>
1.2. Les travaux de recherche soulignent l'influence des classements internationaux sur les politiques universitaires dans le monde même si tous les pays ne réagissent pas de la même manière	25
1.2.1. <i>Plusieurs publications ont permis, dès 2007, de mettre en évidence les différentes facettes de l'influence exercée par les classements dans le prolongement du « choc » du classement de Shanghai</i>	<i>25</i>
1.2.2. <i>La production d'analyses de portée transnationale met en évidence l'influence des classements sur les politiques universitaires en Europe</i>	<i>26</i>
1.2.3. <i>Les focus géographiques mettent en évidence le fait que, face aux classements, tous les pays ne réagissent pas de la même manière.....</i>	<i>28</i>
1.2.4. <i>En France, divers travaux rappellent que la réponse aux classements ne peut pas s'appuyer sur une uniformisation des critères d'évaluation d'établissements différents ou sur une trop grande standardisation des outils de structuration de l'ESR</i>	<i>30</i>
1.3. Tous les établissements d'enseignement supérieur français ne sont pas concernés de la même manière par les classements internationaux globaux	31
1.3.1. <i>Les établissements d'enseignement supérieur français représentent 4 à 4,4 % des établissements qui apparaissent dans les 500 premiers des classements internationaux retenus.....</i>	<i>31</i>
1.3.2. <i>Le nombre d'établissements français présents dans au moins un classement augmente entre 2010 et 2016</i>	<i>32</i>
1.3.3. <i>Les établissements d'enseignement supérieur français sont moins bien placés dans ARWU que ceux des principaux pays comparables.....</i>	<i>34</i>
1.3.4. <i>Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur français apparaissant dans les 100 premiers des classements retenus par la mission est faible et ne progresse pas</i>	<i>40</i>
1.4. Les classements thématiques assurent une visibilité internationale plus importante aux établissements d'enseignement supérieur français	42

1.4.1.	<i>Les classements thématiques d'ARWU permettent à d'autres établissements français d'être visibles au plan international.....</i>	42
1.4.2.	<i>Les classements thématiques de THE ne distinguent que deux établissements supplémentaires mais se traduisent par des gains de rang</i>	45
1.4.3.	<i>Les classements par grands champs thématiques de CWTS Leiden n'intègrent aucun établissement qui ne soit pas déjà recensé dans le classement global mais se traduisent également par des gains de rang</i>	47
1.4.4.	<i>Les classements par grands champs thématiques et sous-disciplines de QS permettent à certains établissements français de se distinguer, notamment en SHS</i>	48
1.5.	À l'exception de ceux qui s'intéressent aux écoles de management et d'ingénieurs, les classements nationaux sont peu développés en France.....	51
1.5.1.	<i>Les classements nationaux français sont peu nombreux et largement portés par des médias</i>	51
1.5.2.	<i>Le classement du Financial Times illustre la forte importance des classements pour les écoles de management.....</i>	53
1.5.3.	<i>Les classements nationaux se sont beaucoup plus développés dans d'autres pays.....</i>	53
2.	En France, l'effet des structurations territoriales sur les résultats des classements internationaux n'est pas mécanique	60
2.1.	Les fusions ont à ce jour des effets contrastés sur la place des établissements d'enseignement supérieur dans les classements.....	61
2.1.1.	<i>Lorsque la fusion implique plusieurs établissements homogènes du point de vue disciplinaires préalablement classés, elle se traduit par une progression dans les classements</i>	61
2.1.2.	<i>Lorsque la fusion implique plusieurs établissements moins homogènes, dont un seul était préalablement classé, les effets sur les classements internationaux sont plus contrastés</i>	62
2.2.	Un quart des COMUE accueille, en 2016, la moitié des établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 500 premiers des cinq classements internationaux analysés	65
2.3.	La prise en compte des COMUE par les opérateurs de classements pourrait se traduire, pour certaines d'entre elles, par une progression immédiate dans les classements.....	69
3.	Le Commissariat général à l'investissement porte une attention soutenue aux classements internationaux qui intéressent peu les organismes de recherche et sont absents du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements.....	72
3.1.	La perception et l'attention du CGI sur les classements internationaux ont évolué sous l'impulsion du jury international et de ses avis.....	73
3.1.1.	<i>Classements et politique de site : l'appel à projet Idex - I-site</i>	73
3.1.2.	<i>Les lauréats convergent pour retenir un nombre limité de classements internationaux.....</i>	74
3.1.3.	<i>L'utilisation qui est faite des classements internationaux est variable selon les dossiers.....</i>	74
3.1.4.	<i>Les lauréats mobilisent avec plus d'intérêt les classements thématiques et disciplinaires.....</i>	75

3.1.5.	<i>Les universités de référence choisies par les lauréats occupent un rang significativement plus élevé que le leur dans les classements internationaux.....</i>	76
3.1.6.	<i>La culture des classements internationaux progresse sensiblement entre 2010 et 2016.....</i>	76
3.2.	La politique contractuelle menée par le MENESR n'intègre ni les classements internationaux ni les classements nationaux.....	78
3.3.	Le HCERES invite les établissements d'enseignement supérieur à construire leur autoévaluation sur la base des éléments de parangonnage de leurs choix	79
3.4.	Les organismes de recherche soutiennent les établissements d'enseignement supérieur dans leur recherche de visibilité internationale tout en restant attachés à la mesure et à l'affichage de leurs propres performances	80
3.5.	Le ministère des affaires étrangères et du développement international propose dix mesures pour améliorer le positionnement de la France dans les classements internationaux	84
3.6.	Campus France défend l'idée selon laquelle l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français dépend moins des classements internationaux que des politiques de communication qu'ils devraient améliorer	85
4.	Les stratégies des sites et des établissements évoluent face aux classements	86
4.1.	L'enquête réalisée par la mission auprès des établissements d'enseignement supérieur français fait apparaître que l'influence des classements concerne un périmètre plus large que celui des seuls établissements classés.....	86
4.1.1.	<i>Les établissements répondants reconnaissent une influence grandissante des classements internationaux sur les décideurs politiques et les gouvernances d'établissements français et étrangers</i>	<i>86</i>
4.1.2.	<i>62 % des répondants considèrent utile un appui de la DGESIP et de la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux.....</i>	<i>87</i>
4.1.3.	<i>Il existe des différences significatives de perception des classements selon les types d'établissements d'enseignement supérieur.....</i>	<i>88</i>
4.2.	Les établissements visités par la mission confirment cette influence grandissante des classements internationaux et hésitent de moins en moins à s'appuyer sur ces derniers	89
4.2.1.	<i>Les établissements déclarent ne pas définir leur stratégie sur la seule base des classements internationaux... ..</i>	<i>89</i>
4.2.2.	<i>... mais ils considèrent que ces derniers peuvent toutefois constituer des points d'appui utiles pour conduire une stratégie d'établissement</i>	<i>90</i>
4.2.3.	<i>L'ouverture internationale est une variable discriminante de l'utilisation des classements... ..</i>	<i>91</i>
4.2.4.	<i>... qui justifie pour certains établissements la mise en place d'une politique d'optimisation de ces derniers</i>	<i>92</i>
4.2.5.	<i>La communication sur les classements est une pratique assumée et largement répandue</i>	<i>93</i>
4.2.6.	<i>Une proposition de taxonomie des comportements des établissements vis-à-vis des classements ..</i>	<i>93</i>

4.3.	La plupart des établissements d'enseignement supérieur attendent du MENESR qu'il se saisisse de la problématique des classements	94
4.3.1.	<i>Les établissements souhaitent que le MENESR pilote le développement d'une ingénierie dédiée aux classements</i>	<i>95</i>
4.3.2.	<i>Les établissements demandent à disposer des données microéconomiques de caractérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français</i>	<i>95</i>
4.3.3.	<i>Les établissements attendent du MENESR qu'il soutienne une politique d'influence relative aux classements</i>	<i>96</i>
4.3.4.	<i>La question de la prise en compte des classements dans le dialogue de gestion des établissements avec le MENESR est posée</i>	<i>97</i>
5.	Recommandations sur la prise en compte des classements internationaux dans les politiques des établissements et les politiques de site	98
5.1.	L'État doit rendre explicite sa position vis-à-vis des classements et proposer aux établissements les outils statistiques appropriés	100
5.2.	Le MENESR doit se structurer pour être en mesure d'analyser les classements disponibles, de produire ou collecter des données au service du dialogue stratégique avec les établissements et les sites	102
5.3.	Le MENESR et les conférences doivent expliciter leur position vis-à-vis de la cartographie multidimensionnelle européenne U-Multirank et promouvoir le projet d'une cartographie multidimensionnelle française	103
5.4.	Les établissements d'enseignement supérieur français doivent intégrer davantage les instruments de comparaison nationale et internationale dans leur pilotage stratégique	104
5.5.	Le MENESR doit promouvoir des travaux de recherche portant sur l'enseignement supérieur français à partir des données devenues publiques	104
5.6.	La visibilité internationale des COMUE doit être soutenue	105
	Annexes	107

Introduction

Les ministres en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers le programme de travail annuel 2016-2017 de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche – IGAENR – et les ministres en charge de l'économie, des finances et du budget ont souhaité qu'une mission conjointe IGAENR - inspection générale des finances (IGF) étudie la thématique de la prise en compte des classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur dans les politiques de site.

Le chef du service de l'IGAENR a désigné pour réaliser cette étude MM. Pascal Aimé, Philippe Dulbecco et Marc Foucault, inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. La chef du service de l'IGF a désigné M. Jean-Michel Charpin, inspecteur général des finances. Compte tenu de la technicité du sujet, il a également été décidé d'associer à la mission, Mme Ghislaine Filliatreau, déléguée à l'intégrité scientifique à l'Inserm et ancienne directrice de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) et M. Bernard Schembri, stagiaire à l'IGF.

Le nombre de classements internationaux dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche est en forte croissance depuis le début des années 2000 et plus précisément depuis la première diffusion du classement académique des universités de classe mondiale – classement dit de Shanghai –. Souvent relayés, voire établis par de grands médias nationaux ou internationaux, plusieurs de ces classements rencontrent un écho important. Leur influence auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche est croissante tout comme leur impact sur l'orientation des politiques publiques partout dans le monde.

Depuis près d'une vingtaine d'années quelques classements internationaux se sont imposés, sans doute durablement, dans le paysage et, bien qu'ils soient établis sur des méthodologies très différentes, sont utilisés comme des indicateurs de l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur.

En France, la montée en puissance de l'intérêt pour les classements est concomitante de la mise en œuvre, depuis 1999, et à travers quatre lois⁶, de politiques publiques successives visant à renforcer l'autonomie et l'efficacité, le financement et la coopération territoriale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche – dans un système dont l'organisation se caractérise par un fractionnement important entre universités, grandes écoles et organismes de recherche.

Dans le même esprit, la création du Commissariat général à l'investissement en 2010 et le lancement de trois programmes d'investissement d'avenir ont permis de soutenir le développement « *d'universités de recherche de rayonnement mondial* » à travers les appels à projets de type IDEX, et « *d'universités qui valorisent des atouts scientifiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international* » à travers les appels à projets de type I-SITE.

C'est pourquoi, soucieux de la cohérence de ces différentes impulsions politiques, les ministres ont souhaité que la mission analyse les éventuels impacts des classements internationaux sur les

⁶ Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

processus de structuration de l'enseignement supérieur français qui se développent dans le cadre des décisions prises par les pouvoirs publics – ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et Commissariat général à l'investissement – et sur les stratégies de développement des établissements.

Dans ce cadre, la mission est plus particulièrement chargée :

- d'établir une typologie des principaux classements internationaux existants, globaux ou thématiques ;
- d'analyser la position historique des établissements dans ces différents classements, la manière dont ceux-ci les ont intégrés dans leur stratégie, et d'approcher les perspectives offertes en la matière par les regroupements porteurs des politiques de site ;
- de formuler des propositions afin que :
 - les classements internationaux, européens ou nationaux soient utilement pris en considération dans les stratégies définies par les sites universitaires,
 - le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers la politique contractuelle qu'il déploie dans les différents sites, réserve aux classements internationaux la place la plus pertinente possible,
 - les compétences présentes au sein du MENESR et son organisation soient, le cas échéant, mieux adaptées aux besoins.

Le présent rapport vise, dans sa première partie, à caractériser les principaux classements internationaux en fonction de leurs choix méthodologiques et de leur modèle de développement, à analyser leur influence sur les politiques universitaires dans le monde, à objectiver le positionnement des établissements d'enseignement supérieur français dans ces classements et à mettre en évidence l'importance ou la faiblesse des classements nationaux en France comparativement à d'autres pays.

Dans sa deuxième partie, le rapport analyse les effets des structurations territoriales réalisées en France sur la place occupée par les établissements dans les classements internationaux, met en évidence les effets contrastés des fusions d'établissements sur ces derniers et analyse les effets immédiats ou de courts termes que pourrait avoir la prise en compte des COMUE par les opérateurs de palmarès sur le classement de certaines d'entre elles.

Dans sa troisième partie, le rapport analyse le regard que portent sur les classements internationaux différentes structures – ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche, des affaires étrangères et du développement international, Commissariat général à l'investissement, Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, organismes de recherche – en charge de politiques publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'usage qu'elles font de ces derniers dans leurs relations avec les établissements d'enseignement supérieur.

La quatrième partie du présent rapport est consacrée à la description de la perception et de l'usage qu'ont les établissements d'enseignement supérieur des informations fournies par les classements internationaux, à travers d'une part une enquête réalisée par la mission auprès de ces derniers et d'autre part de visites d'établissements. Dans cette partie, la mission analyse également les besoins

exprimés par ces établissements vis-à-vis du ministère chargé de l'enseignement supérieur en matière de soutien méthodologique sur les modes de construction des classements, d'accès aux informations statistiques nécessaires à leur pilotage stratégique et d'animation d'un réseau des personnes qui suivent d'ores et déjà, en leur sein, les questions relatives aux classements.

Enfin, la cinquième partie du rapport est consacrée à la présentation des 11 préconisations formulées par la mission.

1. Les classements internationaux d'établissements d'enseignement supérieur ont un impact de plus en plus marqué sur les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

1.1. Les classements internationaux se multiplient et se diversifient avec un impact différencié selon les pays

Contrairement à d'autres pays⁷, au premier titre desquels les États-Unis qui possèdent une culture de classements (nationaux) ancienne, l'attention portée en France aux classements est récente. Elle est concomitante à l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur français, à la croissance soutenue des opérateurs privés, à l'influence de plus en plus marquée de la politique européenne en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), au développement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs et, bien sûr, au développement des classements internationaux globaux des établissements d'enseignement supérieur.

1.1.1. Le nombre de classements internationaux est en croissance depuis les années 2000

2003 constitue, avec la première diffusion du classement académique des universités de classe mondiale⁸ – classement dit de Shanghai – le point de départ de cette évolution. En novembre 2004, soit un an et demi après cette première publication, le *Times Higher Education Supplement* publie à son tour son propre classement mondial des universités⁹, réalisé après 2005 avec la société *Quacquarelli Symonds* (QS)¹⁰ avant que chacun des partenaires ne décide en 2010 de construire et de publier son propre classement¹¹; le *Times Higher Education* recourant alors à des données de *Thomson Reuters* (aujourd'hui *Clarivate Analytics*) et à sa base *Web of Science*, et QS à l'éditeur scientifique *Elsevier* et sa base de données *Scopus*.

En parallèle, les classements utilisant des indicateurs bibliométriques apparaissent avec la publication en 2006 et 2007 de nouveaux palmarès par le *Higher Education Evaluation and*

⁷ Ces pays sont en général ceux qui possédaient depuis longtemps une culture d'autonomie et d'évaluation de leurs établissements d'enseignement supérieur et dans lesquels l'enseignement supérieur est payant et s'inscrit dans une logique de marché.

⁸ « Academic Ranking of World Universities, ARWU » initialement conçu et réalisé par l'*Institute of Higher education* de l'université Jia Tong à Shanghai ; dans la suite de ce rapport classement ARWU ou classement de Shanghai.

⁹ « World University Rankings ».

¹⁰ « THE - QS World University Rankings ».

¹¹ Respectivement « Times Higher Education World University Rankings » et « QS World University Rankings ».

*Accreditation Council Of Taiwan*¹², le *Centre for Science and Technology Studies* de l'université de Leiden¹³, le *Research Center for Chinese Science Evaluation* de l'université de Wuhan¹⁴.

D'autres classements globaux se développent, chacun d'entre eux privilégiant une dimension particulière de l'ingénierie de l'exercice¹⁵ :

- les indicateurs issus du web et d'autres medias numériques pour le classement mis en place en 2004 par le *Cybermetrics Lab of Spanish National Research Council (CSIC)*¹⁶ ou le *Scimago Institutions Rankings* opéré par le Scimago Lab publié à partir de 2009¹⁷ ;
- le nombre d'anciens étudiants occupant la fonction de directeur général au sein des 500 premières entreprises mondiales pour celui publié dès 2007 par l'École des Mines¹⁸ ;
- l'activité recherche des établissements et son impact y compris en termes de réputation pour le classement de l'*US News and World Report* qui date de 2008¹⁹, le classement de l'Université Western Australia apparu en 2010²⁰, le classement du centre de recherche *University Ranking by Academic Performance* de la *Middle East Technical University* dont la première livraison remonte à 2011²¹, le classement bibliométrique *Nature Index* proposé depuis 2013 par l'éditeur scientifique *Nature Publishing Group* ;
- la performance et les politiques des établissements en termes de campus vert et de développement durable pour le classement de l'Universitas Indonesia²² en 2010 ;
- la qualité des formations pour le *Center for World University Ranking* de l'université King Abdul Aziz depuis 2012²³.

¹² Le « Performance Ranking of Scientific Papers for World Universities » dit classement de Taiwan.

¹³ Le « Bibliometric Rankings of World Universities » qui constitue en réalité la première livraison du classement CWTS Leiden Ranking ; dans la suite de ce rapport classement de Leiden.

¹⁴ « World Top Universities ».

¹⁵ À l'exception notoire du « classement » U-Multirank publié pour la première fois en 2014 qui compare les points forts des différentes établissements d'enseignement supérieur (cf. *infra*).

¹⁶ Le « *Ranking Web of World Universities* » dans la suite de ce rapport Webometrics.

¹⁷ Le « *Scimago Institutions Ranking* » basé sur un indicateur composite qui combine la visibilité sur le web avec la performance recherche et les résultats en termes d'innovation.

¹⁸ « *Professional ranking of world universities* ».

¹⁹ « *World's Best Colleges and Universities* ».

²⁰ « *High Impact Universities* ».

²¹ Le « *World's top 2000 universities* ».

²² Le « *UI GreenMetric World University Ranking* ».

²³ Le « *CWUR University Rankings* ».

Tableau n° 1 : Les principaux classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur disponibles depuis 2003

Intitulé du classement	Auteur du classement / Statut actuel	Première année d'édition	Cibles principales
Academic Ranking of World Universities	Shanghai Ranking Consultancy / Entreprise commerciale (société de consultance)	2003	Gouvernement chinois, gouvernance des universités chinoises
World University Rankings	Times Higher Education / Société privée	2004	Étudiants, universitaires
Ranking Web of World Universities	Cybermetrics Lab of Spanish National Research Council (CSIC) / Établissement public de recherche	2004	Gouvernance des universités
THE-QS World University Rankings	Times Higher Education et Quacquarelli Symonds Company – Entreprises commerciales	2005	Étudiants, universitaires
CWTS Leiden Ranking	Centre for Science and Technology Studies B.v. – Université de Leiden / Filiale commerciale de l'université de Leiden (société de consultance)	2006	Étudiants, universitaires
World Top Universities	Research Center for Chinese Science Evaluation - Université de Wuhan / Établissement d'enseignement supérieur	2006	Universitaires
Performance Ranking of Scientific Papers for World Universities	National Taiwan University / Établissement d'enseignement supérieur	2007	Universitaires
Professional ranking of world universities	École des Mines / Établissement d'enseignement supérieur	2007	Étudiants
World's Best Colleges and Universities	US News and World Report / Entreprise commerciale	2008	Étudiants
Scimago Institutions Ranking	Scimago Lab / Filiale commerciale du laboratoire Scimago (société de consultance)	2009	Universitaires
High Impact Universities	University of Western Australia / Établissement d'enseignement supérieur	2010	Universitaires
Times Higher Education World University Rankings	Times Higher Education et Thomson Reuters / Entreprises commerciales	2010	Étudiants, universitaires
QS World University Rankings	Quacquarelli Symonds Company / Entreprise commerciale	2010	Étudiants, universitaires

UI GreenMetric World University Ranking	Universitas Indonesia / Établissement d'enseignement supérieur	2010	Gouvernance des universités, parties prenantes
World's top 2000 Universities	University Ranking by Academic Performance - Middle East Technical University / Établissement d'enseignement supérieur	2011	Universitaires
CWUR University Rankings	Center for World University Ranking – King Abdul Aziz university /Établissement d'enseignement supérieur	2012	Étudiants
Nature Index	Nature Publishing Group / Entreprise commerciale	2013	Universitaires
U-Multirank	Alliance CHERPA / Consortium de structures publiques et privées	2014	Étudiants

Source : Mission

Bien que ces classements ne soient pas tous équivalents, en termes d'objectifs visés, de public(s) cible(s), de complétude et de fiabilité des informations, de notoriété et de diffusion parmi les parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche, de modèle économique (voir *infra*), ils traduisent la globalisation de plus en plus marquée de l'enseignement supérieur et contribuent à son renforcement.

1.1.2. Le développement d'une approche qualité coordonnée : la création de l'IREG et les principes de Berlin

La multiplication des classements internationaux, les problèmes de fiabilité des informations en contexte international et la prise en compte de leur influence non seulement sur les milieux académiques mais aussi sur l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche, y compris les étudiants et leurs familles, est à l'origine d'initiatives visant à leur amélioration selon une logique d'assurance qualité.

Dans cette perspective, un groupe d'experts internationaux en classements, l'IREG (*Observatory on Academic Ranking and Excellence*), a été fondé en 2004 avec l'appui du Centre européen pour l'enseignement supérieur de l'UNESCO de Bucarest et l'*Institute for Higher Education Policy* de Washington, D.C.²⁴. C'est à partir de cette initiative que s'est tenue en 2006, à Berlin, une réunion, à l'origine de la notoriété de l'IREG, rassemblant les concepteurs des principaux classements désireux d'élaborer un ensemble de principes relatifs à la qualité et aux bonnes pratiques en matière de classement des établissements d'enseignement supérieur.

Ces seize principes, appelés « principes de Berlin sur le classement des établissements d'enseignement supérieur », sont eux-mêmes le point de départ d'un agenda ambitieux visant à améliorer de manière continue la qualité et la performance d'un système d'étalonnage de classement essentiellement construit sur des mécanismes de responsabilisation des établissements d'enseignement supérieur.

²⁴ L'IREG compte aujourd'hui une cinquantaine de membres parmi lesquels figurent de nombreux « producteurs » de classements internationaux. Voir le site de l'IREG : <http://ireg-observatory.org/en/>

Encadré n° 1 : Les 16 principes de Berlin relatifs au classement des établissements d'enseignement supérieur

1. Être l'une des nombreuses approches de l'évaluation des ressources, des processus et des résultats de l'enseignement supérieur.
2. Être explicites quant à leur objectif et à leurs publics cibles.
3. Reconnaître la diversité des établissements et prendre en considération leurs différentes missions et objectifs.
4. Être clairs quant à la gamme de sources d'information employées dans les classements et des informations rendues accessibles par chaque source.
5. Indiquer les contextes linguistiques, culturels, économiques et historiques des systèmes d'enseignement qui font l'objet de classements.
6. Être transparent quant à la méthodologie employée pour la création de classements.
7. Choisir les indicateurs en fonction de leur pertinence et de leur validité.
8. Mesurer de préférence, et dans la mesure du possible les résultats plutôt que les ressources.
9. Mettre en évidence les poids assignés aux différents indicateurs (si employés) et limiter leurs changements.
10. Accorder une attention sévère aux standards éthiques et aux recommandations concernant les bonnes pratiques formulées dans ces Principes.
11. Utiliser des données auditées et vérifiables chaque fois que cela est possible.
12. Inclure des données qui sont collectées par des procédures appropriées de conformes à la collecte scientifique de données.
13. Appliquer des critères d'assurance qualité aux processus mêmes de classement.
14. Appliquer des critères organisationnels qui accroissent la crédibilité des classements.
15. Offrir aux consommateurs une compréhension claire de l'ensemble des facteurs employés pour la construction d'un classement, ainsi que le choix de la manière dont les classements doivent être présentés.
16. Être compilés d'une manière qui élimine ou réduise le nombre d'erreurs au niveau des données d'origine, et être organisés et publiés d'une manière qui permette la correction des erreurs et des fautes potentielles.

Source : Mission à partir du site de l'IREG

L'IREG a, depuis, réalisé un guide d'audit des classements internationaux (2009) ainsi qu'un guide pour un bon usage des classements destiné aux différents utilisateurs (2015)²⁵.

C'est dans cette même perspective que la Commission européenne, partant du constat de l'existence d'une foule de classements et d'évaluations dont peu rendaient justice à la diversité académique (des disciplines et des domaines, des résultats de la recherche, des profils universitaires) et encore moins aux besoins et intérêts des utilisateurs, a mis en place, en 2008, le Groupe d'experts sur l'évaluation de la recherche universitaire, lui demandant de « *faire le point sur les principales méthodologies d'évaluation / classement de la qualité de la recherche universitaire, y compris les évaluations / classements internationaux existants et d'autres méthodologies en cours d'élaboration, en vue de comprendre leur but, portée, usages, mérites, limites, préjugés et leur impact* »²⁶.

²⁵ Guides disponibles sur le site de l'IREG.

²⁶ *Assessing Europe's University-Based Research, Expert Group on Assessment of University-Based Research, European Commission, Directorate-General for Research, EUR24187 EN, 2010.* Le Groupe d'experts comptait 15 membres de 12 États membres de l'UE, l'Australie, une association et une organisation internationale représentant un large éventail d'expérience et d'expertise dans les domaines nationaux, les classements internationaux, la bibliométrie, la collecte et l'analyse de données, l'évaluation concrète de la recherche.

Beaucoup plus critique que l'IREG sur la question des classements internationaux²⁷, le groupe d'experts formule en 2010 ses recommandations qui s'inscrivent dans cette même logique de recherche d'une plus grande fiabilité / qualité du système global d'évaluation.

Encadré n° 2 : Les recommandations du Groupe d'experts sur l'évaluation de la recherche universitaire à la Commission européenne

1. Prendre l'initiative de créer un Observatoire européen pour l'évaluation des recherches visant à identifier et à hiérarchiser les besoins en données d'une évaluation européenne de la recherche.
2. Élaborer, développer et diffuser des lignes directrices à l'intention des universités, des organismes nationaux, des gouvernements et autres parties prenantes.
3. Investir dans le développement d'une infrastructure d'information partagée pour la collecte des données pertinentes, maintenues, analysées et diffusées dans toute l'Union européenne.
4. Lancer un projet pour le développement et le pilotage d'un système multidimensionnel souple et une matrice d'évaluation de la recherche qui tienne compte des divers utilisateurs et parties prenantes afin de concevoir des scénarios d'évaluation adaptés à leurs besoins.
5. Adapter la matrice d'évaluation de la recherche multidimensionnelle aux technologies afin de faciliter la personnalisation, répondant ainsi aux différentes exigences des utilisateurs, ce qui est susceptible d'améliorer considérablement la capacité et la convivialité de ladite matrice.
6. Lancer un projet pour le développement et le pilotage d'indicateurs destinés à mesurer l'impact social et économique de la recherche en général et de la recherche collaborative en particulier.
7. Élaborer un modèle financier pour couvrir le coût total de la recherche universitaire, notamment le coût de l'évaluation, qui est un élément intégré du processus de recherche.

Source : Mission d'après le rapport AUBR

Ces recommandations constituaient un plaidoyer pour la mise en place d'un nouveau « classement », outil d'évaluation pluridimensionnel, qui s'articulerait autour de ces principales lignes directrices.

1.1.3. Quelques classements internationaux s'imposent et traitent des établissements de rang mondial

La multiplication des classements et des analyses dédiées à leurs méthodologies, rôles, usages et intérêts, participe de la construction progressive d'un méta système de dimension internationale qui permet d'étalonner les principales activités des établissements d'enseignement supérieur. Elle traduit aussi la structuration d'un véritable marché des classements, concurrentiel, avec des entrées et sorties d'opérateurs, la constitution de positions dominantes, le ciblage des différentes composantes de la demande, le déploiement de politiques de gamme, le choix de stratégies de spécialisation, l'usage de modèles économiques différents.

La mission a fait le choix de concentrer son analyse sur un nombre restreint de classements, sélectionnés en raison de leur importance, de leur poids et de leur caractère structurant sur le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. La démarche a consisté à croiser deux

²⁷ Le groupe d'experts note que le classement universitaire mondial est devenu un moyen populaire de jauger la recherche universitaire. Il met toutefois en garde contre les classements ou les systèmes d'évaluation similaires qui cherchent à comparer des universités entières sur la base d'un score agrégé et qui ne prévoit pas de validation par l'intermédiaire de l'évaluation par les pairs. En outre, en l'absence de données internationales fiables et comparables, le groupe d'experts juge que les classements ne peuvent pas être un outil valable pour atteindre l'objectif primordial consistant à améliorer la qualité de la recherche universitaire de l'Union européenne.

critères : (i) la notoriété des classements et leur utilisation par les établissements eux-mêmes, (ii) l'attention portée par les experts du domaine et les medias à chacun d'entre eux.

Il ressort de cette mise en perspective qualitative, qui permet d'identifier les classements susceptibles d'avoir un véritable impact, que les classements d'ARWU et de THE attirent régulièrement l'attention des medias et que l'intérêt pour les classements de Leiden et de QS est aussi très fort. Le classement U-Multirank, publié pour la première fois en 2014, est également cité par les études d'experts postérieures à cette date.

Interrogés par la mission, les établissements d'enseignement supérieur français attestent de la forte notoriété des classements de Shanghai et de THE suivie de près par celle des classements de QS, de Leiden et d'U-Multirank²⁸. Les classements de Shanghai, de Leiden, du THE et de QS sont également très largement utilisés dans les dossiers de candidature des lauréats des appels à projet IDEX et I-site²⁹.

La mission a donc pris le parti de conduire ses investigations en privilégiant les classements d'ARWU, du THE, de Leiden et de QS³⁰.

Le choix d'ajouter à cette première liste le classement Webometrics est dû – outre sa notoriété – à la démarche spécifique déployée par ce classement centré sur la présence sur le web des établissements classés.

Enfin, la mission a choisi de porter aussi une attention particulière au « classement » U-Multirank et au classement du Financial Times pour les écoles de management.

²⁸ Cf. *infra* les résultats de l'enquête réalisée par la mission. 97 % des répondants disent connaître le classement de Shanghai, 98 % le classement de THE, 89 % le classement de Leiden, 67 % le classement de Leiden, 86 % U-multirank.

²⁹ Cf. *infra* paragraphe 3.1.

³⁰ Ces classements font l'objet d'une description détaillée en annexe 1.

Tableau n° 2 : Les classements internationaux d'établissement d'enseignement supérieur cités par les rapports d'experts^{31 32}

	CA France 2015	EUA 2014	UNESCO 2013	OST 2012	EUA 2011	Sénat 2008	Ed&For 2008
ARWU	X	X	X	X	X	X	X
THE	X	X	X	X	X	X	X
Webometrics	X	X	X		X		X
QS	X	X	X	X	X		
Leiden	X	X	X		X	X	X
Taiwan	X	X	X		X		
Mines			X			X	X
US N&WR			X				
Scimago	X	X	X				
HIU			X				
WTU	X	X					
U-Multirank	X	X	X	X			

Source : Mission

³¹ En ligne les classements :

ARWU : *Academic Ranking of World Universities*

THE : *Times Higher Education World University Rankings*

Webometrics : *Ranking Web of World Universities*

QS : *QS World University Ranking*

Leiden : *CWTS Leiden Ranking*

Taiwan : *Performance Ranking of Scientific Papers for World Universities*

Mines : *Professional ranking of world universities*

US N&WR : *World's Best Colleges and Universities*

Scimago : *Scimago Institutions Ranking*

HIU : *High Impact Universities*

WTU : *World's top 2000 universities*

U-Multirank.

³² En colonne les rapports d'experts :

Ca France 2015 : *L'impact des classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur en France et dans le monde*, Les notes de Campus France, n° 47, Mai 2015.

EUA 2014 : Hazelkorn E., T. Loukkola, T. Zhang (2014), *La place des classements dans les stratégies et processus institutionnels : impact ou illusion*, EUA Publications.

UNESCO 2013 : Marope P.T.M., P.J. Wells, E. Hazelkorn (eds) (2013), *Rankings and Accountability in Higher Education, Uses and Misuses*, UNESCO Publishing.

OST 2012 : *Les classements internationaux : enjeux, méthodologies et perspectives pour les universités françaises*, Résultats et recherches, n° 1, mars 2012.

EUA 2011 : Rauhvargers A. (2011), *Global University Rankings and their Impact*, European University Association.

Sénat 2008 : Bourdin M.J. (2008), *Rapport d'information sur le défi des classements dans l'enseignement supérieur*, rapport n° 442, 2 juillet 2008.

Ed&For 2008 : *Analyses des classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur*, Education & Formations, n° 78, novembre 2008.

1.1.4. Les classements retenus par la mission répondent à des modèles sensiblement différents

De nombreuses études montrent que ces classements – qui sont en concurrence les uns avec les autres pour devenir plus visibles et plus médiatisés – présentent des caractéristiques assez différentes, qu'il est utile de préciser lorsque l'on veut apprécier leur intérêt et leurs limites comparés en fonction de l'usage précis que l'on souhaite en faire.

Les classements internationaux sont réalisés par des opérateurs de statuts très variés qui répondent à des objectifs différents et qui sont libres de les faire évoluer, voire de les stopper, à tout moment³³. Ils s'appuient sur une stratégie et un modèle économique précis – ils sont notamment en consultation gratuite – alors même que le fait de les créer, les maintenir et les diffuser est une opération exigeante et coûteuse du point de vue technique.

La mission a analysé l'intérêt et les limites de chacun des six classements précités pour les établissements d'enseignement supérieur d'un site ou pour une COMUE, en s'appuyant sur les caractéristiques méthodologiques de ces classements, sur la pertinence des critères qu'ils utilisent au regard des objectifs de la politique du site ou de l'établissement et des différents usages qu'ils permettent.

L'objectif est d'examiner la capacité de ces classements à constituer, dans la durée, un outil d'aide à la décision stratégique pour des établissements d'enseignement supérieur acteurs d'une politique de site et, le cas échéant, membres d'une COMUE. C'est pourquoi la mission a analysé en quoi les six classements retenus peuvent aider des responsables d'établissement à définir et à promouvoir leur stratégie à moyen et long terme, soit en référence au site, soit en référence à la stratégie dont ils sont partie prenante dans le cadre d'une COMUE, d'un établissement fusionné ou d'une convention d'association.

Les classements retenus par la mission présentent des différences sensibles en termes d'objectifs et de fiabilité des données

L'analyse de la mission permet de distinguer trois cas de figure.

Le classement ARWU est utile pour évaluer la réussite des programmes d'excellence mis en place dans plusieurs pays.

Ce classement a été créé pour répondre à une commande du gouvernement chinois qui souhaitait suivre sur le long terme l'impact des programmes d'excellence lancés dès les années 90 pour amener cent établissements universitaires chinois au meilleur niveau international. Dans cette perspective, il s'agissait de disposer d'une vision panoramique des 500 premières universités à rayonnement international mondial, afin d'y situer les établissements d'enseignement supérieur chinois et d'en déduire la place de la Chine au niveau mondial et son évolution. Les indicateurs utilisés par ARWU, peu nombreux, sont des « marqueurs d'excellence » choisis pour leur accessibilité dans tous les pays et leur fiabilité – et non pas pour leur capacité à mettre en valeur les établissements dans leur diversité.

³³ Le consortium européen qui produit U-Multirank était tenu à la continuité dans le cadre d'un contrat conclu avec la Commission européenne.

De même, comme il s'agissait de suivre avec précision les effets d'une politique de long terme, les auteurs du classement ont privilégié la stabilité de l'outil, laquelle est devenue une « marque de fabrique » d'ARWU. Enfin, puisque les programmes qu'il doit permettre d'évaluer visent explicitement à permettre à la Chine de « tenir son rang » à l'international, le classement doit pouvoir être utilisé pour classer les pays les uns par rapport aux autres. De fait, le choix d'utiliser quelques indicateurs très sélectifs concernant la recherche, et de limiter les résultats aux 500 premiers établissements les mieux classés du monde répond à cet objectif.

Le classement ARWU est donc utile pour suivre le succès de programmes d'excellence, ou équivalent, dans des pays qui visent un niveau de compétition mondial. Il n'intéresse, à ce titre, qu'une fraction des établissements d'enseignement et de recherche de chaque pays.

S'agissant des politiques de site en France, le classement d'ARWU n'est adapté qu'aux établissements et COMUE qui visent à devenir des établissements de classe mondiale, et à le rester. De fait, il met en exergue les établissements d'enseignement les plus prestigieux et les mieux dotés.

Sauf dans de rares cas, dans lesquels le principe d'additivité³⁴ peut jouer et où existe la volonté d'être considéré comme un établissement intégré, ARWU ne pourra pas intéresser tous les établissements des sites et ne portera que sur une partie seulement de leurs activités, ce qui ne facilite pas le dialogue entre des partenaires, dont les points forts seront inégalement reconnus.

Le point fort d'ARWU réside dans la qualité de ses résultats, la stabilité de son approche et sa transparence, autant d'aspects bien adaptés aux besoins d'analyses sur des temps longs des responsables d'établissement public et des gouvernements.

Les classements de Leiden et Webometrics sont bien adaptés à une réflexion stratégique scientifique construite en partenariat par les établissements d'un site

Le classement de Leiden vise à fournir, aux établissements en priorité, une palette d'indicateurs sophistiqués qui mesurent différents aspects de leurs performances bibliométriques et qui leur permettent de se comparer à d'autres établissements. Le classement favorise aussi le repérage des établissements ayant une production scientifique notable dans tel ou tel domaine, et il peut à ce titre intéresser des financeurs et des entreprises industrielles.

Les auteurs du classement insistent sur le travail qu'ils font sur les données en amont de leur utilisation, et par lequel ils repèrent efficacement les publications de chaque établissement dans la base Web of Science qui sert d'étalon de mesure³⁵. Les évolutions comparées des performances des établissements sont très fiables. Enfin, dans la logique de description qui est la sienne, le classement a pour vocation à intégrer de plus en plus d'établissements à l'aide d'un nombre croissant d'indicateurs qualifiant de façon variée leur production de recherche. Cependant, l'outil ne s'intéresse qu'à la production de recherche et suppose une certaine familiarité avec la bibliométrie pour bien en utiliser les résultats.

Une COMUE qui souhaiterait connaître son positionnement en tant qu'établissement unique a la possibilité de demander une simulation *ad hoc*, auprès de l'opérateur du classement, CWTS Bv, qui propose des études payantes. En matière de politique de site, le classement permet de décrire de

³⁴ Voir *infra*.

³⁵ Dans son repérage, l'équipe de Leiden inclut les unités mixtes dans le périmètre des universités.

façon fine les synergies et complémentarités de recherche qui peuvent exister entre les différents établissements, d'observer les convergences et les divergences de leurs évolutions, d'identifier des établissements extérieurs partenaires, etc. : **il est donc particulièrement adapté à une réflexion stratégique scientifique co-construite entre les établissements d'un site.**

Le classement Webometrics, qui décrit la production digitale des établissements, présente les mêmes caractéristiques que celui de Leiden mais deux points l'en différencient : il ne développe pas d'activités commerciales qui permettraient aux COMUE ou aux sites de demander des simulations à façon, et il ne recherche pas la continuité³⁶ des comparaisons entre établissements d'une édition d'un classement à l'autre.

Les classements de THE et QS permettent de mettre en valeur la diversité des points forts des différents établissements d'un site mais ils présentent l'inconvénient de reposer sur des données dont la qualité n'est pas vérifiable. À travers leurs nombreuses sous thématiques, ils sont bien adaptés aux petites structures spécialisées.

Ces deux classements sont orientés en priorité vers les besoins des étudiants et des futurs étudiants intéressés aux performances immédiates et non, comme les décideurs publics, à des stratégies de temps long. Pour cette raison, ils intègrent de nombreux indicateurs liés à la qualité de la formation, à l'insertion professionnelle, aux conditions d'étude, et des résultats d'enquêtes de réputation auprès de différents professionnels. De même, ils font un effort tout particulier dans la présentation de leurs résultats, qui doivent être lisibles et attrayants. Dans ce cadre, les opérateurs de ces classements peuvent décider de modifier leurs méthodes d'un classement à l'autre s'ils considèrent que cela contribue à améliorer sa diffusion.

Contrairement aux deux cas précédents, ce type de classements est largement dépendant des informations que veulent bien leur livrer, sur une base déclarative, les établissements. Une autre caractéristique est que, dans leur logique d'information des (futurs) étudiants, ils ont vocation à décrire de plus en plus d'établissements, et à le faire à l'aide d'un nombre croissant d'indicateurs qui intéressent ces étudiants.

Au final, l'établissement qui va les consulter obtient beaucoup d'informations sur son image instantanée et sur celle des autres établissements, mais il lui sera difficile d'interpréter les changements de rang observés d'une année sur l'autre, ou les éléments précis qui font la différence de performance globale entre établissements.

Ces caractéristiques s'appliquent aussi bien aux COMUE qu'aux établissements, en supposant que ces dernières ont pu développer un système d'information qui leur permet d'alimenter le classement en données nombreuses et de qualité raisonnable. Le site ou la COMUE qui voudrait connaître son positionnement peut commander une étude de simulation *ad hoc*, car ces deux opérateurs proposent des études payantes à façon.

THE a classé l'université fédérale de Toulouse et l'Université de Bourgogne Franche-Comté dans son classement 2016.

³⁶ Il en fait même un principe méthodologique explicitement revendiqué.

Ces deux classements peuvent constituer de bons outils pour comprendre et mettre en valeur la diversité des points forts des différents établissements d'un site mais ils présentent l'inconvénient de reposer sur des données dont la qualité n'est pas vérifiable et sur une méthodologie qui n'est pas transparente.

Le classement U-Multirank (UMR), outil de cartographie comparée des établissements à l'usage des étudiants, présente des caractéristiques communes avec THE et QS, tout en offrant des dimensions supplémentaires : il incorpore les résultats d'enquêtes auprès des étudiants, il permet à l'utilisateur de paramétrer lui-même ses comparaisons en le guidant sur les critères de comparabilité à utiliser, et il offre des modes de présentation multidimensionnelle des résultats qui vont bien au-delà du simple palmarès. Toutefois, à la différence des deux opérateurs précédents, le consortium ne développe pas d'activité commerciale et ne propose pas d'études à façon qui permettraient de commander des simulations. Enfin, s'il s'efforce de documenter largement ses méthodes, il présente le même type de fragilité en matière de qualité des données (voir *infra*).

Les effets des contraintes culturelles, techniques et économiques des classements sur la réalisation d'analyses sur le temps long.

Les opérateurs de classement ont des métiers, des ambitions et des contraintes économiques différentes. THE et QS émanent d'entreprises privées et s'adressent à un large public avec pour but de lui transmettre une information simple et immédiatement utilisable. Les équipes qui ont conçu le classement de Leiden ou celui d'ARWU sont de longue date engagées dans des travaux académiques sur l'enseignement supérieur, mettant un point d'honneur à prendre en compte les critiques qui leur sont faites par leurs collègues. THE et QS disposent logiquement de capacités d'investissement à court terme beaucoup plus importantes que Leiden ou Shanghai.

Ces contraintes peuvent avoir des conséquences pour les COMUE ou les établissements d'un site qui souhaiteraient bénéficier de données et analyses comparables sur le temps long.

Dans le cas d'ARWU et de Webometrics, qui ne promeuvent pas d'activités commerciales³⁷ liées à leur classement, l'équipe en charge de la construction des classements a une bonne maîtrise des outils utilisés, et la capacité à les développer selon les pratiques scientifiques. Le modèle économique est celui d'une équipe administrant de façon prudente, selon des principes bien rodés, un exercice qui reste d'un coût raisonnable.

Cependant, ces opérateurs de petite taille n'ont pas, à ce jour, de réelles capacités d'investissement. Dans les deux cas, leurs équipes ont acquis une bonne notoriété et pourraient probablement, le cas échéant, développer une offre commerciale ciblée comme le fait déjà la gouvernance du classement de Leiden, qui leur est proche sur de nombreux points.

Ces trois classements – ARWU, Webometrics et Leiden – sont ancrés dans une culture professionnelle académique. Cela constitue un point important qui garantit une exigence de continuité dans les principes de qualité des données et de transparence des résultats. **Les établissements et les COMUE qui souhaitent utiliser ces classements auront ainsi une certaine capacité à comprendre et à contrôler les résultats qu'ils utiliseront pour bâtir leurs stratégies et**

³⁷ On trouve cependant depuis peu, sur le site d'ARWU, des publicités pour des établissements d'enseignement supérieur.

une garantie de continuité sur le long terme. La mission considère que ces classements doivent être privilégiés pour ces usages.

Les classements déployés par THE et QS ne sont pas orientés en priorité vers les décideurs publics, mais vers les étudiants. Leur réalisation exige, outre la construction du classement proprement dit, des étapes amont de grande ampleur comme la collecte de données, leur contrôle qualité ainsi que l'administration d'enquêtes internationales. Leur diffusion suppose le développement d'outils de consultation sophistiqués capables de supporter de nombreuses requêtes simultanées. Il s'agit de produits dont les coûts sont couverts par les gains liés à la commercialisation de produits payants offerts en parallèle : accès sur abonnement à des versions enrichies du classement pour les particuliers et les établissements, études et conseils pour les établissements, espaces publicitaires. Tant que leur équilibre économique d'ensemble est préservé, ces deux opérateurs pourront considérer les classements comme très importants pour leur notoriété et continuer d'une part à enrichir leur classement en recherchant des données intéressantes aux yeux des étudiants, et d'autre part à multiplier les palmarès proposés en (ré)exploitant les données qu'ils ont acquises, et qu'ils considèrent comme un capital concurrentiel à protéger.

Quel que soit le sérieux des équipes en charge de ces produits et leur intérêt pour l'enseignement supérieur, rien, dans cette logique, ne les porte à la stabilité ou à la transparence des données et méthodes utilisées. **Dans ce contexte, il paraît difficile pour les établissements et les COMUE de bâtir une stratégie de long terme en se basant sur les résultats de ces classements, qui devraient être utilisés dans une optique de communication sur leurs points forts les plus saillants.**

Enfin, U-Multirank est porté par un consortium constitué de laboratoires publics de recherche, ayant aussi des activités commerciales, et de structures privées. Il répond à l'ambition politique de créer un outil qui se distingue de tous les autres, qui s'impose par sa pertinence pour les étudiants et par sa fiabilité et sa commodité pour les décideurs. Il est encore en phase de développement du point de vue des disciplines prises en compte et de l'origine géographique des établissements participants. Enfin, et peut-être surtout, son statut et son modèle économique ne sont pas encore stabilisés car ils ont jusqu'ici reposé en grande partie sur des financements contractuels européens qui n'avaient pas, à l'origine, vocation à être pérennes.

Tableau n° 3 : Caractéristiques et nature des informations délivrées par les classements retenus par la mission

	Caractéristiques	Domaines pris en compte	Usage pour les étudiants	Usage pour les établissements	Usage pour les financeurs (entreprises, collectivités, ministère)
ARWU	<ul style="list-style-type: none"> - Monodimensionnel - Calcul de score composite (palmarès) - Indicateurs individuels accessibles - Données et calculs contrôlables - Méthodologie stable documentée - Critères de sélection des établissements - 500 établissements classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche - Bibliométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur le niveau de la recherche à partir des classements thématiques pour les étudiants de master/doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le prestige global de l'établissement - Comparaisons par départements, thèmes de recherche pour les analyses points forts/points faibles - Évolution dans le temps du positionnement - Veille sur les domaines thématiques dans lesquels l'établissement souhaite déployer une politique scientifique - Communication interne et auprès des autres établissements, des médias et financeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Volume et prestige de l'activité de recherche - Visibilité académique internationale - Attractivité
Leiden	<ul style="list-style-type: none"> - Monodimensionnel - Données et calculs contrôlables - Indicateurs individuels accessibles - Calculs contrôlables - Critères de sélection des établissements - Évolution du nombre d'établissements classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur le niveau de la recherche à partir des classements thématiques pour les étudiants de master/doctorat 	Idem ARWU	<ul style="list-style-type: none"> - Volume et prestige de l'activité de recherche - Visibilité académique internationale - Attractivité - Domaines et dynamiques de spécialisation
THE	<ul style="list-style-type: none"> - Multidimensionnel - Calcul de score composite (palmarès) - Scores individuels accessibles - Usage de données issues d'enquêtes (portant notamment sur la réputation) - Variabilité méthodologique peu documentée - Évolution du nombre d'établissements classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliométrie - Formation - Conditions d'études - Insertion professionnelle - Réputation 	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison internationale de l'offre de formation, - Comparaison des établissements par discipline, - Relations avec les entreprises, - Prestige de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Idem ARWU mais - Les changements de méthodes doivent être pris en compte - Interprétations plus délicates pour les comparaisons entre établissements et les évolutions dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité dans les medias - Attractivité nationale et internationale globales - Visibilité à l'international
QS	<ul style="list-style-type: none"> - Multidimensionnel - Calcul de score composite (palmarès) - Scores individuels accessibles - Usage de données issues d'enquêtes (portant notamment sur la réputation) - Variabilité méthodologique peu documentée - Évolution du nombre d'établissements classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliométrie - Formation - Conditions d'études - Insertion professionnelle - Réputation 	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison internationale de l'offre de formation, - Comparaison des établissements par discipline, - Relations avec les entreprises, - Prestige de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Idem ARWU mais - Les changements de méthodes doivent être pris en compte - Interprétations plus délicates pour les comparaisons entre établissements et les évolutions dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité dans les medias - Attractivité nationale et internationale globales - Visibilité à l'international

Webometrics	<ul style="list-style-type: none"> - Monodimensionnel - Calcul de score composite (palmarès) - Flexibilité méthodologique - Évolution du nombre d'établissements classés 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication et information électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité internationale tous publics - Niveau de culture technologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison avec d'autres établissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité à l'international - Niveau de culture technologique
U-Multirank	<ul style="list-style-type: none"> - Multidimensionnel - Usage de données d'enquêtes - Évolutions méthodologiques documentées - Critères de sélection des établissements - Évolution du nombre d'établissements classés - Établissements de référence choisis par l'utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliométrie - Formations - Conditions d'études - Insertion professionnelle - Insertion territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison internationale de l'offre de formation par discipline, - Satisfaction des étudiants, conditions d'enseignement - Informations sur le niveau de la recherche à partir des classements thématiques pour les étudiants de master /doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> - Points fort et faibles et leur dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Points fort et faibles et leur dynamique

1.1.5. La situation singulière de U-Multirank

U-Multirank, cartographie multidimensionnelle des établissements d'enseignement supérieur, est le résultat d'un projet proposé par le gouvernement français, qui a été soutenu et porté par la Commission européenne³⁸, dans le cadre de la présidence française du conseil des ministres de l'Union européenne du second semestre 2008.

Il se voulait une réponse à la fois politique et technique aux palmarès déjà existants qui, par la nature des critères retenus (la recherche plus que la formation notamment, une prime à la taille, des biais disciplinaires, etc.), pouvait offrir une image déformée et peu attractive des établissements européens (en dehors de ceux du Royaume-Uni) à l'heure où l'Europe prenait l'engagement de devenir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* »³⁹ et misait sur une mobilité étudiante accrue. Les classements globaux déjà présents semblaient réducteurs vis-à-vis de la diversité des établissements européens, de la variété de leur offre et de la multiplicité de leurs activités (principe de « diversité des excellences »).

U-Multirank : une genèse difficile au service de la « diversité des excellences »

Ce projet de cartographie n'a jamais fait totalement l'unanimité au sein des États européens et des institutions spécialisées sur les sujets d'enseignement supérieur (association européenne des universités (EUA), Groupe de Bologne (BFUG), Ligue européenne des universités (LERU, ...). Le Royaume-Uni considérait, par exemple, qu'il n'était pas dans le rôle de la Commission de financer ce type d'outil. Il se satisfaisait des classements privilégiant le modèle d'organisation anglo-saxon où ses universités figuraient en bonne place. Un certain nombre d'autres États européens, au paysage d'enseignement supérieur moins développé, préféraient pour leur part être absents des classements plutôt que d'y être mal placés. De plus, quelques grandes universités de recherche européennes n'étaient pas nécessairement favorables à l'introduction de critères davantage liés à la formation ou à l'insertion.

L'investissement financier et humain (production et transmission des données) requis par le projet a pu aussi expliquer certaines réticences. Le Royaume-Uni, toujours lui, plaidait pour un outil plus simple (à la différence d'une cartographie qui se veut la plus exhaustive possible) et par conséquent plus fiable, moins coûteux, moins chronophage. Sur fond de désaccords multiples (au moins dans les premiers temps), de doutes sur la pertinence et la qualité finale d'un tel outil, de questions techniques complexes à régler, la création d'U-Multirank s'est donc avérée relativement longue.

³⁸ La Commission a jusqu'ici intégralement financé U-Multirank dans le cadre d'un contrat de service (pour un montant cumulé de 4 M€ depuis 2012) – mais n'en financera plus à l'avenir que 50 %. Les 50 % restants seront à la charge du consortium, sous une forme qu'à ce stade la Commission n'a pas encore défini mais qui est à relier à celle de l'évolution du modèle économique (prestations payantes du consortium pour certains établissements, contribution de chaque établissement, publicité en ligne).

³⁹ Conseil européen de Lisbonne en 2000.

Encadré n° 3 : Un bref rappel historique du développement de U-Multirank

- 2008 : démarrage politique du projet sous la présidence française du conseil des ministres de l'Union européenne.
- 2009 : appel d'offre de la Commission européenne pour une étude de faisabilité.
- 2010-2011 : phase de test sur un panel de 150 universités.
- 2011 : décision de la Commission de mettre en place U-Multirank et de le financer.
- 2013 : naissance officielle d'U-Multirank à Dublin dans le cadre de la présidence irlandaise.
- 2014 : première édition d'U-Multirank portant sur 850 établissements de 70 pays différents.
- 2016 : troisième édition d'U-Multirank portant sur 1 300 établissements de 90 pays différents.
- 2017 : quatrième édition.

Source : mission

U-Multirank constitue une cartographie multidimensionnelle plus qu'un palmarès

Suite à un appel d'offres de la Commission (2008) portant sur la faisabilité « d'un outil pluridimensionnel de classement et d'information », la conception⁴⁰ de U-Multirank fut confiée à un consortium indépendant (CHERPA) composé de cinq structures européennes déjà spécialistes de ces sujets d'évaluation quantitative : trois centres de recherche néerlandophones – *Center for Higher Education Policy Studies* (CHEPS) de l'université de Twente (initiateur en 2005 du projet *U-Map* et co-leader du consortium), *Centre for Science and Technology Studies* (CWTS) de l'université de Leiden, Incentim de l'université catholique de Louvain – un *think tank* allemand le *Center for higher education* basé à Gütersloh, co-leader du consortium (CHE) et un groupement d'intérêt public français, l'Observatoire des sciences et techniques (OST)⁴¹.

La commande de la Commission n'était pas celle d'un palmarès *stricto sensu* mais d'une cartographie multidimensionnelle. Il s'agissait de « *développer une gamme élargie d'analyses et de données portant sur de multiples aspects de la performance pour éclairer les choix d'études des étudiants, pour permettre aux établissements de cerner et de renforcer leurs atouts, et pour soutenir les décideurs dans leurs choix stratégiques de réforme des systèmes d'enseignement supérieur*⁴² ». Le souhait de la Commission était d'intégrer dans l'analyse toutes les dimensions de la performance : « *recherche, enseignement, transfert, innovation, culture. Les résultats obtenus par chaque établissement ne seraient pas utilisés pour calculer des rangs de classement précis, mais pour déterminer l'appartenance de l'établissement à tel ou tel groupe de niveau* » (trois à l'origine et cinq aujourd'hui).

En outre, au nom du principe « *Quality lies in the eye of the beholder* »⁴³, c'est l'utilisateur qui ferait son propre classement en sélectionnant des noms d'établissements, des disciplines ou d'autres paramètres correspondant à sa requête, et en comparant les résultats obtenus. Cette méthodologie, qui visait à être vraiment utile à l'étudiant, était également une critique explicite des palmarès internationaux existants, combinant entre eux les scores des différentes activités pour aboutir à un seul nombre permettant d'établir un classement général. Enfin, l'ensemble du projet, tant dans sa

⁴⁰ Ou plus exactement la réalisation d'un pilote car la conception avait déjà été faite dans ses grandes lignes via le classement national du CHE d'une part, et le projet U-Map du CHEPS d'autre part.

⁴¹ L'OST avait participé à la conception initiale du projet et, pour cette raison, a été associé au consortium pour la réponse au premier appel à projet.

⁴² COM (2011), 208 final, 12.

⁴³ La qualité réside dans les yeux de celui qui regarde.

conception que dans sa réalisation, devait être marqué par la plus grande transparence et la plus large participation.

U-Multirank a présenté en avril 2017 la quatrième édition de sa cartographie pluridimensionnelle intégrant 1 300 établissements d'enseignement supérieur (écoles et universités dont 74 sont françaises) issus de 82 pays. 57 % des établissements cartographiés sont européens, 16 % nord-américains, 18 % asiatiques et 9 % d'Océanie, d'Afrique ou d'Amérique latine.

Les données figurant dans U-Multirank sont collectées par celui-ci auprès des établissements volontaires ou à partir de sources existantes.

Encadré n° 4 : Les domaines et indicateurs utilisés par U-Multirank

La cartographie proposée par U-Multirank est réalisée à partir de cinq grandes dimensions (les *Focused Institutional Rankings* - FIR) :

- la recherche (cette dimension inclut des indicateurs bibliométriques) ;
- la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (indicateurs d'employabilité par exemple) ;
- l'ouverture sur l'international (cette dimension comprend des indicateurs décrivant la mobilité internationale des étudiants et des enseignants) ;
- la réussite en matière de transfert et d'échange des connaissances (par exemple le consulting, les contrats passés avec les entreprises) ;
- l'insertion dans le territoire et la contribution de l'établissement à la croissance économique de celui-ci.

À titre d'exemple, les six indicateurs relatifs à la dimension « enseignement et apprentissage » du FIR sont les suivants :

- dépenses relatives à la formation (fraction du budget total de l'institution allouée aux activités d'enseignement pour l'année de référence) ;
- temps moyen pour obtenir le diplôme rapporté à la durée officielle du cursus (par filière et diplôme) ;
- taux de diplomation (pourcentage d'une cohorte ayant obtenu le diplôme « n » années après l'entrée dans le programme) ;
- taux de non-emploi de titulaires des grades de licence et master 18 mois après l'obtention du diplôme, rapporté aux données nationales ;
- salaires des diplômés en licence et master (rapport des salaires mensuels des diplômés dix-huit mois après l'obtention du diplôme, rapportés aux données nationales) ;
- interdisciplinarité des programmes (pourcentage des programmes impliquant au moins deux disciplines traditionnelles).

Ces indicateurs permettent de caractériser l'intensité relative de l'engagement de l'établissement d'enseignement supérieur dans le type d'activité considéré. Le modèle produit ainsi différents « profils » d'établissements. Il permet également, à l'aide de diagrammes, de les caractériser de manière visuelle et de les distinguer (par exemple un établissement plutôt axé sur les interactions avec le tissu économique régional, par rapport à un autre établissement résolument axé sur une recherche de niveau international).

Pour la comparaison des performances des établissements U-Multirank propose une entrée par champ disciplinaire (*Field Based rankings* - FBR). Actuellement, 13 disciplines⁴⁴ sont prises en compte mais le dispositif étant évolutif, leur nombre s'accroît à chaque édition. Fin mars 2017, une mise à jour intègre quatre nouveaux domaines⁴⁵. L'édition 2017 d'U-Multirank intègre des formations musicales et artistiques.

Au total, plus d'une centaine d'indicateurs sont mobilisés pour construire les *Focused Institutional Rankings* et les *Field Based Rankings*, certains d'entre eux pouvant être communs aux deux grandes typologies. L'édition 2017 inclut trois nouveaux indicateurs : publications professionnelles (publications non évaluées par des pairs - journaux, livres, ...), entreprises créées par des nouveaux diplômés, partenariats stratégiques (avec des organismes de recherche, dans la région...).

Source : Mission d'après le site du projet

En dépit de cette volonté de singularité, U-Multirank confirme en partie les résultats d'autres classements puisqu'utilisant des indicateurs identiques dans de nombreux cas.

Néanmoins, U-Multirank permet d'observer que certains des leaders habituels des grands classements internationaux ne le sont pas dans toutes les disciplines, dans toutes les dimensions (insertion...), aussi bien en recherche qu'en formation. U-Multirank met, par exemple, en évidence le fait que des universités américaines, aussi excellentes soient-elles en termes de publications, produisent des performances moyennes en termes de valorisation et de lien recherche/territoire. Sur les 350 premières universités examinées au regard de ce critère, huit seulement sont américaines. Le classement des co-publications avec des partenaires industriels est aussi beaucoup plus favorable à l'Europe et à l'Asie qu'aux États-Unis⁴⁶.

Pour les mobilités étudiantes, les données produites sont également intéressantes car elles intègrent non seulement les mobilités entrantes mais aussi les mobilités sortantes ; UMR met ainsi en valeur le niveau élevé d'internationalisation des étudiants des établissements européens en comparaison de celui de leurs homologues américains.

La fiabilité des données reste l'enjeu prioritaire pour qu'UMR soit un outil crédible et reconnu

Bien qu'il s'agisse de sa quatrième édition, U-Multirank souffre encore d'un décalage entre la pertinence et l'intérêt du projet annoncé et les insuffisances de l'outil. Celui-ci présente les défauts de ses qualités, devant couvrir l'immense diversité du champ mondial de l'enseignement supérieur et traitant non seulement de la recherche mais aussi de la formation et de l'impact socioéconomique. Les 783 membres de l'EAU (*European University Association*), représentant 47 pays européens sont partagés – voire « divisés » – s'agissant d'UMR⁴⁷. Un peu moins de la moitié d'entre eux participe

⁴⁴ Génie électrique et mécanique, management, physique, psychologie, informatique et médecine et depuis 2016, biologie, chimie et mathématiques, histoire, sociologie et questions sociales.

⁴⁵ Économie, génie civil, génie chimique, ingénierie industrielle.

⁴⁶ 1- Reutlingen UAS (ALL.), 2- Nuremberg IoT (ALL.), 3- Munich UAS (ALL.), 4- Eindhoven U Tech (PB), 5- MINES Paris Tech, 6- Telecom Paris Tech, 7- Yokohama National U (Japon), 8- Nagoya IT (Japon), 9- École Centrale Lyon, 10- Volgograd State U (Russie).

⁴⁷ EUA members' participation in U-Multirank : experiences from the first round, EUA case studies 2015. Tia Loukkola, Rita Morais.

activement à la cartographie européenne. A l'issue de l'édition de mai 2014, l'EUA a diligenté une enquête auprès de ses membres⁴⁸. Cette enquête a mis en évidence trois constats :

- le caractère chronophage de la production de données par les établissements pour qu'elles soient en rapport avec les indicateurs proposés par UMR (par exemple pour caler les découpages disciplinaires avec les requêtes d'UMR) ;
- une certaine incertitude sur l'usage à faire par les établissements concernés des résultats UMR (stratégie, communication, partenariats) ;
- la pertinence et la fiabilité des indicateurs en raison des différences nationales de définition, de signification, ou tout simplement de production des données.

Cette question de la pertinence, de la fiabilité et de la comparabilité des données et résultats est au centre des critiques qui sont formulées sur U-Multirank, notamment par les acteurs universitaires comme ceux du groupe de Coïmbra⁴⁹. En effet, si le classement de Shanghai est contesté dans son approche « recherche », la qualité des établissements qui figurent aux premières places de ce classement n'est pas mise en cause. Tel n'est pas toujours le cas des universités ou écoles mises en exergue par U-Multirank, ce point entretenant suspicion et défiance⁵⁰.

L'enquête de l'EUA revient aussi sur les questions de définition des données et sur la signification différente qu'elles peuvent revêtir dans les différents pays, y compris sur des sujets basiques : « Qu'est-ce qu'un étudiant ? », « Un individu inscrit en formation initiale ? », « En formation continue ? », « Un apprenti ? », « Qu'est-ce qu'un enseignant ? », « Un contractuel ? », « Un professeur associé ? », « Un professeur invité ? », « Dénombre-t-on des individus ou des ETP ? »

Au-delà des questions de définition se pose aussi le sujet de la production des données. Des interrogations aussi cruciales que, « qui fournit les données ? », « qui les détient ? », « qui les vérifie ? », sont légitimes car à l'heure actuelle les fournisseurs, en dehors des sources statistiques habituelles, peuvent être, selon les indicateurs et les pays, les établissements eux-mêmes, des fondations, des agences, des États ou même les étudiants (par le biais des questionnaires renseignés au sein des universités).

Plusieurs pistes pourraient être envisagées afin de corriger ces difficultés :

- centraliser les collectes de données au niveau de chaque pays via un ministère ou une agence ;
- intégrer les constats qualitatifs faits par les agences d'évaluation d'assurance qualité lors des visites (réseaux ENQA et ECA) ;
- supprimer les questionnaires aux étudiants (105 000) mais avec le risque de mettre en cause un des traits principaux distinctifs d'UMR.

⁴⁸ *Op.cit.*

⁴⁹ Et notamment par ceux qui, de ce fait, n'ont pas souhaité y participer (cf. la position de la LERU en 2013 ou encore le document d'orientation politique du groupe de Coïmbra, association de grandes universités de recherche dont la moitié des membres ne figure pas dans U-Multirank, en date de janvier 2016).

⁵⁰ Le classement relatif à la mobilité place ainsi l'IESEG School of management en première position devant une école bulgare. L'IESEG est aussi classée devant HEC pour la part de publications internationales conjointes, la seconde étant l'université du Liechtenstein. Pour le classement selon les ressources de formation continue, l'IPAC School of management d'Annecy est classée deuxième derrière le *Siberian Institute of business*.

Sur les deux premiers points, et notamment le premier, la Commission se montre tout à fait positive. Les données statistiques nationales de l'IPEDS (*Integrated Post secondary Education Data*, département du *National Center for Education Statistics*) pour les États-Unis et de l'HESA (*Higher Education Statistics Agency*) pour le Royaume-Uni vont d'ailleurs être utilisées par le consortium, respectivement pour les établissements américains et britanniques. La Commission considèrerait favorablement un pré-remplissage des grilles d'indicateurs par des instances statistiques de gouvernement, pré-remplissage qui serait par exemple transmis ensuite aux établissements pour validation ; mais on peut tout aussi bien imaginer que ces derniers se mettent d'accord préalablement au niveau national.

La mission reviendra dans ses préconisations sur le dispositif qui pourrait être mis en œuvre en France pour faciliter et fiabiliser la collecte des données, dès lors que l'intérêt pour U-Multirank serait confirmé par les pouvoirs publics.

La France a engagé puis abandonné la construction d'une cartographie multidimensionnelle – CERES – en lien avec U-Multirank

UMR a largement été construit sur l'expérience acquise par le *Center for Higher Education allemand*, qui produisait pour l'Allemagne et depuis quinze ans, un outil multicritères de cartographie des établissements allemands. Aujourd'hui, le CHE est devenu co-coordonateur de UMR tout en continuant à produire, pour l'Allemagne et avec un grand media de référence – le *CHE University Ranking* –, un outil national qui est systématiquement consulté par les étudiants allemands et leurs familles, (voir *infra*). Le CHE articule les exercices de niveau national avec UMR, et utilise pour celui-ci des données déjà collectées et qualifiées par lui pour son exercice national.

C'est ce type de démarche qui a été envisagée pour la France avec le projet de classement national pilote de cartographie des établissements de recherche et enseignement supérieur (CERES), cofinancé par le ministère et la CPU. CERES avait vocation à la fois à établir un exercice national de cartographie en travaillant avec les établissements français, et d'assurer vers UMR la remontée d'indicateurs sélectionnés, dont la qualité et la stabilité seraient garanties par le travail assuré dans le cadre de cet exercice national. Dans cet objectif, l'opérateur désigné avait pour rôle d'aider les établissements à utiliser, pour leur usage et leur bénéfice, les indicateurs de CERES et ceux d'UMR. De plus, les établissements ne devaient être interrogés qu'une seule fois, ce qui supposait que les indicateurs produits par le ministère seraient utilisés en priorité pour les deux exercices. Enfin, l'accès aux données mises en base devait être ouvert, de façon à être utilisées comme données de référence par tous ceux qui souhaitaient construire des instruments de parangonnage ou réaliser des classements prenant en compte les établissements français.

L'idée était que la France – et d'autres pays – pourraient ainsi prendre la responsabilité de la qualité des données qui décrivent leur système, et que, ce faisant, ils seraient en capacité de contribuer au développement du projet au niveau européen tout en améliorant leur propre système d'information. La réalisation du projet CERES a été confiée à l'OST car cette structure avait été associée à la construction d'UMR⁵¹.

⁵¹ L'OST était le partenaire français de UMR ; il avait été choisi, dès l'origine, du fait de ses missions et de son statut de GIP (en effet, les données et les indicateurs utilisés par les classements sont fréquemment produits par les pouvoirs publics, mais il n'y a pas d'exemple de classement global qui soit produit par un gouvernement).

Au cours des trois années de travail sur le pilote CERES (2013-2015), le comité de pilotage du projet, rassemblant les parties prenantes (directions du ministère, inspection générale, organisations étudiantes, CPU, CDEFI, OVE⁵²...), a pu tester un certain nombre de choix, tels que l'inclusion de tous les PRES⁵³ dans CERES alors que leur prise en compte n'était pas prévue par UMR. Cette simple disposition rendait possible de simuler la position des PRES dans UMR.

L'accompagnement des établissements français a permis à l'OST d'aider les établissements à fournir des données de bonne qualité, et de relayer vers le consortium UMR les problèmes rencontrés par les établissements français en raison de la nature de certaines des données demandées⁵⁴. Ainsi, le choix fait par UMR de ventiler les diplômés par disciplines fines alors que les données n'étaient pas disponibles à ce niveau de granularité en France – voire, dans le cas des sciences pour l'ingénieur, selon un découpage incompatible avec l'organisation des cursus – posait notamment de véritables difficultés.

Beaucoup de ces difficultés étaient liées aux différences d'organisation entre le système français et le système pris comme référence implicite par UMR. Ainsi, ce pilote vérifiait le fait que, pour assurer la qualité et la comparabilité des informations entre des systèmes nationaux différents, la méthode appropriée est de travailler en permanence avec des partenaires représentant ces systèmes.

Cette première phase de développement de CERES s'est achevée sur la production d'un pilote dans des conditions qui ont mis en évidence plusieurs sources de difficultés :

- le projet n'a pas été suffisamment soutenu politiquement et a sans doute souffert du regard critique porté par la CPU sur UMR, CERES ayant vocation à jouer le rôle d'interface avec ce dernier ;
- la complexité du travail technique de recueil des données auprès du SIES a été sous-estimée ;
- l'articulation du travail entre l'OST et U-Multirank, notamment s'agissant de la phase de recueil des besoins et données des établissements, a été complexe à organiser ;
- le financement de 0,6 M€ nécessaire pour poursuivre les développements n'a pu être mobilisé.

Il résulte de ces différentes causes l'arrêt du projet CERES sur lequel la mission reviendra dans ses préconisations.

⁵² Observatoire de la vie étudiante.

⁵³ Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

⁵⁴ Par exemple : en France, le questionnaire pouvait amener à compter deux fois les doctorants, à la fois comme salariés de l'établissement et comme étudiants en formation.

1.2. Les travaux de recherche soulignent l'influence des classements internationaux sur les politiques universitaires dans le monde même si tous les pays ne réagissent pas de la même manière

L'impact des classements internationaux sur les politiques de site est un sujet qui n'est pas véritablement étudié.

La question est toutefois indirectement traitée dans une série de rapports ou d'articles visant à appréhender plus globalement l'influence des classements internationaux sur les évolutions institutionnelles en cours dans l'ESR. Outre leur caractère relativement récent, ces travaux s'inscrivent la plupart du temps dans une perspective de comparaison internationale.

1.2.1. Plusieurs publications ont permis, dès 2007, de mettre en évidence les différentes facettes de l'influence exercée par les classements dans le prolongement du « choc » du classement de Shanghai

Les articles publiés dans le prolongement du développement des classements internationaux par la revue *Politique et gestion de l'enseignement supérieur* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont caractéristiques des deux principales méthodes qui sont utilisées pour appréhender les différentes facettes de l'influence exercée par les classements sur l'ESR⁵⁵. Ces analyses sont en effet basées d'une part sur l'observation des évolutions de l'ESR avec des approfondissements et des focus nationaux (voir en ce sens les travaux de J. Salmi et A. Saroyan ou de P. West) et d'autre part sur des enquêtes réalisées auprès des établissements d'enseignement supérieur, leur demandant non seulement de se prononcer sur leurs propres adaptations vis-à-vis des classements mais aussi sur celles « constatées » chez leurs parties prenantes (voir en ce sens les travaux d'E. Hazelkorn).

Bien que reposant sur des méthodologies différentes, ces travaux convergent pour conclure, en le regrettant quelquefois, que l'influence des classements est de plus en plus importante non seulement sur les établissements eux-mêmes mais aussi sur l'ensemble des étudiants, pouvoirs publics, entreprises... C'est dans cette même perspective que l'*Observatory on International Rankings and Excellence* (IREG) a pris récemment l'initiative de publier un guide des bons usages des classements internationaux destiné à chacun des publics concernés⁵⁶ (voir *supra*).

Ces travaux permettent aussi d'identifier les vecteurs par lesquels ces mêmes classements influenceraient le comportement des universités. Les effets des classements sur les questions liées aux choix et à la planification stratégiques, aux modifications des priorités académiques (recherche, enseignement, domaines disciplinaires...), aux réorganisations et aux restructurations

⁵⁵ Hazelkorn E. (2007), *L'impact du classement des établissements sur la prise de décision dans l'enseignement supérieur*, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, 2007/2 (n° 19).

Salmi J., A. Saroyan (2007), *Les palmarès d'universités comme moyens d'action : usages et abus*, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur 2007/2 (n° 19).

West P. (2009), *L'exploitation des classements nationaux et internationaux par les établissements d'enseignement supérieur : un pacte avec le diable ?*, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur 2009/1 (n° 21).

Hazelkorn E. (2009), *Les classements et la course à l'excellence de niveau international : stratégies institutionnelles et choix politiques*, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur 2009/1 (n° 21).

⁵⁶ IREG (2015) : *IREG Guidelines for Stakeholders of Academic Rankings*, <http://ireg-observatory.org/en/pdfy/ieg-guidelines-for-stakeholders-of-academic-ranking.pdf>.

d'établissements, à la pression accrue sur les enseignants, semblent faire l'objet d'un consensus sans être véritablement démontrés.

Enfin ces travaux analysent, souvent de manière critique, les décisions de politique publique (dans certains cas leur accélération et/ou accentuation) concomitantes à la diffusion des classements, principalement par les médias, (modulation des crédits, politique de promotion de « champions » nationaux, politique intégrative...) tout en expliquant ce qu'elles devraient être (favoriser une culture de la qualité, informer les étudiants, engager des programmes larges et globaux d'amélioration de la performance, réguler les classements...).

Un rapport de *l'Institute for higher education policy* combine de façon intéressante les deux approches susmentionnées afin d'étudier l'impact des classements internationaux sur les processus de décision d'une vingtaine d'institutions universitaires dans chacun des quatre pays objets de l'étude : Australie, Japon, Allemagne et Canada⁵⁷. L'analyse confirme des résultats antérieurement mis en évidence pour les États-Unis, identifiant les cinq principaux canaux par lesquels s'exerce ledit impact : la planification stratégique, le recrutement et l'organisation institutionnelle, l'assurance qualité, l'allocation interne des ressources et la levée de fonds, l'attractivité et les critères d'admission des étudiants.

1.2.2. La production d'analyses de portée transnationale met en évidence l'influence des classements sur les politiques universitaires en Europe

Le rapport de *l'European university association* (EUA), publié en 2014 et consacré à la place des classements dans les stratégies et processus institutionnels, apparaît aux yeux de la mission comme l'enquête à ce jour la plus aboutie sur le sujet⁵⁸. Il représente lui-même le point d'aboutissement d'une démarche engagée à partir de 2011 par l'EUA et visant à appréhender la façon dont les établissements d'enseignement supérieur européens utilisent ces classements afin d'en évaluer l'impact ou l'influence⁵⁹.

L'enquête réalisée auprès de 171 établissements d'enseignement supérieur de 39 pays différents, complétée par des visites sur site de six établissements dans six pays différents, va dans le sens de l'hypothèse selon laquelle les classements internationaux auraient une influence sur l'évolution des politiques universitaires en Europe. Il apparaît en effet non seulement que les universités elles-mêmes déclarent que les classements jouent un rôle dans leur stratégie institutionnelle (pour 60 % des universités enquêtées) mais aussi, toujours selon ces mêmes universités, qu'ils influenceraient les parties prenantes directes de l'ESR, plus précisément les autorités en charge de l'enseignement supérieur (63 % des répondants), les organismes de financement (50 % des répondants) et les autorités régionales / locale (39 % des répondants).

Plus globalement, le rapport de l'EUA défend la thèse selon laquelle « *les classements ont permis de générer une plus grande prise de conscience des dynamiques de changement à l'œuvre au sein de l'environnement de l'enseignement supérieur, tant au niveau national qu'international, et particulièrement en réponse à l'importance croissante accordée à la qualité et la performance* ».

⁵⁷ IHEP (2009), *Impact of College Rankings on Institutional Decision Making : Four Country Case Studies, Issue Brief*, Institute for Higher Education Policy, May 2009.

⁵⁸ Hazelkorn E., T. Loukkola, T. Zhang (2014), *La place des classements dans les stratégies et processus institutionnels : impact ou illusion*, EUA Publications.

⁵⁹ Rauhvargers A. (2011), *Global University Rankings and their Impact*, European University Association.

Les auteurs du rapport identifient les manifestations de cette prise de conscience qui concernent aussi bien la manière dont les classements sont utilisés (recherche d'information, benchmark, intégration au processus décisionnel, promotion) que l'identification des processus institutionnels impactés par lesdits classements (monitoring et suivi des classements, clarification du profil institutionnel et ajustement d'activités, amélioration dans la collecte des données institutionnelles, investissement dans le renforcement de l'image institutionnelle).

Ces résultats viennent confirmer sur des bases plus documentées ceux mis en évidence par les premiers travaux évoqués *supra*. Cette publication de l'EUA fait suite à un autre rapport publié en 2013 par l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le prolongement de la conférence de Paris de mai 2011 organisée conjointement avec l'OCDE et la Banque mondiale⁶⁰. Bien que couvrant un spectre beaucoup plus large que la seule analyse de l'influence des classements sur les évolutions institutionnelles de l'ESR et élargissant les débats à l'ensemble des pays du monde, cette publication de l'UNESCO apporte un éclairage utile et complémentaire à la manière dont les classements sont utilisés par l'ensemble des acteurs et parties prenantes de l'ESR dès lors que ces derniers disposent désormais, précisément à travers les différents classements, de données synthétiques, largement diffusées, réputées fiables, comparables et utiles *i.e.* des données nécessaires à la conduite de véritables politiques universitaires.

Le rapport souligne le risque d'uniformisation, et partant, de rupture avec les environnements institutionnels nationaux voire locaux, des politiques publiques et des stratégies universitaires mises en œuvre sur la base de classements mondiaux inévitablement partiels, réducteurs, décontextualisés. L'objectif élitiste, dans les faits assez largement partagé par un grand nombre de pays, de promotion dans chacun d'entre eux d'un petit nombre d'universités de classe mondiale, est discuté, voire contesté, au profit de celui de systèmes éducatifs nationaux de classe mondiale répondant aux besoins d'un plus grand nombre de citoyens et susceptibles en tant que tel de contribuer véritablement à un objectif général de bien-être économique et social.

Le système éducatif de classe mondiale est alors défini comme une forme de système éducatif idéal pleinement intégré au sein du marché global, se caractérisant par un portefeuille d'institutions éducatives différenciées et performantes, offrant les meilleures chances de réussite au plus grand nombre, orienté par le développement de connaissances au service des citoyens, attirant les meilleurs talents de l'étranger, garantissant non seulement un emploi mais aussi une vie personnelle réussie au service du développement économique et social de la société, capable de s'adapter aux changements.

Les quatre focus réalisés dans la troisième partie du rapport sur le Japon, la Malaisie, l'Afrique et l'Amérique Latine permettent toutefois de mesurer l'écart qui semble important entre les discussions quelquefois critiques sur la méthodologie et les usages des classements, et le déploiement des politiques publiques éducatives qui intègrent toutes peu ou prou ces mêmes classements en tentant quelquefois de les adapter à leur contexte spécifique.

⁶⁰ Marope P.T.M., P.J. Wells, E. Hazelkorn (Eds) (2013), *Rankings and Accountability in Higher Education, Uses and Misuses*, UNESCO Publishing.

1.2.3. Les focus géographiques mettent en évidence le fait que, face aux classements, tous les pays ne réagissent pas de la même manière

L'un des intérêts des focus géographiques est de permettre d'appréhender le crédit accordé, dans chaque pays ou région, aux classements internationaux en relation avec les initiatives locales ou régionales ainsi que, lorsqu'elles existent, les réponses institutionnelles spécifiques des autorités publiques éducatives.

Concernant le premier point, et en dehors des prises de position manifestant, soit une adhésion inconditionnelle (c'est le cas par exemple de l'Australie), soit une opposition radicale (cf. par exemple la déclaration de mai 2011 des présidents d'université et des administrateurs des universités latino-américaines et des Caraïbes réunis à Buenos Aires) aux classements internationaux, l'attention portée aux classements internationaux peut être appréhendée notamment par :

- la multiplication, et le paradoxe n'est qu'apparent, des classements nationaux et ou régionaux visant non pas – ou pas seulement – à se soustraire à l'emprise des classements internationaux par le développement de systèmes alternatifs, mais plutôt à inscrire les universités dans une logique de classements lorsque cette dernière ne préexistait pas (Allemagne, Brésil, Pologne, Nigéria, Pakistan...);
- les pressions exercées par les parties prenantes, étudiants, familles, employeurs et le rôle actif joué par la presse nationale *via* la diffusion annuelle grand public de « leur » classement des établissements d'enseignement supérieur (*AshiShimbum* au Japon, *El Tiempo* en Colombie, *Die Zeit* en Allemagne...).

L'examen des réponses nationales institutionnelles spécifiques permet de mesurer l'importance prise par les résultats des classements internationaux dans la mise en œuvre des politiques publiques éducatives avec par exemple :

- en Australie, où les ressources apportées par les étudiants internationaux jouent un rôle important dans de nombreux établissements, le déploiement d'une politique universitaire (choix stratégiques, évolution des programmes, modulation des obligations académiques et des rémunérations...) essentiellement orientée par la distinction entre établissements classés et non classés et, pour les établissements classés, par les résultats obtenus dans les principaux classements internationaux ;
- en Allemagne, l'accentuation du passage, engagé dès 2005, d'une politique « égalitaire » à une politique visant à faire émerger des universités d'excellence et l'approfondissement de l'autonomie des établissements ;
- au Japon, la poursuite de la transition d'un système éducatif domestique protégé à un système qui se veut international et ouvert ; cette stratégie de réponse aux classements a provoqué un large débat au Japon suite aux propositions de l'administration Abe en novembre 2015⁶¹. Celle-ci a en effet introduit comme cible implicite de son cinquième plan pour la science et la technologie, la performance des universités japonaises dans les principaux classements internationaux. Cette stratégie n'était d'ailleurs pas nouvelle puisque le Conseil pour la compétitivité industrielle de 2013 avait fixé pour objectif que dix universités japonaises intègrent le Top 100 international ;

⁶¹ Voir le lien : Global_University_Rankings-How_Are_They_Measured_Nippon.com

- en Malaisie, le choix de l'émergence et de la promotion de quatre universités de recherche de classe mondiale comme tête de proue d'un système éducatif poursuivant les meilleurs standards – classements – internationaux ;
- en Chine, le choix d'injecter des ressources importantes à la fois sur un petit nombre d'universités de classe mondiale et sur des domaines de recherche prioritaires en misant sur les effets d'entraînement induits à terme pour l'ensemble de l'enseignement supérieur chinois⁶². Aujourd'hui, deux universités chinoises seulement figurent dans les 100 premières d'ARWU et deux également dans les 200 premières places de THE. Étape après étape, l'objectif est qu'en 2050 la Chine ait un système d'enseignement supérieur et de recherche de classe mondiale incluant une centaine d'universités d'élite et plusieurs thématiques d'excellence. En 2014, trente universités chinoises avaient déjà un budget moyen d'environ 1 milliard de dollars. En 2009, elles n'étaient que cinq ;
- en Russie, l'État a également déclaré vouloir cinq universités russes dans le top 100 d'ARWU d'ici 2020 contre une seule aujourd'hui et a développé dans ce but une stratégie publique. Suite à un audit, quinze universités russes ont été sélectionnées et recevront des bourses gouvernementales spécifiques pour améliorer leur performance sur les critères retenus par les principaux classements ;
- plusieurs pays émergents utilisent aussi les résultats des classements. Ils bâtissent des partenariats avec les meilleurs établissements des classements internationaux pour faire progresser leurs structures locales et leurs étudiants. Le programme de bourses du gouvernement brésilien *Science Without Borders* s'est ainsi adossé sur les classements des meilleures universités en sciences et technologie de QS et THE pour affecter 100 000 étudiants et chercheurs. Le Kazakhstan fait de même pour l'attribution des bourses présidentielles de mobilité étudiante. La commission indienne des bourses exige de son côté que toute université étrangère qui souhaite contractualiser avec une université indienne soit au moins classée dans les 500 premières de l'un des grands classements ;
- enfin, certains pays ont modifié leurs critères d'accueil d'étudiants pour les caler sur les classements. Le Danemark, Singapour et les Pays-Bas favorisent, à travers un système de points, les étudiants issus des universités les plus performantes dans les classements globaux.

La prise en compte des classements est moins prégnante dans certaines régions du monde, l'Amérique du Sud, le Moyen Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie Centrale et l'Afrique Sub-saharienne (hors Nigeria), et certains pays, à l'instar du Canada, font montre d'une position que l'on peut qualifier d'intermédiaire ou de modérée vis-à-vis des classements internationaux. Ceux-ci apportent une information complémentaire et utile mais ils ne sauraient supplanter les outils nationaux d'aide à la décision et être de nature à infléchir seuls les politiques éducatives et les stratégies des acteurs⁶³.

⁶² Zha Q. (2016), *China calls for smarter standards for its world-class universities*, International Higher Education, number 86, summer 2016.

⁶³ C'est également le cas aux États-Unis où les établissements s'intéressent peu aux classements internationaux, dont ils trusteront les premières places, mais restent dépendants des classements nationaux et nord-américains.

1.2.4. En France, divers travaux rappellent que la réponse aux classements ne peut pas s'appuyer sur une uniformisation des critères d'évaluation d'établissements différents ou sur une trop grande standardisation des outils de structuration de l'ESR

La France est souvent citée comme l'un des pays qui, pour corriger les effets de la fragmentation de l'organisation de son dispositif d'enseignement supérieur et de recherche entre universités, grandes écoles et organismes de recherche, se serait concentré sur une politique visant à accroître mécaniquement, par regroupement, la taille de ses opérateurs dans l'objectif de gagner des places dans les classements internationaux.

Un rapport d'information du Sénat de 2008 fournit quelques éléments permettant d'apprécier la position de la représentation nationale sur la question générale du défi des classements dans l'enseignement supérieur⁶⁴. Considérant d'une part que « *l'impact des classements sur les comportements des acteurs est démontrée par plusieurs études, réalisées principalement à l'étranger* », et d'autre part que « *l'impact des classements sur les dirigeants d'établissement en France est certain* », le rapport propose d'en « *accepter le principe mais d'en contourner les pièges* », c'est-à-dire de reconnaître « *que tous les établissements d'enseignement supérieurs n'ont pas les mêmes objectifs, et qu'il est donc inapproprié de les juger sur des critères uniformes, si l'on veut pouvoir rendre convenablement justice à leurs performances respectives* ». La question qui est alors traitée est davantage celle des outils de régulation des classements internationaux que celle de l'identification, la qualification, la compréhension des processus et mécanismes par lesquels les classements internationaux impacteraient réellement les évolutions institutionnelles de l'ESR français.

Une note plus récente du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche⁶⁵ (MENESR) n'apporte pas d'éléments significatifs nouveaux permettant d'améliorer la compréhension de la nature et des moteurs de cet impact.

Plus directement axé sur la question traitée par la mission, un rapport de SIRIS Academic réalisé en 2016 pour le CNRS⁶⁶ se penche sur les effets institutionnels des classements internationaux, en particulier en France et plus précisément sur les politiques de site. L'analyse est comparative et part du constat de l'existence à Boston, Londres et Paris d'un potentiel scientifique équivalent, conduisant pourtant à une performance médiocre dans les principaux classements internationaux de la place parisienne relativement aux deux autres sites. Ce constat propose une hypothèse intéressante pour une explication de nature institutionnelle des différences de performance qui serait elle-même à l'origine du Programme investissements d'avenir (PIA) mis en place dans la durée depuis 2010.

Le rapport souligne les dangers d'une réponse conduisant à confondre l'outil de transformation institutionnelle utilisé, les communautés d'universités et d'établissements (COMUE), avec l'objectif à atteindre, l'amélioration de la performance. Cette mise en garde qui s'adresse aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux acteurs franciliens permet d'appréhender les effets contre-productifs sur les performances académiques d'une institutionnalisation des COMUE. En effet, si les COMUE ont joué, pour les auteurs du rapport, un rôle décisif en termes de dialogue institutionnel permettant d'envisager le début d'une transformation institutionnelle de l'ESR parisien, il apparaît que leur

⁶⁴ Bourdin M.J. (2008), *Rapport d'information sur le défi des classements dans l'enseignement supérieur*, rapport n° 442, Sénat, 2 juillet 2008.

⁶⁵ MENESR (2015), *Classements internationaux dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur*, juin 2015.

⁶⁶ *The academic structures of Boston, London and Paris : a comparison*, Report prepared for CNRS, Siris Academic.

pérennisation d'une part conduirait à une diminution de la performance des nouvelles entités comparativement aux établissements qui les constituent, et d'autre part pourrait être un frein à la nécessaire différenciation des missions conduites par les établissements membres seule à même de provoquer une hausse significative de la performance académique de la place parisienne.

Ainsi, si l'impact des classements internationaux sur les politiques de site conduites en France semble être un fait largement reconnu, beaucoup reste à faire pour en déduire des recommandations utiles en termes de politique publique. C'est aussi sans doute la raison pour laquelle l'une des recommandations de la note du MENESR précédemment citée consiste à améliorer la connaissance fine de l'ESR français et de ses transformations en favorisant « *la coordination et le développement en France de la communauté scientifique dont l'objet de recherche concerne l'organisation et le fonctionnement des universités et de la recherche ("Higher Education Studies" et "Sciences Studies")* ».

1.3. Tous les établissements d'enseignement supérieur français ne sont pas concernés de la même manière par les classements internationaux globaux

1.3.1. Les établissements d'enseignement supérieur français représentent 4 à 4,4 % des établissements qui apparaissent dans les 500 premiers des classements internationaux retenus

Afin de contextualiser l'impact des classements internationaux sur les établissements d'enseignement supérieur français, la mission a analysé l'évolution du nombre d'établissements classés dans les cinq classements de référence qu'elle a retenus depuis 2005. Le détail du positionnement de chaque établissement dans ces classements figure en annexe 1 dans les fiches de caractérisation des classements. Comme elle l'a indiqué *supra*, la mission considère que ces classements sont foncièrement différents en termes de méthodologie, de fiabilité des données et d'usage. Dans l'analyse qui suit, la mission a souhaité mesurer l'intensité de la visibilité internationale des établissements d'enseignement supérieur français à travers le nombre de classements dans lesquels ils apparaissent.

Afin d'assurer leur comparabilité, elle a fait le choix de centrer, dans un premier temps, son analyse sur les seuls établissements d'enseignement supérieur français qui apparaissent dans les 500 premiers de chacun des classements retenus.

Dans ce cadre, **le nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 500 premiers⁶⁷ de chacun des cinq classements retenus est stable entre 2010 et 2016⁶⁸.**

En 2016, 22 établissements français figurent dans les 500 premiers d'ARWU et THE, 20 dans QS et Leiden et seulement 12 dans Webometrics. Ils représentent entre 4 % et 4,4 % des établissements classés dans les 500 premiers d'ARWU, THE, QS et Leiden – contre seulement 2,4 % pour Webometrics dont la logique est particulière.

⁶⁷ Ce qui correspond à l'intégralité du classement de Shanghai.

⁶⁸ 2012 au lieu de 2010 pour Leiden et 2015 au lieu de 2016 pour Webometrics.

Ainsi, alors même que les critères retenus par ces classements sont sensiblement différents, ARWU se focalisant sur la reconnaissance académique de la recherche tandis que THE intègre par exemple une évaluation de notoriété, le nombre d'établissements français classés est, à l'exception de l'un d'entre eux, singulièrement comparable.

Cependant, chaque classement enregistre des entrées et des sorties d'établissements plus ou moins importantes, sans qu'il soit toujours facile de savoir si ces entrées-sorties correspondent à des évolutions dans les résultats des établissements ou à des évolutions méthodologiques. Ainsi, entre 2015 et 2016, et hors fusions d'établissements, ARWU enregistre deux entrées et deux sorties d'établissements français, THE compte cinq entrées pour deux sorties, QS aucune entrée pour trois sorties et Leiden deux entrées pour trois sorties.

Tableau n° 4 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 500 premiers établissements des cinq classements analysés (2010-2016)⁶⁹

	ARWU		THE		QS		Leiden		Webometrics	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016	2012	2016	2010	2016
nombre d'établissements français classés dans les 500 premiers établissements de la dernière édition du classement (2015 ou 2016)	22	22	4	22	21	20	20	20	13	12
poids des établissements français parmi les établissements classés	4,4%	4,4%	2,0%	4,4%	4,2%	4,0%	4,0%	4,0%	2,6%	2,4%

Source : Mission

1.3.2. Le nombre d'établissements français présents dans au moins un classement augmente entre 2010 et 2016

Sur une période plus longue, 2005-2016, et en prenant en compte les années 2005, 2010, 2015 et/ou 2016, 43 établissements d'enseignement supérieur français apparaissent au moins une fois dans les 500 premiers classés d'au moins un des cinq classements retenus par la mission. Il s'agit de 30 universités et COMUE et de 13 autres établissements (écoles et grands établissements).

En 2010, et en ayant neutralisé l'effet des fusions, 31 établissements sont présents dans au moins un des cinq classements retenus. Dans cet ensemble, 2 établissements (dont 1 université) apparaissent dans les 500 premiers classés des 5 classements retenus, 6 établissements (dont 5 universités) figurent dans 4 des 5 classements, 7 établissements (dont 6 universités) sont dans 3 classements, 4 établissements (dont 3 universités) figurent dans 2 classements et 12 établissements (dont 9 universités) ne sont que dans un seul classement.

En 2016, et en ayant neutralisé l'effet des fusions, 36 établissements (dont 25 universités) sont présents dans au moins un des cinq classements retenus, soit 5 de plus qu'en 2010. Ils représentent 13,1 % des 274 établissements d'enseignement supérieur français et 34,7 % des 72 universités⁷⁰.

⁶⁹ Les données sont issues de la dernière édition des classements retenus (2015 ou 2016).

⁷⁰ Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, 2016.

Pour cette dernière année d'observation :

- 6 établissements (dont 5 universités) figurent parmi les 500 premiers des 5 classements retenus (soit 4 de plus qu'en 2010). Il s'agit des universités de Paris 5, Paris 6, Paris 7, Aix-Marseille et Strasbourg et de l'École normale supérieure de Paris ;
- 7 établissements⁷¹ (dont 6 universités) figurent dans 4 des 5 classements (soit 1 de plus qu'en 2010) ;
- 4 établissements⁷² (dont 3 universités) sont dans 3 classements (contre 7 en 2010) ;
- 6 établissements⁷³ figurent dans 2 classements (comme en 2010) ;
- 13 établissements⁷⁴ sont dans un seul classement (contre 10 en 2010).

Tableau n° 5 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 500 premiers établissements des cinq classements analysés entre 2010 et 2016⁷⁵

nombre d'établissements (en tenant compte des fusions) présents dans les 500 premiers	en 2010 (2012 pour Leiden)	%	dernière version du classement (2016 ou 2015)	%
dans les 5 classements	2	6,5%	6	16,7%
<i>dont universités</i>	1	50,0%	5	83,3%
<i>dont autres</i>	1	50,0%	1	16,7%
dans 4 classements	6	19,4%	7	19,4%
<i>dont universités</i>	5	83,3%	6	85,7%
<i>dont autres</i>	1	16,7%	1	14,3%
dans 3 classements	7	22,6%	4	11,1%
<i>dont universités</i>	6	85,7%	3	75,0%
<i>dont autres</i>	1	14,3%	1	25,0%
dans 2 classements	6	19,4%	6	16,7%
<i>dont universités</i>	5	83,3%	1	16,7%
<i>dont autres</i>	1	16,7%	5	83,3%
dans 1 classement	10	32,3%	13	36,1%
<i>dont universités</i>	7	70,0%	10	76,9%
<i>dont autres</i>	3	30,0%	3	23,1%
total	31	100,0%	36	100,0%
<i>dont universités</i>	24	77,4%	25	69,4%
<i>dont autres</i>	7	22,6%	11	30,6%

Source : Mission

⁷¹ Universités de Paris 11, Bordeaux, Grenoble, Lyon 1, Montpellier, Nice et École Polytechnique.

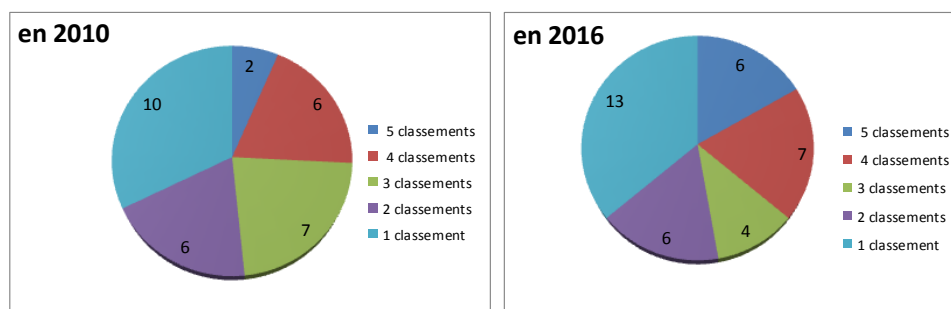
⁷² Universités de Paris 4, de Lorraine, Toulouse 3 et École normale supérieure de Lyon.

⁷³ Universités de Paris 1, Paris 9 Dauphine, École normale supérieure de Cachan, Centrale-Supelec, MINES ParisTech et École des Ponts ParisTech.

⁷⁴ Universités de Versailles Saint-Quentin, Paris-Est Créteil, Toulouse 1, Poitiers, Tours, Rennes 1, Nantes, Lille, Bourgogne, Université fédérale de Toulouse, École supérieure de physique et de chimie industrielles, Sciences Po Paris, INSA de Lyon.

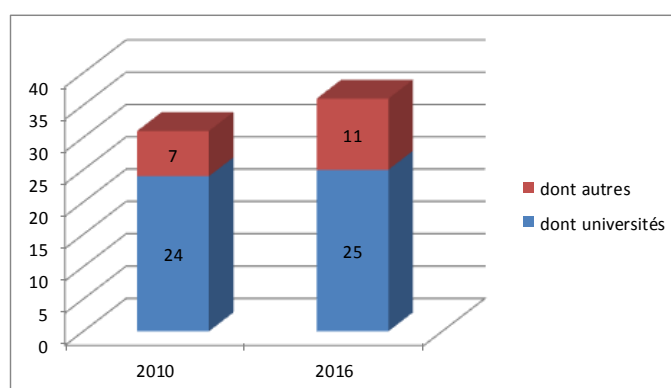
⁷⁵ Les données sont issues de 2010 (2012 pour Leiden) et de la dernière édition des classements retenus disponible (2015 ou 2016 selon les cas)

Graphique n° 1 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français présents dans les 500 premiers des cinq classements analysés entre 2010 et 2016



Source : Mission

Graphique n° 2 : Évolution entre 2010 et 2016 du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français présents dans les 500 premiers classés des cinq classements analysés



Source : Mission

1.3.3. Les établissements d'enseignement supérieur français sont moins bien placés dans ARWU que ceux des principaux pays comparables

Afin d'apprécier plus globalement les résultats obtenus par le système français d'enseignement supérieur français dans le contexte mondial, la mission a comparé, pour le seul classement ARWU, le niveau du classement de ces derniers par rapport à celui des établissements d'enseignement supérieurs d'autres pays. Il ressort de ce simple décompte plusieurs informations.

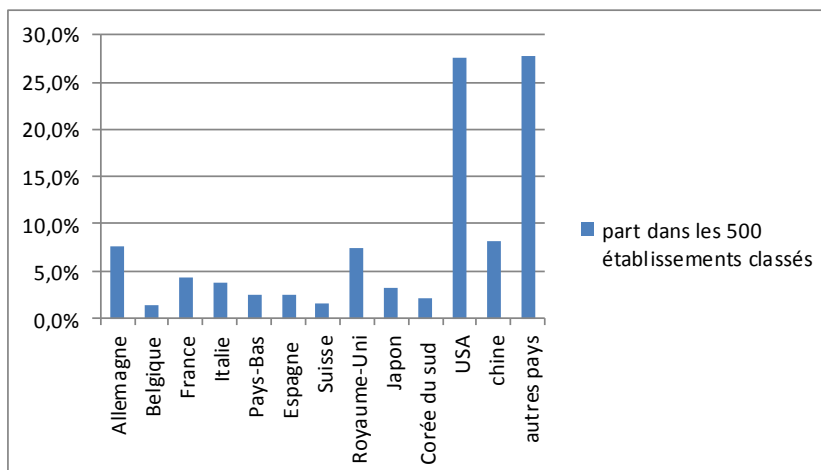
En 2016, la France, dont il convient de rappeler la singularité du système d'enseignement supérieur et de recherche autour d'une double différenciation universités-grandes écoles et universités-organismes de recherche⁷⁶, représente 4,4 % des établissements classés. Elle se situe derrière les États-Unis (27,6 %), la Chine (8,2 %), l'Allemagne (7,6 %), le Royaume-Uni (7,4 %) et devant l'Italie (3,8 %), le Japon (3,2 %), les Pays-Bas et l'Espagne (2,4 %).

Ce positionnement global doit être affiné afin de tenir compte des rangs de classement des établissements. La France ne compte que deux établissements parmi les 50 premiers établissements mondiaux (soit 4 %), loin derrière les États-Unis qui en comptent 31 (62 %) et le Royaume-Uni qui en

⁷⁶ Même si la Chine, la Russie et d'autres puissances mondiales ont le même souci de fragmentation.

compte 7 (14 %). Elle fait aussi bien que l'Allemagne et le Japon et se situe devant l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suisse qui n'en comptent aucun.

Graphique n° 3 : Part des établissements d'enseignement supérieur de différents pays dans le classement ARWU 2016



Source : Mission

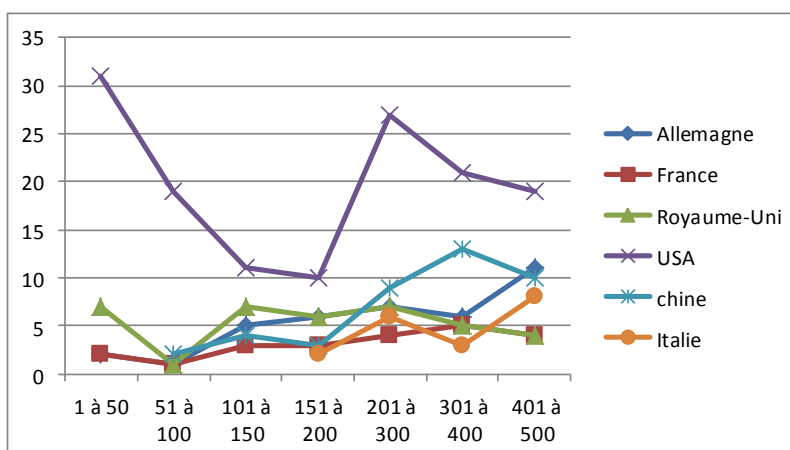
Si la mission prend en compte les cent premiers établissements classés, la France en compte trois (soit 3 % de l'ensemble) alors que les États-Unis dominent toujours le classement avec cinquante établissements, suivis par le Royaume-Uni avec huit établissements. La France se situe toujours au même niveau que l'Allemagne mais elle est rattrapée par les Pays-Bas et dépassée par la Suisse et le Japon qui en comptent chacun quatre.

La situation de la France se dégrade entre la 101^{ème} et la 200^{ème} place du classement puisqu'elle ne comptabilise à ce niveau que six établissements, soit autant que les Pays-Bas mais beaucoup moins que les États-Unis (vingt-et-un établissements), que le Royaume-Uni (treize) mais aussi que l'Allemagne (onze) et la Chine (sept) qui entre véritablement dans le classement de Shanghai à ce niveau.

Entre la 201^{ème} et la 500^{ème} place du classement la France représente 4,3 % des établissements classés. Elle se situe toujours derrière les États-Unis (22,3 %), la Chine (10,7 %), l'Allemagne (8 %), le Royaume-Uni (5,3 %) mais aussi l'Italie (5,7 %).

Ce panorama met en évidence le fait que la France peine, pour les raisons évoquées, non seulement à construire des « champions mondiaux » mais également à densifier la présence de ses établissements dans la deuxième partie des classements.

Graphique n° 4 : Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans ARWU en 2016 par niveau de classement



Source : Mission

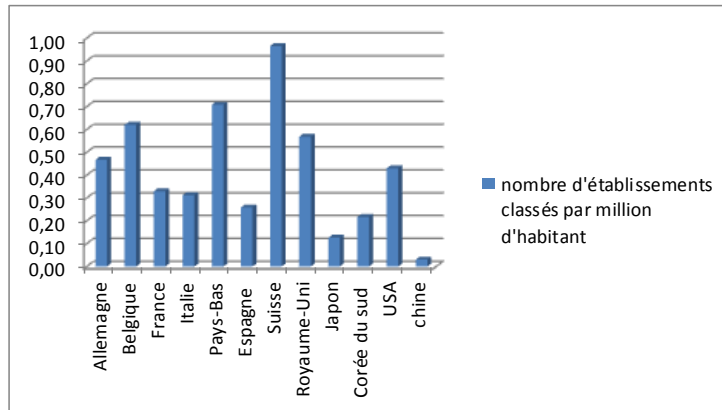
Cependant, l'analyse de la situation des établissements d'enseignement supérieur français doit également être appréciée à l'aune du poids de la France dans le monde. Pour ce faire, la mission a retenu quatre indicateurs : la population, le PIB, la part du PIB consacrée à la R&D – ces données disponibles pour l'année 2015 ont été extraites des publications de la Banque Mondiale – et la part des publications scientifiques françaises dans le monde en 2014 à partir des données de l'OST.

Rapporté à la population de chaque pays, le nombre d'établissements classés dans ARWU met en lumière une autre hiérarchie qui distingue les petits pays dont le système d'enseignement supérieur est très développé. C'est en effet la Suisse qui obtient le meilleur résultat avec un ratio de 0,97, suivie des Pays-Bas (0,71) et de la Belgique (0,62). Le Royaume-Uni compte 0,57 établissement classé par million d'habitants, l'Allemagne 0,47, les États-Unis 0,43 malgré une population importante et la France seulement 0,33. Fort logiquement, la Chine affiche au regard de ce critère un retard très significatif (0,03).

En prenant en compte la richesse nationale mesurée à travers le PIB 2015, la France est devancée par la plupart de ses concurrents internationaux selon une hiérarchie qui réserve, là encore, une place intéressante aux petits pays dont le système d'enseignement supérieur est très développé. Ce sont les Pays-Bas qui obtiennent les meilleurs résultats avec 16 établissements classés par milliards de dollars de PIB, suivis par la Belgique (15,4), la Suisse (11,9), l'Allemagne (11,3), l'Italie (10,4), l'Espagne (10) et la France (9,1). Cet indicateur n'est favorable ni aux États-Unis (7,7) ni à la Chine (3,3).

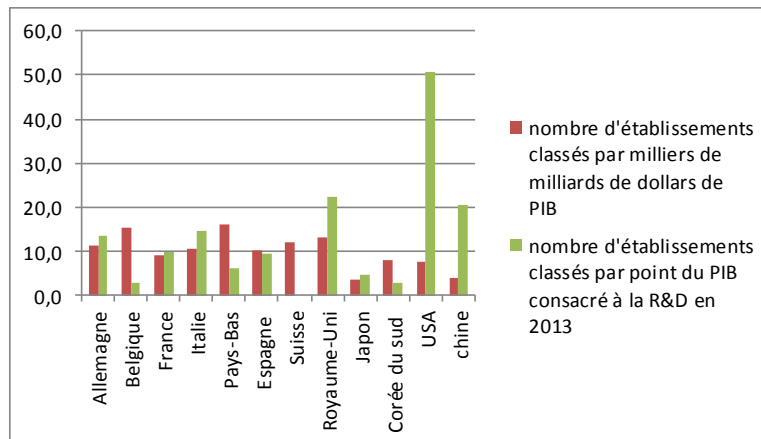
Rapporté à la part du PIB consacrée par chaque pays à la R&D, le nombre d'établissements classés confirme l'importance du lien entre intensité du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche et positionnement dans les classements internationaux. Sans surprise, cet indicateur distingue très largement les États-Unis avec 45 établissements classés par point du PIB consacré à la R&D, loin devant le Royaume-Uni (22,3), la Chine (20,4), l'Italie (14,5) – même si la majeure partie des établissements italiens classés dans ARWU le sont dans la deuxième partie du classement –, l'Allemagne (13,4) et enfin la France (9,8).

Graphique n° 5 : Comparaison du nombre d'établissements classés dans ARWU en 2016 au regard de la population des différents pays



Source : Mission d'après les données de la Banque Mondiale

Graphique n° 6 : Comparaison du nombre d'établissements classés dans ARWU en 2016 au regard du PIB 2015 et de la part du PIB consacrée à la R&D 2013 des différents pays



Source : Mission d'après les données de la Banque Mondiale

Il ressort de cette analyse que la situation relative des établissements d'enseignement supérieur français approchée à travers le prisme de leur présence dans le classement international d'ARWU est moins bonne que celle de leurs homologues des principaux pays concurrents de la France, ce qui s'explique notamment par l'existence, à côté des universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche. Cette division produit une partition des ressources et une répartition des missions entre les universités et les établissements d'enseignement et de recherche qui est différente de celle que l'on trouve dans le modèle anglo-saxon à partir duquel se sont construits les classements. Ceci peut être illustré en observant des ratios tels que le nombre d'établissements classés par point de PIB consacré à la R&D. Des travaux comparatifs ont également montré l'impact de l'approfondissement de l'autonomie des établissements sur leur degré d'efficience⁷⁷.

⁷⁷ Voir en particulier le rapport de Philippe Aghion, Mathias Dewatripont, Caroline Hoxby, Andreu Mas-Colell, André Sapir, Higher aspirations, *An agenda for reforming European universities*, Bruegel Blueprint 5, 2008.

La faiblesse du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français présents dans les premiers rangs d'ARWU qui sont censés distinguer « les grands champions mondiaux » s'explique aussi par le fait que l'État n'a jamais véritablement, sauf avec les initiatives d'excellence, encouragé la création et la montée en puissance de tels établissements dont les niveaux de ressources, le degré d'autonomie et la capacité à choisir leurs étudiants sont sans commune mesure avec ceux des établissements d'autres pays.

Tableau n° 6 : Analyse comparative du positionnement des établissements d'enseignement supérieur français dans ARWU en 2016 par rapport à d'autres pays

ARWU 2016	Allemagne	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	Japon	Corée du sud	USA	chine	autres pays
1 à 50	2		2				1	7	2		31		5
51 à 100	1	2	1		3		3	1	2		19	2	16
101 à 150	5		3		5		2	7	1	1	11	4	11
151 à 200	6	2	3	2	1	1		6	1	2	10	3	13
201 à 300	7	2	4	6	2	2	1	7	3	3	27	9	27
301 à 400	6	1	5	3	1	6	1	5	3	3	21	13	32
401 à 500	11		4	8		3		4	4	2	19	10	35
nombre d'établissements classés	38	7	22	19	12	12	8	37	16	11	138	41	139
part dans les 50 premiers classés	4,0%	0,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	14,0%	4,0%	0,0%	62,0%	0,0%	10,0%
part dans les 100 premiers classés	3,0%	2,0%	3,0%	0,0%	3,0%	0,0%	4,0%	8,0%	4,0%	0,0%	50,0%	2,0%	21,0%
part dans les 100 à 200 premiers classés	11,0%	2,0%	6,0%	2,0%	6,0%	1,0%	2,0%	13,0%	2,0%	3,0%	21,0%	7,0%	24,0%
part dans les 200 à 500 premiers classés	8,0%	1,0%	4,3%	5,7%	1,0%	3,7%	0,7%	5,3%	3,3%	2,7%	22,3%	10,7%	31,3%
part dans les 500 établissements classés	7,6%	1,4%	4,4%	3,8%	2,4%	2,4%	1,6%	7,4%	3,2%	2,2%	27,6%	8,2%	27,8%
population (en millions d'habitants)	81,41	11,29	66,81	60,80	16,94	46,42	8,29	65,14	126,96	50,70	321,42	1371,90	
nombre d'établissements classés par million d'habitant	0,47	0,62	0,33	0,31	0,71	0,26	0,97	0,57	0,13	0,22	0,43	0,03	
PIB 2015 en billions de dollars	3,36	0,46	2,42	1,82	0,75	1,20	0,67	2,86	4,38	1,39	18,04	11,01	
nombre d'établissements classés par milliers de milliards de dollars de PIB	11,3	15,4	9,1	10,4	16,0	10,0	11,9	12,9	3,7	7,9	7,7	3,7	
% PIB consacré à la R&D en 2013	2,83	2,43	2,24	1,31	1,96	1,26	nd	1,66	3,47	4,15	2,73	2,01	
nombre d'établissements classés par point du PIB consacré à la R&D en 2013	13,4	2,9	9,8	14,5	6,1	9,5	-	22,3	4,6	2,7	50,5	20,4	
part des publications scientifiques du monde 2014	4,90%	nd	3,30%	3,20%	1,60%	2,80%	1,00%	5,00%	4,60%	2,90%	21,10%	15,30%	

Source : Mission d'après données Banque Mondiale 2015 et OST (publications 2014)

1.3.4. Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur français apparaissant dans les 100 premiers des classements retenus par la mission est faible et ne progresse pas

Au-delà du nombre d'établissements français classés dans les 500 premiers qui évolue sous l'effet contrasté des fusions réalisées (cf. *infra*), des évolutions méthodologiques de certains classements et de la montée en puissance de certains grands pays comme la Chine, il est important de constater que le nombre d'établissements français classés dans les 50, 100 et 200 premiers de ces mêmes classements reste stable.

En 2016, seuls deux établissements sont présents dans le top 50 d'ARWU (contre un en 2005), un apparaît dans QS contre deux en 2005 et aucun n'est présent dans les trois autres classements étudiés. Le nombre d'établissements français classés entre la 51^{ème} et la 100^{ème} place est à peine plus important (un dans ARWU, THE et QS, trois dans le classement de Leiden). C'est entre la 101^{ème} et la 200^{ème} place que les établissements français affirment davantage leur présence (huit dans Leiden, six dans ARWU, trois dans THE et QS). Enfin, c'est entre la 201^{ème} à la 500^{ème} place que la présence française est la plus visible (dix-huit établissements dans THE, quinze dans QS, treize dans ARWU, neuf dans Leiden).

En 2016, le poids des établissements français classés dans les 100 premiers est de 3 % dans ARWU et Leiden, 2 % dans QS, 1 % dans THE et 0 % dans Webometrics. Ce poids relatif diminue dans tous les classements sur la période observée.

Le poids relatif des établissements français classés dans les 200 premiers apparaît plus stable. Il est, en 2016, de 5,5 % dans Leiden, 4,5 % dans ARWU, 2,5 % dans QS et 2 % dans THE.

Tableau n° 7 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 50, 100, 200 et 500 premiers établissements des cinq classements analysés (2005 – 2016)⁷⁸

nombre d'établissements classés dans les places	classement de Shanghai Jiao Tong (ARWU)				Times world university rankings (THE)			QS word university rankings				CWTS Leiden Ranking			Webometrics		
	2005	2010	2015	2016	2010	2015	2016	2005	2010	2015	2016	2012	2015	2016	2005	2010	2015
1 à 50	1	2	2	2	1			2	2	2	1						
51 à 100	3	1	2	1	2	1	1	3	0	0	1		3	3			1
100 à 200	4	4	4	6	1	4	3	3	3	3	3	10	7	8			1
200 à 500	13	15	14	13		14	18		16	18	15	10	11	9	2	12	11
nombre d'établissements français classés dans les 500 premiers	21	22	22	22	4	19	22	8	21	23	20	20	21	20	2	13	12
part des établissements français classés dans les 100 premiers parmi les établissements français classés	19,0%	13,6%	18,2%	13,6%	75,0%	5,3%	4,5%	62,5%	9,5%	8,7%	10,0%	0,0%	14,3%	15,0%	0,0%	7,7%	0,0%
poids des établissements français classés dans les 100 premiers	4,0%	3,0%	4,0%	3,0%	3,0%	1,0%	1,0%	5,0%	2,0%	2,0%	2,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	1,0%	0,0%
poids des établissements français classés dans les 200 premiers	4,0%	3,5%	4,0%	4,5%	2,0%	2,5%	2,0%	4,0%	2,5%	2,5%	2,5%	5,0%	5,0%	5,5%	0,0%	0,5%	0,5%

Source : Mission

La même analyse réalisée sur l'ensemble des établissements apparaissant dans les cinq classements observés entre 2010 et 2016 – et non plus sur les seuls 500 premiers – se traduit par une augmentation du nombre d'établissements français classés mais aussi par une diminution de leur poids relatif dans le nombre des établissements classés. Elle ne remet pas en cause les conclusions présentées *supra*. Le détail de cette analyse est présenté en annexe 2.

⁷⁸ Les données sont issues de la dernière édition des classements retenus (2015 ou 2016).

Tableau n° 8 : Évolution du nombre d'établissements français classés dans les cinq classements analysés entre 2010 et 2016

	ARWU		THE		QS		Leiden		Webometrics	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016	2012	2016	2010	2016
nombre d'établissements français classés dans la dernière édition du classement (2015 ou 2016)	22	22	4	27	21	34	20	23	31	34
nombre d'établissements classés	500	500	200	801	500	916	500	842	900	900
poids des établissements français parmi les établissements classés	4,4%	4,4%	2,0%	3,4%	4,2%	3,7%	4,0%	2,7%	3,4%	3,8%

Source : Mission

À l'issue de cette analyse de l'évolution du positionnement des établissements d'enseignement supérieur français dans les cinq classements internationaux globaux analysés par la mission, il est possible de faire les constats suivants :

- les établissements d'enseignement supérieurs français pèsent entre 4 et 4,5 % des établissements mondiaux classés dans les 500 premiers des cinq classements analysés ;
- ce poids relatif est légèrement supérieur au poids de ses publications scientifiques dans les publications mondiales en 2013 (3,30 %) ⁷⁹ ;
- appréciée au regard de la l'importance de la population, du PIB national et de la part du PIB consacrée aux dépenses de R&D, la situation des établissements d'enseignement supérieur français dans le classement ARWU est moins favorable que celle des établissements des principaux pays concurrents de la France ;
- le poids des établissements français classés dans les 100 premiers des classements retenus ne représente, en 2016, qu'entre 0 % et 3 % des 100 premiers établissements classés et qu'entre 0,5 % et 5,5 % des 200 premiers établissements classés ;
- le nombre d'établissements français apparaissant dans au moins un des cinq classements retenus ⁸⁰ passe de 31 en 2010 à 36 en 2016, soit une augmentation de 16,1 %. Parmi eux, treize figurent dans quatre ou cinq de ces classements contre huit en 2010 soit une augmentation de 62,5 %.

Ces constats illustrent le fait que la problématique des classements internationaux ne se pose pas dans les mêmes termes pour tous les établissements et tous les sites. En effet, la visibilité dans les classements internationaux peut être, pour les établissements qui apparaissent plus ou moins régulièrement dans les 500 premiers des cinq classements analysés, un élément de construction d'une stratégie de recherche et d'attractivité internationale. Et corrélativement, les établissements français qui ne figurent pas dans ces classements ou qui y figurent à des niveaux très éloignés des premières places – ce qui est le cas de la majorité d'entre eux – n'en feront vraisemblablement pas des instruments de pilotage déterminants.

La mission reviendra sur ce point fondamental puisqu'il s'agit à la fois d'examiner la situation des établissements qui se situent dans une compétition internationale globale de très haut niveau et

⁷⁹ Dernière année de disponibilité des données.

⁸⁰ Effets des fusions neutralisés.

celle d'établissements qui se positionnent sur des créneaux plus spécialisés ou tout simplement ont une vocation davantage nationale voire locale.

1.4. Les classements thématiques assurent une visibilité internationale plus importante aux établissements d'enseignement supérieur français

Au-delà de l'analyse de l'évolution du positionnement des établissements d'enseignement supérieur français au sein des cinq classements globaux, la mission s'est interrogée sur leurs performances au sein des déclinaisons disciplinaires ou thématiques telles qu'elles sont aujourd'hui proposées par presque tous les classements, et notamment ARWU, THE, CWTS Leiden et QS. Il convient de noter que ces classements thématiques sont construits à partir de méthodologies qui peuvent être différentes de celles qui sont retenues pour l'élaboration des classements globaux.

1.4.1. Les classements thématiques d'ARWU permettent à d'autres établissements français d'être visibles au plan international

Seuls trois établissements d'enseignement supérieur français figurent dans les cent premières places du classement global en 2016 (Paris 6 ; 39^{ème} ; Paris 11, 46^{ème} et l'École normale supérieure de Paris, 87^{ème}). Tous sont également classés dans les 100 premiers d'au moins un des classements proposés par grands champs disciplinaires (« *broad fields* ») – sciences, sciences de l'ingénieur et informatique, sciences de la vie, santé, social.

Tableau n° 9 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 100 premiers des classements par grands champs disciplinaires d'ARWU en 2016

Établissements	Classement Global	Sciences naturelles et mathématiques	Sciences de l'ingénieur et informatique	Sciences de la vie	Médecine et pharmacie	Sciences sociales
Université Paris 6	39	14	25	76-100	76-100	
Université Paris 11	46	25			51-75	
École Normale supérieure de Paris	87	76-100				
Aix-Marseille université	101-150	76-100		76-100		
Université de Strasbourg	101-150	51-75		76-100		
Université Paris 7	101-150	76-100			76-100	
Université Paris 5	151-200				51-75	
Toulouse School of Economics	201-300					48
Polytechnique	301-400	76-100				

Source : Mission

Onze établissements apparaissent dans les 100 premières places des disciplines spécifiques (« *specific subjects* ») prises en compte par ARWU – mathématiques, physique, chimie, informatique, économie - gestion. Par rapport au classement par grands champs disciplinaires, l'université Paris 5 n'apparaît plus (la biologie - santé n'étant pas une des disciplines spécifiques retenues par ARWU). À l'inverse, Paris 9 Dauphine et l'INSEAD⁸¹ entrent dans le palmarès, du fait de leur performance en mathématiques pour la première et en gestion pour la seconde.

Tableau n° 10 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 100 premiers des classements par grandes disciplines spécifiques d'ARWU en 2016

Établissements	Classement global	Mathématiques	Physique	Chimie	Informatique	Économie gestion
Paris 6	39	5	29			
Paris 11	46	10	23			
École normale supérieure de Paris	87	26	40			
Aix-Marseille Université	101-150		25			
Strasbourg	101-150		76-100	19		
Paris 7	101-150	32	76-100			
Paris 5	151-200					
Toulouse School of Economics	201-300					35
Polytechnique	301-400	51-75				
INSEAD						38
Paris 9 Dauphine		28				

Source : Mission

Dans ARWU, un établissement peut être classé dans une ou plusieurs disciplines sans figurer dans le classement général. C'est le cas de cinq établissements français qui entrent dans les 200 premiers dans une ou plusieurs des cinq disciplines spécifiques proposées :

- HEC : 101-150^{ème} en gestion ;
- INSEAD : 38^{ème} en gestion ;
- ENS Cachan : 151-200^{ème} en mathématiques ;
- université d'Auvergne : 151-200^{ème} en physique ;
- université de Rennes 1 : 101-150^{ème} en mathématiques et 151-200^{ème} en chimie.

⁸¹ Institut européen de droit des affaires.

Au total, si seulement trois établissements français figurent dans les 100 premières places du classement global (et vingt-deux dans les 500 premières places), onze sont en revanche présents dans les 100 premières places d'un classement thématique, soit au titre d'un grand champ disciplinaire (neuf établissements), soit au titre d'une ou plusieurs des cinq disciplines spécifiques (onze établissements).

ARWU propose également d'autres sous-classements à partir des différentes spécialités de l'une de ses « disciplines élargies » (« *broad fields* »), les sciences de l'ingénieur – à travers sept spécialités d'ingénierie (voir tableau *infra*). Figurent dans ces classements très spécifiques les universités déjà évoquées mais également des universités absentes des principaux classements proposés par ARWU (« *global ranking, broad fields, specific subjects* »). C'est ainsi le cas des universités de Pau, Amiens, Orléans, Savoie, Tours, Limoges, Compiègne, Versailles-Saint Quentin, Mulhouse et Paris-Est qui valorisent ainsi la qualité d'une ou plusieurs « niches » de recherche (souvent des Labex).

Tableau n° 11 : Établissements d'enseignement supérieur français présents dans le classement spécifique au champ ingénierie d'ARWU

Établissements	Génie chimique	Génie civil	Génie électrique	Sciences énergie	Sciences environ.	Sciences Matériaux	Génie mécanique
Strasbourg	51-75						
Lyon 1	76-100						
Montpellier				38			
Paris 6				51-75		38	
Grenoble 1					76-100	76-100	
Bordeaux					76-100		
Paris 11					76-100	41	76-100
Mines ParisTech							51-75
Orléans	201-300						
Poitiers	201-300				301-400		201-300
Paris 12		76-100			301-400		
UHA Mulhouse			151-200			201-300	
UTC Compiègne			301-400				201-300
Limoges			301-400				
École des Ponts					201-300		201-300
UPPA Pau						201-300	
UPJV Amiens						201-300	
Savoie Chambéry						201-300	
Tours						201-300	

Source : Mission

1.4.2. Les classements thématiques de THE ne distinguent que deux établissements supplémentaires mais se traduisent par des gains de rang

Un seul établissement français – l'École Normale Supérieure de Paris – figure, en 2016, parmi les 100 premiers du classement de THE qui intègre des critères relatifs à la formation, à la recherche, à la valorisation et à l'internationalisation. Au total, vingt-sept établissements français sont présents dans THE, de la 66^{ème} à la 801^{ème} position.

THE propose également une entrée par huit grands champs disciplinaires dans laquelle sept établissements français apparaissent aux cinquante premières places et douze dans les 100 premières. Certains d'entre eux, comme les universités de Paris 1 et de Paris 4, y apparaissent très bien classés alors qu'ils se situent au-delà de la 350^{ème} place dans le classement global. Enfin, quinze établissements français sont présents dans THE sans être toutefois dans les cent premiers, ni au titre du classement global ni au titre des classements disciplinaires.

Les classements par champs disciplinaires permettent ainsi de mettre en évidence les spécificités et les performances de certains établissements peu visibles dans les classements globaux.

Tableau n° 12 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les classements par grands champs disciplinaires de THE en 2016

Établissements	Classement global	Sciences de l'ingénieur	Physique	Gestion - éco	Informatique	Arts humanités	Sciences de la vie	Sciences sociales	Santé
École Normale supérieure de Paris	66	34	20		43	45	90	57	
Polytechnique	116	61	26	74	34				
Paris 6	121	88	42				69		55
Paris 11	179		86						99
Centrale Supélec	201-250	80	20						
Paris 7	201-250		91						
Paris 5	201-250								73
Mines ParisTech	201-250	99							
Strasbourg	301-350		91				59		
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	301-350			38					
Paris 4	351-400					33			
Paris 1	401-500					34		99	

Source : Mission

1.4.3. Les classements par grands champs thématiques de CWTS Leiden n'intègrent aucun établissement qui ne soit pas déjà recensé dans le classement global mais se traduisent également par des gains de rang

Vingt-quatre établissements français sont répertoriés dans le classement CWTS de Leiden (indicateur PP Top 10), principalement basé sur l'impact des publications, avec trois établissements figurant dans les 100 premiers.

Le classement de Leiden propose également une approche selon cinq grands champs thématiques dans laquelle figurent, dans les 100 premières places, dix universités françaises.

Tableau n° 13 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 100 premiers des classements par grands champs thématiques de Leiden

Établissements	Rang édition 2016					
	Global	Santé biomédical	Sciences de la vie et de la terre	Mathématiques informatique	Physique ingénierie	SHS
École normale supérieure de Paris	77	60				
Paris 5	98	59				
École polytechnique	99				86	
Paris 6		53				
Paris-Est Créteil Val de Marne		61				
Paris 11		64	88			
Paris 7		78		42		
Nice Sophia Antipolis		79	40			
Bordeaux		96				
Grenoble 1			33			

Source : Mission

Cette approche par champs permet également à six autres établissements d'intégrer les 200 premières places traduisant ainsi leur performance dans des champs disciplinaires spécifiques.

Tableau n° 14 : Établissements d'enseignement supérieur français classés entre la 100^{ème} et la 200^{ème} place des classements par grands champs thématiques de Leiden

Établissements	Rang édition 2016					
	Classement global	Santé biomédical	Sciences de la vie et de la terre	Mathématiques informatique	Physique ingénierie	SHS
École normale supérieure de Paris			126		116	
Paris 5			147			
École polytechnique			181	180		
Paris 7	112		182			
Paris 6	115		174		196	158
Paris 11	120				184	
Grenoble 1	138	123				
Bordeaux	153		148			
Nice Sophia Antipolis	167					
Montpellier 1	179	140	112			
Paris-Est Créteil-Val de Marne	181			182		
Strasbourg	186	134	190			
Toulouse 3	(251)	145	189			
Lyon 1	(245)	150				
Aix-Marseille	(279)	192				
Bourgogne	(317)		161			

Source : Mission

1.4.4. Les classements par grands champs thématiques et sous-disciplines de QS permettent à certains établissements français de se distinguer, notamment en SHS

QS propose de nombreuses sous-rubriques disciplinaires dans lesquelles 43 établissements français apparaissent et notamment des universités SHS qui sont, en raison de leurs spécificités disciplinaires, réputées avoir des difficultés à faire valoir leurs qualités dans les classements internationaux. Plusieurs établissements à dominante sciences humaines et sociales se distinguent en effet dans les sous-classements de QS comme Sciences-Po (4^{ème} en sciences-politiques), Paris 4 (11^{ème} en langues) ou Paris 1 (12^{ème} en archéologie).

Tableau n° 15 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 50 premiers des classements par sous-disciplines en SHS de QS

Établissement	Classement global	Sciences politiques	Administration	Sociologie	Langues	Littérature	Philosophie	Archéologie	Histoire	Géographie	Droit
Sciences-Po	220	4	40	50							
Paris 4	221			47	11	44		39			
Paris1	228						23	12	18	35	20
Bordeaux	501-550							43			
ENS de Paris	33						24				

Source : Mission

La distinction par sous-disciplines permet aussi, dans un contexte de forte concurrence, à des établissements français cités dans ARWU, THE ou Leiden, d'apparaître en bonne place dans les sous-classements des sciences dures. C'est ainsi que seuls trois établissements français figurent dans le top 100 d'un de ces classements.

Tableau n° 16 : Établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 100 premiers des classements par sous-disciplines en sciences dures de QS

Établissement	Classement global	Physique astronomie	Mathématiques
École Normale supérieure de Paris	33	43	27
Polytechnique	53	26	18
Paris 6	141		47

Source : Mission

Le tableau 17 illustre la diversité disciplinaire proposée par QS, qui permet aux universités de se comparer finement au sein de cinq grandes rubriques.

Tableau n° 17 : Sous-disciplines exploitées dans le classement de QS

Sciences sociales et gestion	Sciences de la nature	Sciences de la vie/santé	Sciences de l'ingénieur	Arts et humanités
Comptabilité Finance	Physique	Médecine	Génie chimique	archéologie
Anthropologie	Astronomie	Dentaire	Génie civil	Architecture
Gestion	Sciences de l'environnement	Infirmière	Génie informatique	Arts et design
Communication	Sciences de la terre et de la mer	Pharmacie	Génie électrique	Langues et littérature
Politique	Chimie	Psychologie	Génie mécanique et aéronautique	Langues modernes
Éducation	Sciences des matériaux	Vétérinaire	Matériaux et mines	Histoire Linguistique
Développement	Géographie	Biologie		Arts vivants
Statistiques		Agronomie et forêt		Philosophie
Économie				
Droit				
Social				

Source : Mission

Il apparaît ainsi que les classements internationaux proposent de plus en plus de classements thématiques à différentes granulométries, ce qui permet d'affiner l'évaluation globale fondée sur des valeurs moyennes ne mettant pas en lumière des domaines d'excellence spécifiques.

Cette évolution se traduit par une augmentation limitée du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français recensés par les classements internationaux mais va cependant dans le sens d'une information plus fine des établissements et d'une meilleure visibilité pour certains d'entre eux.

Elle met en lumière différentes formes de performance académique, plus sectorielle, au sein d'établissements qui ne peuvent se situer au meilleur rang mondial sur l'ensemble des disciplines. Il convient cependant d'être vigilant sur la qualité des données utilisée pour leur élaboration car le risque existe, lorsque la granulométrie des données observée est plus fine, de ne pas disposer d'un volume suffisant de données fiables.

1.5. À l'exception de ceux qui s'intéressent aux écoles de management et d'ingénieurs, les classements nationaux sont peu développés en France

1.5.1. Les classements nationaux français sont peu nombreux et largement portés par des médias

La mission a répertorié les classements ou les palmarès qui sont présentés dans les médias, que ces classements soient élaborés par les médias eux-mêmes ou qu'ils présentent des informations qui sont produites par d'autres et notamment par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du MENESR.

Au titre de la première catégorie, il est possible de citer, sans viser à l'exhaustivité, les productions suivantes qui mettent surtout l'accent sur les résultats des écoles, résultats décisifs pour le choix des étudiants à l'issue des concours :

- le Figaro produit un classement des écoles de management à partir de quatre critères : le niveau de recherche, la qualité de la pédagogie, l'ouverture internationale et les liens avec les entreprises ;
- l'Étudiant produit chaque année un palmarès des écoles d'ingénieurs à partir de trois critères : l'excellence académique, l'ouverture internationale et la proximité des entreprises. Il publie également un palmarès des écoles de management qui délivrent le grade de master dont les cinq premiers établissements classés sont, en 2016, les mêmes que ceux qui apparaissent dans le classement du Figaro. Dans le même ordre d'idées, l'Étudiant propose également un classement des meilleures facultés de médecine, de droit, d'économie, de gestion etc. ;
- l'Usine nouvelle publie chaque année un classement des écoles d'ingénieurs ;
- Eduniversal propose un palmarès des Grandes écoles qui est relativement bien connu et utilisé par les étudiants.

Au titre de la deuxième catégorie, plus concentrée autour des universités, différents palmarès sont proposés par les médias nationaux ou spécialisés à partir de compilations de données publiques disponibles et notamment des notes d'information du MENESR. News Tank, Educpros.fr, l'AEF, le Parisien, le Point publient ainsi des palmarès qui traitent :

- des universités affichant le meilleur taux de réussite en licence en 2015 d'étudiants diplômés de licence en trois ans et la meilleure valeur ajoutée du taux de réussite en licence et en master à partir d'une note du SIES ;
- des universités qui comptent le plus d'apprentis en valeur absolue et en valeur relative en 2011 à partir d'une note de la DEPP ;
- du taux d'insertion professionnelle des diplômés des universités, trente mois après l'obtention de leur diplôme (DUT, licence pro et master) à partir des enquêtes d'insertion publiées par le ministère de l'enseignement supérieur (note flash n° 6 décembre 2015) ;
- des universités les plus actives en termes de mobilité internationale, à partir notamment des mobilités Erasmus entrantes et sortantes.

Dans un autre registre, News tank a produit en 2016 un « Index Facebook de l'enseignement supérieur » basé sur le nombre d'abonnés des établissements sur le réseau social.

Encadré n° 5 : Dépêches récentes de l'AEF permettant de construire un classement ou un palmarès

À titre d'illustration, la mission a fait le point avec l'AEF des dépêches, que cette dernière a publiées depuis un an, qui permettent de construire un classement ou un palmarès des établissements d'enseignement supérieur et qui concernent plusieurs domaines :

– Réussite, insertion des étudiants :

- valeur ajoutée aux taux de réussite des diplômés⁸² (DUT, licence et master) ;
- « devenir » des étudiants (passage en année supérieure, réorientation, redoublement, sortie) après une inscription en L1 en 2013 par série de baccalauréat général⁸³ ;
- devenir en 2013-2014 des primo-entrants en M1 (hors master MEEF) en 2012-2013 et valeur ajoutée du taux de réussite des établissements pour le passage en M2⁸⁴ ;

– Réussite, insertion des étudiants :

- données sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur par nouvelles grandes régions en 2015⁸⁵ ;
- inscrits à l'université en 2016 par groupes disciplinaires⁸⁶ ;
- classement des universités et écoles ayant formé le plus de créateurs French Tech⁸⁷ .

– Autres

- classement des établissements européens (dont quelques français) relatif au salaire des diplômés⁸⁸ ;
- chiffre d'affaires de la formation continue des universités et écoles françaises⁸⁹ .

La plupart de ces dépêches trouvent leurs sources dans les notes d'informations produites par le MENESR et plus particulièrement le SIES.

Source : Mission

Les notes d'information du MENESR proposent effectivement des informations qui permettent d'établir des palmarès. Cette production, assez réduite, porte notamment sur :

- l'évolution des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur ;
- la valeur ajoutée des établissements aux taux de réussite en licence et en master ;
- l'attractivité des masters, mesurée à travers la part des inscrits issus d'autres académies ;
- les enquêtes d'insertion des diplômés ;
- la formation continue dans les universités ;

⁸² [Http://www.aef.info/abonne/depeche/550061/search/](http://www.aef.info/abonne/depeche/550061/search/)

⁸³ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/535329](http://www.aef.info/abonne/depeche/535329)

⁸⁴ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/510230](http://www.aef.info/abonne/depeche/510230)

⁸⁵ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/549937](http://www.aef.info/abonne/depeche/549937)

⁸⁶ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/550553/search/](http://www.aef.info/abonne/depeche/550553/search/)

⁸⁷ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/495787](http://www.aef.info/abonne/depeche/495787)

⁸⁸ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/544558/search/](http://www.aef.info/abonne/depeche/544558/search/)

⁸⁹ [Http://www.aef.info/abonne/depeche/509945/search/](http://www.aef.info/abonne/depeche/509945/search/)

- la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ces publications basées sur le système d'information du MENESR sont fiables mais sont trop peu nombreuses et ne sont pas véritablement utilisées à des fins de pilotage par le ministère.

1.5.2. Le classement du Financial Times illustre la forte importance des classements pour les écoles de management

Deux éléments clés attirent les meilleurs étudiants à l'issue des concours dans les écoles de management : réunir deux voire trois ou quatre des meilleures accréditations internationales (AACSB, Amba, Equis, Epas) et surtout figurer aux meilleures places possibles dans les classements internationaux (Financial Times) ou nationaux (L'Étudiant, Le Figaro), spécialisés sur les écoles.

Le classement du Financial Times (FT) fait autorité depuis plusieurs années sur ce segment de marché. Il propose annuellement plusieurs classements : *executive MBA*, *global MBA*, master de finances, master en management (type master Grande École en France) et classement global des écoles de management européennes tous programmes confondus. Il crée son classement à partir d'une vingtaine de critères et d'une méthodologie en partie secrète : parmi ceux-ci, le salaire des diplômés, la plus-value salaire / coût formation, l'internationalisation de l'école, la réalisation des objectifs.

Les écoles de management françaises y sont très bien placées. HEC pour le classement des écoles de management prises globalement, HEC encore mais aussi ESSEC et ESCP pour les masters en management et l'INSEAD pour le MBA (campus de Fontainebleau et Singapour) figurent aux quatre premières places. S'agissant des écoles de management dans leur globalité, dix écoles françaises sont classées dans les cinquante premières places⁹⁰, ce qui fait de la France le leader mondial.

1.5.3. Les classements nationaux se sont beaucoup plus développés dans d'autres pays

Au-delà des exemples des pays anglo-saxons qui font montre d'une culture et d'une tradition des classements universitaires ancienne et dont il est produit une illustration en annexe avec l'exemple de l'Université de Northeastern, la mission a examiné plus particulièrement les dispositifs de classements nationaux qui se sont développés en Allemagne et en Chine.

En Allemagne, le « University Ranking » du Center for Higher Education (CHE), construit en partenariat avec les établissements, est très largement utilisé et complémentaire de U-Multirank

En Allemagne, les classements nationaux ont d'abord été produits par des magazines (« *Der Spiegel* », « *Focus* », « *Handelsblatt* », « *Karriere* », « *WirtschaftsWoche* ») à destination d'un large public. Du fait de l'orientation de ces classements vers les étudiants et leurs familles, beaucoup incluent dans leurs critères les résultats d'enquêtes de satisfaction auprès des étudiants. De même, des classements comme « *Hochschulanzeiger* », basé sur les taux de réussite aux diplômes, ou « *MeinProf* », dans lequel les établissements, les programmes et les enseignants sont notés et classés

⁹⁰ HEC Paris, Insead, ESCP Europe, Edhec Business School, Grenoble École de Management, Essec Business School, EM Lyon Business School, Kedge Business School, Toulouse Business School, Neoma Business School.

en fonction des avis postés par les étudiants, sont avant tout centrés sur les préoccupations des étudiants.

Initiés dès les années quatre-vingt, ces classements se sont largement développés à partir des années 2000, en rencontrant les besoins d'information suscités par des évolutions profondes du système d'enseignement supérieur allemand, incitant à la différenciation – voire à la concurrence – entre établissements. Dès 2005 par exemple, le programme « d'Initiative d'Excellence » a encouragé les établissements à se différencier de façon très volontariste et à se regrouper pendant que la loi pour la liberté de l'enseignement supérieur, votée en 2007, leur donnait plus d'autonomie et leur permettait par exemple de moduler le montant de leurs droits d'inscription.

Aussi, des classements plus directement orientés vers les besoins croissants d'information comparative des responsables d'établissements et des chercheurs, comme le classement « *DFG Förderatlas* » porté par le ministère et directement centré sur les performances de recherche des établissements, ou comme « *Humboldt* » qui classe les établissements d'après le nombre de chercheurs étrangers subventionnés par la fondation Humboldt pour un séjour universitaire en Allemagne, se sont-ils également développés.

Une étude menée par un centre américain de recherche sur l'impact des classements nationaux et internationaux dans quatre pays, dont l'Allemagne⁹¹, mentionne que les responsables d'établissements font volontiers le parallèle entre le développement, en Allemagne, des classements nationaux et internationaux d'une part, des mécanismes d'assurance qualité et d'accréditation d'autre part. Ce parallèle est fait dans un sens positif quand il s'agit d'un renforcement mutuel des habitudes de pilotage stratégique et d'analyse comparative communes aux deux phénomènes, mais aussi dans un sens plus négatif lorsqu'il s'agit d'évoquer la crainte que la recherche du succès dans les classements ne se substitue au « signal » donné par un effort d'amélioration de la qualité des services qu'ils rendent aux étudiants et à d'autres publics mal pris en compte par les classements.

En Allemagne, le classement national de référence reste le classement universitaire « *University Ranking* » du *Center for Higher Education* (CHE), qui a été créé en 1998 en partenariat⁹² avec une association de promotion internationale des universités allemandes (le DAAD) et un media grand public (« *Stiftung Warentest* », puis « *Stern* », puis « *Die Zeit* »). Le partenariat avec un magazine fournit une partie des ressources pour réaliser le classement, et permet une mise en forme des résultats adaptée aux besoins d'information des étudiants et de leur famille, alors que son caractère multidimensionnel (éducation et formation, recherche, infrastructures, ouverture internationale, cadre de travail et environnement) et son interactivité (qui permet aux différents utilisateurs d'explorer les résultats selon leurs préférences) en font un outil capable de répondre aux besoins d'information d'autres publics.

Le classement comporte de très nombreux indicateurs construits sur les données présentes dans les systèmes d'information des établissements. Ils sont ainsi très précisément décrits selon les différentes dimensions de l'activité mesurée. Le classement inclut également les résultats d'enquêtes menées auprès des étudiants, des universitaires et des administrateurs des établissements.

⁹¹ Institute for Higher Education Policy (Washington, 2009), Issue Brief, *Impact of College Rankings on Institutional Decision Making : Four Country Cases Study (Australia, Germany, Japan, Canada)*.

⁹² University Ranking est financé par une subvention de la fondation Beterslmann, des commandes du gouvernement et par les partenaires (DAAD, Die Zeit).

En 2016, le classement prend en compte, de manière très détaillée, les caractéristiques et les performances de 307 établissements, 2 620 départements d'enseignements, 9 500 cursus. Les enquêtes ont été menées auprès de 200 000 étudiants et de 15 000 universitaires. Toutes les analyses sont accessibles au niveau de chaque département d'enseignement, pour 39 domaines de recherche. L'utilisateur paramètre lui-même son exploration des résultats selon ses préférences, pour obtenir une liste d'établissements qui répondent plus ou moins à sa demande : les établissements sont ordonnés au regard de chaque critère selon trois groupes de niveau.

Les principes du classement sont donc similaires à ceux du classement international U-Multirank (UMR) – dont le CHE est co-coordonateur avec le CHEPS, un institut de recherche néerlandais.

Le classement allemand enregistre plus d'un million de connections dans les heures qui suivent sa mise à jour annuelle. Plusieurs enquêtes menées sur les utilisations qui sont faites du classement sont citées dans une étude réalisée par le CHE⁹³. Elles indiquent que le classement est utilisé de manière bien maîtrisée par les différents publics-cibles pour faciliter leurs repérages et aider à la prise de décision :

- les étudiants utilisent majoritairement l'outil pour comparer l'université où ils sont inscrits à d'autres établissements (60 % des répondants), repérer quels établissements ont de bons scores dans le cursus qui les intéresse (55 %), repérer dans quelles villes sont proposés les différents cursus qui les intéressent (50 %) ;
- les responsables universitaires (équipe de la présidence) l'utilisent majoritairement pour l'analyse stratégique comparée de l'établissement (68 % des répondants), pour les discussions avec les départements (66 %), pour appuyer un programme d'action (60 %), pour se comparer aux concurrents (50%) ;
- le service de communication l'utilise pour la promotion de l'établissement dans la presse locale (82 % des répondants), pour la page d'accueil de l'établissement (60 %), pour faire de la publicité (52,5 %), pour le rapport d'activité annuel de l'établissement (50 %).

L'équipe du CHE en charge de l'outil, qui compte une demi-douzaine de personnes, s'assure que le classement évolue en fonction des besoins du secteur. Ainsi, le développement de l'intérêt autour des politiques de site, *via* les discussions sur l'attractivité des établissements pour les étudiants et les universitaires, – allemands et étrangers – se traduit par une intégration, dans les éditions récentes du classement, d'informations sur l'environnement, géographique et universitaire des établissements ainsi que sur les coopérations socio-économique qu'ils ont établies.

En Chine la pluralité des classements nationaux disponibles est complémentaire de la montée en puissance du classement ARWU

En Chine, la plupart des classements nationaux sont restés sporadiques jusqu'à la fin des années quatre-vingt étant donné l'état du système d'enseignement supérieur chinois. C'est seulement à partir de son développement sur de nouvelles bases et de sa massification au début des années 90

⁹³ *What happened ? What remains ? What's to come ? 15 years of ranking experience*, I. Roessler (2013) Arbeitspapier Nr 168, CHE.

que plusieurs classements ont attiré l'attention du public⁹⁴, y compris en dehors de Chine dans des perspectives de partenariat.

Parmi eux, le classement des universités chinoises en recherche et développement créé par Wu Shi Lian, un chercheur en gestion de l'institut Guandong de Management (GIMS), est publié à partir de 1993. D'abord limité à des indicateurs liés à la recherche, il s'est enrichi par la suite d'indicateurs sur la formation. Au démarrage, seuls les 100 premiers établissements étaient classés. À partir des années 2000, le « GIMS », propose également des classements par départements universitaires⁹⁵. Plus de vingt-cinq indicateurs pondérés sont utilisés, pour obtenir onze niveaux de qualité de performance. Le classement, publié à partir de 1995 dans le journal (chinois) « *Science of Science and Management of Science and Technology* », a été plusieurs fois interrompu, et souvent modifié dans sa méthodologie. Il semble avoir eu une bonne visibilité au moins jusqu'à sa dernière édition accessible en anglais, en 2013.

Le classement NETBIG, créé en 1999 par une compagnie d'informatique, a été plusieurs fois remanié dans ses méthodes. Il est lui aussi devenu de plus en plus complexe au fil des ans, comptant une vingtaine d'indicateurs en 2011 sur toutes les dimensions de l'activité des universités, et incorporant une enquête de réputation. En 2011, le NETBIG met également en place un palmarès des universités privées – dont le nombre a considérablement augmenté entre 2000 et 2010. Publié sur le site d'un grand quotidien, le *China Youth Daily*, NETBIG a acquis une bonne visibilité auprès du public. La dernière édition accessible en anglais sur internet date de 2014.

La « China University Alumni Association (CUAA) » est une association de statut privé. Elle publie de nombreux classements depuis le début des années 90. Il peut s'agir de palmarès fondés sur un ou deux indicateurs : par exemple, en 2015, un palmarès d'après le nombre de brevets déposés à l'international. Ses classements, qui décrivent les universités chinoises privées et publiques, incluent des indicateurs sur la recherche et des données issues d'une enquête de réputation. Ils sont présentés *via* des interfaces interactives permettant, par exemple, de sélectionner deux établissements pour les comparer entre eux⁹⁶.

Le classement du Centre de recherche pour l'évaluation de la science chinoise (RCCSE) a été publié pour la première fois en 2004. Utilisant de manière complexe de nombreux indicateurs, il se distingue par une interface qui permet de choisir une catégorie d'établissements à explorer, et de paramétrer les indicateurs avec lesquels ils vont être classés. La dernière édition accessible en anglais date de 2010.

Le Centre chinois pour le développement de l'enseignement supérieur (*China Academic Degrees and Graduate Education Development, CDGDC*), institut du ministère de l'éducation, publie tous les quatre ans un classement des établissements chinois selon onze disciplines et quatre grands domaines disciplinaires, qui est largement repris et consulté.

D'autres classements existent, mais ils sont difficiles à appréhender car plus irréguliers dans leur publication. D'une manière générale, ces classements utilisent des données d'origine

⁹⁴ Cheng, Y., Liu, N. C. (2012), *The methodologies of rankings of higher education institutions in China*, In *Europa Publications* (ed.), The Europa World of Learning 2013 (63rd Edition).

⁹⁵ 11 disciplines, telles que : agriculture, médecine, histoire, gestion.

⁹⁶ De manière plus anecdotique, la CUAA est populaire notamment pour son « palmarès des milliardaires » dans lequel les universités sont classées par le nombre de milliardaires qu'elles ont contribué à former.

gouvernementale sans grande exigence critique sur les exploitations qu'ils en font. Ils ne donnent d'ailleurs que peu – voire pas – d'informations sur leurs méthodes (données, conception et définition des indicateurs, calculs).

Il n'est pas facile de tracer l'usage de ces classements par les différentes parties prenantes – et ce, d'autant que les habitudes de communication des établissements ne sont pas tournées vers les exercices de comparaison. Cependant, ces classements rencontrent l'intérêt du public, et ont contribué à orienter positivement l'attention des médias vers l'enseignement supérieur chinois, à un moment où le gouvernement avait fait de l'éducation et de la formation supérieure l'un des axes majeurs de sa politique de développement. Notamment, la dimension de la performance en recherche, toujours présente, a popularisé les grands plans de soutien mis en place par le gouvernement (projets 211 puis 985 de soutien aux universités, programmes 863 et 973 de soutien au développement de priorités scientifiques et techniques).

Le classement le plus récent est celui de *Shanghai Ranking Consultancy* « classement des meilleures universités chinoises (BCUR) ». Il a démarré en 2015, au même moment où le système chinois d'enseignement supérieur montait en puissance et où il s'agissait de favoriser, au niveau national, une culture du « management moderne » des établissements.

Le BCUR correspond à un ensemble de quatre classements, chacun pour une des trois dimensions considérées séparément ou en combinaison : « enseignement et formation », « recherche », « valorisation ». Les trois dimensions sont traduites en neuf indicateurs-clés, sélectionnés pour leur fiabilité, et visent à donner une image équilibrée des établissements dans leur diversité.

Le classement bénéficie de l'expertise de l'équipe du classement de Shanghai : les données factuelles sont obtenues auprès d'institutions faisant référence, la méthodologie est entièrement documentée, les indicateurs sont décrits et vérifiables.

Les établissements étudiés sont sélectionnés à partir de ceux qui sont agréés par le ministère pour attribuer des diplômes. En 2016, ils représentent 781 universités publiques et 137 universités privées. La base de données bibliométrique utilisée est la base *Scopus* d'Elsevier.

Tableau n° 18 : Présentation des critères du classement des meilleures universités chinoises par le *Shanghai Ranking Consultancy*

Dimension	Critère	Indicateur	Poids
Education et formation	Qualité du recrutement étudiant	Score moyen des entrants à l'examen national terminal du secondaire	30%
	Qualité de la formation	Taux d'emploi des masters	15%
Recherche	Volume	Nombre d'articles dans la base Scopus	10%
	Qualité	Impact normalisé par discipline	10%
	Recherche à forte visibilité	Nombre d'articles dans le Top 1% mondial des plus cités	10%
	Qualité des chercheurs	Nombre de chercheurs parmi les chercheurs chinois les plus cités	10%
Valorisation	Développements	Volume des financements industriels	5%
	Collaboration	Articles en collaboration avec le privé	5%
	Transfert	Revenus de licence et assimilé	5%

Source : Mission, d'après le site ARWU

Le classement a déjà acquis une bonne notoriété. Destiné, comme la plupart des classements précédents, à familiariser le public avec le système universitaire chinois, il a aussi des visées pédagogiques et normatives pour les établissements eux-mêmes. Il est à la fois simple et exigeant – voire élitiste – à l'échelle chinoise. Dans ce contexte, il est à mettre au regard des financements conséquents et des mesures volontaristes du gouvernement en faveur des établissements universitaires, publics et privés. De même, combiné au classement ARWU qui replace les universités chinoises dans le contexte international, il s'inscrit dans la perspective de la politique nationale mise en place en faveur des programmes internationaux conjoints et de la circulation des étudiants, deux éléments considérés comme essentiels pour un rattrapage rapide, par la Chine, du meilleur niveau international en sciences et technologies.

Les concepteurs du classement expliquent que sa rigueur méthodologique est un gage de sa fiabilité et de son indépendance vis-à-vis des orientations des programmes du ministère. Les critères qui ont été choisis sont simples et font sens au niveau international, dans tous les systèmes d'enseignement supérieur « modernes ». Le classement, très récent, a été bien reçu par les responsables des universités présentes dans le classement, tous très motivés pour illustrer leur dynamisme grâce à des instruments de ce type, que ce soit pour leurs discussions avec leurs homologues ou avec l'État.

Le discours gouvernemental a évolué récemment. Alors que le ministère avait, jusqu'à présent, exprimé sa réserve de principe sur les classements entre établissements chinois, il a récemment publié une analyse dans laquelle il explique que les classements internationaux, nécessairement trop sommaires, devaient être complétés par des classements nationaux qui soient plus à même de mettre en valeur les caractéristiques propres aux établissements chinois, et de montrer leurs progrès dans la voie des politiques mises en place pour développer l'éducation, la recherche et la technologie chinoises.

Il ressort des expériences de ces deux pays que la montée en puissance de la prise en compte des classements internationaux par les différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche peut s'appuyer sur une culture du parangonnage fondée sur le développement d'outils nationaux dès lors que ces derniers :

- correspondent davantage, quel que soit leur nom, à un outil de comparaison multidimensionnel permettant à chacun de choisir ses propres critères ;
- sont basés sur l'utilisation de données déjà disponibles dans les systèmes d'information nationaux et correspondant aux préoccupations des politiques publiques nationales ;
- sont construits selon une logique de cohérence, voire de complémentarité, avec les classements internationaux.

La situation allemande montre tout l'intérêt, d'une part d'associer les présidents des établissements concernés, et d'autre part d'exploiter lesdits classements en association avec un média mieux à même de traiter l'interface avec les usagers.

Aux États-Unis, le classement est un outil clé de la transparence du marché de l'enseignement supérieur

Le débat est riche aux États-Unis sur la question des classements et de leurs effets sur les politiques publiques et d'établissement. La situation de ce pays est nécessairement atypique s'agissant des

classements, d'une part en raison de la présence des grandes universités américaines aux premières places de ces classements globaux mais surtout du modèle économique de son enseignement supérieur. En effet, plus l'enseignement supérieur est considéré comme un marché – ce qui induit une sélection à l'entrée des étudiants, des droits d'inscription élevés et supposés en rapport avec la qualité de l'établissement, des *endowments*⁹⁷ importants – plus le classement joue un rôle décisif.

Dans ce cadre, baisser, ne serait-ce que de quelques rangs, dans un des principaux classements – nationaux souvent plus qu'internationaux – peut signifier pour une grande université américaine :

- une attractivité moindre auprès des étudiants internationaux (dont les droits d'inscription sont souvent les plus élevés) ;
- des salaires de sortie des étudiants révisés à la baisse et donc une perte d'attractivité auprès de ces derniers ;
- une fragilisation budgétaire en raison de l'impact du classement sur le niveau des droits d'inscription demandés ;
- une attractivité moindre auprès des enseignants et des chercheurs nationaux et internationaux ;
- des donations (*endowments*) revues progressivement à la baisse en raison d'une défiance accrue des contributeurs ;
- une diminution des subventions des partenaires et des contrats de recherche par des entreprises du fait de performances de l'établissement jugées plus négativement ;
- un accès plus difficile et plus coûteux au marché financier en raison du risque de diminution des ressources propres ;
- une fragilité accrue de la gouvernance. Des présidents ont dû démissionner du fait d'une baisse régulière dans les classements. À l'inverse, des bonus financiers peuvent venir récompenser une progression.

L'importance des classements dans le paysage de l'enseignement supérieur mondial renforce les exigences auxquelles sont confrontés les responsables des meilleurs établissements américains et les place devant des problématiques stratégiques parfois lourdes de conséquences. De ce point de vue, le cas de Yale est très révélateur.

⁹⁷ L'*endowment fund* en vigueur dans les pays anglo-saxons est en quelque sorte l'équivalent français du fonds de dotation. C'est un outil de financement au service de la philanthropie et du mécénat et par exemple des établissements d'enseignement supérieur.

Encadré n° 6 : L'impact des classements sur le questionnement stratégique de l'université de Yale

Jusqu'à l'apparition des grands classements globaux, l'université de Yale figurait chaque année dans les trois meilleures universités du monde avec Princeton et Harvard, soit sur la base de classements nationaux (notamment le célèbre « *US News college rankings* »), soit de « on dit » réputationnels solidement ancrés dans l'opinion. Or, dans les différents classements internationaux actuels⁹⁸, Yale se situe entre la 10^{ème} et la 15^{ème} place, à la 7^{ème} place des universités américaines derrière des universités asiatiques ou européennes comme Lausanne. Cette situation s'explique simplement par le fait que les points de force sur lesquels s'est construite cette université ne correspondent pas à ceux qui sont majoritairement privilégiés par les grands classements. Yale est une université de petite taille, très axée sur les arts, le droit et les humanités et réputée pour l'attention qu'elle porte au niveau *undergraduate*⁹⁹. Les questions posées à la gouvernance de Yale valent pour plusieurs universités de renom et sont régulièrement débattues. Faut-il, pour gagner quelques places dans les classements internationaux :

- réorienter son offre de formation et sa recherche vers les sciences dures avec le risque de perdre ce qui a fait une excellence mondiale sans pour autant égaler (au moins à court terme) les établissements leaders dans ces disciplines ?
- investir plus sur la recherche que sur l'enseignement pour mieux figurer dans les classements alors que les droits d'inscription atteignent déjà des sommets et que les dotations publiques sont souvent fléchées vers la formation des jeunes plus que sur la recherche ?
- modifier sa politique de ressources humaines en embauchant des enseignants à temps partiel pour augmenter les citations de l'université ?
- fusionner avec un établissement plus généraliste, et faire le pari qu'une bonne place dans un classement généraliste sera à terme plus profitable (académiquement et financièrement) qu'une excellente place dans un classement spécialisé ?

Source : *Mission*

Le responsable d'un blog réputé sur les questions de classement, Richard Holmes¹⁰⁰, regrette pour sa part que les classements et leurs agendas monopolisent plus l'attention des responsables que la qualité de l'enseignement au sein de leurs institutions.

2. En France, l'effet des structurations territoriales sur les résultats des classements internationaux n'est pas mécanique

Les fusions d'universités engagées dès 2009 puis les dispositions de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche sont à l'origine d'un mouvement de structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur, également observable dans le monde entier. En France, s'agissant des fusions mais aussi des COMUE, son effet sur le classement international des établissements concernés a été jusqu'alors limité.

⁹⁸ The U.S. News & World Report de 2016 a classé Yale à la troisième place des universités américaines comme cela fut le cas au cours des seize dernières années (Princeton et Harvard la précédant). En revanche, elle a été classée 15^{ème} dans le classement QS de 2016/17 QS et 12^{ème} dans celui du THE.

⁹⁹ L'équivalent du niveau licence.

¹⁰⁰ Richard Holmes est le rédacteur de *l'University Ranking Watch*. Voir notamment en date du 4 décembre 2016 le blog « Yale Engages with the Rankings ».

2.1. Les fusions ont à ce jour des effets contrastés sur la place des établissements d'enseignement supérieur dans les classements

Depuis le mouvement initié par l'université de Strasbourg en 2009, plusieurs fusions d'établissements d'enseignement supérieur ont été menées à leur terme en impliquant la totalité des universités présentes sur le site comme à Strasbourg, Aix-Marseille, en Lorraine et très récemment à Clermont-Ferrand, ou en n'associant qu'une partie de ces dernières ou des grands établissements comme à Bordeaux, Montpellier et Grenoble.

Ces fusions, engagées pour des raisons diverses liées à la volonté de reconstruire des ensembles pluridisciplinaires et d'améliorer la visibilité internationale du site, sous l'impulsion ou non des programmes d'investissement d'avenir, ont produit des effets contrastés sur le positionnement des nouveaux établissements créés dans les classements internationaux.

La mission a mis en évidence deux cas de figure.

2.1.1. Lorsque la fusion implique plusieurs établissements homogènes du point de vue disciplinaires préalablement classés, elle se traduit par une progression dans les classements

L'université d'Aix-Marseille (AMU) se situe dans ce cas de figure. Alors que dans ARWU, Aix-Marseille 1 et Aix-Marseille 2 figuraient, en 2010, respectivement dans les groupes 301-400 et 201-300, la nouvelle université figure, en 2015 et 2016, dans le groupe 101-150. Cette progression s'inscrit dans une trajectoire positive dans la mesure où le classement des deux universités fusionnées s'était déjà nettement amélioré entre 2005 et 2010 traduisant une dynamique déjà à l'œuvre avant la fusion¹⁰¹.

Les effets de la fusion se mesurent également nettement dans les autres principaux classements analysés. Alors qu'aucune des trois universités préexistantes ne figurait dans ces classements, la nouvelle université apparaît dans chacun d'eux dès 2015 (dans le groupe 251-300 dans THE ; 361^{ème} dans QS ; 277^{ème} dans Leiden) même si cette progression marque un peu le pas en 2016 (301-350 dans THE, 411-420 dans QS, 279^{ème} dans Leiden) du fait notamment, pour les deux derniers, d'une augmentation du nombre d'établissements classés.

En fait, plus l'effet d'additivité fonctionne, meilleur sera le classement de l'établissement fusionné.

¹⁰¹ Rappel : le détail du positionnement de chaque établissement dans les différents classements figure en annexe 1.

Encadré n° 7 : L'incidence des évolutions méthodologiques sur les classements internationaux

L'effet d'additivité se caractérise par le fait que les performances de l'établissement résultant de la fusion sont, en tout état de cause, plus élevées que celle de chacun des établissements qui fusionnent. Cependant, cet effet est variable selon les classements. Son rendement dépend de la façon dont chaque indicateur est calculé.

Par exemple, dans ARWU, l'indicateur qui est basé sur le nombre d'enseignants qui obtiennent un prix Nobel bénéficie d'un effet d'additivité très fort puisqu'il est calculé à partir du simple décompte du nombre de prix Nobel obtenus : les prix Nobel de chacun des établissements qui fusionnent s'additionnent. En revanche, l'effet d'additivité ne sera que partiel pour l'indicateur « nombre de publications enregistrées dans le Web of Science » dans la mesure où les publications produites par collaboration entre deux des laboratoires des établissements concernés par la fusion ne seront plus comptées qu'une seule fois – et pas additionnées.

Dans d'autres classements, l'indicateur du nombre de publications est divisé par le nombre d'enseignants de l'établissement (il s'agit donc d'un indicateur de productivité) : en ce cas, la performance de l'établissement fusionné sera une moyenne de celles des établissements impliqués dans la fusion.

S'agissant des indicateurs de réputation – par exemple les opinions positives – l'opérateur du classement peut choisir d'additionner ou non les résultats de chacun des établissements préexistants.

Source : Mission

2.1.2. Lorsque la fusion implique plusieurs établissements moins homogènes, dont un seul était préalablement classé, les effets sur les classements internationaux sont plus contrastés

Certaines universités fusionnées progressent...

L'université de Bordeaux se situe dans ce cas de figure. Seule l'université Bordeaux 1 était classée en 2010 dans ARWU¹⁰² (301-400). La nouvelle université de Bordeaux est classée 201-300 en 2015 et, à l'inverse d'Aix-Marseille, continue de progresser en 2016 (151-200). Alors que, comme à Aix-Marseille, aucune des universités préexistantes ne figuraient ni dans THE, ni dans QS ou Leiden, la nouvelle université apparaît en 2015 dans ces classements (respectivement aux places suivantes, 251-300, 441-450, 157^{ème}). Cependant, en 2016, si l'université de Bordeaux continue de progresser dans le classement de Leiden (153^{ème}), elle recule dans THE (301-350) et sort de QS.

En Lorraine, alors que seule l'université Nancy 1 était classée en 2010 dans ARWU (301-400), dans QS (401-450) et dans Leiden (397^{ème} en 2012), la nouvelle université de Lorraine est classée en progression dans ARWU en 2015 et 2016 (201-300), mais en retrait dans QS (651-700 en 2015 et 701+ en 2016). Elle est à peu près stable dans Leiden (397^{ème} en 2015 et 421^{ème} en 2016). Nancy 1 ne figurait pas dans le classement de THE, la nouvelle université non plus.

... d'autres universités témoignent d'impacts plus aléatoires

Dans ce cas de figure, et selon les mécanismes qui viennent d'être décrits, l'additivité, partielle ou totale, n'aura que rarement des effets assez significatifs pour se traduire par une différence de rang

¹⁰² Bordeaux 1 et Bordeaux 2 avaient cependant été classées dans ARWU en 2005, respectivement dans les groupes 203-300 et 401-500.

sensible dans les classements. Il est même possible d'observer, pour les classements qui font intervenir des indicateurs normalisés (rapport entre la performance de l'indicateur et le nombre d'enseignants-chercheurs par exemple) une perte de performance relative de l'établissement fusionné par rapport à celui qui était préalablement classé.

Dans cette catégorie figure l'université de Strasbourg. Alors que dans ARWU seule Strasbourg 1 était classée (92^{ème} en 2005), la nouvelle université recule en 2010 (101-150) avant de regagner des places en 2015 (87^{ème}) et d'en reperdre en 2016 (101-150). Strasbourg 1 était classée dans QS en 2015 à la 131^{ème} place alors que l'université de Strasbourg oscille entre la 246^{ème} place en 2010 et la 260^{ème} en 2016. À l'opposé, la nouvelle université est classée dans THE (301-350 en 2015 et 2016) alors qu'aucune des universités initiales ne l'était.

À Montpellier, alors que seule Montpellier 2 était classée dans ARWU (201-300 en 2005 et en 2010), la nouvelle université créée en 2015 est classée, sans gain apparent, en 2015 (201-300) et en recul en 2016 (301-400). De même, Montpellier 2 était classée 288^{ème} dans QS en 2010 alors que la nouvelle université apparaît en 376^{ème} position en 2015 et à la 327^{ème} en 2016. À l'opposé, l'université de Montpellier est classée dans THE (301-350 en 2015 et 351-400 en 2016) alors que Montpellier 2 ne l'était pas. Le classement de Leiden n'a pas encore pris en compte la fusion et continue de classer Montpellier 1 et Montpellier 2 de manière distincte.

La situation de l'Université de Grenoble est plus délicate à interpréter car la fusion est intervenue en 2016 et n'est pas encore intégrée par tous les classements. Seul QS classe la nouvelle université au 206^{ème} rang en 2016 alors que Grenoble 1, Grenoble 2 et Grenoble 3 étaient respectivement 235^{ème}, 701+ et 701+ en 2015.

Il ressort de ces exemples que la fusion d'établissements est un élément qui peut positivement influencer sur le positionnement dans les classements internationaux si elle concerne des établissements plutôt homogènes, dont plusieurs étaient déjà classés préalablement à la fusion¹⁰³. Même dans ce cas, il est cependant délicat de dire si c'est la fusion, la dynamique scientifique du site, la constitution de masses critiques disciplinaires, l'augmentation du nombre des établissements classés par les opérateurs ou, pour finir, l'évolution des méthodes de calcul adoptées par ces derniers qui pèsent le plus sur l'évolution observée. Enfin, le recul est encore insuffisant pour juger définitivement des effets des fusions sur la place des établissements dans les classements.

¹⁰³ En général des établissements positionnés sur des disciplines « sciences dures » mieux valorisées dans les classements.

Encadré n° 8 : L'incidence des évolutions méthodologiques sur les classements internationaux

Il importe de rappeler que les opérateurs de classement adaptent en permanence leurs méthodes de traitement de données, de calcul d'indicateurs et de composition du score global, ce qui peut bien sûr induire des variations dans les résultats annuels. La plupart des classements ne communiquent pas sur ces modifications – et ce d'autant moins que les variations induites n'ont souvent pas de conséquence en termes de rang pour les établissements classés dans les 100 ou 150 premiers. En effet, à ce niveau du classement, les différences de scores entre établissements sont significatives, et les modifications n'ont pas d'effets visibles. Mais ce n'est plus le cas au-delà d'un certain rang, dans la partie du classement où les différences de scores entre établissements sont faibles, et où un changement de quelques dixièmes de point de scores se traduit par une chute ou une remontée de plusieurs dizaines de rang, et ceci alors même que la qualité des données ne garantit plus leur exactitude à ce niveau de précision. C'est d'ailleurs pour contrecarrer de tels effets – et aussi pour lisser des fluctuations annuelles liées aux incertitudes de mesure – que de nombreux classements regroupent les établissements par paquets de 100 à partir d'un certain niveau de rang.

Enfin, et plus généralement, il faut garder présent à l'esprit que le gain ou la perte de rang d'un établissement – et ce sera tout aussi vrai parlant d'une COMUE – dans un classement donné est, chaque année, lié non à l'évolution annuelle de ses performances en elle-même, mais à l'évolution de ses performances relativement à celle de l'ensemble des autres établissements en lice. Cela est vrai non seulement au niveau du score global de l'établissement, mais aussi – et de façon différente selon la façon dont les scores globaux sont calculés dans les différents classements – pour chacun des scores obtenus par l'établissement vis-à-vis de chacun des indicateurs pris en compte par le classement.

Source : Mission

Tableau n° 19 : Synthèse de l'évolution des classements des sites ayant connu des fusions d'établissements d'enseignement supérieur

sites	Etablissements classés	tendance des établissements dans les classements			
		ARWU	THE	QS	Leiden
Aix-Marseille	Aix-Marseille	+	+	+	-
	Aix-Marseille 1	+	0	0	0
	Aix-Marseille 2	+	0	0	+
	Aix-Marseille 3	0	0	0	0
Strasbourg	Strasbourg	=	+	-	-
	Strasbourg 1	+	0	+	0
	Strasbourg 2	0	0	0	0
	Strasbourg 3	0	0	0	0
Lorraine	Lorraine	+	0	-	=
	Nancy 1	=	0	+	+
	Nancy 2	0	0	0	0
	INPL	0	0	0	0
	Metz	0	0	0	0
Bordeaux	Bordeaux	+	+	+	=
	Bordeaux 1	-	0	0	+
	Bordeaux 2	-	0	0	+
	Bordeaux 4	0	0	0	0
Montpellier	Montpellier	=	+	-	0
	Montpellier 1	0	0	0	+
	Montpellier 2	=	0	+	-

Source : Mission

2.2. Un quart des COMUE accueille, en 2016, la moitié des établissements d'enseignement supérieur français classés dans les 500 premiers des cinq classements internationaux analysés

Comme il a été observé *supra*, 36 établissements d'enseignement supérieur français apparaissent dans au moins un des cinq classements internationaux retenus en 2016. Ces établissements s'inscrivent dans une politique de site à travers une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) ou en constituant un établissement fusionné.

Dans ce cadre, les COMUE fédèrent un nombre plus ou moins important d'établissements classés dans les 500 premiers des classements internationaux retenus :

- la COMUE Paris Saclay compte cinq établissements classés et la COMUE Paris Sciences et Lettres en compte quatre ;
- trois COMUE regroupent trois établissements classés (Université Sorbonne Paris Cité, Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et Université de Lyon) ;
- quatre COMUE coordonnent deux établissements classés (Sorbonne Université, Université Paris-Est, Université confédérale Léonard de Vinci et Université de Bretagne Loire) ;
- sept COMUE ne comptent qu'un seul établissement classé. Dans deux de ces COMUE le seul établissement classé correspond à une université fusionnée (Grenoble Alpes et Aquitaine) ;
- cinq COMUE et un site ne comptent pas d'établissements classés¹⁰⁴.

Trois sites correspondent à des universités fusionnées (Strasbourg, Aix-Marseille et Lorraine).

En 2016, cinq COMUE comptabilisent à elles seules la moitié des établissements français classés dans les 500 premiers des cinq classements retenus (18 sur 36) tandis que six COMUE ou sites ne comptent aucun établissement classé. L'analyse étendue au-delà des 500 premiers classés, qui figure en annexe 2, ne modifie pas les conclusions présentées *supra*.

¹⁰⁴ Université Paris Lumières, Institut polytechnique du grand Paris, Université Paris-Seine, Université de Champagne, COMUE de Normandie et Clermont-Ferrand.

**Tableau n° 20 : Nombre d'établissements d'enseignement supérieurs français
présents dans les cinq classements par COMUE en 2016**

COMUEs et sites	nombre d'établissements du site présents dans les 500 premiers d'au moins un des classements en 2016	nombre d'établissements du site présents dans au moins un des classements en 2016
COMUE Sorbonne Universités	2	3
COMUE Paris saclay	5	5
COMUE HESAM Université (1)	1	1
COMUE Paris Sciences et Lettres	4	6
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	3	3
COMUE Université Paris-Est	2	2
COMUE d'Aquitaine	1	1
COMUE Université Grenoble Alpes	1	2
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	3	4
COMUE Université de Lyon	3	6
COMUE Languedoc Roussillon Université	1	2
COMUE Université de Côte d'Azur	1	1
COMUE Université confédérale léonard de Vinci	2	2
COMUE Université de Bretagne Loire	2	3
COMUE Université de Normandie	0	2
COMUE Lille Nord de France	1	3
COMUE université Bourgogne Franche Comté	1	2
Université Paris Lumière	0	1
Institut polytechnique du grand Paris	0	0
Université Paris-Seine	0	1
Université de Champagne	0	0
Aix-Marseille	1	1
Strasbourg	1	1
Lorraine	1	1
Clermont-Ferrand	0	1
Nombre d'établissements	36	54

Source : Mission

**Tableau n° 21 : Cartographie des COMUE et sites selon le rang de classement de leurs établissements membres
parmi les 500 premiers des classements retenus entre 2005 et 2016**

regroupements	Etablissements	classement de Shanghai Jiao Tong (ARWU) (1)				Times world university rankings (THE)			QS world university rankings				CWTS Leiden Ranking			Webometrics		
		2005	2010	2015	2016	2010	2015	2016	2005	2010	2015	2016	2012	2015	2016	2005	2010	2015
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4				401-500			351-400		184	222	221						
	UPMC Paris 6	46	39	36	39	140	113	121	88	118	137	141	125	94	115		90	174
	Paris 2									451-500								
COMUE Paris saclay	Paris Sud Paris 11	61	45	41	46		188	179		226	241	241	118	103			421	273
	Ecole polytechnique	203-300	201-300	301-400	301-400	39	101	116	10	36	40	53	141	66	99		330	
	ENS Cachan										293	264						
	Ecole centrale de Paris										156							
	Centrale Supélec											164						
	Versailles Saint-Quentin		401-500		401-500													
COMUE HESAM Université	Paris 1						351-400	401-500	121	229	240	228					418	
COMUE Paris Sciences et Lettres	Collège de France	101-152																
	ENS Paris	93	71	72	87	42	54	66	24	33	23	33			77		235	333
	Paris 9 Dauphine	301-400	301-400	301-400	301-400					401-500	369	356						
	Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles	301-400	201-300	301-400	301-400													
	Mines Paris Tech	301-400	401-500	401-500	401-500					251-300							442	475
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	Paris 5	153-202	151-200	151-200	151-200		201-250	201-250		329	387	377	167	72	98		282	396
	Paris 7	153-202	101-150	101-150	101-150		199	201-250		282	261	262	122	105	112			357
	Sciences Po Paris								69	203	223	220						
COMUE Université Paris-Est	Ecole des Ponts Paris Tech							351-400		279	314	268						
	Paris Est Créteil													235	181			
Aix-Marseille	Aix-Marseille			101-150	101-150		251-300	301-350			361	411-420				277	279	440
	Aix-Marseille 1	401-500	301-400															
	Aix-Marseille 2	301-400	201-300										296					
Strasbourg	Strasbourg	92	101-150	87	101-150		301-350	301-350	131	246	241	260	168	176	186		426	
Lorraine	Lorraine			201-300	201-300											397	421	471
	Nancy 1	301-400	301-400							401-450			397					
Clermont-Ferrand	Auvergne Clermont 1			401-500														
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux			201-300	151-200		251-300	301-350			441-450			157	153			406
	Bordeaux 1	203-300	301-400										164					
	Bordeaux 2	401-500											132					
COMUE Université Grenoble Alpes	Grenoble 1	153-202	151-200	151-200	151-200		201-250			273	235		218	131	138		373	339
	Grenoble Alpes université											206						
	Grenoble INP													266				

regroupements	Etablissements	classement de Shanghai Jiao Tong (ARWU) (1)				Times world university rankings (THE)			QS word university rankings				CWTS Leiden Ranking			Webometrics		
		2005	2010	2015	2016	2010	2015	2016	2005	2010	2015	2016	2012	2015	2016	2005	2010	2015
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse school of economics			201-300	201-300													
	Toulouse 1						301-350		180									
	Toulouse 3	203-300	201-300	201-300	201-300					382	397	461-470	237	241	251			
	Université fédérale de Toulouse						301-350											
COMUE Université de Lyon	Lyon 1	203-300	201-300	201-300	201-300		401-500	351-400		390	481-490		211	236	245	444	281	255
	ENS Lyon	301-400	401-500	201-300	301-400	100	201-250	201-250	92	139	188	177						
	INSA Lyon						401-500				387	421-430						
COMUE Languedoc Roussillon Université	Montpellier			201-300	301-400		301-350	351-400			376	327						
	Montpellier 1												234	205	179			
	Montpellier 2	203-300	201-300							288			193	158	248			
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice		301-400	401-500	401-500		401-500	401-500					147	156	167		222	458
COMUE Université confédérale léonard de Vinci	Poitiers													437	381			
	Tours														489			
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1		401-500	401-500						451-500			313	257	270			321
	Nantes						401-500	401-500					326					474
COMUE Université de Normandie	Caen																	486
COMUE Lille Nord de france	Lille 1									346	471-480			411				
	Lille 2						351-400						308					
	Lille							401-450										
COMUE université Bourgogne Franche Comté	Bourgogne												325	352	317			

Source : Mission

2.3. La prise en compte des COMUE par les opérateurs de classements pourrait se traduire, pour certaines d'entre elles, par une progression immédiate dans les classements

Comme la mission l'a déjà évoqué, les opérateurs de classement ont une approche différente de la nature des établissements qu'ils classent. ARWU n'accepte de classer que des universités qui correspondent au modèle « standard » et fait de la fiabilité de ses méthodes un point fort. À l'opposé, THE et dans une moindre mesure QS ont une approche plus commerciale et moins normative qui intègre la nécessité de satisfaire les besoins des utilisateurs – étudiants ou établissements – ; leur sensibilité à la stabilité des méthodes est moindre avec pour conséquence une évolution relativement importante des critères utilisés et des établissements classés.

Cette différence d'approche se traduit par des positionnements différents sur la question du classement des COMUE. ARWU est, sur ce point, très prudent même si ses choix peuvent se révéler quelquefois contradictoires. Dans le même temps, ARWU craint de se voir imposer des structurations qui ne correspondent pas au modèle standard implicite d'université mais il classe parmi les établissements français *l'American university of Paris* et *la Toulouse school of economics* alors que cette dernière est une école interne de l'Université de Toulouse 1.

THE ne semble pas opposé au classement des COMUE dès lors que cela correspond à une volonté commune des établissements concernés. D'ailleurs, l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées apparaît déjà dans ce classement en 2016 (301-350) alors que Toulouse 1 qui se plaçait au même rang en 2015 n'y est plus. De même, la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté y figure, à sa demande et au-delà de la 500^{ème} position, en lieu et place de l'Université de Bourgogne qui en a fait explicitement la demande. Enfin, l'université de Lille prend rang dans ce classement en 2016 (401-450) à la place des universités de Lille 1 et de Lille 2 classées en 2015 (respectivement 601-800 et 351-400) sans que la mission puisse dire si le nom Université de Lille correspond à une anticipation de la prochaine fusion des universités lilloises ou à la COMUE Lille Nord de France.

La COMUE Paris Sciences et Lettres (PSL), qui est en phase probatoire de l'initiative d'excellence, considère les classements comme une ressource qu'il convient d'optimiser afin d'améliorer sa visibilité internationale. La COMUE souhaite construire une nouvelle université et estime dès lors qu'il est légitime que cette dernière apparaisse, si son niveau le justifie, dans les classements. Elle n'attend pas de ceux-ci des éléments de guidage stratégique mais les voit plutôt comme un signal positif permettant de construire une relation de confiance avec l'État et avec les établissements d'enseignement supérieur étrangers. Pour ce faire, elle revendique une capacité de négociation avec les opérateurs de classements.

À ce titre, elle a demandé à ARWU et acheté à THE des simulations sur son positionnement dans leurs classements globaux et thématiques en lieu et place des établissements membres qui y sont actuellement classés.

Ces simulations donnent les résultats suivants qu'il convient d'interpréter avec prudence compte tenu de la volatilité des critères utilisés par certains promoteurs de classements : PSL serait classée 23^{ème} dans ARWU et 39^{ème} dans THE, soit mieux que chacun des établissements membres de la COMUE.

Encadré n° 9 : Simulations effectuées par la COMUE PSL sur le classement de Shanghai

Au-delà du positionnement dans le classement global, les simulations effectuées par PSL en mai 2016 mettent en évidence le fait que dans tous les « sujets » et « fields » des classements thématiques d'ARWU qui intéressent les membres de la COMUE, le classement de la COMUE serait meilleur que celui de chacun de ses membres.

	ENS	ESPSCI	Paris Dauphine	PSL
Par sujets				
Physique	40	101-150		10
Mathématiques	26		28	12
Chimie				101-150
Business - Economie			151-200	51-75
Informatique				101-150
par fields				
Sciences (1)	51-75			11
Sciences de la vie				101-150
Sciences sociales				51-75
Sciences de l'ingénieur				101-150

(1) mathématiques + physique + chimie + sciences de l'univers

Source : Note technique PSL par Daniel Egret¹⁰⁵

Ces simulations, tout comme le classement effectif des COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et Université de Bourgogne Franche-Comté dans THE en 2016, permettent de considérer que la question du classement des COMUE s'inscrirait, en termes de résultats, dans la même logique que celle qui est observée pour les établissements fusionnés. Ne trouveraient vraisemblablement un avantage au classement du site, que les seules COMUE dont plusieurs établissements membres sont déjà classés, et ce gain serait d'autant plus intéressant que ces établissements membres sont eux même bien classés.

Plus largement, les calculs effectués par la COMUE Paris Sciences Lettres sur le classement de Shanghai qui sont récapitulés dans le tableau ci-dessous indiquent que dans cette hypothèse, sur les vingt-et-une COMUE existantes, deux seraient très bien classées (PSL 23^{ème} et Paris Saclay 26^{ème}), et deux autres figureraient autour des cinquante premières places (Sorbonne Universités 40^{ème} et Université Sorbonne Paris Cité 52^{ème}).

Deux autres COMUE seraient classées entre la 101^{ème} et la 150^{ème} place¹⁰⁶, rejoignant trois universités fusionnées¹⁰⁷.

Une telle évolution repose néanmoins, toute chose égale par ailleurs, sur un accord des opérateurs de classement dont on a vu qu'il pourrait être plus ou moins durable et plus difficile à obtenir auprès de ARWU que de THE.

Dans un classement du type de THE, il est très probable que les COMUE qui en feront la demande seront classées dès lors que leurs membres renonceraient à y figurer.

¹⁰⁵ Voir également Docampo D., Egret D. & Cram, L. (2015), *The effect of university mergers on the Shanghai ranking, Scientometrics*, 104(1), 175-191.

¹⁰⁶ Université fédérale de Toulouse et Université de Lyon.

¹⁰⁷ Universités d'Aix-Marseille, de Strasbourg et de Grenoble Alpes.

Tableau n° 22 : Simulation du classement dans ARWU des regroupements (COMUE et association)

COMUE	Alumni	Award	HiCi	N&S	PUB	PCP	Score total	Rang 2016	Rang 2015
PSL Research University	53,3	61,6	14,5	28,4	51,8	31,4	40,6	25	25
Université Paris-Saclay	37,3	54,3	22,9	24,6	66,0	23,8	40,5	26	26
Sorbonne Universités	34,4	27,4	20,5	30,9	67,1	22,0	35,6	40	34
Université Sorbonne Paris Cité	16,3	13,3	22,9	35,0	67,0	17,7	31,7	52	58
Université Fédérale de Toulouse	0,0	29,8	14,5	22,2	46,3	17,3	24,8	101-150	99
Université de Lyon	15,4	20,0	10,3	22,8	51,0	14,5	24,3	101-150	101-150
Université de Strasbourg	25,1	28,8	10,3	18,2	35,8	22,5	23,9	101-150	87
Aix Marseille Université	13,6	0,0	20,5	24,2	51,4	17,8	22,8	101-150	101-150
Université Grenoble Alpes	0,0	14,9	20,5	23,3	41,5	17,2	22,2	101-150	101-150
Université d'Aquitaine	0,0	0,0	20,5	18,3	37,4	13,7	17,0	201-300	151-200
Languedoc-Roussillon Universités	17,8	0,0	0,0	16,4	43,7	15,9	15,7	201-300	151-200
Université Bretagne-Loire	0,0	0,0	0,0	11,3	53,9	11,9	14,5	201-300	201-300
Université de Lorraine	11,5	16,3	0,0	10,7	32,0	12,6	14,5	201-300	201-300
Univ. confédérale Léonard de Vinci	11,5	0,0	0,0	13,9	38,7	11,1	13,0	301-400	201-300
Université Côte d'Azur	0,0	0,0	10,3	18,6	26,0	13,3	12,6	301-400	301-400
Lille Nord de France	0,0	0,0	0,0	10,5	41,2	11,1	11,7	301-400	301-400
Université Paris-Est	14,4	3,8	0,0	2,6	30,5	13,6	10,4	401-500	401-500
Clermont Auvergne	0,0	0,0	0,0	12,4	28,8	14,4	9,9		401-500
Bourgogne Franche-Comté	10,3	0,0	0,0	6,0	30,8	11,3	9,7		401-500
Normandie Université	0,0	0,0	0,0	5,7	27,7	9,1	7,8		
HESAM Université	0,0	0,0	0,0	6,7	19,3	8,6	6,2		
Université Paris Lumières	0,0	0,0	0,0	3,7	16,2	6,1	4,7		
Université de Champagne	0,0	0,0	0,0	1,5	17,0	7,8	4,6		
Université Paris-Seine	0,0	0,0	0,0	1,5	15,9	6,8	4,2		

Source : PSL- note Daniel Egret

Dans les classements qui intègrent un modèle standard implicite d'université du type d'ARWU, il sera nécessaire du point de vue de la politique publique d'enseignement supérieur et de recherche, de préciser les conditions dans lesquelles des COMUE pourraient être prises en compte :

- le classement de la COMUE devrait être la traduction d'une véritable ambition de construire un établissement de rang mondial. Cette réalité pourrait être appréciée à l'aune de la nature des missions exercées et des dispositifs de gouvernance adoptés ou de l'avis du jury international IDEX ;
- le classement de la COMUE dans les classements globaux et/ou thématiques vaudrait disparition des établissements membres de ces mêmes classements et nécessiterait leur accord¹⁰⁸.

La mission reviendra sur cette question dans la dernière partie de son rapport. Une telle démarche, qui à l'évidence, ne concernera pas tous les sites en France avec la même acuité, ne peut s'inscrire que dans une volonté affichée de l'État de constituer des établissements d'enseignement supérieurs

¹⁰⁸ Ce souhait est clairement exprimé par des établissements comme l'École normale supérieure de Paris ou par l'université de Bourgogne.

de rang mondial, situés aux premières places des classements internationaux et s'assurant ainsi une très forte visibilité internationale. Elle ne serait pas contradictoire avec le maintien de membres de la COMUE dans des classements thématiques.

3. Le Commissariat général à l'investissement porte une attention soutenue aux classements internationaux qui intéressent peu les organismes de recherche et sont absents du dialogue contractuel entre le ministère et les établissements

La politique contractuelle portée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur date de la fin des années quatre-vingt à un moment où les établissements universitaires devaient faire face à une problématique de forte hausse démographique des effectifs étudiants. Vingt-cinq ans plus tard, les classements internationaux, et notamment ARWU, font prendre conscience des difficultés des universités françaises dans un contexte de mondialisation des échanges et de la connaissance ainsi que de concurrence exacerbée entre établissements.

C'est pourquoi, au début des années 2010, suite au rapport Juppé-Rocard, le Commissariat général à l'investissement a lancé les appels à projet (AAP) Idex¹⁰⁹, puis Idex et I-site¹¹⁰, qui participent des programmes d'investissements d'avenir (PIA) et visent à faire émerger en France « *cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence (...) de rang mondial (...) sous la forme de regroupements territorialement cohérents...* »¹¹¹.

Dans le même temps, l'État a accéléré depuis 2006 le rythme des réformes dans le but d'accroître l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, de réduire les effets du morcellement universités-écoles-organismes, d'améliorer la structuration et la coordination territoriales et de penser autrement un paysage différencié de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers, notamment, la promotion de contrats de sites. L'État a également confié au Haut conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES) la mission d'évaluer les activités des établissements et de leur politique territoriale.

La mission s'est attachée à analyser la façon dont les classements internationaux sont pris en compte par le CGI, le MENESR et le HCERES pour conduire ces politiques publiques.

¹⁰⁹ IDEX pour « Initiatives d'Excellence » ; cf. le cahier des charges de l'AAP

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2015/initiatives-dexcellence-idex-i-site-vague-2/>

¹¹⁰ I-SITE pour « Initiatives Science - Innovation -Territoires - Économie », cf. le cahier des charges de l'AAP

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2015/initiatives-dexcellence-idex-i-site-vague-2/>

¹¹¹ « *L'action "Initiatives d'excellence" (Idex) vise, en faisant de la recherche de niveau international un levier et un moteur, à faire émerger sur le territoire français cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Ces pôles seront organisés sous la forme de regroupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, impliquant des organismes de recherche, et en partenariat avec des entreprises. Ils se construiront sur des forces scientifiques d'excellence, pluridisciplinaires et reconnues au niveau international et sur des activités de recherche et de formation innovantes, l'ensemble se développant autour de campus attractifs aux meilleurs standards internationaux* » (AAP 2010 Initiatives d'excellence, p. 1).

3.1. La perception et l'attention du CGI sur les classements internationaux ont évolué sous l'impulsion du jury international et de ses avis

3.1.1. Classements et politique de site : l'appel à projet Idex - I-site

La politique menée à travers les AAP Idex et I-site a d'ores et déjà produit des effets significatifs sur la structuration des sites universitaires. Elle intègre de manière concrète l'impact psychologique qu'a pu avoir l'essor des classements internationaux sur les décideurs publics ainsi que sur les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est ainsi que dans leur dossier de candidature, les établissements candidats sont invités d'une part à faire la « démonstration d'un positionnement de niveau européen et international dans un ensemble significatif de disciplines et à expliciter la stratégie visant à le renforcer »¹¹² et d'autre part à « définir son niveau d'ambition dans la compétition mondiale et préciser, notamment, à quels campus internationaux [chacun d'entre eux] souhaite se comparer ».

La mission a consulté l'ensemble des dossiers des lauréats des AAP Idex et I-site avec pour objectif d'identifier les classements internationaux auxquels les candidats font, le cas échéant, référence, de prendre la mesure de l'importance qu'ils leurs accordent et d'étudier la manière dont ils sont utilisés.

Le tableau qui figure en annexe 5 propose une synthèse des classements retenus et des universités de référence mises en avant par les lauréats de l'appel à projet. Il permet de repérer le rang occupé d'une part par certains des établissements candidats, et d'autre part par les universités de référence choisies par ces derniers¹¹³.

Encadré n° 10 : Les appels à projets Idex et I-site s'inscrivent dans la durée

Le premier AAP Idex a été lancé en septembre 2010 dans le cadre du premier programme d'investissements d'avenir (PIA 1). L'AAP prévoyait deux vagues. L'évaluation des projets a d'emblée été confiée à un jury international chargé d'établir la liste des lauréats retenus, à charge pour le gouvernement de suivre ou non les propositions dudit jury. La première vague s'est conclue en juillet 2011 par la sélection des trois premières Idex portées par les universités de Strasbourg et Bordeaux et par la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Paris sciences et lettres (PSL). Cette première vague a été suivie d'une seconde qui a conduit à sélectionner en février 2012 cinq nouvelles Idex portées par les COMUE Sorbonne Université, Sorbonne Paris Cité, Paris-Saclay, Université fédérale de Toulouse Languedoc-Roussillon et par l'Université d'Aix-Marseille. L'État a également décidé d'apporter son soutien à deux projets non sélectionnés par le jury et portés par les COMUE « Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers Université » (HESAM) et Université de Lyon.

En juillet 2013, un deuxième programme d'investissements d'avenir (PIA 2) est mis en œuvre. Il se concrétise en septembre 2014 par le lancement d'un nouvel appel à projets qui, fait nouveau, offre la possibilité de concourir au titre d'une Idex ou d'une I-site pour des projets à spectre disciplinaire plus restreint. Comme le PIA 1, le PIA 2 est organisé en deux vagues et mobilise le même jury international¹¹⁴. La première vague s'est terminée en janvier 2016 par la sélection de deux Idex (Grenoble et Nice) et de deux I-site (Lorraine et Bourgogne Franche-Comté). La deuxième vague, de

¹¹² IDEX 2010, Guide d'élaboration pour la présentation de l'initiative d'excellence (p. 2).

¹¹³ Les classements utilisés sont les derniers publiés au moment de la rédaction du rapport.

¹¹⁴ Le jury du PIA 1 est majoritairement reconduit pour le PIA 2 ; il reste présidé par J.-M. Rapp.

février 2017, a conduit à sélectionner un Idex (Université de Lyon) et sept I-site (Lille, Clermont-Ferrand, Paris-Est, Pau et Pays de l'Adour, Montpellier, Nantes, Cergy).

Le cahier des charges des AAP prévoyant une période probatoire de quatre ans, le jury international a proposé fin avril 2016, d'arrêter les Idex de Toulouse et de Sorbonne Paris Cité, de prolonger la période probatoire de PSL, Sorbonne Université et Saclay, et de confirmer Strasbourg, Bordeaux et Marseille. Ces propositions ont été suivies par le gouvernement.

Source : Mission

3.1.2. Les lauréats convergent pour retenir un nombre limité de classements internationaux

Les lauréats des AAP Idex et I-site plébiscitent le classement ARWU (quatorze dossiers sur vingt) ainsi que le classement de Leiden (sept dossiers sur vingt). Les classements du THE, de QS, de Taiwan, Webometrics, d'US News et du Financial Times sont également utilisés avec une occurrence plus faible. Aucun dossier ne mentionne le classement U-Multirank.

Au total, ce sont donc six classements qui concentrent l'attention des lauréats même si la mission note des références mineures à d'autres classements très liés à la spécificité des consortiums impliqués : classement du Journal des Arts et indicateurs Artindex et RePEc¹¹⁵ pour le projet niçois, classement SMBG¹¹⁶ pour Sorbonne Université, classement des universités euro-méditerranéennes pour l'Université d'Aix-Marseille. Les classements issus des publications annuelles de la DGESIP (réussite licence, master DUT, insertion professionnelle...) sont rarement évoqués et ne font jamais l'objet d'une analyse circonstanciée¹¹⁷.

3.1.3. L'utilisation qui est faite des classements internationaux est variable selon les dossiers

Si la quasi-totalité des dossiers se réfère à des classements internationaux connus, il existe néanmoins des différences de degré ou d'intensité qui permettent de dégager trois démarches / stratégies possibles vis-à-vis de ces classements.

La première d'entre elles considère les classements comme une donnée, parmi d'autres, qui participe du diagnostic réalisé par les candidats. Cette démarche est celle des dossiers de Sorbonne Université, de l'Université Sorbonne Paris Cité, de Paris Saclay et de Strasbourg. Les références aux classements internationaux sont lapidaires. Lorsque les objectifs en termes de positionnement dans les classements internationaux sont mentionnés, ils ne font pas l'objet d'une explication et/ou d'une analyse particulière. Le « benchmark » international, *i.e.* l'étalonnage à partir d'universités étrangères repérées dans les classements, n'est pas réalisé.

La deuxième fait des classements les éléments d'une stratégie d'adaptation ou de réponse avec un objectif d'accroissement des performances scientifiques. Les dossiers d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Toulouse et de Lille incarnent cette stratégie qui mobilise aussi généralement un étalonnage international permettant de calibrer l'ambition.

¹¹⁵ *Research papers in economics*.

¹¹⁶ Le classement SMBG est réalisé par un cabinet de conseil en orientation, qui s'est spécialisé dans la publication de classements de masters, MS et MBA. Le cabinet publie également depuis 2010 un classement des grandes écoles.

¹¹⁷ À l'exception du dossier palois.

La troisième considère les classements comme une ressource utile pour construire et décliner la stratégie scientifique de l'initiative. Le positionnement relatif des établissements candidats au sein des classements sélectionnés et les évolutions attendues représentent ici les principaux jalons de la politique scientifique qui est défendue. L'étalonnage international est mobilisé non seulement pour fournir les cibles de l'ambition académique, mais aussi pour dégager les voies et les moyens pour les atteindre. Les dossiers de Bourgogne Franche-Comté, Lorraine, Côte d'Azur, Grenoble, Montpellier, Nantes, Lyon et Pau représentent chacun une bonne illustration de cette utilisation des classements internationaux, qui ne sont pas conçus comme des éléments de contrainte requérant une réponse en retour, mais comme une véritable ressource permettant d'élaborer la politique scientifique, de faciliter son partage avec les composantes de l'établissement et avec ses partenaires.

3.1.4. Les lauréats mobilisent avec plus d'intérêt les classements thématiques et disciplinaires

En dehors du classement du Financial Times exclusivement consacré aux établissements et formations en management, commerce et gestion, les autres classements mobilisés proposent à la fois un classement général des meilleures universités toutes disciplines confondues ainsi que des classements thématiques, par grands champs disciplinaires en distinguant selon les cas de cinq à huit champs disciplinaires¹¹⁸, voire les disciplines elles-mêmes¹¹⁹.

Les dossiers qui font une utilisation détaillée des classements internationaux (cf. *supra* les stratégies deux et trois) privilégient assez nettement les volets thématiques et disciplinaires desdits classements de manière à affiner l'étalonnage de départ pour chacune des thématiques de l'initiative et, par conséquent, à rendre crédibles les évolutions espérées à court, moyen et long termes¹²⁰ au sein de ces mêmes classements thématiques.

Cette posture n'est pas seulement celle des candidatures I-site, focalisées par définition sur un nombre restreint de thématiques, mais concerne aussi les projets d'Idex. Ainsi, si le dossier Initiative pour le site Bourgogne Franche-Comté est par exemple entièrement construit sur la base des progressions attendues au sein des classements de Leiden¹²¹ et celui de l'université de Lorraine ancré dans l'une des thématiques du classement de Shanghai¹²², le dossier d'Idex de l'Université Côte-d'Azur présente lui aussi une initiative élaborée et cadencée par les classements thématiques de Leiden. Le projet Université Grenoble Alpes qui revendique *a contrario* de s'inscrire dans les classements généraux de THE, QS et ARWU¹²³ n'en écarte pas pour autant les classements

¹¹⁸ Cinq pour ARWU, QS et Leiden, six pour Taïwan, huit pour THE.

¹¹⁹ Quatorze disciplines pour Taïwan, quarante-deux pour QS.

¹²⁰ Le court terme correspond à la période probatoire de quatre ans, le moyen terme à dix ans, le long terme à vingt ans.

¹²¹ « *Aucun des membres d'UBFC n'apparaît, aujourd'hui, dans les classements internationaux les plus largement diffusés tel que le classement de Shanghai (ARWU). Aussi, le suivi de l'évolution de la visibilité d'UBFC sera essentiellement effectué à l'aide du classement de Leiden des universités internationales établi sur la base d'indicateurs indépendants de la taille des établissements et relatifs à l'impact de recherches récentes plutôt qu'à travers des critères quantitatifs de production* » (dossier de candidature amendé, p. 38).

¹²² « *Aux niveaux européen et international, notre ambition est donc de faire partie des universités phares positionnées sur ce concept d'ingénierie systémique, et dans le top 100 des universités au niveau mondial en ingénierie* » (dossier de candidature amendé, p. 32).

¹²³ « *Nous chercherons à améliorer notre positionnement dans les classements. Les estimations actuelles du classement d'UGA sont les suivantes : pour THE, 160-190 ; pour QS : 180-200 ; pour ARWU : 150-200. La pression liée aux classements est en constante augmentation, mais nous disposons d'une bonne marge de progression sur les critères de réputation, qui ont une importance particulière pour les classements QS et THE* » (dossier de candidature amendé p. 40).

thématiques, notamment de Leiden, qui permettent, selon les porteurs du projet, de distinguer l'excellence grenobloise¹²⁴.

3.1.5. Les universités de référence choisies par les lauréats occupent un rang significativement plus élevé que le leur dans les classements internationaux

Les promoteurs des projets d'Idex et d'I-site étant invités par le commissariat général à l'investissement à réaliser un étalonnage international de l'ambition défendue et à choisir une ou plusieurs universités cibles, de référence, pour ladite ambition, il est intéressant de comparer les positionnements relatifs des établissements candidats et des établissements cibles dans les classements retenus.

Dans ce cadre, la mission constate que les universités cibles occupent généralement, et fort logiquement, un rang plus élevé au sein des classements retenus pour caractériser l'initiative. L'écart est souvent très significatif, avec des différences de plusieurs centaines de places aussi bien dans les classements mondiaux que dans les classements européens, ce qui indique que les classements ne sont pas toujours utilisés pour identifier des cibles atteignables mais plutôt comme modèles.

Ce constat va de pair avec la volonté exprimée dans la plupart des dossiers de valoriser les partenariats internationaux existants et/ou à les développer en se référant au rang occupé par les partenaires dans les grands classements internationaux. C'est le cas, par exemple, du dossier d'Aix-Marseille Université qui prend soin de rendre compte du classement de ses prestigieux partenaires, Harvard, MIT, Columbia...¹²⁵.

3.1.6. La culture des classements internationaux progresse sensiblement entre 2010 et 2016

L'examen comparé des dossiers du PIA 1 et du PIA 2 fait apparaître une véritable segmentation au regard de la référence aux classements internationaux : la totalité des stratégies de niveau 3 (le classement comme ressource) décrites *supra* est en effet le fait de consortiums lauréats du PIA 2. La mission a étudié les dossiers de fin de période probatoire des lauréats du PIA 1 de manière à repérer, s'ils existent, les signes d'une évolution concernant la prise en compte de ces classements et/ou l'utilisation faite du parangonnage international.

Ainsi par exemple, si l'objectif de l'université de Strasbourg est en 2015 de se maintenir en bonne place dans le classement de Shanghai¹²⁶, le dossier de fin de période probatoire fait montre d'un

¹²⁴ « Nous pensons également pouvoir progresser dans les classements thématiques. En prenant le classement CWTS Leiden comme point de comparaison, nous visons le top 30 pour le champ Sciences de la vie et de la terre (où l'UJF figure actuellement au 37^{ème} rang), et le top 100 pour le champ Sciences biomédicales et sciences de la santé (où l'UJF figure actuellement au 113^{ème} rang) » (dossier de candidature amendé p. 41).

¹²⁵ « Afin de renforcer notre dimension internationale en profondeur, nous avons réalisé un benchmark parmi les centaines de partenariats existants et les accords que nous avons avec les universités étrangères. Nous en avons sélectionnés quelques-uns prestigieux et prometteurs. Cette sélection est basée sur plusieurs critères: un accord existant et une collaboration durable, les perspectives d'évolution future dans les domaines d'excellence de A*MIDEX (recherche et enseignement supérieur), un haut rang dans ARWU et Times Higher Education » (dossier de candidature amendé, p. 78).

¹²⁶ « L'Université de Strasbourg fait partie des premières universités de recherche en Europe: elle figure parmi les 35 premières universités européennes du classement de Shanghai » (dossier de fin de période probatoire, p. 43).

intérêt plus marqué pour le parangonnage international¹²⁷. C'est aussi le cas du dossier de Paris-Saclay, lapidaire sur les classements dans le dossier amendé sans mentionner de comparaisons internationales et qui propose quelques années plus tard une analyse détaillée de son positionnement international¹²⁸. L'évolution de Sorbonne Université qui évoque *a minima* les classements dans le dossier amendé et qui, au contraire, se livre à une analyse assez fine dans le dossier de fin de période probatoire¹²⁹, est encore plus significative¹³⁰.

Une autre attitude, mais qui s'inscrit dans cette même évolution consistant à accorder une plus forte attention aux classements internationaux, cherche à « compléter » lesdits classements. C'est le cas du projet PSL Université de recherche qui se base sur ses propres simulations pour attester que les objectifs fixés ont été atteints¹³¹ quitte à changer d'université de référence entre le dossier initial et le dossier de fin de période probatoire¹³².

S'il est difficile de déterminer le poids respectif des facteurs exogènes (recommandations émanant du jury, du CGI, de l'ANR ou de la DGESIP) et endogènes (prise de conscience par les acteurs eux-mêmes) qui sont à l'origine d'une telle évolution, l'examen des recommandations et rapports du jury international fait apparaître qu'une impulsion vient bien dudit jury conduisant ainsi à une amplification entre 2010 et 2016 de la prise en compte des classements internationaux dans les dossiers d'Idex et d'I-site, et partant dans les politiques de site mises en œuvre¹³³.

¹²⁷ « Pour répondre plus précisément à la question des meilleures universités "cibles mondiales", l'objectif est de cibler les universités multidisciplinaires de Heidelberg et de Genève, qui se comparent bien avec l'Unistra en termes de taille et de budget et opèrent sous un modèle économique relativement similaire » (dossier de fin de période probatoire, p. 52).

¹²⁸ « Plutôt que de nous comparer à une institution particulière, nous avons donc essayé de développer des outils spécifiques et de nous comparer à un large éventail d'institutions. Du point de vue de la recherche, nous avons développé des tableaux de bord analytiques pour comparer l'impact et la visibilité de nos recherches avec celles des autres 50 meilleures universités mondiales. Cela nous permet de nous comparer à nos concurrents dans des domaines spécifiques aux niveaux des laboratoires et de l'institution dans son ensemble. D'un point de vue institutionnel, nous avons repéré six principales universités : Technische Universität München, l'Université d'Oxford, University College à Londres, l'Université de Californie à Berkeley, l'Université Cornell et l'Université de Toronto... » (dossier de fin de période probatoire, p. 53).

¹²⁹ « Pour le moment, Sorbonne Université n'a pas changé le classement actuel de ses membres. Cependant, le processus institutionnel qui a débuté en septembre 2015 aura un effet très net sur l'identification de la nouvelle université et, par conséquent, sur certains classements: dès que la création de la nouvelle université sera effective, elle apparaîtra dans les classements en lieu et place de Paris-Sorbonne et de l'UPMC. Nous avons fait une étude détaillée montrant que la nouvelle université sera classée dans une position assez similaire dans ARWU (actuellement dans le top 40 mondial pour le classement général, dans le top 5 en mathématiques et dans le top 15 en sciences), mais améliorera rapidement sa position dans QS et THE ; dans ce dernier classement il devrait être facile d'entrer dans le top 100 du classement général d'ici 3 ans grâce à une augmentation de la réputation liée à notre marque (actuellement au top 130 dans le classement général, top 10 dans les langues modernes, top 30 en philosophie, top 50 en sociologie) » (dossier de fin de période probatoire p. 43).

¹³⁰ De la même manière Sorbonne Université qui ne donne aucune université cible dans le dossier amendé initial propose un étalonnage circonscrit dans le dossier de fin de période probatoire.

¹³¹ « Après avoir consolidé les données, PSL se distingue comme l'une des premières universités françaises dans une simulation basée sur les critères du classement de Shanghai. L'engagement était de figurer dans le top 3 d'une telle simulation après 4 ans. Cette simulation montre également la montée de PSL de la 30^{ème} place au niveau mondial à la 25^{ème} entre 2011 et 2015 » (dossier de fin de période probatoire, p. 13).

¹³² « Des comparaisons sont parfois faites entre la construction de PSL et Oxford ou Cambridge, alors que PSL s'est plutôt intéressé au MIT lors de la phase de construction du projet. En recherchant aujourd'hui un étalonnage pour l'université, il a été estimé qu'il serait plus approprié de considérer les caractéristiques de l'Université de New York, une université qui a de nombreux liens de longue date avec les institutions membres de PSL et avec laquelle l'Université a commencé dès 2015 à établir un partenariat stratégique. NYU est une université de recherche avec un classement international semblable à ce qui a été projeté pour PSL (27^{ème} au classement de Shanghai, 30^{ème} dans le classement THE) » (dossier de fin de période probatoire, p. 65).

¹³³ Au fur et à mesure des délibérations le jury a évolué selon deux axes : la prise en compte d'une plus grande diversité des classements internationaux et l'importance de plus en plus marquée donnée à l'étalonnage international.

Il convient également de noter que la question de l'évolution du positionnement des établissements lauréats dans les classements internationaux de références figure explicitement dans les rubriques du bilan annuel que ces établissements adressent à l'ANR.

3.2. La politique contractuelle menée par le MENESR n'intègre ni les classements internationaux ni les classements nationaux

Pour la DGESIP, les signaux donnés par les classements internationaux ne sont, à ce jour, quasiment jamais abordés dans les projets stratégiques des établissements même lorsqu'il s'agit d'établissements investis dans des projets Idex et d'I-site qui ont réalisé un travail de parangonnage dans le cadre de leur dossier de candidature. Le seul lien formel entre les deux approches figure dans le règlement financier de l'ANR qui fait référence explicite aux contrats de site.

La DGESIP analyse cette situation comme la résultante de plusieurs facteurs :

- la problématique Idex et I-site ne concerne pas, contrairement au dialogue contractuel, tous les établissements puisque seuls 18 sites et 37 établissements bénéficient de ces labels ;
- certains sites ne souhaitent pas confondre les deux exercices et privilégieraient une approche distincte avec les engagements Idex d'une part et la politique de site qui associe d'autres établissements d'autre part, les périmètres d'excellence ne se confondant pas ;
- la « courbe d'apprentissage » des établissements à l'utilisation des références internationales ne serait pas la même pour les dossiers PIA et le contrat, la convergence entre les deux approches pouvant se faire dans une prochaine étape ;
- la difficulté du MENESR à répondre à plusieurs questions : « Quels classements utiliser ? », « Quel rôle le ministère doit-il jouer en la matière face à des opérateurs autonomes ? », « Quelle légitimité à utiliser les classements internationaux réalisés par des acteurs non nationaux et le plus souvent privés ? », « Les classements peuvent-ils être utiles pour améliorer l'efficacité de la politique d'enseignement supérieur et de recherche ? » ;
- traditionnellement le dialogue contractuel est davantage orienté sur la stratégie de site exprimée, à l'international, en termes de zones géographiques d'attractivité, de mobilité étudiante, d'universités avec lesquelles sont noués des liens privilégiés ;
- le contrat a perdu de sa force d'incitation dans la mesure où son volet financier est réduit.

Dans le même temps, la DGESIP est consciente du fait qu'elle porte, avec la DGRI, la responsabilité :

- d'aider les établissements autonomes à développer une stratégie propre et une stratégie de site qui intègre la question du positionnement international et national ;
- de mieux prendre en compte la stratégie de différenciation et de coopération des différents acteurs du système ;

- de fournir des outils de caractérisation des sites et des établissements même si ces outils, comme la stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (STRATER), sont d'abord des outils de comparaison nationale qui incluent quelques éléments de stratégie internationale notamment en matière de publications.

C'est pourquoi la DGESIP s'interroge sur les évolutions qu'elle doit engager et se déclare attentive aux préconisations de la mission en la matière.

3.3. Le HCERES invite les établissements d'enseignement supérieur à construire leur autoévaluation sur la base des éléments de parangonnage de leurs choix

Le Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) est une autorité administrative indépendante chargée par loi¹³⁴ d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les unités de recherche à la demande de l'établissement dont elles relèvent et les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, le HCERES n'a pas pour mission de produire des classements. Ses évaluations ne sont pas comparatives. Il s'intéresse à la trajectoire d'un établissement ou d'un site donné en analysant sa situation par rapport à celle qui prévalait cinq ans auparavant. Ses évaluations sont produites pour venir en appui aux établissements et au MENESR dans le cadre de la préparation des contrats. C'est une des raisons pour laquelle le HCERES a abandonné la notation des laboratoires (A, B, C) jugée trop réductrice par la communauté et l'a remplacée par une appréciation globale.

Dans les faits, le HCERES évalue l'autoévaluation produite par les établissements selon des référentiels approuvés par son conseil d'administration, référentiels eux-mêmes issus de cahiers des charges définis à l'échelle européenne. Dans ce cadre, le HCERES invite les établissements à se positionner nationalement et internationalement. Ce sont ces derniers qui choisissent d'utiliser, ou non, les classements globaux ou thématiques dans leur rapport d'autoévaluation. Le Haut conseil observe, qu'en général, lorsque les établissements sont classés, ils en font mention.

Les classements sont donc considérés comme une donnée parmi d'autres de l'évaluation. Le HCERES est également attentif aux données bibliométriques. L'Observatoire des sciences et techniques (OST), qui lui est intégré, construit en amont de l'évaluation une caractérisation du site sur des bases comparatives mondiales (publications, brevets).

La position du HCERES vis-à-vis des classements n'est finalement pas très éloignée de celle du CGI bien que de degré différent. Les établissements sont invités dans le premier cas, et fortement incités dans le second, à mobiliser les classements internationaux pour se comparer à d'autres au niveau international et pour définir un niveau d'ambition de référence. L'exercice est obligatoire pour les dossiers de candidature Idex et I-site alors qu'il est mentionné à titre indicatif dans le référentiel d'évaluation externe des stratégies de coordination territoriale¹³⁵. Dans les deux cas, ils ne sauraient toutefois constituer le cœur du dossier de candidature, pour le CGI, d'autoévaluation, pour le HCERES.

¹³⁴ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 90 et suivants.

¹³⁵ Cf. <http://www.hceres.fr/MODALITES-D-EVALUATIONS/Campagne-d-evaluation-2016-2017/Evaluations-des-etablissements-et-des-coordinations-territoriales>

Encadré n° 11 : Les missions du HCERES définies par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013

Les articles 90 et suivants de la loi du 22 juillet 2013 définissent les missions du HCERES qui est chargé d'évaluer :

- les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche ou, le cas échéant, de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances à la demande des établissements ;
- les unités de recherche à la demande de l'établissement dont elles relèvent en l'absence de validation des procédures d'évaluation ou en l'absence de décision de l'établissement dont relèvent ces unités de recourir à une autre instance ;
- les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- *a posteriori* les programmes d'investissement ainsi que les structures de droit privé recevant des fonds publics destinés à la recherche ou à l'enseignement supérieur.

Le HCERES est également chargé de s'assurer de :

- la prise en compte, dans les évaluations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'ensemble des missions qui leur sont assignées par la loi et leurs statuts particuliers ;
- la valorisation des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle dans la carrière des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Source : Mission

3.4. Les organismes de recherche soutiennent les établissements d'enseignement supérieur dans leur recherche de visibilité internationale tout en restant attachés à la mesure et à l'affichage de leurs propres performances

Les organismes de recherche rencontrés par la mission¹³⁶ partagent pour l'essentiel, avec quelques nuances, une vision des classements internationaux commune. Ils considèrent que les classements internationaux font partie du paysage universitaire mais ils ne se focalisent pas sur eux pour définir leur propre stratégie.

Les organismes de recherche n'apparaissent pas en tant que tels dans les classements internationaux étudiés, ce qui ne veut, bien sûr, pas dire que leurs activités de recherche ne sont pas évaluées. Elles le sont au niveau national par le HCERES ou par toute autre instance dans le cadre de procédures validées par le Haut conseil et au niveau international sur la base, notamment, de prix scientifiques, d'indicateurs bibliométriques (publications, citations) et d'indicateurs relatifs aux financements européens obtenus ou au nombre de brevets déposés. Aussi sont-ils plus intéressés par les succès au financement de bourses ERC ou dans le *Nature Index*, voire le classement « *Top 100 Global Innovators* » de *Clarivate Analytics*¹³⁷ et de l'office européen des brevets, que par ARWU ou THE.

Les organismes comprennent les enjeux liés à la visibilité internationale des établissements d'enseignement supérieur français. Ils mettent cependant en avant le fait que ces classements ne sont pas destinés à mesurer l'excellence de la recherche mais celle d'établissements qui ont également d'autres missions. Ils s'interrogent sur l'intérêt qu'il y aurait à modifier la structure du

¹³⁶ Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et Institut national de la recherche agronomique (INRA).

¹³⁷ L'ancienne division Science et Propriété Intellectuelle de Thomson Reuters, rachetée récemment.

système national d'enseignement supérieur et de recherche afin de répondre aux besoins de succès dans ces seuls exercices.

En rappelant que la structuration de la recherche en France n'est historiquement pas adaptée aux classements internationaux, ils pensent qu'il est préférable de capitaliser sur les forces du système à travers des politiques scientifiques mieux coordonnées nationalement et localement plutôt que de vouloir le modifier pour répondre aux exigences des classements internationaux universitaires. Ils rappellent que les organismes de recherche existent partout, sous une forme ou une autre, notamment parce qu'ils permettent de mobiliser rapidement la recherche sur des urgences et des priorités gouvernementales.

À leurs yeux, la visibilité internationale de la qualité de l'activité scientifique passe par la reconnaissance internationale via des prix, des financements très sélectifs comme ceux de l'ERC, et aussi via les publications impliquant leurs chercheurs, ce qui explique leur grande vigilance sur toutes les questions qui touchent aux modalités de signature des publications.

À ce titre, la mission a examiné les méthodes de recensement des publications utilisées par les opérateurs des classements pour conclure que **dès lors qu'une université est citée, quel que soit le rang de cette signature, elle est décomptée dans ARWU et Leiden – en l'absence de transparence sur la méthodologie utilisée, la mission ne peut se prononcer s'agissant de THE et QS – sans porter préjudice aux organismes concernés qui apparaissent également au titre des signataires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le CNRS demande à ses chercheurs – y compris dans ses unités propres de recherche – de s'inscrire dans le schéma de signature monoligne suivant : d'abord le nom du site, ensuite le nom des tutelles de l'unité (établissements universitaires et/ou écoles, CNRS et éventuellement autres organismes de recherche). Cette observation devrait être de nature à simplifier les discussions qui sont menées localement sur chaque site¹³⁸ et dans chaque COMUE pour établir les termes de la charte des signatures des publications.**

Encadré n° 12 : Comment libeller les adresses françaises des publications pour être bien reconnus dans les classements d'universités ?

Les grands classements internationaux d'universités font intervenir, dans leurs formules de calcul, des scores bibliométriques dérivés de l'exploitation statistique de bases des données bibliographiques. Ces bases bibliographiques sont constituées par l'indexation, au fur et à mesure de leur parution, des publications scientifiques publiées dans une sélection de journaux scientifiques qui font référence au plan international.

Les classements étudiés par la mission utilisent deux bases multidisciplinaires à large couverture internationale : la base *Web of Science* éditée par Clarivate Analytics, qui recense plus de 33 000 journaux (société spécialisée dans l'information professionnelle, détenue par des fonds canadien et asiatique) et la base Scopus, qui recense près de 30 000 journaux, éditée par Elsevier (éditeur scientifique anglo-néerlandais).

Dans ces bases, chaque publication est assortie de l'adresse du ou des laboratoires d'exercice de chacun des auteurs de la publication. Chaque adresse de laboratoire contient : le nom du laboratoire, ceux du ou des établissements auxquels il est rattaché, l'adresse postale de son implantation physique.

¹³⁸ S'agissant du nom du site, il ne s'agit pas toujours d'une COMUE (les deux exemples notables étant Strasbourg et Marseille tandis qu'à Bordeaux la signature ne se fait pas sous la bannière de la COMUE mais bien sous celle de l'Université de Bordeaux).

Pour mesurer la production scientifique d'un établissement, il suffit donc de repérer son nom à chaque fois qu'il apparaît dans les millions d'adresses de laboratoire contenues dans la base. L'efficacité de ce repérage va dépendre de l'exactitude avec laquelle le nom de l'établissement est noté dans la base, mais aussi de la puissance et de la sophistication des programmes informatiques utilisés pour identifier les noms des établissements.

Ces programmes appliquent des règles qui vont permettre de « décoder » les adresses, c'est-à-dire de comprendre où sont les noms à identifier, en repérant la séparation et l'ordre des mots, en reconnaissant les sigles et les noms propres, les mots-clés vides ou administratifs, etc. Cette phase est extrêmement complexe car les modalités d'écriture des adresses des publications qui viennent de tous les pays du monde, ne sont souvent compréhensibles que pour ceux qui connaissent le laboratoire et le système de recherche concernés. Cette situation amène les opérateurs de ces bases à construire des règles pour repérer et normaliser les noms et créer, en parallèle, d'énormes index de noms propres d'établissements et de leurs variantes, puis les enrichir en permanence. C'est ainsi que les règles de repérage valables dans tel ou tel pays ne s'appliqueront pas à tel autre.

Par exemple, en France comme ailleurs, la racine « univ... » avant ou après un nom propre signale probablement le nom d'une université, mais il peut s'agir également d'une COMUE. De plus, un nombre significatif d'autres établissements, qui ne sont pas stricto sensu des universités, sont également des producteurs de recherche et, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays, sont couramment cités dans une adresse du laboratoire, ce qui produit des doubles comptes de publications... dont bénéficie le système français.

Ces traitements sont réalisés par divers acteurs qui sous-traitent couramment tout ou partie des opérations techniques à des compagnies informatiques asiatiques où le coût de la main d'œuvre est avantageux : éditeurs de base, sociétés commerciales spécialisées, laboratoires compétents en bibliométrie ou lexicométrie, opérateurs de classement. Ces intervenants sont très peu diserts sur les méthodologies utilisées, qui accroissent la valeur ajoutée de leurs prestations et ne communiquent pas davantage sur la façon dont ils se servent de ces résultats pour calculer les scores et rangs des établissements.

Au final, reconstituer, pour tous les classements, le lien entre la façon dont est libellée une adresse sur une publication et les scores qui seront obtenus dans un classement est pratiquement impossible, sauf pour ARWU. En effet, pour ARWU il est possible d'observer les informations utilisées et de détecter des erreurs pour les faire corriger. De la même manière, l'équipe du classement de Leiden peut être interrogée par un établissement qui s'inquiète d'un mauvais repérage de ses publications.

Dans ces conditions, il est possible d'agir sur deux volets pour améliorer au maximum le repérage de ses publications.

Le premier consiste, au niveau de chaque établissement, à stabiliser les règles utilisées. Il faut, pour une même entité, utiliser le même nom, libellé toujours de la même manière. Il en est de même des adresses des laboratoires et de leurs établissements de rattachement, ce qui signifie pratiquement :

- ne faire figurer que les sigles, acronymes, informations administratives officiels qui sont strictement nécessaires à l'identification du laboratoire et de ses tutelles ;
- utiliser des mots-clés transparents : université, centre, institut, département, laboratoire ;
- écrire de manière stable et claire la partie géographique de l'adresse qui aide à l'identification ;
- proposer, sur le site de l'établissement, des conseils pour ceux qui souhaitent le repérer correctement dans les bases ;
- aider les chercheurs à rédiger leurs manuscrits en arbitrant entre les injonctions contradictoires qui leur sont faites en la matière.

Le second volet consiste à étudier de manière approfondie la méthodologie des quelques classements sélectionnés pour leur intérêt d'usage, d'interroger l'opérateur sur la manière dont il travaille et traite (ou fait traiter) les adresses de l'établissement, enfin de lui proposer des outils pour améliorer ce repérage dans ses processus de traitement. Cet axe de travail gagnerait à être mutualisé.

Cependant, pour relativiser ce constat, chaque établissement pourrait chercher à mesurer l'ordre de grandeur du nombre d'adresses perdues du fait des difficultés évoquées supra, et l'impact réel que cela pourrait avoir sur son score dans les classements internationaux.

Source : Mission

S'ils sont extrêmement attachés à la visibilité de leurs résultats et à leur positionnement au niveau international, les organismes de recherche suivent les évolutions des classements (ARWU et Leiden pour le CNRS, ARWU pour l'INRA). Ils sont surtout intéressés à renforcer leurs partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et à participer aux politiques de site pour des raisons qui ne sont pas liées aux classements.

Ainsi, 41 % des chercheurs de l'INRA travaillent sur cinq sites de l'institut et 90 % sur dix sites qui ne correspondent pas systématiquement aux sites universitaires les plus importants. La montée en puissance de certaines universités portant des initiatives d'excellence confirmées comme à Aix-Marseille, a ainsi des conséquences sur la nature des relations que les centres INRA entretiennent avec ces acteurs et les universités partenaires historiques (comme Avignon par exemple).

Le CNRS déployait 87 % de ses moyens sur seulement treize sites avant même la création des Idex. Cependant, la confirmation des Idex à l'issue de la période probatoire change la relation que le CNRS entretient avec ces sites. Ces derniers sont en effet considérés comme des sites de partenariat privilégié pour des expérimentations y compris dans des domaines relatifs à l'environnement de gestion ; l'idée étant que les financements dédiés du PIA permettent d'améliorer l'environnement des chercheurs, ce qui mécaniquement pourrait favoriser l'attractivité et donc la concentration des ressources humaines. Le CNRS considère néanmoins qu'au travers de la mixité et de la politique scientifique menée avec ses partenaires, il n'a pas besoin des classements pour apprécier ses unités et ses partenaires et pour peser sur les sites où il lui semble que le système peut évoluer.

Les partenariats de l'Inserm sont fortement liés, sur le territoire, à la présence des CHU et des universités intégrant une UFR de sciences médicales. L'Inserm a fait le choix, en raison de l'investissement humain que représenterait le fait de participer simultanément à la gestion de tous les sites, de n'être membre que de quelques COMUE, et pour les autres d'être plutôt un des acteurs associés à cette politique.

Globalement, la perception des organismes de recherche rencontrés par la mission est qu'il est préférable de travailler à améliorer la performance du système et à gagner en compétence sur l'ensemble des critères utilisés par les classements plutôt que de vouloir à tout prix « *courir après le thermomètre* ».

3.5. Le ministère des affaires étrangères et du développement international propose dix mesures pour améliorer le positionnement de la France dans les classements internationaux

Le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a piloté un groupe de travail interministériel sur les classements internationaux qui a proposé dix mesures pour améliorer le positionnement de la France dans les classements internationaux¹³⁹.

Encadré n° 13 : Extraits de la présentation des dix mesures pour améliorer la place de la France dans les classements internationaux

- 1) Refuser de commenter des classements dont les données ou les variables utilisées ne sont ni connues ni vérifiables, voire mettre en cause publiquement et politiquement leur légitimité.
- 2) Organiser des séminaires de formation et d'échanges avec les acteurs à destination des médias et des politiques pour une meilleure compréhension des différents types de classements et des variables utilisées.
- 3) Favoriser la coordination et le développement en France de la communauté scientifique dont l'objet de recherche concerne l'organisation et le fonctionnement des universités et de la recherche (« Higher Education Studies » et « Sciences Studies ») grâce aux outils nationaux et locaux en faveur de la recherche.
- 4) Mettre en place un système commun de données, en accès libre, sur les universités et les écoles, utilisées par les enquêteurs, facilitant l'établissement des classements. Cette base de données pourrait être constituée en lien avec ETER ou être gérée par une structure à déterminer.
- 5) Lorsque leur méthodologie est pertinente, mieux communiquer sur des classements plus favorables à la France.
- 6) Organiser des visites de journalistes, de recteurs et présidents d'universités étrangers dans les universités françaises pour leur montrer le niveau d'accueil des étudiants étrangers, les enseignements dont ceux réalisés en anglais et les laboratoires de recherche, comme le fait le DAAD allemand.
- 7) Améliorer l'accueil en France des étudiants et des chercheurs étrangers.
- 8) Explorer avec des journaux de grande diffusion la possibilité de valoriser et d'étendre au niveau mondial, le programme de classement français, financé par le MENESR et la CPU, « Caractérisation des établissements français de recherche et d'enseignement supérieur » (CERES).
- 8) Aider les établissements français à organiser leur réseau et leur communication spécifique pour les classements notamment auprès des visiteurs scientifiques, des gens reçus dans les conférences, des alumni.
- 9) Améliorer la visibilité internationale des établissements français (et donc leur réputation) en systématisant la publication internationale des postes ouverts au recrutement.

Source : MAEDI, MENESR Dreic

¹³⁹ Voir la note conclusive de juin 2015 de ce groupe de travail.

3.6. Campus France défend l'idée selon laquelle l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français dépend moins des classements internationaux que des politiques de communication qu'ils devraient améliorer

La mission a rencontré l'équipe de direction de Campus France¹⁴⁰, établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs et qui, à ce titre, est en contact quotidien avec les étudiants étrangers, leurs universités, leurs États.

Campus France est confronté, selon lui, aux contradictions du dispositif français d'enseignement qui se caractérise à la fois par un espace de l'enseignement supérieur unique délivrant des diplômes nationaux qui ont partout la même valeur et la volonté, plus récente, des pouvoirs publics de favoriser l'émergence de champions nationaux bien placés dans les classements internationaux. Ces contradictions ressenties rendent plus complexe la réalisation de sa mission de promotion.

Campus France constate une certaine « folie française » par rapport aux classements. Celle-ci est, selon cet organisme, d'autant moins fondée que globalement la France est « à sa place » dans les classements¹⁴¹. Cette position ne nécessite donc pas de produire un travail d'explication pour corriger l'image des établissements français et leur capacité à attirer des étudiants étrangers.

Selon l'opérateur, les politiques de site actuelles, et même s'il ne juge pas de leur pertinence en termes de contenu et d'intérêt général, loin d'améliorer la visibilité des établissements français à l'international, la perturbent et la compliquent. Les COMUE et leurs appellations sont inconnues de même que ce qu'elles recouvrent. Il est très difficile pour Campus France d'expliquer et de promouvoir ces regroupements alors que les établissements étrangers connaissent et apprécient le système français dans sa diversité et identifient bien ses pôles d'excellence.

Pour l'agence, et quoi que les medias relatent, peu de pays – Chili, Kazakhstan – sont réellement très attentifs aux classements en termes de partenariats ou de choix de financements de mobilité. Sauf en Asie, pour les écoles de commerce françaises, qui du reste sont bien placées, les espaces Campus France rencontrent peu de candidats utilisant les classements comme critère de choix. **Cette perception de Campus France est significativement différente de ce qu'ont exprimé plusieurs établissements ayant répondu à l'enquête de la mission.**

Selon Campus France, les principaux classements sont d'abord construits sur l'excellence de la recherche, alors que la plupart des partenaires et étudiants auxquels ils s'adressent s'interrogent davantage sur le suivi des étudiants, les questions de sécurité, de logement, de pédagogie, de formation. Les étudiants sont intéressés par les bourses, les droits d'inscription, les contenus des formations, les conditions d'obtention des visas, les villes les plus accueillantes, etc. et pas par les classements. Campus France réunit les COMUE quatre fois par an sur les sujets de mobilité et de communication et la question des classements ne leur apparaît pas prioritaire.

¹⁴⁰ Créée par la loi du 27 juillet 2010, l'Agence Campus France est l'établissement public (EPIC) chargé de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

¹⁴¹ 5^{ème} dans les palmarès globaux - 5^{ème} puissance économique.

S'agissant de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur, **Campus France recommande que les établissements investissent beaucoup plus qu'actuellement dans le marketing et la communication, sur Facebook, dans des sites internet de qualité traduits en plusieurs langues¹⁴², dans des politiques de relations publiques, en France et dans les pays qui leur apparaissent prioritaires, mettant en avant leurs atouts et leurs spécificités.**

4. Les stratégies des sites et des établissements évoluent face aux classements

4.1. L'enquête réalisée par la mission auprès des établissements d'enseignement supérieur français fait apparaître que l'influence des classements concerne un périmètre plus large que celui des seuls établissements classés

La mission a diffusé en novembre 2016 aux présidents et directeurs de 150 établissements d'enseignement supérieur un questionnaire¹⁴³ sur les classements internationaux et a obtenu 68 réponses, soit un taux de retour de 45,3 % (51,4 % pour les seules universités). Parmi ces dernières, 25 établissements apparaissent dans les 500 premières places d'au moins un des classements proposés par ARWU, QS, THE, Leiden et Webometrics au cours des cinq dernières années et représentent **36 % des répondants**. La mission attire l'attention du lecteur sur la prudence avec laquelle il convient d'analyser ces données basées sur un nombre relativement restreint d'opinions formulées.

4.1.1. Les établissements répondants reconnaissent une influence grandissante des classements internationaux sur les décideurs politiques et les gouvernances d'établissements français et étrangers

La notoriété des principaux classements est incontestablement forte dans les établissements ayant répondu, en particulier THE (98 %) et ARWU (97 %). La perception de l'influence de ces derniers est en revanche contrastée. En effet, si 38 % seulement des répondants déclarent que les classements influencent fortement ou très fortement leur réputation et 35 % qu'ils impactent leur stratégie, 68 % des établissements qui sont eux-mêmes classés au sein des principaux palmarès le pensent.

Plus globalement, l'affirmation selon laquelle « *les classements internationaux ont une influence de plus en plus forte sur les politiques des responsables d'établissement* », d'une part en France, d'autre part dans le reste du monde sont respectivement les 3^{ème} et 4^{ème} items les plus cités parmi ceux qui étaient proposés par la mission¹⁴⁴. Ainsi, **les répondants reconnaissent une influence grandissante des classements internationaux sur les décideurs politiques et les gouvernances d'établissements français et étrangers, alors que, de façon paradoxale, une partie de ces mêmes répondants considère que cette influence est plus limitée sur leur propre établissement.**

¹⁴² Campus-France a mis en ligne une étude sur les sites web des établissements français, qui montre une prise de conscience, par les établissements, de l'importance de se positionner grâce à cet outil dans l'espace international de l'enseignement supérieur : <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/les-sites-internet-des-universites-francaises-comment-sont-accueillis-et-informes-les-etudian-0> (juillet 2016).

¹⁴³ L'ensemble des résultats de cette enquête ainsi qu'une comparaison avec les résultats d'enquête de l'EUA réalisée en 2014 sur la même thématique figurent en annexe 4.

¹⁴⁴ Voir la partie 3 de l'annexe 4.

Dans le même ordre d'idée, 46 % des répondants estiment qu'il existe un lien entre les classements et les stratégies de regroupement ou de coopération en cours ou envisagée. Ce lien est corroboré par le fait que les établissements ont classé l'affirmation selon laquelle « *les classements internationaux sont à l'origine des politiques de site* » en deuxième position parmi les affirmations proposées par la mission. Les établissements répondants considèrent également que les stratégies en matière de recherche (46 %), de communication (44 %) et de partenariats internationaux (47 %) sont aussi influencées par les classements internationaux.

En revanche, d'autres dimensions de la stratégie des établissements – recrutement et gestion de carrière des enseignants - chercheurs, offre de formation, organisation et gouvernance – semblent moins affectées par les classements, moins d'un établissement répondant sur cinq les mentionnant comme pouvant produire une influence.

Le sujet des classements nationaux est également traité dans l'enquête. 62 % des répondants les jugent importants et citent en priorité les palmarès produits ou diffusés par l'Usine Nouvelle et L'Étudiant. Les présidents d'université ayant répondu évoquent le souhait de disposer de tels classements en matière d'insertion professionnelle ou de réussite des étudiants.

Sur la question de l'importance des classements pour les étudiants et pour les partenaires extérieurs des établissements, les réponses sont différentes. Comme l'enquête de l'EUA évoquée l'avait déjà montré, 76 % des établissements répondants considèrent que le choix des étudiants n'est pas dicté par les classements tandis qu'ils sont 62 % à penser que les classements sont importants pour les partenaires étrangers.

Pour une très forte majorité de répondants, l'influence observée des classements n'est pas contradictoire avec l'idée qu'ils n'expriment pas « toute l'excellence des établissements ». Cette affirmation est celle qui est la plus partagée par les responsables d'établissement parmi les affirmations proposées par la mission, y compris parmi les établissements classés. Cette position explique en partie que l'assertion selon laquelle « *les classements ont trop d'influence sur les choix des décideurs politiques français* » arrive au 5^{ème} rang de citation des affirmations proposées par la mission.

Au reste, les établissements, et surtout les universités, disent n'affecter que peu d'ETP au suivi des questions touchant aux classements, 75 % des répondants ne consacrant pas d'ETP ou moins d'un ETP aux classements. Quand ils existent, ces ETP sont implantés au sein du cabinet du président ou directeur, dans une cellule de pilotage ou le service de communication. Les classements internationaux font l'objet, sinon de stratégies, au moins d'actions de communication en interne pour 46 % des établissements et en externe pour 37 % d'entre eux.

4.1.2. 62 % des répondants considèrent utile un appui de la DGESIP et de la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux

La majorité des établissements répondants (71 %) pensent que l'État ne tient pas compte des classements dans sa relation contractuelle avec eux. Plus précisément, 30 % des répondants estiment que le MENESR ne tient pas suffisamment compte des classements internationaux mais il ne se dégage pas clairement une volonté d'une plus grande ou d'une plus faible prise en compte de ces

derniers. **62 % des répondants considèrent qu'un appui de la DGESIP et de la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux¹⁴⁵ leur serait utile.**

4.1.3. Il existe des différences significatives de perception des classements selon les types d'établissements d'enseignement supérieur

Trente-cinq universités¹⁴⁶, huit grands établissements, seize écoles et neuf COMUE ont répondu à l'enquête adressée par la mission. Parmi eux, 36 % figurent dans au moins un des classements retenus par la mission. Il existe des différences de perception des classements entre ces différents types d'établissements :

- de manière générale, les universités perçoivent l'influence des classements comme plus limitée que l'ensemble des établissements ayant répondu, sauf s'agissant de leur influence sur la stratégie de recherche (elles sont 7 % de moins que l'ensemble des répondants à considérer que les classements internationaux n'ont aucun impact sur la stratégie de recherche) ;
- l'assertion selon laquelle « *les classements internationaux sont à l'origine des politiques de site* » est moins valorisée par les COMUE (6^{ème} rang dans les citations parmi les 14 propositions du questionnaire) alors que c'est la deuxième assertion jugée la plus pertinente pour l'ensemble des répondants ;
- 89 % des COMUE considèrent que l'influence des classements internationaux est forte sur la politique de partenariats internationaux alors qu'ils ne sont que 48 % des répondants à le penser ;
- aucun des grands établissements ayant répondu ne considère l'influence des classements internationaux comme étant forte ou très forte sur sa stratégie de recrutement des enseignants - chercheurs ;
- 75 % des grands établissements considèrent que l'influence des classements internationaux sur leur stratégie de recherche est limitée ou nulle (57 % pour l'ensemble des répondants) ;
- les grands établissements sont très majoritaires (88 %) à considérer qu'il serait inutile que la DGESIP et la DGRI appuient les établissements dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux ;
- les écoles se déclarent plus influencées par les classements internationaux que les autres établissements. Ainsi elles affirment à 63 % que les classements internationaux ont une forte ou très forte influence sur la réputation de leur établissement et aucune ne pense qu'ils n'ont aucun effet sur la réputation ;
- les écoles perçoivent une influence plus forte des classements sur les étudiants que l'ensemble des répondants. 44 % des écoles répondantes considèrent l'influence des classements comme forte ou très forte sur les étudiants alors qu'ils ne sont que 23 % chez l'ensemble des répondants ;

¹⁴⁵ 43 % des répondants auraient une préférence pour la fourniture de data spécifiques et l'appui d'une mission dédiée (veille, conseil, datas...) et 40 % pour une expertise et des services pour une communication internationale.

¹⁴⁶ Dont deux ont adressé deux réponses à la mission, soit 37 réponses comptabilisées au titre des universités.

- les établissements qui apparaissent dans les classements internationaux croient plus que les autres aux bénéfices du parangonnage. Ils classent les deux assertions selon lesquelles « *les classements internationaux permettent d’opérer des comparaisons intéressantes entre établissements* » ou « *les classements internationaux sont des aiguillons utiles pour les établissements français* » aux 3^{ème} et 4^{ème} rangs des affirmations les plus citées alors qu’elles ne sont respectivement qu’en 8^{ème} et 6^{ème} pour l’ensemble des répondants ;
- enfin, les établissements classés considèrent l’influence des classements sur la relation avec les universités étrangères comme étant forte ou très forte à 80 %.

4.2. Les établissements visités par la mission confirment cette influence grandissante des classements internationaux et hésitent de moins en moins à s’appuyer sur ces derniers

Comme cela vient d’être rappelé, les réponses à l’enquête réalisée par la mission¹⁴⁷ ont mis en évidence la bonne connaissance des classements internationaux et nationaux qu’ont les établissements d’enseignement supérieur, lesquels ont très majoritairement dépassé le stade de la simple critique (sur la fiabilité, sur la représentation des SHS, sur le poids de la recherche...). Elles illustrent également le fait que les classements se sont incontestablement imposés, et sans doute durablement, dans le paysage français de l’enseignement supérieur et de la recherche¹⁴⁸.

Les acteurs rencontrés par la mission ont conscience que le sujet des classements est important pour leur visibilité internationale, ce qui justifie qu’ils soient attentifs à leurs contenus et à leurs résultats.

La question qui est alors posée est celle de l’utilisation des signaux qu’ils renvoient pour le pilotage des établissements et des sites. De ce point de vue, les entretiens sur site conduits par la mission auprès des universités, écoles, regroupements territoriaux¹⁴⁹ ont permis de préciser les comportements des acteurs vis-à-vis des classements et le rôle joué par ces derniers dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques d’établissement et/ou de site.

4.2.1. Les établissements déclarent ne pas définir leur stratégie sur la seule base des classements internationaux...

Les établissements rencontrés sont unanimes pour affirmer ne pas construire leur stratégie et/ou politique d’établissement sur la base exclusive des classements internationaux. Les raisons évoquées renvoient :

- au fait que les classements internationaux ne rendent pas compte de l’ensemble des missions de service public ;
- à l’impossibilité de laisser de côté des champs importants de l’activité de l’établissement (domaines d’activité ou champs disciplinaires) au seul motif qu’ils ne figureraient pas dans les secteurs porteurs en termes de performance dans les classements ;

¹⁴⁷ Cf. annexe 4.

¹⁴⁸ Cela renforce la nécessité de développer les réflexions visant à améliorer leur pertinence et leur fiabilité.

¹⁴⁹ La liste des établissements et des personnes rencontrées figure en annexe 6.

- à la volonté de ne pas concentrer de manière excessive les moyens humains et financiers ;
- au fait que les indicateurs de tel ou tel classement ne reflètent pas ou même peuvent être en contradiction avec tout ou partie de la stratégie ou de la culture d'un établissement ;
- à l'absence d'incitations dès lors que ni l'État, ni les collectivités territoriales, ni les partenaires socio-économiques ne lient leurs décisions aux classements¹⁵⁰.

Pour autant les mêmes établissements reconnaissent volontiers que les politiques de site mises en œuvre depuis une dizaine d'années s'expliquent en partie par la volonté de corriger l'image renvoyée par les classements internationaux plus particulièrement en matière de visibilité internationale et d'attractivité.

4.2.2. ... mais ils considèrent que ces derniers peuvent toutefois constituer des points d'appui utiles pour conduire une stratégie d'établissement

L'idée qui est ici défendue est qu'il est tout à fait possible d'utiliser au mieux les classements sans nécessairement engager une course aux classements, ou, dit autrement, que l'utilisation qui peut être faite des classements est plus intéressante que les classements eux-mêmes.

C'est la dimension objectivation de l'activité et de la performance des différents classements qui justifie alors que les établissements puisse y avoir recours pour engager, justifier, étayer, infléchir une politique d'établissement.

Selon ces derniers, utilisés à bon escient les classements permettent en effet, en complément d'autres indicateurs et notamment les indicateurs bibliométriques, de mettre en place une dynamique positive faite :

- de justification des choix de spécialisation, de différenciation voire de restructuration ;
- de mesure des progrès réalisés et de reconnaissance du travail accompli ;
- de développement de l'émulation, de la fierté, du sentiment d'appartenance des personnels ;
- de promotion de la performance obtenue auprès des parties-prenantes externes et de recherche d'un effet de levier économique auprès des partenaires ;
- de diffusion au sein de l'établissement d'une culture du pilotage, de la mesure de l'activité et de la performance, de l'assurance qualité.

¹⁵⁰ À l'exception notable de celles du PIA.

Encadré n° 14 : Le classement de QS comme point d'appui à la politique d'établissement de l'université de Montpellier (UM)

La gouvernance de l'UM a choisi en 2016 de candidater, dans le cadre des appels à candidature lancés par le CGI, à un label I-site et non plus à un label IDEX sur la base des enseignements tirés des classements internationaux. En effet, l'analyse approfondie du classement QS (qui permet une analyse fine avec 42 thèmes regroupés en 5 grands secteurs) a montré à la communauté universitaire et scientifique l'important contraste de performances à l'international entre d'une part le secteur vivant/environnement/agro/biodiversité qui représente les trois quarts de la performance réelle de l'université et d'autre part les autres champs sectoriels de l'UM.

L'analyse des résultats de QS a alors montré la nécessité de s'inscrire dans une stratégie de spécialisation en faisant apparaître :

- que plusieurs des concurrents nationaux de l'UM présentaient une activité plus équilibrée, avec une gamme de secteurs performants plus large, ce qui justifiait leur candidature puis leur réussite à l'IDEX ;
- que la réputation de certains champs pouvait être confortée par l'objectivation et les indicateurs et d'autres pas, tout au moins au niveau international.

Selon les responsables de l'UM, le travail réalisé à partir des résultats de QS a permis d'objectiver la situation, de faciliter l'acceptation des choix proposés et in fine d'éviter à l'UM de vivre sur ses acquis en se projetant dans un projet à la fois réaliste et ambitieux.

Source : Mission à partir des entretiens avec les responsables de l'Université de Montpellier

Les classements internationaux deviennent alors un élément important du pilotage stratégique et cette observation va de pair avec le constat fait par la mission que les établissements ont une connaissance assez fine des différents classements disponibles qui les conduit à privilégier les classements globaux ou thématiques les mieux adaptés à leur activité et à leur ambition académique.

4.2.3. L'ouverture internationale est une variable discriminante de l'utilisation des classements...

Les classements internationaux sont assez logiquement d'autant plus intégrés au pilotage des établissements que ces derniers considèrent le « marché mondial » comme leur périmètre d'activité pertinent.

Ces établissements ont pris la mesure de l'importance d'être référencés et *a fortiori* bien classés dans les principaux palmarès globaux dès lors que de plus en plus de pays, développés comme émergents, utilisent explicitement ces classements dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de partenariats¹⁵¹.

Dans ce contexte, le référencement devient ainsi une condition nécessaire pour :

- recruter les meilleurs étudiants mais aussi les meilleurs enseignants ;
- être repéré par les universités étrangères ;
- être en capacité de développer des partenariats internationaux structurants et de bons niveaux.

¹⁵¹ Le nombre de pays et/ou d'universités qui ne travaillent qu'avec des universités classées augmente.

Si à l'échelle nationale le rang dans les classements constitue un élément de différenciation, il représente à l'international un élément de visibilité et un marqueur de la capacité à agir au sein de ce qui s'apparente de plus en plus à un « club » des universités mondiales.

4.2.4. ... qui justifie pour certains établissements la mise en place d'une politique d'optimisation de ces derniers

La grande majorité des établissements rencontrés par la mission s'est engagée dans une démarche visant à tirer le meilleur parti des classements existants afin que ces derniers puissent rendre compte de leur activité réelle :

- mise en place de règles de signature des publications appropriées afin de minimiser le taux d'évaporation des publications non recensées¹⁵² ;
- analyse et toilettage des bases de données bibliométriques (Scopus, Web of Science...) en étroite coordination avec les gestionnaires desdites bases ;
- recensement des chercheurs à fort impact « *highly cited researcher* » (HCR)¹⁵³ ;
- engagement d'un travail méthodique avec les partenaires et parties-prenantes sur les volets réputationnels de certains classements¹⁵⁴ ;
- création de cellules de veille sur les classements visant, d'une part à retracer l'évolution des scores de l'établissement concerné ainsi que celle de ses concurrents et/ou universités de référence, et d'autre part à alerter la gouvernance sur les changements fréquents de méthodologies utilisées par certains producteurs de classements ;
- élaboration d'une politique de lobbying vis-à-vis des producteurs de classement afin que ces derniers fassent évoluer leurs critères et méthodologies de manière adéquate¹⁵⁵ ;
- développement d'outils de simulation des principaux classements permettant de nourrir la réflexion stratégique¹⁵⁶.

Ces initiatives ont émergé, indépendamment les unes des autres, à l'échelle des établissements ou des COMUE ; elles se sont traduites par des recrutements de personnels en nombre limité mais avec un niveau d'expertise relativement élevé.

¹⁵² Cette politique peut conduire jusqu'à l'attribution d'un bonus financier pour les laboratoires qui jouent pleinement le jeu.

¹⁵³ Selon les simulations réalisées par la COMUE PSL, un HCR supplémentaire ferait gagner, toutes choses égales par ailleurs, 50 places dans certains classements.

¹⁵⁴ À travers par exemple l'envoi de courriers aux parties-prenantes visant à les alerter sur l'impact des réponses apportées aux questionnaires de réputation qui leur sont susceptibles de leur être directement adressés.

¹⁵⁵ Les démarches entreprises par PSL auprès d'ARWU afin que ce dernier accepte de classer la COMUE s'inscrivent dans cette logique.

¹⁵⁶ À l'image de l'outil de modélisation / simulation développé à l'université de Lyon (UL) qui permet notamment : (i) de simuler les effets de la création de l'UL dans les principaux classements, (ii) d'étudier les effets des regroupements, (iii) de réaliser une veille sur les concurrents et partenaires potentiels de l'UL.

4.2.5. La communication sur les classements est une pratique assumée et largement répandue

La mission a pu constater dans les établissements visités une forme d'unanimité concernant l'utilisation des rangs obtenus dans les principaux classements internationaux à des fins de communication.

Il apparaît en effet que les classements internationaux sont perçus par les gouvernances d'établissement qui y figurent comme de puissants éléments qui permettent d'établir :

- en interne, la confiance issue de la reconnaissance de l'action entreprise, mobilisatrice, source de fierté et qui donne un contenu aux slogans choisis par l'établissement ;
- en externe, la confiance dans la marque, gage de performances supérieures.

Les classements font ainsi l'objet d'actions de communication spécifiques à destination des différents publics cibles :

- en interne *via* les outils traditionnels (journal interne, intranet...) mais aussi à travers des présentations *ad hoc* en assemblée générale, en séminaire et comité de gouvernance, de même que dans l'ensemble des instances universitaires ;
- en externe *via* les outils traditionnels (internet, plaquette de présentation de l'université...) et par le biais de documents et de démarches spécifiques (communiqués de presse, courriers aux alumnis...).

La multiplication de ces actions de communication est aussi l'indice de la diffusion d'une forme de culture des classements.

4.2.6. Une proposition de taxonomie des comportements des établissements vis-à-vis des classements

Au-delà de la diversité des actions et politiques mises en œuvre par des acteurs eux-mêmes divers – universités, écoles quel que soit leur statut, regroupements territoriaux – la mission a pu identifier trois comportements types vis-à-vis des classements.

Le premier fait référence au *classement comme élément d'information et de contexte* qui « informe » les établissements des évolutions de l'environnement national et international. Les classements sont ici perçus comme orientant les politiques ministérielles notamment les politiques de site. Ils participent d'une différenciation des établissements considérée comme inévitable. Ils sont sans influence directe sur la stratégie et le pilotage de l'établissement. Ils peuvent néanmoins conforter les politiques de différenciation et/ou territoriales mises en œuvre par ces établissements en utilisant -ou pas- des classements nationaux et/ou spécifiques.

Le deuxième comportement type concerne le *classement comme élément d'une stratégie de réponse*. Les classements sont intégrés à la politique d'établissement, comme une « contrainte » qui réclame *a minima* une veille mais aussi une adaptation en retour. Les établissements concernés sont

en lisière des classements et/ou ne souhaitent pas « décrocher » desdits classements notamment en raison de leur poids en région et/ou de leurs activités internationales¹⁵⁷.

Le troisième décrit le *classement comme élément d'une stratégie d'initiative*. Les classements sont alors un *input* important de la politique d'établissement. Il s'agit non seulement de tenir compte de l'évolution des scores de l'établissement dans les classements pertinents mais aussi de faire des informations fournies par lesdits classements, de leur analyse, une ressource parmi d'autres de la stratégie déployée. Le cœur d'activités de l'établissement est ici concerné avec un impact significatif sur les politiques de recherche, de formation, de recrutement et de développement international.

La mission a pu observer qu'au fil du temps le comportement de certains établissements – comme l'université de Nantes – vis-à-vis des classements avait évolué en parallèle à leur développement pour passer progressivement d'une situation où ces derniers constituaient un élément d'information pour devenir un élément structurant de leur politique universitaire.

Encadré n° 15 : de l'université de Nantes (UN) à la nouvelle université de Nantes (NUN)

L'UN est une université pluridisciplinaire avec santé, lauréate en 2009 de l'appel à projets Campus prometteur, particulièrement bien ancrée dans ses territoires. Entre 2009 et 2015, l'UN dit suivre un comportement de type 1. Les classements internationaux sont perçus comme des éléments d'information utiles mais qui ne sont pas directement intégrés au pilotage stratégique de l'établissement.

En 2015 se produit « le choc de THE » : l'UN est classée pour la première fois de son histoire dans un grand classement international. Cette évolution conduit la gouvernance de l'UN, consciente de ses nouvelles responsabilités, à adopter un comportement de type 2 appelant une réponse en termes de positionnement stratégique.

L'adoption d'un comportement de type 3 correspond à l'engagement de l'UN dans la démarche du PIA, à la préparation d'un dossier de candidature IDEX puis I-site, à la projection de l'établissement sur les dix prochaines années.

La stratégie de l'établissement repose sur une nouvelle ambition qui s'incarne dans le projet de la nouvelle université de Nantes (NUN) ; une université plus spécialisée, avec une politique RH et d'attractivité affirmée, et une organisation plus visible en *graduate schools*. Ce projet de nouvelle université qui doit rassembler les forces au-delà du périmètre actuel de l'université, prend explicitement appui sur les classements internationaux.

Source : Mission à partir des entretiens avec les responsables de l'Université de Nantes

4.3. La plupart des établissements d'enseignement supérieur attendent du MENESR qu'il se saisisse de la problématique des classements

L'enquête réalisée par la mission auprès des établissements d'enseignement supérieur¹⁵⁸ fournit un premier ensemble d'indications concernant les attentes de ces établissements vis-à-vis du MENESR. Les visites de site et les rencontres avec les équipes de direction des établissements ont permis de préciser lesdites attentes, d'en apprécier la hiérarchie ainsi que les possibles modalités de mise en œuvre des réponses qui pourraient être apportées.

¹⁵⁷ Un exemple de cette situation est donné par l'université de Bourgogne qui a renoncé à apparaître dans THE au profit de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté porteuse de la visibilité internationale des établissements de la région.

¹⁵⁸ Cf. annexe 4.

4.3.1. Les établissements souhaitent que le MENESR pilote le développement d'une ingénierie dédiée aux classements

62 % des établissements ayant répondu à l'enquête conduite par la mission considèrent utile un appui de la DGESIP et de la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux.

Même si le degré d'engagement dans l'ingénierie des classements internationaux est très variable selon les établissements, ces derniers sont toutefois conscients : (i) de leur dépendance face aux modalités de construction des classements, (ii) de leur connaissance quelquefois partielle des méthodologies utilisées, (iii) de leur capacité souvent limitée à optimiser leur positionnement dans les classements existants ou à peser sur les promoteurs de classement.

Ils convergent ainsi pour souhaiter que soit mise en place, au niveau du MENESR, une « cellule » ou « plateforme » classement permettant de :

- développer des outils et productions utiles aux établissements (veille sur les classements, caractérisation de classements *via* un portail national, production de données et d'indicateurs appropriés permettant le parangonnage...);
- répondre aux questions techniques posées par la mise en œuvre au sein des établissements qui le souhaitent d'une ingénierie propre aux classements (assistance technique, helpdesk, offre logicielle, échanges de bonnes pratiques...);
- animer un réseau des spécialistes des classements dans les établissements, mettre à disposition des tutoriels et organiser des rencontres, forums et formations sur les sujets touchant aux classements.

Il est intéressant de noter que ces établissements souhaitent être acteurs de la mise en place de cette ingénierie des classements en proposant des modes d'action collectifs et collaboratifs à travers la constitution d'un réseau évoquée *supra*.

4.3.2. Les établissements demandent à disposer des données microéconomiques de caractérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français

Comme les enquêtes de l'EUA l'ont déjà confirmé, les établissements ont intégré la logique de parangonnage qui accompagne la diffusion des classements internationaux.

Ils souhaitent s'y investir et attendent par conséquent du MENESR qu'il prenne l'initiative de :

- rendre accessible les données de caractérisation des établissements et des sites tout en s'assurant en amont de leur qualité ;
- mettre en œuvre une plateforme de données ouverte qui ne peut se limiter aux données figurant dans les diagnostics Strater (voir encadré *infra*) ;
- favoriser l'interopérabilité des systèmes d'information.

La mise à disposition de cet ensemble de données devrait également permettre de stimuler dans certains des établissements concernés les recherches en bibliométrie ainsi que sur les classements, domaines dans lesquels la France souffre d'un retard certain.

Encadré n° 16 : Les diagnostics Strater

Les diagnostics territoriaux enseignement supérieur, recherche et innovation (Strater) sont publiés depuis 2011 par la sous-direction du pilotage stratégique et des territoires du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui est un service commun aux deux directions, de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle d'une part, et de la recherche et l'innovation d'autre part, du MENESR. Ces documents ont pour objectif d'apporter « *des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux pourront appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation* ». Il est par ailleurs précisé, en introduction de chaque diagnostic, que « *les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires, qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre*¹⁵⁹ ».

En octobre 2016 un diagnostic Strater a été publié pour chacune des treize nouvelles régions métropolitaines. Chaque diagnostic, d'une centaine de pages environ, rassemble un large ensemble d'informations factuelles et d'analyses.

Les informations proposées sont essentiellement descriptives, et rendent compte de manière extrêmement complète de la présence et des caractéristiques des acteurs publics et privés de la région (établissements, laboratoires, industries...), des infrastructures de tous types, des dispositifs de politique scientifique (pôles de compétitivité, instituts Carnot...). Elles décrivent également les « signaux d'excellence » liés à différents dispositifs compétitifs : lauréats des appels à projets du PIA, nominations IUF ou ERC, médailles du CNRS. De nombreuses cartes, tableaux et graphiques en facilitent la lecture.

Les usages et le public visés sont très larges, ce qui explique le caractère générique de la matrice stratégique décrivant la région concernée : les forces, faiblesses, opportunités, menaces proposées sont essentiellement basées sur des caractéristiques structurantes et des éléments de temps long.

Les indicateurs compilés, nombreux, sont restitués sous des formats divers et largement commentés. Ils permettent de caractériser et de positionner la région analysée soit par rapport à la France, soit par rapport à des valeurs moyennes, soit par rapport aux autres régions¹⁶⁰. De plus, chaque brochure comporte une annexe décrivant de manière précise les données et les nomenclatures utilisées pour calculer les indicateurs retenus, tout en attirant l'attention du lecteur sur la nécessité de les mettre en contexte avant de les utiliser.

Source : Mission d'après le site des diagnostics Strater

4.3.3. Les établissements attendent du MENESR qu'il soutienne une politique d'influence relative aux classements

40 % des établissements ayant répondu à l'enquête conduite par la mission et la quasi-totalité des universités visitées sont favorables à une offre de service d'expertise et/ou de soutien du MENESR sur des questions touchant à leur visibilité internationale¹⁶¹.

¹⁵⁹ Extrait de la présentation de l'édition 2016 de « Strater Diagnostic ».

¹⁶⁰ Y compris en utilisant largement des formes de classement.

¹⁶¹ Cette position n'est cependant généralement pas partagée par les écoles.

Cette donnée est l'indice d'une position assez consensuelle, y compris de la part d'établissements qui se sont dotés de bonnes compétences sur l'analyse des classements internationaux, quant au rôle reconnu au MENESR dans une perspective internationale :

- à destination des producteurs de classements pour faire (re)connaître les spécificités des établissements français et veiller à ce que les classements internationaux soient construits de manière fiable et transparente ;
- vis-à-vis de l'étranger selon une logique d'attractivité de l'ESR français en aidant à construire une stratégie française commune vis-à-vis des classements internationaux et en produisant les arguments pour la promotion de l'ESR français *via* le réseau des postes diplomatiques.

4.3.4. La question de la prise en compte des classements dans le dialogue de gestion des établissements avec le MENESR est posée

La majorité des établissements ayant répondu à l'enquête considère que l'État ne tient pas compte des classements nationaux ou internationaux dans sa relation contractuelle avec eux sans qu'il ait été possible d'apprécier la volonté d'une plus grande ou d'une plus faible prise en compte des informations issues de ces classements.

Les visites de site ont permis de mieux cerner les attentes des acteurs.

Le point important et qui fait consensus, est l'absence de lisibilité de la position de l'État dans ce domaine, qui est à la fois source d'incertitude et d'incompréhension dès lors que seul le CGI intègre explicitement les données issues des classements internationaux dans ses processus de caractérisation et d'évaluation.

Les positions exprimées et les propositions formulées par les établissements rencontrés et qui ont choisi de mener une réflexion sur ce sujet permettent d'établir les premiers éléments de réponse allant d'une prise en compte *a minima* des classements jusqu'à une véritable intégration des informations issues des classements – internationaux comme nationaux – dans le dialogue contractuel.

Ces scénarios classés par niveau d'ambition croissant peuvent être décrits de la manière suivante :

- les informations fournies par les classements, pour peu qu'elles tiennent compte des différentes missions des établissements français, pourraient être des instruments d'aide au pilotage stratégique ;
- s'il est établi qu'il n'appartient pas à la tutelle de construire les classements, il est admis en revanche que le MENESR produise et rende accessible un maximum de données et tienne compte dans son dialogue contractuel des critères qui sont utilisés par les principaux classements ;
- ce serait aux sites et/ou aux établissements de choisir leurs critères / indicateurs de contractualisation avec l'État, y compris leur positionnement dans certains classements, selon une logique de contrat d'objectifs et de moyens ;

- une intégration plus forte des classements au sein du dialogue de gestion nécessiterait l'élaboration conjointe, MENESR et établissements, d'une cartographie qui rendrait compte de toutes les formes d'excellence.

Quoi qu'il en soit et au-delà des questions spécifiques posées par chacun des axes d'intervention qui viennent d'être décrits, il est important, pour les établissements, que le MENESR formalise et fasse connaître sa position sur l'utilisation qui pourrait / devrait être faite des classements internationaux comme nationaux.

5. Recommandations sur la prise en compte des classements internationaux dans les politiques des établissements et les politiques de site

Les classements se sont développés à partir du début des années 2000 dans un contexte de mondialisation de la formation et de la connaissance dans lequel la relation entre les établissements est essentiellement basée sur la concurrence (pour attirer et sélectionner les meilleurs enseignants et les meilleurs étudiants, pour proposer des droits d'inscription en rapport avec l'activité et la performance des établissements, pour lever les fonds auprès des autorités publiques et des entreprises...). Dans ce paysage de concurrence, les classements internationaux et nationaux prennent naturellement une grande importance ; ils jouent pleinement leur rôle « d'effet signal » en contribuant à accroître l'information de l'ensemble des parties prenantes.

En France, le contexte est caractérisé par :

- une fragmentation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche entre d'une part les universités et les grandes écoles et d'autre part entre les universités et les organismes de recherche ;
- une fragmentation du paysage universitaire au sein des grandes métropoles dont Paris ;
- une relation entre les établissements qui, historiquement, ne s'inscrit pas dans une logique de concurrence mais plutôt de coopération et qui se développe dans un périmètre qui est, le plus souvent régional ou national.

Cette différence de contexte pourrait expliquer le fait que les classements qui sont plutôt construits sur le modèle des établissements anglo-saxons jouent en France un rôle *a priori* moins important qu'ailleurs ; les mécanismes d'incitation et de contrôle étant moins prégnants pour les établissements à l'exception de ceux (notamment les écoles d'ingénieurs et de management) qui sont soumis à un fort contexte concurrentiel.

Si on ajoute à ces premiers éléments de constat le fait que la politique d'enseignement supérieur menée par la France n'a jamais particulièrement affiché l'objectif, jusqu'à la mise en œuvre des programmes successifs d'investissement d'avenir, de favoriser la construction de « champions mondiaux », il n'est pas étonnant de constater, hors problématique de niveau de financement et de modalités de recrutement des enseignants-chercheurs, que les établissements d'enseignement

supérieur français occupent une place limitée dans les principaux classements internationaux quels que soient les instruments de mesure retenus¹⁶².

Cela ne signifie pas pour autant que l'impact des classements ne soit pas susceptible, en complément d'autres indicateurs et éléments de caractérisation, de faire évoluer les comportements dans une logique d'amélioration du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche français.

Outre le fait qu'ils participent aujourd'hui incontestablement d'un alphabet commun largement utilisé à l'échelle internationale, les classements et la logique de comparaison nationale et internationale qu'ils induisent, malgré les limites et les faiblesses méthodologiques déjà évoquées de certains d'entre eux, sont de nature à renforcer une véritable démarche stratégique utile pour la plupart des établissements. L'ingénierie des classements, comme tous les dispositifs encourageant la collecte d'informations factuelles pour l'auto-évaluation, participent par ailleurs au sein d'un établissement de l'amélioration des dispositifs qualité.

S'il semble exister, d'après les entretiens menés par la mission, un consensus pour ne pas faire des classements internationaux un objectif en soi, les questions qui restent posées sont celles de ***l'utilisation par les acteurs eux-mêmes*** de ce signal de visibilité et instrument de parangonnage et, dans ce contexte, du rôle que le MENESR et les conférences d'établissements doivent, le cas échéant, jouer dans ce processus.

Les classements internationaux sont en effet installés dans le paysage français, et aucun des acteurs rencontrés par la mission ne conteste le fait qu'ils le sont durablement. Cette montée en puissance s'est toutefois réalisée de manière essentiellement exogène :

- leur diffusion est majoritairement assurée par la presse spécialisée et grand public ;
- le MENESR (DGRI et DGESIP) peine à s'y référer explicitement dans son dialogue avec les établissements et s'interroge sur l'opportunité de le faire ;
- le HCERES ne prend pas partie sur le sujet et laisse aux établissements et aux sites le soin de les utiliser ou non dans leur processus d'autoévaluation.

Pourtant :

- les classements internationaux sont en toile de fond des politiques mises en œuvre depuis 2007 (loi LRU, plan campus, PIA, Loi ESR) ;
- le PIA, « bras armé » de la politique incitative de l'État, s'y réfère explicitement, parmi d'autres indicateurs comparatifs, non seulement en termes d'instrument d'une stratégie universitaire mais aussi comme étalonnage d'objectifs à atteindre ;
- certains acteurs, universités et écoles, ont développé une véritable politique vis-à-vis des classements et semblent prêts à les voir utilisés selon une logique incitative.

L'enjeu aujourd'hui consiste à **passer d'une logique dans laquelle les classements sont exogènes, ignorés ou subis, sauf par les établissements qui s'inscrivent déjà dans un contexte concurrentiel**

¹⁶² Nombre total d'établissements classés dans le classement global, nombre d'établissements classés dans les deux cent premiers, nombre d'établissements classés par rapport à la population du pays, à son PIB ou encore à son PIB consacré à la recherche et au développement.

fort, à une logique davantage endogène où ils deviendraient un instrument de pilotage stratégique parmi d'autres que l'ensemble des acteurs pourrait s'approprier à titre individuel ou dans le cadre d'une politique de site.

Dans ce cadre et aux yeux de la mission, les classements internationaux et nationaux n'ont pas vocation à se substituer aux autres indicateurs, et notamment aux indicateurs bibliométriques ou aux indicateurs d'impact, qui permettent de comparer la situation d'un établissement par rapport aux autres, mais de les compléter.

Cette évolution participe aussi du développement d'une posture stratégique et d'une politique qualité devenues nécessaires avec l'approfondissement de l'autonomie des établissements et la gestion de budgets importants sur une gamme d'activités relativement large.

5.1. L'État doit rendre explicite sa position vis-à-vis des classements et proposer aux établissements les outils statistiques appropriés

La mission est convaincue que, dans un contexte d'établissements d'enseignement supérieur de plus en plus autonomes, le développement de la culture du parangonnage au service du pilotage stratégique doit d'abord relever de la volonté et de la responsabilité des établissements eux-mêmes. Cette position n'exclut pas, bien au contraire, que l'État et le MENESR s'intéressent à cette question et facilitent la démarche des établissements qui sont majoritaires à le souhaiter.

La mission considère que cette perspective implique d'abord un message clair au niveau du MENESR qui pourrait prendre la forme d'une part d'un encouragement à utiliser ces instruments dans le processus d'autoévaluation, en complément des indicateurs plus classiques¹⁶³ qui doivent continuer à être utilisés pour les analyses stratégiques et, d'autre part de l'introduction dans les contrats d'analyses issues des classements internationaux comme nationaux en appui de la définition des objectifs stratégiques des sites et des établissements.

Il est important ici de préciser que **les deux types de classement – nationaux et internationaux – sont complémentaires et d'égale importance** et qu'il s'agit d'offrir à chaque établissement et à chaque site la possibilité de « proposer » les indicateurs les mieux à même de traduire la politique spécifique qu'il entend poursuivre. Le choix des classements de référence les mieux adaptés à un établissement ou un site doit intégrer le contexte dans lequel s'inscrivent les activités de ces derniers – rayonnement national ou international – mais également les caractéristiques propres de chacun des classements et la nature des messages qu'ils sont en mesure de délivrer.

Comme la mission l'a souligné, il existe de grandes différences entre les principaux classements internationaux, en termes méthodologiques, de modèle économique, de fiabilité des données et d'usages qui peuvent en être faits. De ce point de vue, la mission considère qu'il appartient au MENESR, en lien avec les autres départements ministériels concernés par l'attractivité et le rayonnement de la France, de préciser les classements auxquels il souhaite faire référence et de préciser les usages qui peuvent être faits de chacun d'eux¹⁶⁴.

¹⁶³ Indicateurs bibliométriques et d'impacts par exemple.

¹⁶⁴ Voir le tableau n° 3.

La mission considère par ailleurs que la clarification de la position de l'État vis-à-vis des classements doit s'inscrire dans une stratégie plus large qui consiste à préciser la façon dont il souhaite structurer l'enseignement supérieur français, s'il souhaite encourager et favoriser l'émergence de champions mondiaux, et en ce cas les voies et moyens dont il se dote pour y parvenir et la façon dont il articule cette politique au regard de l'ensemble des autres établissements d'enseignement supérieur.

Préconisation n° 1 : le MENESR doit expliciter sa position vis-à-vis des classements internationaux et l'intégrer dans le dialogue contractuel qu'il mène avec les sites et les établissements d'enseignement supérieur. Cette évolution ne doit pas se substituer aux instruments « traditionnels » de visibilité et de comparabilité de l'activité et de la performance.

Préconisation n° 2 : l'État doit veiller à ce que les positions du CGI, du MENESR, du MAEDI, des autres ministères concernés et du HCERES sur les classements internationaux et nationaux soient cohérentes et entraînent la communauté des établissements dans le même sens.

Préconisation n° 3 : le MENESR doit expliciter, *via* un site internet ou un portail national dédié, les classements qu'il considère utiles dans le cadre du dialogue stratégique contractuel et, compte tenu des caractéristiques de chacun d'eux, le type d'analyse qu'il souhaite en retirer. Il doit assurer une veille méthodologique sur leurs modalités de construction qui varient régulièrement.

Comme la mission l'a déjà évoqué, les classements internationaux globaux ou thématiques présentent un intérêt pour les établissements qui s'inscrivent dans un contexte concurrentiel au niveau mondial mais ils ne constituent pas, de fait, un outil de référence pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français. C'est la raison pour laquelle **la mission recommande, lorsqu'ils n'existent pas déjà (cas des écoles de management et d'ingénieurs) de favoriser l'émergence de classements nationaux susceptibles d'offrir des capacités supplémentaires de parangonnage stratégique et de pilotage à tous les établissements.**

C'est dans ce cadre que pourraient être étudiées plusieurs pistes d'action :

- le développement et l'accélération de la production d'analyses statistiques par le MENESR¹⁶⁵ qui permettent aux établissements et aux médias de construire des outils de parangonnage nationaux ;
- la création d'une base de données accessible aux établissements dans laquelle **ces derniers pourraient trouver les informations nécessaires à leurs analyses et à la construction de leurs propres outils de parangonnage et de pilotage.** À ce titre, **la mission considère que l'initiative prise par la CDEFI et la CGE, en lien avec la commission des titres d'ingénieur, de créer une base de données certifiées accessibles notamment aux journalistes qui préparent des palmarès des écoles d'ingénieurs, particulièrement intéressante ;**
- le développement d'un outil de cartographie multidimensionnelle dont le contenu serait déterminé par les différentes parties prenantes (État - établissements - CPU - CDEFI et CGE) et serait articulé, le cas échéant, avec U-Multirank (voir *infra*).

¹⁶⁵ À l'instar des enquêtes d'insertion professionnelles ou d'analyse de la valeur ajoutée sur les taux de réussite en licence et en master déjà réalisées par le SIES.

Préconisation n° 4 : le MENESR doit développer la production d'analyses statistiques et créer une base de données accessible aux établissements afin de leur permettre de construire leurs propres indicateurs comparatifs.

5.2. Le MENESR doit se structurer pour être en mesure d'analyser les classements disponibles, de produire ou collecter des données au service du dialogue stratégique avec les établissements et les sites

Comme elle l'a indiqué *supra*, la mission considère que le MENESR doit porter la promotion de la culture du parangonnage au service du pilotage de tous les établissements et notamment de ceux qui accuseraient un retard en la matière ou peineraient à réunir les compétences nécessaires. Vouloir développer la capacité d'analyse stratégique des établissements implique aussi la production d'une palette d'outils comparatifs dont les classements font partie. Cet objectif suppose le développement, au niveau du MENESR, d'une ingénierie des classements à travers :

- l'organisation et la montée en puissance d'une cellule de support / conseil / formation / appui aux établissements afin de faciliter la compréhension et l'analyse des différents classements internationaux ;
- l'analyse de la situation des établissements d'enseignement supérieur français au regard des classements internationaux en relation avec les établissements eux-mêmes, le MAEDI et le réseau des ambassades ;
- la diffusion des bonnes pratiques, dont la mission a pu constater l'existence lors de ses déplacements dans les établissements ;
- l'animation d'un réseau des spécialistes des classements qui émergent au sein de plus en plus d'établissements ;
- l'accompagnement des établissements et des sites qui le souhaitent dans leurs relations avec les promoteurs de classements internationaux ;
- la prise en compte et l'intégration des informations issues des classements internationaux et nationaux dans le dialogue contractuel, en particulier pour la formalisation du contrat de site et la mise à disposition déjà évoquée d'une base de données largement accessible.

La mission insiste sur le fait que cette démarche doit s'inscrire en complément des instruments traditionnels de visibilité et de comparabilité des activités de recherche et non s'y substituer.

Préconisation n° 5 : le MENESR doit renforcer et organiser les ressources et compétences dont il dispose autour d'une cellule « classements » et promouvoir la culture du parangonnage au service du pilotage stratégique des établissements et des sites.

Cependant, cette préconisation, pour être pleinement efficace doit être accompagnée d'une montée en compétence comparable et simultanée au sein des conférences qui représentent les établissements d'enseignement supérieur – CPU, CDEFI et CGE – et qui sont appelées à jouer un rôle important dans le dispositif proposé par la mission. Dans un contexte où l'autonomie des

établissements progresse, il est nécessaire que ces conférences développent leurs compétences en matière de classements et de parangonnage afin de jouer le rôle d'interface entre les établissements et le ministère qui est le leur et de participer à part entière à la construction de la base de données que la mission recommande de créer.

Préconisation n° 6 : les conférences représentatives des établissements d'enseignement supérieur doivent développer leurs compétences en matière de classements et de parangonnage.

5.3. Le MENESR et les conférences doivent expliciter leur position vis-à-vis de la cartographie multidimensionnelle européenne U-Multirank et promouvoir le projet d'une cartographie multidimensionnelle française

Le classement multidimensionnel U-Multirank peine à s'imposer en France en raison notamment de la lourdeur de la collecte des données qu'il impose aux établissements d'enseignement supérieur qui souhaiteraient participer à sa construction par rapport à la qualité globale des informations finalement produites.

Son principe, qui repose sur la prise en compte de l'ensemble des activités d'un établissement d'enseignement supérieur et sur la latitude laissée à l'utilisateur de construire ses propres éléments de comparaison, présente néanmoins un intérêt évident aux yeux de la mission.

Si la France – MENESR et conférences – fait le choix de continuer à soutenir cette initiative européenne, le MENESR pourrait proposer un dispositif de mutualisation de la collecte et de la validation des données et assurer, en lien avec les établissements et leurs conférences, une présence plus active dans la gouvernance d'U-Multirank, laquelle est indispensable pour que soient pris en compte les besoins et les contraintes des établissements français.

Préconisation n° 7 : le MENESR et les conférences doivent expliciter leur position vis-à-vis d'U-Multirank et, le cas échéant, construire un dispositif de mutualisation de la collecte et de la validation des données et renforcer l'influence française dans la gouvernance d'U-Multirank.

Dans la logique de ses préconisations précédentes, la mission suggère de développer une cartographie multidimensionnelle nationale rendant compte de la diversité des missions des établissements d'enseignement supérieur français en complément des classements déjà disponibles et, le cas échéant, en relation avec l'outil U-Multirank.

Une telle cartographie multidimensionnelle devrait être élaborée en concertation avec les établissements et leurs conférences (comme le suggère l'exemple allemand) et pourrait associer les médias intéressés dans la mesure où les étudiants constituent une cible privilégiée d'utilisateurs.

Préconisation n° 8 : la mise en œuvre d'une cartographie multidimensionnelle des établissements français, en lien ou non avec U-Multirank, doit être promue par le MENESR. Ses modalités sont à déterminer à l'aune d'autres expériences nationales, et notamment celle du CHE allemand. Une telle cartographie doit être le fruit d'une co-production impliquant les établissements concernés et leurs conférences.

5.4. Les établissements d'enseignement supérieur français doivent intégrer davantage les instruments de comparaison nationale et internationale dans leur pilotage stratégique

La mission a mis en évidence trois types de comportements des établissements vis-à-vis des classements selon qu'ils considèrent ces derniers, avec une attention croissante : (i) comme élément d'information et de contexte qui « informe » les établissements des évolutions de l'environnement national et international de l'ESR, (ii) comme élément d'une stratégie de réponse, intégré à la politique d'établissement mais comme une « contrainte » qui réclame *a minima* une veille, mais aussi une adaptation en retour, (iii) comme élément d'une stratégie d'initiative visant non seulement à tenir compte de l'évolution des scores de l'établissement dans les classements pertinents mais aussi de faire desdits classements et de leur analyse une ressource de la stratégie d'établissement.

Elle a pu observer lors de ses visites d'établissement que cette dernière approche qui tend à intégrer davantage les informations fournies par les classements globaux ou thématiques en appui de stratégies spécifiques de différenciation et/ou de coopération se développe, du moins dans les sites qui sont confrontés de fait à la concurrence nationale et internationale.

Elle a également constaté qu'un nombre significatif de pays ou d'établissements étrangers conditionnent la signature de partenariats, l'ouverture de masters internationaux ou l'échange de post doctorants à un rang de classement au moins équivalent au leur.

C'est pourquoi, elle considère qu'il convient d'encourager les établissements à intégrer les classements internationaux et/ou nationaux comme éléments de parangonnage en capitalisant sur les travaux qui ont été réalisés dans le cadre des dossiers de candidature aux Idex et I-site et sur les bonnes pratiques qu'elle a pu observer sur plusieurs sites (voir notamment le paragraphe 4.2.4 et les encadrés 14 et 15) et qu'il convient de mieux partager, voire mutualiser, entre les établissements.

Préconisation n° 9 : faciliter la mutualisation des bonnes pratiques développées par les établissements d'enseignement supérieur en matière de parangonnage en s'appuyant sur la cellule « classements » du MENESR que la mission recommande de créer, les conférences et sur l'agence de mutualisation des universités et des établissements.

5.5. Le MENESR doit promouvoir des travaux de recherche portant sur l'enseignement supérieur français à partir des données devenues publiques

Il est fondamental que la culture des classements et des comparaisons internationales soit mieux partagée au sein des services centraux du MENESR, des conférences, des équipes de direction et, plus largement de la communauté universitaire et de ses partenaires. Cette appropriation passe par un intérêt accru des équipes de recherche sur ces questions et par une plus grande production scientifique qui pourrait être exploitée par les équipes de direction des établissements. C'est pourquoi la mission considère qu'il convient d'ouvrir largement aux chercheurs l'accès à la base de données dont elle propose la création (préconisation n° 3), d'encourager, de promouvoir

et de soutenir financièrement les travaux de recherche sur ces thématiques. Cette préconisation rejoint les réflexions du Conseil national de l'information statistique (CNIS)¹⁶⁶.

Préconisation n° 10 : le MENESR doit ouvrir largement aux chercheurs l'accès à la base de données que la mission suggère de créer, encourager et promouvoir les travaux de recherche dont l'objet concerne l'organisation, le fonctionnement et les instruments de pilotage des universités et de la recherche (« *higher education studies* » et « *sciences studies* »).

5.6. La visibilité internationale des COMUE doit être soutenue

La création des COMUE, et la reconnaissance que certaines d'entre elles ont obtenue à travers un label IDEX ou I-site, s'inscrit dans la volonté d'accroître la visibilité internationale de ces sites pour accueillir les meilleurs enseignants et étudiants. Les responsables de ces établissements escomptent que les projets qu'ils développent se traduiront à terme par un meilleur positionnement dans les classements internationaux généraux et/ou thématiques.

Les analyses menées par la mission et les simulations réalisées par la COMUE Paris Sciences Lettres mettent en évidence le fait que certaines d'entre elles disposent d'ores et déjà du potentiel et des résultats qui leur permettraient d'apparaître dans les premières places des classements de référence.

La mission considère que la demande des COMUE qui souhaitent être classées dans les classements internationaux est légitime et doit être soutenue par le MENESR.

Cela devrait notamment être le cas, s'agissant des classements les plus sélectifs, dès lors que :

- le classement de la COMUE apparaîtrait comme la traduction d'une véritable ambition de construire un établissement de rang mondial dont la réalité pourrait être appréciée par l'État à l'aune de la nature des responsabilités exercées ou de l'avis du jury international IDEX ;
- le classement de la COMUE dans les classements globaux et/ou thématiques vaudrait disparition des établissements membres de ces mêmes classements avec l'adhésion sans réserve de ces derniers¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Rapport au secrétaire d'État chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation par le groupe de travail « L'accès des chercheurs aux données administratives », A. Bozio (EHESS, PSE) directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP) et P.-Y. Geoffard (CNRS, EHESS, PSE) directeur de l'École d'économie de Paris, mars 2017.

Ce groupe de travail s'est penché sur les obstacles rencontrés par les chercheurs qui souhaitent travailler avec des données administratives publiques. Rappelant que la France est dans une situation nouvelle après que des mesures législatives récentes ont levé l'essentiel des obstacles juridiques à cet accès, le groupe de travail a mené une analyse sur les pratiques actuelles et sur ce qu'on peut observer dans différents pays qui se sont attelés à résoudre ce problème. Sa conclusion est que l'action la plus décisive serait la mise en place d'une instance de concertation unique, regroupant des représentants des chercheurs et des administrations ainsi que les centres sécurisés d'accès aux données et des organes interministériels compétents. Pour assurer l'efficacité de cette action, le comité suggère de réfléchir à une solution institutionnelle incluant le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette solution, qui donnerait au ministère une position exemplaire pour promouvoir l'exploitation, par la recherche, des données issues de l'administration publique nous semble de nature à favoriser le développement de nos recommandations.

¹⁶⁷ Une variante envisageable pourrait consister à promouvoir la présence des COMUE dans les classements globaux et celle de ses membres dans les classements thématiques.

Préconisation n° 11 : le MENESR doit soutenir et faciliter les initiatives prises par les COMUE les plus concernées par la compétition internationale pour apparaître en tant que telles dans les classements internationaux dans les conditions rappelées *supra*.

Jean-Michel CHARPIN

Ghislaine FILLIATREAU

Pascal AIMÉ
Philippe DULBECCO
Marc FOUCAULT

Inspecteur général des finances

*Déléguée à l'intégrité scientifique à
l'INSERM*

*Inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Bernard SCHEMBRI, stagiaire à l'inspection générale des finances

Annexes

Annexe 1 :	Fiches descriptives des cinq classements internationaux retenus par la mission.....	109
Annexe 2 :	La présence des établissements d'enseignement supérieur français dans les cinq classements étudiés.....	129
Annexe 3 :	L'impact des classements nationaux aux États-Unis : le cas de Northeastern.....	133
Annexe 4 :	Exploitation de l'enquête relative aux classements internationaux	135
Annexe 5 :	Analyse de la référence aux classements internationaux dans les dossiers de candidature des établissements lauréats des appels à candidature Idex et I-site.....	155
Annexe 6 :	Liste des personnes rencontrées par la mission.....	163

Fiches descriptives des cinq classements internationaux retenus par la mission

Tableau n° 23 : Présentation de l'Academic Ranking of World-class Universities (ARWU)

Opérateur	Shanghai Ranking Consultancy (SRC), une structure privée chinoise dédiée aux classements internationaux, adossée à un centre de l'université Jiao Tong.
Site internet	www.arwu.org
Les caractéristiques du classement	<ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 2003. • Palmarès annuel limité à 500 établissements. • Critères d'inclusion : au moins un prix obtenu ou une publication dans <i>Nature</i> ou <i>Science</i> ou un niveau minimal de production pour figurer dans le classement.
Données et Indicateurs	<p>Les données proviennent de sources ouvertes et sont contrôlables.</p> <p>Six indicateurs sont calculés, puis exprimés en pourcentage du score du meilleur établissement. Le score global est obtenu, pour chaque établissement, par agrégation sans pondération des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nombre des anciens étudiants qui ont obtenu le prix Nobel ou une médaille Fields (10 %) ; – nombre de chercheurs qui ont obtenu le prix Nobel et ou une médaille Fields (20 %) ; – nombre de chercheurs les plus cités dans leur domaine disciplinaire (20 %) ; – nombre de publications de l'université dans les revues scientifiques <i>Nature</i> et <i>Science</i> (20 %) (données ouvertes publiées par Thomson Reuters jusqu'en 2015 puis données calculées pour SRC par Elsevier) ; – nombre de publications de l'université répertoriées dans le <i>Science Citation Index-Expanded</i> (SCIE) et le <i>Social Science Citation Index</i> (SSCI) (20 %) (données accessibles sur abonnement auprès de Thomson Reuters) ; – score pondéré obtenu avec les cinq premiers indicateurs divisé par le nombre de chercheurs de l'université en équivalent temps plein (10 %) (calcul effectué par SRC).
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 500 établissements sont classés. • Pour chaque établissement sont donnés le score global et le rang (rang ou centile), le score par indicateur, le pays d'origine. • Statistiques par région du monde et par pays. • Informations méthodologiques détaillées et liens vers les données source. • Outre le classement de référence ARWU propose : <ul style="list-style-type: none"> – des classements (palmarès) thématiques pour les 200 établissements les mieux classés dans cinq domaines thématiques - <i>Fields</i>- (Sciences, Ingénierie, Sciences de la vie, Médecine, Sciences de la Société) ; – des classements (palmarès) thématiques des 200 établissements les mieux classés dans cinq thèmes de recherche -<i>Subjects</i>-(Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Economie/gestion) ; – un palmarès de référence sans les indicateurs liés aux prix (Nobel, Fields) ; – des classements nationaux globaux et par dimension telle que la formation, le transfert. • Le <i>Global Research University Profile</i> est un exercice parallèle proposé aux universités (sur inscription), qui permet à l'établissement de se comparer, se caractériser, simuler son rang... La liste des établissements participants est accessible (14 universités françaises en 2016), ainsi que la description des indicateurs (plus de 40) et la méthodologie ; mais les résultats eux-mêmes ne sont connus que des établissements concernés.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les indicateurs utilisés et l'objectif assigné au classement, qualité des données, simplicité des calculs, transparence, prise en compte des remarques des établissements. • Stabilité des méthodes utilisées au cours du temps. • Le classement, qui vise à détecter les établissements d'excellence de chaque pays, est centré sur des signaux bien établis concernant la recherche et que les chercheurs eux-mêmes utilisent. • La transparence sur le détail des scores permet des comparaisons fiables.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement favorise les établissements de grande taille. • Au niveau mondial, le classement ne concerne que quelques établissements et ne mesure directement que les réalisations en recherche.
Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement de Shanghai a été créé pour le ministère chinois de l'enseignement supérieur, en appui au suivi d'un programme d'excellence national destiné à faire émerger des « champions nationaux » universitaires (« <i>flagships</i> »). Le classement devait permettre de mesurer la distance entre les établissements chinois et les établissements d'excellence reconnus internationalement. Les indicateurs utilisés sont donc centrés sur les « signaux d'excellence » en recherche. • L'approche est scientifique : la qualité de l'information est primordiale, les indicateurs choisis sont construits avec des données vérifiables par tous et comparables au niveau international, les méthodes utilisées sont extensivement décrites. Les résultats ne sont pas commentés. • La performance et le positionnement relatif des établissements au regard de leurs activités de formation, de partenariats, d'innovation etc. ne sont pas pris en compte en raison de la difficulté à comparer les données disponibles dans chaque pays.
Prise en compte des restructurations et politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion sont pris en compte dans le classement. • Les communautés d'universités et d'établissements (COMUE) ne sont pas prises en compte. Selon ARWU, elles pourraient l'être dès lors que le ministère chargé de l'enseignement supérieur certifierait qu'elles constituent des établissements universitaires de plein exercice.
Nombre d'établissements français classés	<ul style="list-style-type: none"> • 22 établissements en 2015 et 2016.
Meilleur rang occupé par un établissement français	<ul style="list-style-type: none"> • Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) : 36^{ème} en 2015 et 39^{ème} en 2016.
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement se concentre sur les établissements les plus visibles au niveau international, dans une optique de comparaison du nombre et du rang des "champions universitaires" de chaque pays. • La méthodologie du classement repose sur trois hypothèses : i) ne peuvent être utilisés que des indicateurs comparables, utilisant des données dont la qualité est vérifiable ii) la qualité globale d'une université est corrélée à celle de sa recherche et iii) la puissance de recherche d'un pays est corrélée à la recherche faite dans ses universités.

Source : Mission

Tableau n° 24 : Évolution du classement d'établissements d'enseignement supérieur français dans le classement de Shanghai

regroupements	Etablissements	classement de Shanghai Jiao Tong (ARWU) (1)			
		2005	2010	2015	2016
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4				401-500
	UPMC Paris 6	46	39	36	39
COMUE Paris saclay	Paris Sud Paris 11	61	45	41	46
	Ecole polytechnique	203-300	201-300	301-400	301-400
	Versailles Saint-Quentin		401-500		401-500
COMUE Paris Sciences et Lettres	Collège de France	101-152			
	ENS Paris	93	71	72	87
	Paris 9 Dauphine	301-400	301-400	301-400	301-400
	Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles	301-400	201-300	301-400	301-400
	Mines Paris Tech	301-400	401-500	401-500	401-500
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	Paris 5	153-202	151-200	151-200	151-200
	Paris 7	153-202	101-150	101-150	101-150
Aix-Marseille	Aix-Marseille			101-150	101-150
	Aix-Marseille 1	401-500	301-400		
	Aix-Marseille 2	301-400	201-300		
Strasbourg	Strasbourg	92	101-150	87	101-150
Lorraine	Lorraine			201-300	201-300
	Nancy 1	301-400	301-400		
Clermont-Ferrand	Auvergne Clermont 1			401-500	
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux			201-300	151-200
	Bordeaux 1	203-300	301-400		
	Bordeaux 2	401-500			
COMUE Université Grenoble	Grenoble 1	153-202	151-200	151-200	151-200
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse school of economics			201-300	201-300
	Toulouse 3	203-300	201-300	201-300	201-300
COMUE Université de Lyon	Lyon 1	203-300	201-300	201-300	201-300
	ENS Lyon	301-400	401-500	201-300	301-400
COMUE Languedoc Roussillon Université	Montpellier			201-300	301-400
	Montpellier 2	203-300	201-300		
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice		301-400	401-500	401-500
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1		401-500	401-500	
	nombre d'établissements classés	21	22	22	22
	nombre d'entrées (hors fusion)		3	1	2
	nombre de sorties (hors fusion)		2	1	2
	nombre d'établissements classés	500	500	500	500
	poids des établissements français parmi les établissements classés	4,2%	4,4%	4,4%	4,4%

Source : Mission

Tableau n° 25 : Positionnement des établissements d'enseignement supérieur français dans les classements thématiques de Shanghai

Etablissements cités ARWU	Rappel du classement général 2016	Classement par grands sujets 2016					Classement par discipline 2015				
		SCI	ENG	LIFE	MED	SOC	Maths	Physique	Chimie	Informatique	Economie Management
Paris 6 UPMC	39	14	25	76-100	76-101		5	29	101-150	151-200	
Paris 11	46	25		101-150	51-75		10	23	151-200		
ENS Paris	87	76-100					26	40			
AMU	101-150	76-100	151-200	76-100	151-200		25	101-150			
Université de Strasbourg	101-150	51-75		76-100				76-100	19		
Paris 7 Diderot	101-150	76-100			76-100		32	76-100	151-200		
Université de Bordeaux	151-200	101-150			101-150		151-200		101-150	101-151	
Université Grenoble alpes	151-200	101-150						101-150	151-200		
Paris 5 Descartes	151-200			101-150	51-75						
Lyon 1 Claude Bernard	201-300	151-200	151-201		151-200			101-150	151-200		
Université de Lorraine	201-300		151-200				151-200				
Toulouse 1	201-300		151-150	101-150				101-150	101-150		
TSE Toulouse	201-300					48					35
Ecole Polytechnique	301-400	76-100					51-75	101-150			101-150
ENS Lyon	301-400						101-150				
Paris 9 Dauphine	301-400						28				151-200
Université de Montpellier	301-400			151-200							
ESPCI ParisTech	301-401							101-150			
Mines Paris Tech	401-500										
PSU	401-500										
UVSQ	401-500										
Université de Nice	401-500						151-200				
HEC Paris											101-150
INSEAD											38
ENS Cachan							151-200				
Université d'Auvergne								151-200			
Université Rennes 1							101-150		151-200		

Source : Mission

**Tableau n° 26 : Présentation du Times Higher Education (THE)
World University Rankings**

Opérateur	le Times Higher Education (THE), un magazine britannique.
Site internet	https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings
Classement de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Palmarès annuel depuis 2009. • Critères d'inclusion : les établissements doivent publier au moins 150 publications par an et avoir publié 1 000 sur la période 2011-2015. Ils doivent également proposer un enseignement de niveau licence.
Données et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont collectées par enquête¹⁶⁸ (enquête de réputation auprès des enseignants-chercheurs du monde et questionnaire auprès des établissements). • Toutes les données sont propriétaires. • 13 indicateurs sont calculés puis normalisés par rapport au meilleur résultat avant d'être pondérés et agrégés pour obtenir le score global : <ul style="list-style-type: none"> – financements privés par enseignant-chercheur (2,5 %) ; – enquête de réputation sur les enseignements (15 %) ; – nombre d'étudiants par enseignant-chercheur (4,5 %) ; – ratio doctorats/licence (2,25 %) ; – nombre de doctorats délivrés par enseignant-chercheur (6 %) ; – budget de base par enseignant-chercheur (2,25 %) ; – impact normalisé (30 %) (base de données Scopus, sur abonnement ; calcul sur cinq années de publications et six années de citations) ; – enquête de réputation sur la recherche (18 %) ; – financements de recherche par enseignant-chercheur (6 %) ; – publications scientifiques par enseignant-chercheur ; normalisé par discipline et auteurs et fractionnées (6 %) (base de données Scopus enrichie) ; – part des étudiants étrangers parmi les étudiants (2,5 %) ; – part des enseignants-chercheurs étrangers parmi les enseignants-chercheurs (2,5 %) ; – part des co-publications internationales dans les publications (2,5 %) (base de données Scopus enrichie).
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • En 2016, 980 établissements pris en compte. • Nombreux classements partiels (par région, pays, domaine disciplinaire (8), type d'établissement...). • Tableaux de résultats commentés de façon simple et journalistique (reportages, témoignages, ...), à destination des cadres de l'enseignement supérieur, responsables politiques et étudiants. • Pour chaque établissement sont donnés la position dans l'espace mondial (rang ou classe de rangs), le score pour certains indicateurs, les caractéristiques. • Mention faite de services payants à façon.
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs sont normalisés. • L'enquête de réputation est aussi exploitée sous forme d'un classement séparé, ce qui permet d'observer son influence. • Nombreuses informations pour aider à l'interprétation des résultats.

¹⁶⁸ Sauf la bibliométrie.

Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Les données ne sont pas accessibles. Elles sont collectées par le journal, et rien n'est précisé quant à leur contrôle qualité. • La volonté de perfectionner les indicateurs pour rassurer les utilisateurs a pour conséquence des réajustements permanents qui entraînent une faible comparabilité dans le temps. • Le palmarès est construit à partir d'un composite complexe d'indicateurs hétérogènes, ce qui rend malaisé les interprétations. • Les enquêtes de réputation sont difficiles à administrer et à exploiter à l'international. Elles sont souvent biaisées en faveur de la Grande-Bretagne et d'autres pays de culture anglo-saxonne.
Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Le Times Higher Education est un magazine qui fait référence dans le domaine de l'enseignement supérieur. • Après avoir collaboré avec QS de 2004 à 2009, THE a décidé de travailler seul à partir de 2009, pour proposer un nouveau classement qui se démarquerait par son exigence méthodologique. Depuis lors, il collabore avec Thomson Reuters pour améliorer le professionnalisme de son approche, et affine ses méthodes de calcul à chaque édition. En 2016, il a fait auditer ses procédures de calculs par PriceWaterhouseCoopers. • Le classement est coûteux à produire, et dépend des annonceurs et des ventes de services personnalisés qui l'environnent.
Prise en compte des restructurations et politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion peuvent figurer dans le classement. • Les COMUE sont prises en comptes par le classement (Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et Université de Bourgogne Franche-Comté en 2016).
Nombre d'établissements français classés	<ul style="list-style-type: none"> • 27 en 2016.
Meilleur rang occupé par un établissement français	<ul style="list-style-type: none"> • 66^{ème} rang pour l'ENS Paris.
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • L'espace mondial de l'enseignement supérieur est un espace ouvert où les établissements rivalisent pour trouver des ressources et offrir des services toujours plus adaptés aux besoins des étudiants. • On peut construire une image fiable de la hiérarchie des établissements du monde en les classant à partir de quelques indicateurs bien choisis, ce qui permet aux différents « usagers » (étudiants, employeurs, partenaires, bailleurs de fond...) de chercher ensuite des informations plus précises.

Source : Mission

Tableau n° 27 : Évolution du classement d'établissements d'enseignement supérieur français dans le classement de THE

regroupements	Etablissements	Times world university rankings (THE)		
		2010	2015	2016
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4		601-800	351-400
	UPMC Paris 6	140	113	121
COMUE Paris Saclay	Paris Sud Paris 11		188	179
	Ecole polytechnique	39	101	116
	ENS Cachan			401-500
	Centrale Supélec			201-250
ex COMUE HESAM Université	Paris 1		351-400	401-500
	ENS Paris	42	54	66
	Paris 9 Dauphine		501-600	
	Mines Paris Tech			251-300
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	Paris 5		201-250	201-250
	Paris 7		199	201-250
	Paris 13		601-800	
COMUE Université Paris Seine	Cergy Pontoise		601-800	801
COMUE Université Paris-Est	Ecole des Ponts Paris Tech			351-400
	Paris Est Créteil			
	Marne la Vallée			
Aix-Marseille	Aix-Marseille		251-300	301-350
Strasbourg	Strasbourg		301-350	301-350
Clermont-Ferrand	Clermont 2		501-600	
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux		251-300	301-350
COMUE Université Grenoble	Grenoble 1		201-250	
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse 1		301-350	
	Université fédérale de Toulouse			301-350
COMUE Université de Lyon	Lyon 1		401-500	351-400
	ENS Lyon	100	201-250	201-250
	Ecole centrale de Lyon			601-800
	INSA Lyon		401-500	501-600
COMUE Languedoc	Montpellier		301-350	351-400
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice		401-500	401-500
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1		501-600	501-600
	Nantes		401-500	401-500
COMUE Lille Nord de France	Lille 1		601-800	
	Lille 2		351-400	
	Lille			401-450
COMUE université Bourgogne Franche Comté	Bourgogne		501-600	
	Franche Comté			501-600
	nombre d'établissements classés	4	27	27
	nombre d'entrées (hors fusion)		23	8
	nombre de sorties (hors fusion)		0	8
	nombre d'établissements classés	200	800	801
	poids des établissements français parmi les établissements classés	2,0%	3,4%	3,4%

Source : Mission

**Tableau n° 28 : Positionnement des établissements d'enseignement supérieur français
dans les 100 premiers des classements thématiques de THE**

Etablissements classés dans THE	Rappel du Classement global 2017	Classement par grandes forces 2017													
		Teaching	Internationalisation	industry income	recherche	citations	réputation	Ingénieur	Physique	business economie	informatique	arts humanités	sciences de la vie	sciences sociales	santé
ENS Paris	66	59,8	72,2	40	52,3	85,8	61-70	34	20		43	45	90	57	
Ecole Polytechnique	116	58,6	92,3	71,9	40,6	67,2	91-100	61	26	74	34				
Paris 6 UPMC	121	52,9	71,4	38,2	33,7	86,2		88	42				69		55
Paris sud 11	179	40,6	64	32,5	31,1	83,2	91-100		86						99
ENS Lyon	201-250	59,8	72,2	40	52,3	85,8	61-70	34			43	45	90	57	
Centrale supelec	201-250	35,8	84	56,4	14,7	78,1		80	20						
Paris 7 Diderot	201-250	28,9	65,7	32,9	24	91,8			91						
Paris 5 Descartes	201-250	24,6	51,7	38,6	32,5	84,6									73
Mines Paris Tech	251-300	43,5	63,4	98,6	20,3	64,5		99							
AMU	301-350	34,5	57,2	35,1	21,2	69,5									
Université de Bordeaux	301-350	29,8	54,4	34,6	19,6	76,6									
Université de Strasbourg	301-350	27,2	69,6	35,7	21,3	67,8			91				59		
Université fédérale de Toulouse	301-350	30,9	62,8	36,2	26,2	62,4				38					
Ponts ParisTech	351-400														
Lyon 1 Claude Bernard	351-400	21,1	47,8	37,6	16,9	73,1									
PSU Paris 4	351-400	48,6	54,2	32,2	38,6	27,9							33		
Université de Montpellier	351-400	32,7	57,7	35,9	18,1	64,6									
Paris 1 Panthéon Sorbonne	401-500	48	50,3	32,4	40,6	7,3	91-100					34			99
Université de Nantes	401-500	17,3	45,4	35,5	15,5	64,9									
Université de Lille	401-500	19,3	55,4	37,4	18,8	56,9									
Université de Nice	401-500	21,9	79,2	32,5	8	58,1									
ENS Cachan	401-500														
Université de Rennes	501-600	22,3	54,9	41,6	17	50,7									
INSA Lyon	501-600	27,3	76,4	66,7	11,9	43									
Université Bourgogne Franche-Comté	501-600	21,5	51,6	34,5	11,7	56,6									
Centrale Lyon	601-800	28,8	64,9	82,7	15	23,7									
Université de Cergy	801+	18,9	55,8	34,8	7,5	16,8									

Source : Mission

**Tableau n° 29 : Présentation du Quacquarelli Symonds(QS)
World University Rankings**

Opérateur	QS, une société britannique spécialisée dans l'organisation de salons et l'information aux étudiants, notamment concernant la mobilité internationale. Classement réalisé en partenariat avec le <i>Times Higher Education</i> jusqu'en 2009
Site internet	http://www.topuniversities.com/
Les caractéristiques du classement	<ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 2004 en collaboration avec THE, seul depuis 2009. • Palmarès annuel. • Pas de limite <i>a priori</i> au nombre d'établissements étudiés.
Données et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les données, hors bibliométrie, sont collectées par enquête (enquêtes internationales de réputation et questionnaire factuel auprès des établissements). • Toutes les données utilisées appartiennent à QS et ne sont pas accessibles. • Six indicateurs sont calculés puis exprimés en pourcentage du meilleur résultat avant d'être pondérés et agrégés pour obtenir le score global : <ul style="list-style-type: none"> – enquête internationale de réputation auprès d'enseignants-chercheurs (40 %) ; – enquête internationale de réputation auprès d'employeurs (10 %) ; ratio doctorants/enseignant-chercheur (20 %) ; – nombre moyen de citations par enseignant/chercheur (20 %) (indicateur normalisé, calculé sur cinq ans de données de la base Scopus) ; – part des étudiants étrangers parmi les étudiants inscrits (5 %) ; – part des enseignants-chercheurs étrangers parmi les enseignants-chercheurs (5 %).
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 916 établissements classés. • Nombreux tableaux de palmarès (par régions mondiales et pays, domaine thématique, type d'établissement, ...). • Chaque établissement est caractérisé par son score global et son rang, son score par indicateur, le pays d'origine. • Courts commentaires des résultats, analyses et reportages sur différents aspects des études, notamment en contexte de mobilité internationale. • Mention d'études et de services payants à façon.
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs sont simples et intuitifs. • Les nombreux palmarès présentés mettent en valeur plusieurs facettes d'un même établissement.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie est peu transparente. Les données ne sont pas accessibles. Elles sont collectées sur une base déclarative, et rien n'est précisé quant à leur contrôle qualité. • Les enquêtes de réputation, qu'on sait très difficiles à produire et à exploiter sur une base internationale, ne sont pas assez décrites. • Le palmarès est basé sur une combinaison de nombreuses données hétérogènes.
Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement QS est d'abord orienté par les besoins d'informations des étudiants et de leurs familles, mais aussi par ceux des responsables d'établissements. • Les classements sont accompagnés de reportages sur les établissements, et d'analyses répondant aux préoccupations économiques des étudiants (frais d'inscription, bourses, logement...). • De multiples palmarès sont proposés tout au long de l'année et reçoivent une bonne couverture médiatique. • Le classement est coûteux à produire, sa soutenabilité financière dépend des annonceurs et des ventes de services personnalisés associés. Cependant, les autres

	produits de QS, destinés principalement aux étudiants, offrent une bonne synergie avec le classement.
Prise en compte des restructurations et politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion sont susceptibles de figurer dans le classement. • Les COMUE doivent pouvoir être prises en compte par le classement si les établissements qui les constituent fournissent des données agrégées. Il n'y en a cependant aucune dans les classements 2015 et 2016.
Nombre d'établissements français classés	<ul style="list-style-type: none"> • 21 établissements (sur 500) en 2010, 41 établissements (sur 891) en 2015 et 34 établissements (sur 916) en 2016.
Meilleur rang occupé par un établissement français	<ul style="list-style-type: none"> • École normale supérieure de Paris : 23^{ème} en 2015 et 33^{ème} en 2016.
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • L'espace mondial de l'enseignement supérieur est un espace ouvert où les établissements rivalisent pour attirer les étudiants, qui peuvent utiliser les palmarès pour effectuer leur choix d'orientation. • Offre complémentaire d'autres services proposés par QS (par exemple les salons étudiants).

Source : Mission

Tableau n° 30 : Évolution du classement d'établissements d'enseignement supérieur français dans le classement de QS

regroupements	Etablissements	QS world university rankings			
		2005	2010	2015	2016
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4		184	222	221
	UPMC Paris 6	88	118	137	141
	Paris 2		451-500	601-650	601-650
COMUE Paris Saclay	Paris Sud Paris 11		226	241	241
	Ecole polytechnique	10	36	40	53
	ENS Cachan			293	264
	Ecole centrale de Paris			156	
	Centrale Supélec				164
ex COMUE HESAM Université	Paris 1	121	229	240	228
COMUE Paris Sciences et Lettres	ENS Paris	24	33	23	33
	Paris 9 Dauphine		401-500	369	356
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	Paris 5		329	387	377
	Paris 7		282	261	262
	Sciences Po Paris	69	203	223	220
COMUE Université Paris Lumières	Paris Ouest Nanterre			701+	701+
COMUE Université Paris Seine	Cergy Pontoise			701+	701+
COMUE Université Paris-Est	Ecole des Ponts Paris Tech		279	314	268
Aix-Marseille	Aix-Marseille			361	411-420
Strasbourg	Strasbourg	131	246	241	260
Lorraine	Lorraine			651-700	701+
	Nancy 1		401-450		
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux			441-450	
COMUE Université Grenoble Alpes	Grenoble 1		273	235	
	Grenoble 2			701+	
	Grenoble 3			701+	
	Grenoble Alpes université				206
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse 1	180		701+	701+
	Toulouse 2			701+	701+
	Toulouse 3		382	397	461-470
COMUE Université de Lyon	Lyon 1		390	481-490	
	Lyon 2			701+	701+
	Lyon 3			701+	701+
	ENS Lyon	92	139	188	177
	INSA Lyon			387	421-430
COMUE Languedoc Roussillon Université	Montpellier			376	327
	Montpellier 2		288		
	Montpellier 3			701+	701+
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice			551-600	
COMUE Université confédérale léonard de Vinci	Poitiers			701+	701+
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1		451-500	501-550	601-650
	Nantes			651-700	701+
COMUE Université de	Caen			701+	701+
COMUE Lille Nord de France	Lille 1		346	471-480	
	Lille 2			701+	701+
	Lille 3			701+	
	nombre d'établissements classés	8	21	41	34
	nombre d'entrées (hors fusion)			22	2
	nombre de sorties (hors fusion)			2	9
	nombre d'établissements classés	200	500	891	916
	poids des établissements français parmi les établissements classés	4,0%	4,2%	4,6%	3,7%

Source : Mission

Tableau n° 31 : Présentation du CWTS Leiden Ranking

Opérateur	La filiale commerciale du Centre pour la Science et les Etudes de Technologie (CWTS B.V.), à l'université de Leiden aux Pays-Bas.
Site internet	https://www.leidenranking.com
Les caractéristiques du classement	<ul style="list-style-type: none"> • Première mise en ligne en 2007 pour l'édition européenne. • Classement annuel bibliométrique. • Pas de limite <i>a priori</i> du nombre d'établissements pris en compte. • Critères d'inclusion : <ul style="list-style-type: none"> – au moins 1 000 publications sur 5 ans ; – laboratoires « affiliés » à une université (trois modes d'affiliations sont considérés : structures internes à une université ou mixtes avec une université ou associées à une université). • Pas de score unique calculé par combinaison d'indicateurs.
Données et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • 27 indicateurs bibliométriques sont calculés pour chaque établissement à partir du Web of Science (<i>Science Citation Index Expanded, Social Sciences Citation Index, Arts & Humanities Citation Index</i>). • Un travail important de qualification des données est réalisé. • Les indicateurs sont calculés pour cinq domaines thématiques (biomédical et santé, sciences de la vie et de la terre, mathématiques et informatique, physique et sciences pour l'ingénieur, sciences humaines et sociales).
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 842 établissements universitaires étudiés. • 5 des 27 indicateurs produits peuvent être mobilisés au travers d'une interface interactive ; les résultats sont proposés selon trois formats de présentations interactives (possibilité de sélectionner un à deux indicateurs parmi les cinq indicateurs et de présenter des valeurs d'indicateurs en liste, par graphiques, par carte géographique) : <ul style="list-style-type: none"> – le nombre de publications de l'établissement pour la période 2011-2014 ; – le nombre de publications de l'établissement appartenant aux 10 % des publications les plus citées par domaine thématique ; – la part de de publications de l'établissement appartenant aux 10 % des publications les plus citées par domaine thématique ; – le nombre de publications de l'établissement réalisées en collaboration avec un autre établissement ; – la part de publications de l'établissement réalisées en collaboration avec un partenaire à l'étranger. • De plus, l'utilisateur peut décider si les indicateurs sont calculés en mode entier ou fractionnaire (c'est-à-dire en prenant ou non en compte le nombre de structures ayant participé à la production de chaque publication). • Tableaux Excel donnant les performances annuelles des établissements pour 27 indicateurs bibliométriques. • Mention de la possibilité de commander des études sur mesure, utilisant en partie les mêmes informations.
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs sont calculés selon les bonnes pratiques en bibliométrie. • Il est facile de consulter les résultats selon les cinq indicateurs proposés. • La documentation méthodologique est détaillée. • De nombreux indicateurs sont mis librement à disposition.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • L'interprétation précise des résultats n'est vraiment accessible qu'à des utilisateurs familiers de la bibliométrie.

Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Le CWTS est un laboratoire universitaire de bibliométrie, qui offre un outil sophistiqué d'exploration des performances comparées de recherche des établissements universitaires, à partir de cinq indicateurs. Des interfaces interactives permettent à l'utilisateur d'obtenir différentes hiérarchisations des universités. • L'approche est scientifique : la qualité de l'information est primordiale, les indicateurs choisis sont construits avec des données vérifiables par tous et comparables au niveau international, les méthodes utilisées sont extensivement décrites. • Les résultats ne sont pas commentés. • L'outil illustre la multiplicité des points de vue que l'on peut adopter pour hiérarchiser des établissements à partir d'indicateurs décrivant différents aspects de leur production scientifique. • Le classement est un produit "vitrine" pour le CWTS, qui montre le soin apporté au travail sur les données, les outils et les indicateurs bibliométriques qu'il développe, et qui sont à la base de l'offre commerciale d'études portée par CWTS B.V., filiale de l'université. • Le classement, basé sur la seule bibliométrie, ne prend en compte que la dimension de recherche des établissements ayant un certain volume de production. Il n'a, <i>a priori</i>, que peu d'intérêt pour les étudiants.
Prise en compte des restructurations et politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion sont pris en compte dans le classement. • Les COMUE ne sont pas prises en compte.
Nombre d'établissements français classés	<ul style="list-style-type: none"> • 23 établissements classés en 2015 et en 2016.
Meilleur rang occupé par un établissement français	<ul style="list-style-type: none"> • École normale supérieure de Paris : 77^{ème} en 2016 mais pas classée en 2015.
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • Le classement est construit sur l'idée qu'il existe une multiplicité de façons d'apprécier la recherche d'une université, et d'en faire – ou non- un critère de hiérarchisation. • Le passage des données aux indicateurs bibliométriques suppose par ailleurs de multiples arbitrages qui doivent être connus de l'utilisateur pour permettre une bonne analyse.

Source : Mission

Tableau n° 32 : Évolution du classement d'établissements d'enseignement supérieur français dans le classement de Leiden

regroupements	Etablissements	CWTS Leiden Ranking		
		2012	2015	2016
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4			
	UPMC Paris 6	125	94	115
COMUE Paris Saclay	Paris Sud Paris 11	118	103	
	Ecole polytechnique	141	66	99
COMUE Paris Sciences et Lettres	ENS Paris			77
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	Paris 5	167	72	98
	Paris 7	122	105	112
COMUE Université Paris-Est	Paris Est Créteil		235	181
Aix-Marseille	Aix-Marseille		277	279
	Aix-Marseille 2	296		
Strasbourg	Strasbourg	168	176	186
Lorraine	Lorraine		397	421
	Nancy 1	397		
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux		157	153
	Bordeaux 1	164		
	Bordeaux 2	132		
COMUE Université Grenoble Alpes	Grenoble 1	218	131	138
	Grenoble INP		266	
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse 3	237	241	251
COMUE Université de Lyon	Lyon 1	211	236	245
COMUE Languedoc Roussillon Université	Montpellier 1	234	205	179
	Montpellier 2	193	158	248
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice	147	156	167
COMUE Université confédérale Léonard de Vinci	Poitiers		437	381
	Tours			489
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1	313	257	270
	Nantes	326	509	556
COMUE Lille Nord de France	Lille 1		411	524
	Lille 2	308		
COMUE université Bourgogne Franche Comté	Bourgogne	325	352	317
	Franche Comté		525	516
	nombre d'établissements classés	20	23	23
	nombre d'entrées (hors fusion)	-	4	2
	nombre de sorties (hors fusion)	-	1	2
	nombre d'établissements classés	500	750	842
	poids des établissements français parmi les établissements classés	4,0%	3,1%	2,7%

Source : Mission

Tableau n° 33 : Positionnement des établissements d'enseignement supérieur français dans les classements thématiques de Leiden

Etablissements	Rappel classement global 2016	SHS	Physique/ing	Mathématiques informatique	Sciences de la vie	Santé biomedical
Paris 6	76	375	55	42	51	129
Aix marseille Université	137	261	132	163	95	184
Paris Sud 11	152	460	67	119	290	232
Lyon 1 Claude Bernard	154	476	89	162	190	208
Paris Diderot	207	480	178	170	273	190
Toulouse Paul Sabatier	216	501	147	146	119	281
Strasbourg	248	504	182	481	315	240
Grenoble 1 Joseph Fourier	252	517	127	194	220	395
Paris 5 Descartes	284	526	762	717	706	117
Bordeaux	295	539	192	244	292	331
Lorraine	327	548	167	152	272	481
Montpellier 2	400	550	278	340	132	583
Rennes 1	433	554	281	285	302	523
Lille 1	528	580	290	211	436	726
Paris-est Créteil	557	583	501	260	561	508
Nantes	574	584	437	500	570	514
Nice	601	585	547	367	537	510
Polytechnique	616	586	308	273	717	802
Bourgogne	620	594	571	583	451	518
Montpellier 1	683	604	718	795	640	400
Franche-Comté	713	605	535	413	646	633
Poitiers	733	621	499	533	636	679
Tours	813	644	726	651	644	538
ENS Paris	835	717	631	514	623	723

Source : Mission

Tableau n° 34 : Présentation du Ranking Web of Universities (Webometrics)

Opérateur	Laboratoire Cybermetric Lab (Consejo Superior de Investigaciones Científicas)
Site internet	http://www.webometrics.info
Classement de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 2004. • Palmarès mis à jour deux fois par an. • Pas de limite <i>a priori</i> du nombre d'établissements classés. Les établissements sont sélectionnés par l'opérateur.
Données et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont collectées en interrogeant des moteurs publics de recherche, puis retraitées. • Les indicateurs sont calculés, puis exprimés en % du meilleur résultat pour donner un rang par indicateur, puis combinés pour déterminer un score et rang global. La méthodologie évolue à chaque classement.
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • En 2016, plus de 19 000 établissements classés à partir de quatre indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> – un indicateur de visibilité : le nombre de liens qui pointent vers le site, mesuré par la valeur moyenne de la mesure faite par deux outils de mesure différents – Ahrefs et Majestic (50 %) ; – un indicateur de qualité scientifique : le nombre de publications de l'université appartenant au top 10 % des publications les plus citées par discipline, telles que mesurées par Scimago, un laboratoire de recherche spécialisé dans ces mesures (30 %) ; – un indicateur de taille : le nombre de pages web proposées par le site, telles que répertoriées par Google (10 %) ; – un indicateur d'offre documentaire : le nombre de documents de type pdf (« <i>rich content documents</i> ») répertoriés par Google (10 %). • Pour chaque établissement sont disponibles : son rang global et son rang pour chacun des indicateurs. • Le classement est décliné par région du monde et par pays. • Les explications méthodologiques sont détaillées. • Sont également proposés : un classement web des entrepôts de données accessibles sur internet, un classement web des hôpitaux, un classement web des écoles de commerce et un classement web des centres de recherche. Tous ces classements sont établis au niveau mondial.
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Grande technicité, constamment améliorée dans une logique où chaque édition annule et remplace l'édition précédente.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Ni les données utilisées, ni les indicateurs obtenus ni les scores calculés ne sont accessibles. • Il est difficile de comprendre ou d'interpréter les résultats qui varient sensiblement d'une année sur l'autre.
Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil a été développé au départ pour observer « l'activité webométrique » des institutions, afin de les inciter à développer leurs efforts de diffusion du savoir sur le web et d'encourager les « bonnes pratiques ». • Le recentrage sur les structures universitaires et sur quatre indicateurs précis a permis de créer un classement à grande échelle, sans qu'un public soit visé en particulier. L'outil peut être assimilé à un classement de l'ouverture et de l'activité de « diffusion des savoirs » des établissements. • Le classement, très extensif et géographiquement beaucoup plus ouvert que les autres classements d'universités, est particulièrement prisé dans les pays en développement, où il est utilisé pour promouvoir la modernisation des infrastructures

	et pour encourager le rôle culturel des établissements.
Prise en compte des restructurations et politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion sont susceptibles de figurer dans le classement dès lors que leur site web est unique. <p>Les COMUE, dans leur format actuel, ne sont pas prises en compte.</p>
Nombre d'établissements français classés	<ul style="list-style-type: none"> • 34 établissements en 2015 sur les 900 premiers établissements classés.
Meilleur rang occupé par un établissement français	<ul style="list-style-type: none"> • Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) à la 174^{ème} place.
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • La présence sur le web d'un établissement est un reflet de sa « performance internet » en termes de quantité et qualité d'informations mises à disposition. • Cette présence reflète également : <ul style="list-style-type: none"> – l'ouverture sur le monde et la volonté de mettre à disposition du plus grand nombre les savoirs détenus par l'université ; – le dynamisme et la créativité des communautés universitaires ; – la qualité et la fiabilité de l'infrastructure mise à disposition du personnel de l'université. • Activité non commerciale.

Source : Mission

Tableau n° 35 : Évolution du classement d'établissements d'enseignement supérieur français dans le classement de Webometrics

regroupements	Etablissements	Webometrics (<i>seuls les 900 premiers</i>)		
		2005	2010	2015
COMUE Sorbonne Universités	Paris 4			
	UPMC Paris 6		90	174
COMUE Paris Saclay	Paris Sud Paris 11	648	421	273
	Ecole polytechnique	801	330	790
	ENS Cachan	884	576	
	Telecom Paris Tech	581		
	Versailles Saint-Quentin			747
ex COMUE HESAM Université	Paris 1		418	779
	CNAM	611	549	
COMUE Paris Sciences et Lettres	Collège de France			796
	ENS Paris	543	235	333
	Paris 9 Dauphine		658	
	Mines Paris Tech	442	475	
COMUE Université Sorbonne Paris Cité	EHESS		560	810
	Paris 5	665	282	396
	Paris 7			357
COMUE Université Paris Seine	Cergy Pontoise			851
COMUE Université Paris-Est	Marne la Vallée		898	
Aix-Marseille	Aix-Marseille			440
Strasbourg	Strasbourg			426
Lorraine	Lorraine			471
Clermont-Ferrand	Clermont 2			795
COMUE d'Aquitaine	Bordeaux			406
	Bordeaux 1		737	
COMUE Université Grenoble Alpes	Grenoble 1	507	373	339
	Grenoble 2		612	
	Grenoble INP			604
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	Toulouse 3		561	628
COMUE Université de Lyon	Lyon 1	444	281	255
	Lyon 2		504	
	ENS Lyon		548	544
	INSA Lyon		594	815
	ENSSIB		666	
COMUE Languedoc Roussillon Université	Montpellier			717
	Montpellier 2		828	
COMUE Université de Côte d'Azur	Nice	517	222	458
COMUE Université confédérale Léonard de Vinci	Poitiers		842	764
	Tours			767
COMUE Université de Bretagne Loire	Rennes 1	629	321	580
	Nantes	880	474	519
	Angers		877	751
COMUE Université de Normandie	Caen	694	486	630
	Rouen			875
COMUE Lille Nord de France	Lille 1	515	515	591
COMUE université Bourgogne Franche Comté	Bourgogne		543	668
	Franche Comté		607	771
	nombre d'établissements classés	15	31	34
	nombre d'entrées (hors fusion)	-	17	13
	nombre de sorties (hors fusion)	-	1	10
	nombre d'établissements classés	900	900	900
	poids des établissements français parmi les 900 premiers établissements classés	1,7%	3,4%	3,8%

Source : Mission

Tableau n° 36 : Présentation d’U-Multirank (UMR)

Opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Consortium co-piloté par le Center for Higher Education (CHE, une société de service dans le domaine de l'enseignement supérieur), le CHEPS, un institut de recherches sur l'enseignement supérieur de l'université de Twente aux Pays-Bas) et le CWTS (un institut de recherches sur les indicateurs bibliométriques de l'université de Leiden aux Pays-Bas). • L'éditeur Elsevier et la fondation Bertelsmann sont membres du consortium.
Site internet	http://www.umultirank.org/#!/home?trackType=home&sightMode=undefined&section=entrance
Classement de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Projet pilote de 2011 à 2013. • La première édition date de 2014. • Pas de limites <i>a priori</i> du nombre d'établissements étudiés. • Mise à jour d'environ un tiers des données chaque année. • Outil d'exploration multidimensionnelle proposant des interfaces interactives pour choisir un ensemble d'indicateurs, ce qui crée une grande variété de parcours possibles dans l'utilisation des informations disponibles. • Le nombre d'établissements examinés dépend des paramètres d'exploration choisis par l'utilisateur. • Pas de score ou de rang global.
Données et Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont soit collectées par enquête auprès des établissements, soit produites à partir de la base Web of Science. • Environ 120 indicateurs sont potentiellement mobilisables, la plupart décrivant les performances des établissements au niveau des départements de formation. • Certains indicateurs sont utilisés pour caractériser globalement un établissement afin de déterminer à quels autres établissements il peut être comparé, d'autres servent à lui attribuer un niveau de performance (selon cinq groupes de niveaux, par domaine disciplinaire). Une partie des résultats provient d'un questionnaire de satisfaction auprès des étudiants, incluant les conditions d'études.
Informations proposées en 2016	<ul style="list-style-type: none"> • 1 300 établissements en base. • L'utilisateur peut choisir trois accès simplifiés pour : <ul style="list-style-type: none"> – comparer des établissements répondant à ses préférences (par type d'établissement, discipline, filière d'étude) ; – explorer les résultats des établissements en partant d'un établissement puis en accédant à des établissements comparables ; – accéder à des "tableaux préparés" qui présentent les établissements les plus performants en matière de recherche (13 champs disciplinaires recensés), de transfert ou de formation - la performance étant obtenue à partir des scores cumulés sur cinq niveaux de performance (classés de A à E) pour 7 à 11 indicateurs.
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Très nombreux indicateurs, pour la plupart normalisés. • Une classification (outil « U-Map ») permet de définir quels établissements sont semblables par leurs ressources et leurs orientations, avant de comparer leurs performances. • Descriptions méthodologiques assez détaillées. • Prise en compte de la satisfaction des étudiants. • Interfaces de consultation agréables et intuitives.

Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Opacité du cheminement logique de l'exploration, du statut des informations, de la signification des résultats. • Les données ne sont pas accessibles et, alors qu'elles sont collectées sur une base déclarative, rien n'est précisé quant à leur contrôle qualité. • Indicateurs très nombreux et pour partie difficiles ou impossibles à renseigner par les établissements (par exemple : nomenclatures disciplinaires qui ne correspondent pas aux filières d'enseignement selon le pays). • Incomplétude des données. • Difficultés méthodologiques pour définir les "groupes de performances". • Alors que l'outil a été conçu avec une forte dimension participative, des établissements n'ont pas pu/voulu transmettre leurs données, ce qui amène l'équipe UMR à renseigner elle-même les données. • Les résultats, obtenus après un parcours complexe dans l'interface, ne sont pas commentés : il peut être difficile pour l'utilisateur – en particulier un étudiant – de les comprendre et de se les approprier.
Orientations générales	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif général est de décrire de façon détaillée les performances des établissements du monde, puis de permettre à l'utilisateur de les explorer de façon méthodique : une première classification « horizontale » (outil « U-Map ») lui permet de sélectionner des établissements qui sont comparables entre eux, puis une interface interactive lui permet de les hiérarchiser en sélectionnant les critères de performances selon ses préférences. Les indicateurs sont établis au niveau des départements de formation. Ils portent sur de très nombreux aspects de la vie de l'établissement, et incluent une enquête de satisfaction des étudiants. • La quantité d'informations à gérer est considérable. Le classement, coûteux à produire, va probablement devoir préciser son modèle économique pour pouvoir continuer à se développer.
Prise en compte des politiques de site françaises	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements d'enseignement supérieur issus d'une fusion figurent dans le classement dès lors que leurs données sont disponibles. • Les COMUE ne sont pas prises en compte.
Nombre d'établissements français classés	Sans objet
Meilleur rang occupé par un établissement français	Sans objet
Modèle sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements sont très divers et il faut, pour comparer leurs performances, sélectionner ceux qui sont comparables. De plus, ils ont de nombreuses activités, et leur niveau de performance peut être différent d'une activité et d'un département universitaire à l'autre. La satisfaction des étudiants est un élément important d'appréciation des établissements. • Les étudiants peuvent identifier les départements universitaires les plus pertinents au regard de leurs besoins. De même, les responsables d'établissements peuvent identifier d'autres établissements auxquels se comparer. • L'exercice pilote a été financé par la Commission européenne, l'outil actuel est soutenu dans le cadre du programme Erasmus +.

Source : Mission

La présence des établissements d'enseignement supérieur français dans les cinq classements étudiés

La mission a complété l'analyse qu'elle a menée sur les 500 premiers établissements classés dans les classements retenus, en prenant en compte tous les établissements apparaissant dans l'ensemble des cinq classements et non plus les seuls 500 premiers¹⁶⁹.

Cette analyse, sur l'intégralité des classements, se traduit par une augmentation du nombre d'établissements français classés mais aussi par une diminution de leur poids relatif.

En effet, en prenant en compte les établissements apparaissant dans l'intégralité des cinq classements en 2016 (limité aux 900 premiers pour Webometrics), 55 établissements d'enseignement supérieur français figurent dans au moins un de ces classements (19 établissements supplémentaires par rapport à ceux qui figurent dans les seuls 500 premiers), soit 14 établissements supplémentaires par rapport à l'intégralité des classements en 2010 (dans lesquels étaient décomptés 41 établissements).

L'élargissement de la population étudiée a pour autre conséquence de détériorer la part des établissements d'enseignement supérieur français apparaissant dans les classements de THE, Leiden et Webometrics. En effet, alors que ce taux reste stable dans ARWU, il n'est plus que de 3,4 % dans THE, 3,7 % dans QS et 2,7 % dans Leiden.

De plus, les résultats des établissements français dans ces derniers classements sont assez instables puisqu'entre 2015 et 2016, 8 établissements français entrent dans le classement de THE tandis que 8 autres en sortent. Il en est de même avec le classement Webometrics qui enregistre, sur la même période, l'entrée de 13 établissements français et la sortie de 10 autres. Cette instabilité due aux évolutions méthodologiques, à l'augmentation du nombre total d'établissements classés et à l'augmentation du nombre d'établissements interrogés ayant répondu, n'est guère propice aux comparaisons.

Tableau n° 37 : Évolution du nombre d'établissements français classés dans les cinq classements analysés entre 2010 et 2016

	ARWU		THE		QS		Leiden		Webometrics	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016	2012	2016	2010	2016
nombre d'établissements français classés	22	22	4	27	21	34	20	23	31	34
nombre d'établissements classés	500	500	200	801	500	916	500	842	900	900
poids des établissements français parmi les établissements classés	4,4%	4,4%	2,0%	3,4%	4,2%	3,7%	4,0%	2,7%	3,4%	3,8%

Source : Mission

Sur la période 2015-2016, les 55 établissements classés au moins une fois sont pour 41 d'entre eux des universités ou des COMUE (pour THE).

¹⁶⁹ À l'exception de Webometrics pour lequel seuls les 900 premiers établissements classés ont été retenus.

Dans cet ensemble, huit établissements (dont six universités) sont présents dans les cinq classements, comme dans l'analyse précédente où seuls les établissements présents dans les 500 premiers étaient pris en compte. Dix établissements (dont neuf universités) figurent dans quatre classements (contre sept précédemment), cinq établissements (dont quatre universités) apparaissent dans trois classements (contre quatre précédemment), douze établissements (dont huit universités) sont présents dans deux classements (contre six précédemment) et vingt établissements (dont quatorze universités) figurent dans un seul classement (contre dix-huit précédemment).

Tableau n° 38 : Évolution du nombre d'établissements français classés dans les cinq classements analysés

nombre d'établissements présents dans les classements (en tenant compte des fusions)	sur les 500 premiers des 5 classements retenus		sur les 5 classements retenus	
	en 2010	sur 2016	en 2010	sur 2016
5 classements	2	6	2	8
4 classements	6	7	9	10
3 classements	7	4	6	5
2 classements	6	6	6	12
1 classement	10	13	18	20
total	31	36	41	55

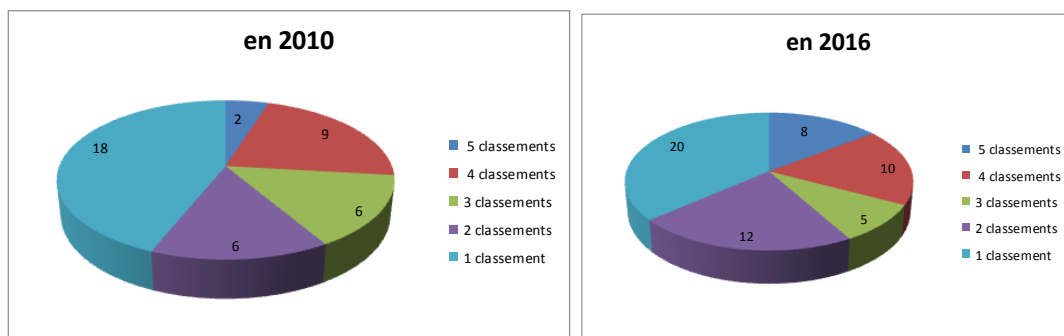
Source : Mission

Tableau n° 39 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur français classés dans les cinq classements analysés

nombre d'établissements présents dans les classements retenus (en tenant compte des fusions)	2010	%	2016	%
présents dans les 5 classements	2	4,9%	8	14,5%
<i>dont universités</i>	1	50,0%	6	75,0%
<i>dont autres</i>	1	50,0%	2	25,0%
présents dans 4 classements	9	22,0%	10	18,2%
<i>dont universités</i>	7	77,8%	9	90,0%
<i>dont autres</i>	2	22,2%	1	10,0%
présents dans 3 classements	6	14,6%	5	9,1%
<i>dont universités</i>	6	100,0%	4	80,0%
<i>dont autres</i>	0	0,0%	1	20,0%
présents dans 2 classements	6	14,6%	12	21,8%
<i>dont universités</i>	5	83,3%	8	66,7%
<i>dont autres</i>	1	16,7%	4	33,3%
présents dans 1 classement	18	43,9%	20	36,4%
<i>dont universités</i>	10	55,6%	14	70,0%
<i>dont autres</i>	8	44,4%	6	30,0%
total	41	100,0%	55	100,0%
<i>dont universités</i>	29	70,7%	41	74,5%
<i>dont autres</i>	12	29,3%	14	25,5%

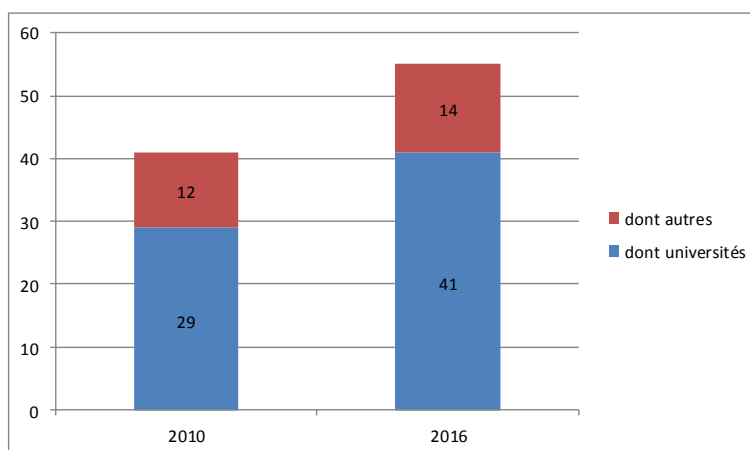
Source : Mission

Graphique n° 7 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieurs français présents dans les cinq classements analysés sur la période 2005-2016



Source : Mission

Graphique n° 8 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieurs français présents dans les cinq classements analysés entre 2005 et 2016 (source mission)



Source : Mission

Quatre COMUE accueillent, en 2016, près de 40 % des établissements d'enseignement supérieur français classés dans les cinq classements internationaux analysés

La mission a également complété ses analyses de la répartition des établissements français classés dans les COMUE en prenant en compte tous les établissements classés dans les 500 premières places d'ARWU et de QS, les 800 premières places de THE, les 842 et 900 premières places, respectivement de Leiden et de Webometrics.

Dans cette nouvelle configuration élargie en 2016 :

- trois COMUE concentrent un nombre important d'établissements classés dans au moins un des cinq classements retenus par la mission sur la période 2005-2016 : les universités de Lyon et de Paris Sciences et Lettres deviennent les COMUE qui abritent le plus d'établissements classés avec six établissements, devant Paris Saclay (cinq établissements) ;

- une COMUE comptent quatre établissements classés (Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées¹⁷⁰) ;
- cinq COMUE comptent trois établissements classés (Sorbonne Universités, Université Sorbonne Paris Cité, Université de Bretagne Loire, Lille Nord-de-France¹⁷¹ et Université Bourgogne Franche-Comté¹⁷²) ;
- cinq COMUE et sites comptent deux établissements classés (Université Paris-Est, Université Grenoble Alpes, Languedoc-Roussillon universités, Université confédérale Léonard de Vinci, Université de Normandie) ;
- cinq COMUE et dont une comportant des établissements fusionnés comptent un seul établissement classé (HESAM université¹⁷³, Université Paris Lumières, Université Paris Seine, Aquitaine et Université de Côte d'Azur) ;
- deux COMUE ne comptent aucun établissement classé en 2016 (Université de Champagne et Institut polytechnique du Grand Paris).

Par ailleurs, quatre sites comptent également un seul établissement classé, trois logiquement puisqu'il s'agit d'universités fusionnées (Aix-Marseille université, Université de Strasbourg et Université de Lorraine) et Clermont-Ferrand.

¹⁷⁰ Dont la COMUE elle-même.

¹⁷¹ Dont le site de Lille sans que la mission puisse affirmer qu'il s'agit de la COMUE dans le classement THE.

¹⁷² Dont la COMUE elle-même.

¹⁷³ Paris 1 avant sa sortie de la COMUE.

L'impact des classements nationaux aux États-Unis : le cas de Northeastern

Le cas de *Northeastern University (NU)* à Boston est du point de vue de l'importance des classements, et notamment nationaux, tout à fait édifiant¹⁷⁴. Il montre de manière particulièrement éclairante l'impact que les classements (ici le classement national de l'U.S. News & World Report) peuvent avoir sur les stratégies des meilleurs établissements américains, ceux qui veulent le rester comme ceux qui veulent le devenir.

Northeastern est une université américaine créée en 1898 dont, au début des années 1990, l'aura ne cessait de pâlir et les inscriptions de baisser. Aggravée par une baisse des dotations publiques, la situation était devenue si catastrophique qu'un plan de restructuration dut être mis en place avec notamment la suppression de 875 postes et le départ du président.

En 1996, un successeur fut nommé dont la seule et unique stratégie était de calquer son plan de redressement sur les différents critères du classement national de l'U.S. News & World Report, classement créé en 1983 dans le contexte de croissance et de massification de l'enseignement supérieur américain. Selon son nouveau président, si *Northeastern* progressait rapidement dans ce classement, il pourrait justifier auprès des familles une hausse constante des droits d'inscription et sauver ainsi l'établissement. Le président de NU avait observé ce que le classement apportait en visibilité, en attractivité, en dons des anciens élèves et en effet de levier pour de nouvelles ressources (« *this single list had the power to make or break a school* »)¹⁷⁵. Il avait également compris que les classements allaient s'imposer dans le paysage universitaire et que, faisant fi des traditions, des impressions et des réputations anciennes, ils étaient une chance pour son établissement de se reconstruire.

Il embaucha tout d'abord des chercheurs pour tenter d'identifier le code du classement et mettre en place des objectifs parfaitement en ligne avec les critères du classement. Tous ses discours ou interviews en interne et en externe se focalisaient sur ces classements, le principe d'objectivation, le règne à venir des datas. Chaque année, de nouveaux objectifs chiffrés étaient fixés avec un plan d'action en face de chacun. Par exemple, il réembaucha des enseignants pour diminuer la taille des groupes d'étudiants car, dans le classement US News, tous les groupes inférieurs à 20 étudiants recevaient un bonus. Il intégra aussi l'université dans le système centralisé d'inscriptions pour obtenir plus de candidats et ainsi accroître mécaniquement son taux de sélection à l'entrée. Il construisit un nouveau campus pour inciter ses *undergraduates*¹⁷⁶ à poursuivre en masters car ce critère rapportait aussi de nombreux points. Enfin, il travailla sur la question de la réputation, même si celle-ci ne pouvait être abordée de façon totalement rationnelle, en allant voir chaque président d'université pour faire connaître les vertus retrouvées de NU et les convaincre de dire du bien de son université s'ils étaient interrogés par les équipes en charge du classement.

Selon lui, être dans le top 100 était pour Northeastern « une question de vie ou de mort ». En 2004, soit huit ans après l'arrivée du nouveau président, NU était classée 120ème, soit 42 places de mieux qu'en 2005, mais elle ne figurait pas encore dans le top 100. Le président, qui ne voulait pas tricher

¹⁷⁴ Voir cet article qui a suscité de nombreuses réactions de lecteurs :

<http://www.bostonmagazine.com/news/article/2014/08/26/how-northeastern-gamed-the-college-rankings/>

¹⁷⁵ « Cette simple liste a le pouvoir de faire ou de défaire une université »

¹⁷⁶ « Ces étudiants de licence ».

dans la transmission de ses datas, décida d'engager lui-même un lobbying très fort auprès des concepteurs du classement pour que les points forts de NU soient mieux pris en compte, et notamment son ouverture vers la professionnalisation.

En 2006, après dix ans de « lutte » et 60 places gagnées, NU entrait enfin dans le Top 100 de l'U.S. News & World Report. Une telle progression est rare d'autant que plusieurs spécialistes estiment aujourd'hui à 100 millions de dollars d'investissement le seul gain de 2 ou 3 places dans ce classement. Le président de NU fit valoir ses droits à la retraite (et obtint de la part des trustees un bonus de 2 millions de dollars pour avoir redressé leur université).

Son successeur fut recruté sur la base d'un profil assez proche d'un point de vue stratégique même si moins obsessionnel dans le discours. L'internationalisation et l'attractivité auprès des étudiants étrangers devinrent une priorité compte tenu des ressources que cela pouvait apporter à l'université. Cette continuité stratégique a réussi. En 2017, NU est passée à la 39^e place du classement US News soit 124 places de gagnées en 20 ans ! Les demandes d'inscription (50 523 pour 2 797 admis) sont cinq fois plus élevées qu'en 1990. Les droits d'inscription sont montés à \$42,534 en 2013 pour \$9,500 en 1989. Son président est le deuxième mieux payé des USA. L'université a aujourd'hui ouvert des antennes « *graduate* » à Charlotte, Seattle, Washington, Toronto. Son classement dans ARWU est plus modeste (entre 150 et 200) mais l'impact de l'U.S. News reste très fort aux États-Unis, plus fort que celui des classements internationaux.

Exploitation de l'enquête relative aux classements internationaux réalisée auprès des présidents d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur en décembre 2016 et comparaison avec les résultats des enquêtes comparables réalisées par l'association des universités européennes

Un questionnaire sur les classements internationaux a été élaboré par la mission à l'intention des directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il a été envoyé une première fois à 150 établissements, le 24 novembre 2016 avec une date de réception fixée au 12 décembre 2016. Deux relances ont été effectuées par mail le 9 décembre et le 13 décembre, ainsi par téléphone. La mission a pu collecter **68 réponses** de directions d'établissements, 37 en provenance d'universités¹⁷⁷ et 31 en provenance d'autres établissements. Au total, **45,3 %** des établissements contactés ont répondu à l'enquête, avec un taux de 51,4 % pour les seules universités.

Certains résultats de la présente enquête sont également analysés à la lumière des résultats d'une étude¹⁷⁸ réalisée en 2014 par l'Association européenne des universités (EUA)¹⁷⁹ sur la place des classements dans les stratégies et processus institutionnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui s'est déroulée en trois étapes : une enquête en ligne auprès des universités et établissements, une série de visites et une table ronde avec des responsables d'université et des parties prenantes. 171 établissements de l'enseignement supérieur (EES) dans 39 pays avaient répondu à l'enquête, mais seulement 8 établissements français. 80 % des répondants étaient des universités. 22 % avaient plus de 30 000 étudiants et 22 % entre 10 000 et 30 000. Seulement 10 % des répondants de cette enquête affirmaient ne pas être apparaître dans un classement national ou international.

1- La notoriété des classements internationaux est importante parmi les établissements d'enseignement supérieur français

Connaissez-vous, ne serait-ce que de nom, les classements suivants ?

ARWU	THE	QS	U-Multirank	Webometrics	CWTS Leiden	Financial Times
97 %	98 %	89 %	86 %	52 %	67 %	77 %

Les classements qui apparaissent régulièrement dans les médias sont donc identifiés par les établissements. Ceux du **Times Higher Education** et d'**ARWU** sont connus de la quasi-totalité des répondants.

¹⁷⁷ Dont deux réponses doubles. Les 37 réponses émanent donc de 35 universités différentes.

¹⁷⁸ *La place des classements dans les stratégies et processus institutionnels : impacts ou illusion ?* Ellen Hazelkorn, Tia Loukkola, Thérèse Zhang. EUA Publications 2014.

http://www.eua.be/Libraries/risp/eua_risp_publication_fr_web.pdf?sfvrsn=0

¹⁷⁹ Pour en faciliter la lecture les résultats de ces travaux seront présentés dans des encadrés.

Le classement Webometrics est le classement le moins connu parmi les sept classements testés dans le questionnaire. 48 % des répondants ne connaissent pas de nom le classement Webometrics. De manière surprenant, le classement de Leiden qui fait largement appel à des critères de nature bibliométriques n'est connu que de deux établissements répondants sur trois.

Les répondants citent parfois sept ou huit autres classements plus thématiques, parmi lesquels figurent : **National Taiwan University Ranking (NTU)**, **US News** et **CWUR (Center for World University Rankings)**.

L'étude de l'EUA confirme la grande notoriété des classements QS, THE et ARWU au niveau des établissements d'enseignement supérieurs (EES) européens. Cependant l'étude avance que cette notoriété est liée au fait qu'ils attirent l'attention des médias et donc, potentiellement, l'attention des décideurs politiques. Les classements les plus connus ne sont pas nécessairement considérés comme étant les plus fiables.

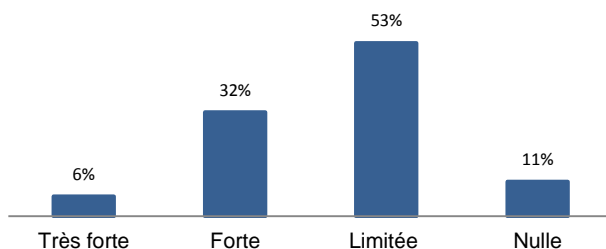
En 2015, une autre étude de l'EUA¹⁸⁰ a été conduite parmi ses membres sur l'U-Multirank (UMR) et son utilisation en Europe. 126 membres de l'EUA ont ainsi pris part à cette enquête. Parmi les répondants, 85 avaient participé activement à la constitution d'UMR, 7 y avaient participé via les données publiques et 34 n'y avaient pas participé.

Parmi les membres de l'EUA ayant participé activement à UMR, 70 % l'ont fait pour accroître leur visibilité et améliorer leur image à l'étranger. Dans ce panel européen, 59,5 % affirment utiliser ou prévoir d'utiliser ces résultats, notamment pour se comparer aux autres universités, aider à la stratégie et à la gestion de l'établissement et pour la communication interne.

2- 38 % des établissements d'enseignement supérieur français répondants considèrent que les classements internationaux ont une forte ou très forte influence

Diriez-vous que les classements internationaux ont une influence sur la réputation de votre établissement ?

La majorité des directions des établissements ayant répondu à l'enquête ne perçoivent pas une forte influence des classements internationaux sur la **réputation de leur établissement**. En effet **64 %** considèrent que cette influence est **limitée ou nulle** et seulement 6 % d'entre eux y voient une très forte influence et 32 % une forte influence.



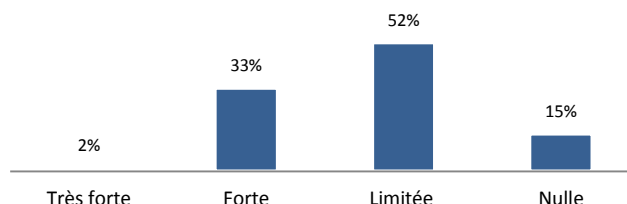
De son côté, l'étude de l'EUA a voulu distinguer l'influence positive ou négative sur l'établissement. 63 % des répondants de l'enquête européenne indiquent que les classements ont eu un impact positif sur la réputation de leur établissement.

¹⁸⁰ EUA members' participation in U-Multirank : *Experiences from the first round*, Tia Loukkola et Rita Morais. EUA Case studies 2015.

http://www.eua.be/Libraries/publications-homepage-list/EUA_UMR_Publication_web.pdf?sfvrsn=2

Diriez-vous que les classements internationaux ont une influence sur la définition de la stratégie globale de votre établissement ?

De la même manière, 67 % des directions des établissements répondants ne reconnaissent qu'une influence **limitée ou nulle des classements internationaux sur leur stratégie globale**. Parmi ces réponses figurent majoritairement des établissements qui ne sont pas classés ou sont classés dans les deuxièmes parties des classements retenus, à l'exception notable de l'ENS Paris et de l'université de Strasbourg.



Les répondants de l'enquête européenne de l'EUA déclarent de leur côté à 61 % avoir défini un objectif clair en termes de positionnement à atteindre dans les classements nationaux et/ou internationaux. Cependant 48 % des répondants de l'enquête EUA comptant moins de 10 000 étudiants se sentent moins influencés par les classements et ainsi indiquent que ces derniers ne jouent pas de rôle significatif dans leur stratégie institutionnelle alors que seuls 30 % des établissements de plus de 30 000 étudiants sont du même avis. L'enquête de l'EUA montre que les établissements qui apparaissent dans les classements nationaux sont les plus susceptibles d'établir clairement une stratégie en fonction des classements nationaux et internationaux.

39 % des répondants de l'étude de l'EUA précisent avoir utilisé les résultats des classements pour orienter des actions stratégiques, organisationnelles, managériales ou académiques, 23 % déclarent que certains secteurs de recherche ont bénéficié d'une priorité et 21 % que des critères de recrutement et de promotion ont été modifiés. À l'inverse l'influence des classements n'est que très peu reliée aux politiques de fusion des établissements (5 %).

L'étude de l'EUA met en lumière la différence des perceptions françaises et européennes. 33 % des 451 répondants européens considèrent les « classements et palmarès universitaires » comme ayant une « haute importance ». Les répondants français ne sont que 18 % à penser la même chose. Ce résultat est cependant à prendre avec prudence puisqu'il concerne uniquement 18 répondants.

3- L'influence des classements internationaux concerne plutôt les stratégies de regroupement et de coopération, de recherche, de partenariat international et de communication

L'influence des classements dans votre établissement porte-t-elle sur...

Les directions des établissements ayant répondu qui reconnaissent une influence très forte ou forte des classements sur les différents aspects de la politique de leur établissement représentent globalement moins de la moitié des répondants mais leurs réponses donnent des indications intéressantes.

La stratégie de regroupement ou de coopération en cours ou envisagée

Les classements internationaux ont eu une **forte ou très forte influence** dans la stratégie de regroupements pour **46 %** des répondants. Ce résultat est donc en opposition avec les résultats des établissements européens de l'étude EUA puisque seulement 5 % d'entre eux considèrent que les classements ont eu une influence sur les politiques de fusions des établissements. Parmi les

répondants de l'enquête IGF-IGAENR, les universités d'Aix-Marseille, de Lorraine, de Grenoble Alpes considèrent que les classements internationaux n'ont eu aucun impact sur leur volonté de fusionner.

La stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs

Seules 19 % des directions des établissements¹⁸¹ répondants affirment que les classements ont une influence forte sur leur stratégie de recrutement. Dans le même temps, elles sont 79 % à considérer ne pas être influencées ou être peu influencées par les classements internationaux dans leur politique de recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement des enseignants-chercheurs a pourtant un lien direct avec les critères qui permettent de construire la plupart des classements à travers la bibliométrie et les distinctions. **Il apparaît donc que les stratégies de recrutement des établissements ne sont pas particulièrement construites pour progresser dans les classements.**

La stratégie d'offre de formation

83 % des établissements répondants ne reconnaissent qu'une influence *limitée* ou *nulle* dans leur stratégie d'offre de formation.

La stratégie de recherche

La stratégie de recherche est plus influencée que d'autres aspects par les classements internationaux. Ainsi, **41 %** des répondants reconnaissent une **forte influence** des classements internationaux sur leur stratégie de recherche, ce qui place, selon les répondants, cet impact en quatrième position seulement derrière la stratégie de regroupement et de coopération, la communication externe et la politique de partenariats internationaux.

La stratégie de communication externe

Les répondants jugent l'influence des classements internationaux dans leur stratégie de communication externe très forte ou forte à **44 % tandis que 41 % la considère limitée et nulle** et 17 % nulle.

L'organisation et la gouvernance

Les directions des établissements indiquent clairement être très peu influencées par les classements internationaux dans leurs choix d'organisation et de gouvernance. **42 % jugent même cette influence « nulle »** et 47 % « limitée ». Ainsi, 89 % des répondants ne reconnaissent pas ou peu d'influence des classements en la matière.

La politique de partenariats internationaux

En ce qui concerne la politique de partenariats internationaux, la perception de l'influence des classements est plus équilibrée puisque **47 % des répondants leurs reconnaissent une influence « forte » ou « très forte »**.

¹⁸¹ École Centrale Nantes, ENS Rennes, ESCP Europe, HESAM, TOULOUSE BUSINESS SCHOOL, universités d'Auvergne Clermont Ferrand I, de Lyon 1, de Cergy-Pontoise, de la Rochelle, de Strasbourg, de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, de Lille 1, de Paris-Est, de Rennes 1 et de Toulouse Capitole.

L'influence des classements dans votre établissement porte-t-elle sur...	Très forte	Forte	Limitée	Nulle
La stratégie de regroupement ou de coopération en cours ou envisagée ?	8 %	38 %	25 %	25 %
La stratégie de recrutement des enseignants-chercheurs ?	0 %	19 %	56 %	23 %
La stratégie d'offre de formation ?	2 %	16 %	52 %	31 %
La stratégie de recherche ?	0 %	41 %	34 %	23 %
La stratégie de communication externe ?	5 %	39 %	41 %	17 %
L'organisation et la gouvernance ?	0 %	13 %	47 %	42 %
La politique de partenariats internationaux ?	2 %	45 %	39 %	16 %

L'étude EUA montre une perception plutôt positive des classements par les établissements européens. En dépit de la critique bien connue du secteur à l'encontre des classements, les répondants de cette enquête ont signalé très peu d'impacts négatifs dus aux classements sur leurs établissements. Différents items ont été testés pour évaluer l'influence sur un aspect spécifique. Plus de 50 % des répondants considèrent leur influence positive sur l'image publique de l'établissement, les partenariats académiques, la collaboration internationale et le développement d'une assurance qualité interne. Cependant dans l'enquête européenne, comme dans l'enquête menée par la mission, plus de 50 % des répondants considèrent que les classements n'ont eu aucune influence sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les contenus des apprentissages, les critères et processus de recrutement des étudiants ou des enseignants ou les méthodologies de recherche.

4- L'utilisation de classements sectoriels ou thématiques reste limitée

Utilisez-vous plus particulièrement certains classements sectoriels ou thématiques ? Si oui, lesquels ?

Un peu moins de la moitié des répondants au questionnaire ont répondu à cette question en déclarant quels classements sectoriels ou thématiques sont particulièrement utilisés. Parmi ces derniers, on trouve aussi bien des établissements qui apparaissent dans les classements sectoriels que des établissements qui n'y figurent pas. Les classements thématiques les plus cités sont ceux **d'ARWU** (40 %), **Times Higher Education** (30 %) et **QS** (27 %). Leiden et U-Multirank sont cités dans 17 % des réponses à cette question seulement.

5- Les établissements répondants considèrent prioritairement que les classements ne rendent pas compte de toutes les formes d'excellence et qu'ils sont à l'origine des politiques de site

Parmi les affirmations suivantes, lesquelles partagez-vous le plus ? (classez de 1 à 6 par ordre de priorité décroissante les affirmations avec lesquelles vous êtes le plus d'accord)

La mission a posé la question ci-dessus. Cependant, la consigne a été comprise différemment par les présidents d'établissements. Certains ont choisi les 6 affirmations parmi les 14 avec lesquelles ils étaient le plus d'accord en attribuant un classement de 1 à 6. D'autres ont attribué un ordre de priorité de 1 à 6 aux 14 affirmations. De ce fait, et pour exploiter ces données, la mission a établi une notation de sorte que les plus hauts scores soient attribués aux affirmations jugées les plus prioritaires par les établissements, les affirmations non sélectionnées se voyant affectée la valeur 0. Ce système de notation permet d'opérer

un classement de l'affirmation la plus pertinente à l'affirmation moins pertinente selon l'ensemble des personnes interrogées.

Score	Affirmations
246	Les classements internationaux ne reflètent pas toute l'excellence des établissements
231	Les classements internationaux sont à l'origine des politiques de site (plan campus, appel à projet Idex I-site, contrat de site, regroupement d'établissements)
189	Les classements internationaux ont une influence de plus en plus forte sur les politiques des responsables d'établissement en France
177	Les classements internationaux ont une influence de plus en plus forte sur les politiques des responsables d'établissement dans le reste du monde
164	Les classements internationaux ont trop d'influence sur les choix des décideurs politiques français
154	Les classements internationaux sont des aiguillons utiles pour les établissements français
147	Les médias accordent trop d'importance aux classements internationaux
144	Les classements internationaux permettent d'opérer des comparaisons intéressantes entre établissements
128	Les classements internationaux sont des aiguillons utiles pour tout décideur de l'ESR
125	Les classements internationaux ne sont pas fiables
108	Les classements favorisent trop la recherche au détriment de la formation
91	Les classements internationaux sont un élément essentiel de la diplomatie scientifique française
89	Les classements internationaux sont une conséquence négative de la mondialisation de l'enseignement supérieur
76	Les classements internationaux représentent un danger pour les SHS

La conviction la plus fréquemment exprimée est que les classements ne reflètent pas toute l'excellence des établissements, ce qui est avéré factuellement. En revanche, l'idée selon laquelle les classements internationaux sont à l'origine des politiques de site est très fortement ancrée, alors qu'elle est historiquement erronée puisque par exemple l'université de Strasbourg a décidé de fusionner dès 2009 et que les attendus de la commission Juppé-Rocard visaient à promouvoir une dizaine de champions mondiaux dans le domaine de l'enseignement supérieur seulement et non tous les établissements présents sur le territoire.

Les répondants reconnaissent une influence grandissante des classements internationaux sur les décideurs politiques et les présidents d'établissements français et étrangers, alors que, de façon paradoxale, ces mêmes répondants jugent cette influence limitée sur leur propre établissement.

Les assertions selon lesquelles les classements internationaux sont des aiguillons utiles et permettent d'opérer des comparaisons intéressantes entre établissements n'arrivent qu'en sixième et huitième positions et sont moins bien classées que l'influence trop importante des classements sur les décideurs politiques et les médias.

Enfin, les répondants sont peu sensibles aux aspects liés à l'impact des classements sur la diplomatie scientifique. Ils ne pensent pas que les classements sont une conséquence de la mondialisation de l'enseignement supérieur ou qu'ils représentent un danger pour les SHS.

6- Les établissements affectent peu de moyens humains au suivi des classements internationaux

Combien d'ETP sont mobilisés au sein de votre établissement sur des activités liées aux classements internationaux ?

Très peu d'ETP sont mobilisés dans les établissements sur les questions des classements internationaux d'après les réponses collectées.

75 % de l'échantillon total des répondants n'affecte pas d'ETP ou strictement moins de 1 ETP aux questions de classements internationaux. Ils sont 39 % à ne mobiliser aucun ETP sur cette question.

Dans l'ensemble des établissements déclarant affecter des ETP aux activités liées aux classements internationaux, la médiane se situe à **0,5 ETP**.

Pour les établissements qui affectent des moyens humains aux questions relatives aux classements internationaux, la répartition de ces ETP entre les différentes activités liées aux classements se fait généralement de manière comparable entre, d'une part « *la réponse aux classements et la qualité des données* » qui, en moyenne, représente 47 % des ETP mobilisés et d'autre part « *la veille sur les classements* » et « *l'analyse des classements et l'étalonnage de votre établissement* ».

À titre d'exemple, dans l'étude de l'EUA en 2015, les participants au premier tour de collecte de données pour le classement U-Multirank ont déclaré à plus de 70 % avoir passé plus de 10 jours pleins en temps travaillé pour la seule participation à ce classement.

Ces ETP sont le plus souvent positionnés au sein d'une cellule de pilotage, au service communication ou au cabinet du président.

Les établissements ayant répondu au questionnaire et affectant strictement plus de 1 ETP à ces questions dans notre échantillon sont de statuts différents. Il s'agit d'universités (Montpellier, Nantes, Strasbourg, Valenciennes, Grenoble Alpes) et d'écoles de commerce et d'ingénieurs (École nationale des ponts et chaussées, ESCP Europe, SKEMA Business School). Certains apparaissent dans les classements internationaux globaux et/ou thématiques, d'autres dans les classements nationaux d'écoles de commerce ou d'ingénieurs. Il est parfois difficile d'isoler les moyens consacrés au suivi des classements puisqu'ils sont également consacrés à des activités liées à l'évaluation interne, aux accréditations et à la communication. Ainsi SKEMA Business School déclare avoir 4 ETP dans une direction dédiée à la qualité, aux accréditations et aux classements et que d'autres services travaillent également sur la question des classements (service « communication » et service « scolarité »).

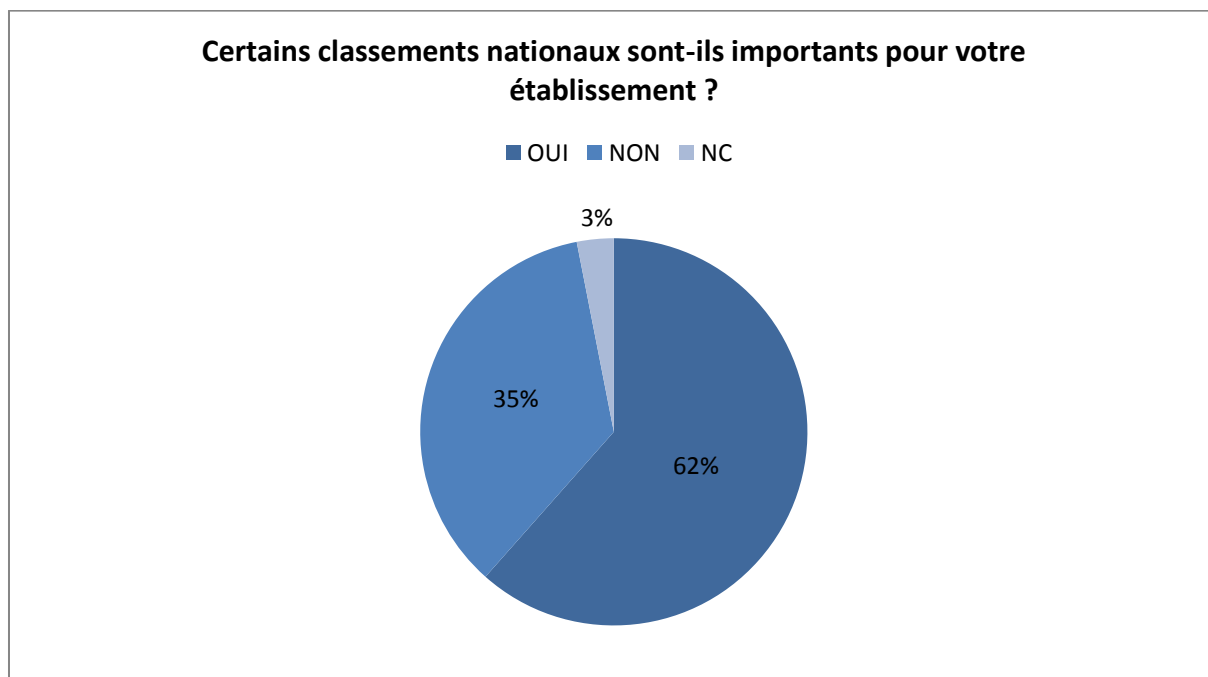
60 % des répondants à l'étude de l'EUA consacrent des ressources humaines au suivi des classements. 33 % des répondants déclarant surveiller leur positionnement dans les classements le font par une unité/section spécialisée et 54 % d'entre eux affectent régulièrement une ou deux personnes à cette question. Parmi les répondants de l'enquête EUA qui surveillent leur positionnement dans les classements, la direction ou le conseil d'administration de l'établissement sont impliqués dans le suivi

et l'analyse du positionnement de l'établissement dans 85 % des cas. La collecte de données en vue de la participation à un classement peut mobiliser ponctuellement beaucoup d'ETP. Une autre étude de l'EUA sur les établissements ayant participé à la collecte de données pour l'U-Multirank en 2014 montre que plus d'un quart d'entre eux déclarent 30 jours de travail pour la collecte de données.

7- 62 % des répondants pensent que les classements nationaux sont importants

Certains classements nationaux sont-ils importants pour votre établissement ? Si oui, lesquels ?

Bien qu'il soit précisé « classements nationaux » dans la formulation de la question, beaucoup de répondants ont cité des classements internationaux. Les résultats sont donc à prendre avec prudence.



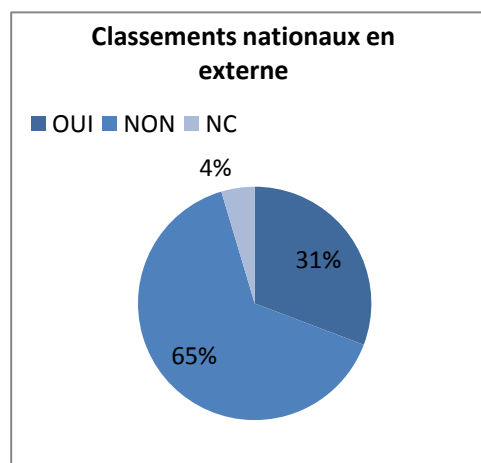
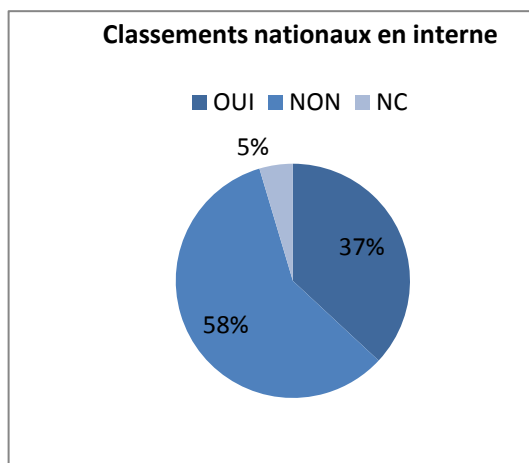
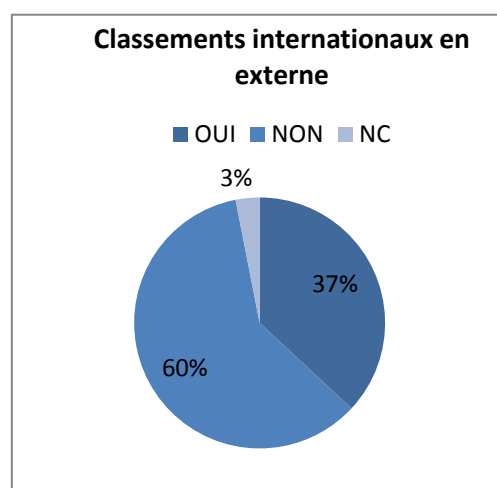
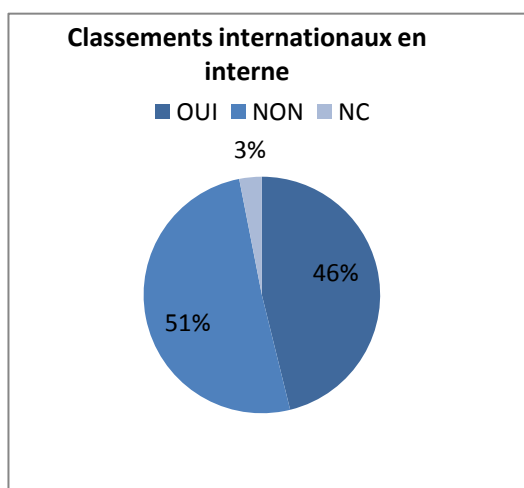
Les réponses les plus citées sont dans l'ordre décroissant :

- L'Étudiant ;
- Usine Nouvelle ;
- « Insertion professionnelle » ;
- « Taux de réussite » ;
- Times Higher Education ;
- ARWU.

Les établissements ont fait référence dans leurs réponses soit à des classements réalisés par des médias, soit à des thématiques pour lesquelles les informations sont fournies par le ministère et sont reprises par les médias sous la forme de classements (voir paragraphe...).

8- Dans ce cadre, les classements nationaux de L'Étudiant et de l'Usine Nouvelle¹⁸² se dégagent clairement dans les réponses des présidents d'établissements. Plus de la moitié des établissements répondants n'ont pas de stratégie de communication sur les classements

En majorité, les établissements répondants n'ont pas mis en place de stratégie spécifique pour faire connaître leur place dans les classements. Cela est particulièrement vrai pour la communication externe sur les classements nationaux pour. Ainsi 65 % des établissements déclarent ne pas avoir de stratégie de communication externe sur les classements nationaux. À l'inverse, 46 % des établissements ont mis en œuvre une **communication en interne sur leur place dans les classements internationaux.**



¹⁸² Classements cités par les Écoles Centrales de Lyon, de Marseille et de Nantes, l'École nationale des ponts et chaussées, École Polytechnique, ESCP Europe, HEC Paris, HESAM, INP Toulouse, INSA Centre Val de Loire, SKEMA Business School et les universités de Lorraine et de Grenoble Alpes.

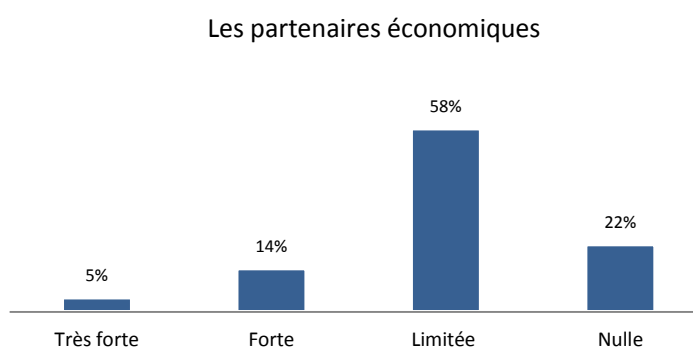
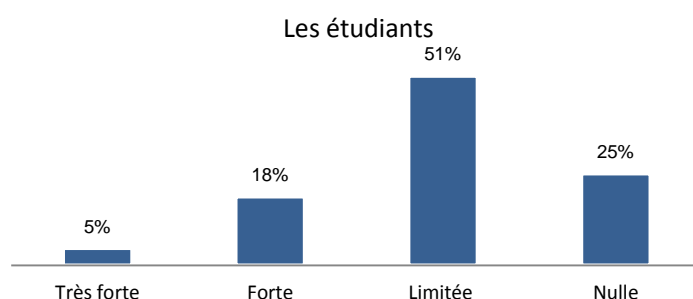
L'étude de l'EUA s'est aussi intéressée à la question de la communication sur les classements en interne et en externe. Dans cette étude européenne, 92 % des répondants européens affirmant suivre leur positionnement dans les classements diffusent ces informations au sein de leurs établissements. L'étude précise que, dans ces cas, la **communication interne** cible en priorité le corps enseignant puis le personnel administratif et dans 44 % des cas de communication interne aux étudiants de l'établissement.

4 % seulement des répondants de l'enquête de l'EUA affirment ne jamais utiliser le positionnement dans les classements à des fins de marketing ou publicitaires. Les groupes les plus influencés par les classements sont les futurs étudiants (pour 78 % des répondants), les futurs chercheurs (66 %), les établissements partenaires (65 %) et les autorités de supervision des établissements (63 %). De plus, 82 % des répondants déclarent faire systématiquement ou occasionnellement la promotion de leur rang dans les classements lorsqu'ils communiquent avec leurs futurs étudiants. D'après l'étude de l'EUA la cible prioritaire de la communication externe sur les classements est la population étudiante. Plus précisément les répondants pensent que plus les étudiants se déplacent loin de chez eux, plus ils sont susceptibles de se fier aux informations fournies par les classements.

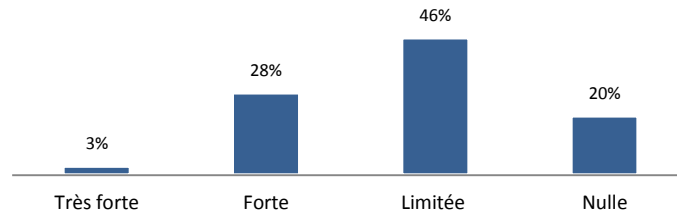
9- Les établissements répondants considèrent que l'influence des classements internationaux est forte sur les universités étrangères et limitée sur les étudiants et les partenaires

Quelle est selon vous, s'agissant de votre établissement, l'influence des classements internationaux sur... ?

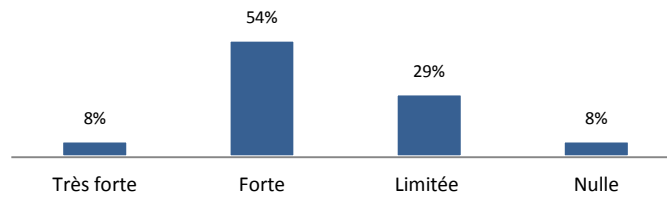
Les réponses des établissements permettent de distinguer clairement deux tendances opposées. De manière générale, l'**influence** des classements internationaux est jugée **limitée ou nulle** sur les étudiants (respectivement 51 % et 25 %), les **partenaires économiques** (58 % et 22 %) et les **collectivités territoriales** (46 % et 20 %). En revanche, cette influence est jugée très forte sur les **universités étrangères** par 62 % des répondants.



Les collectivités territoriales

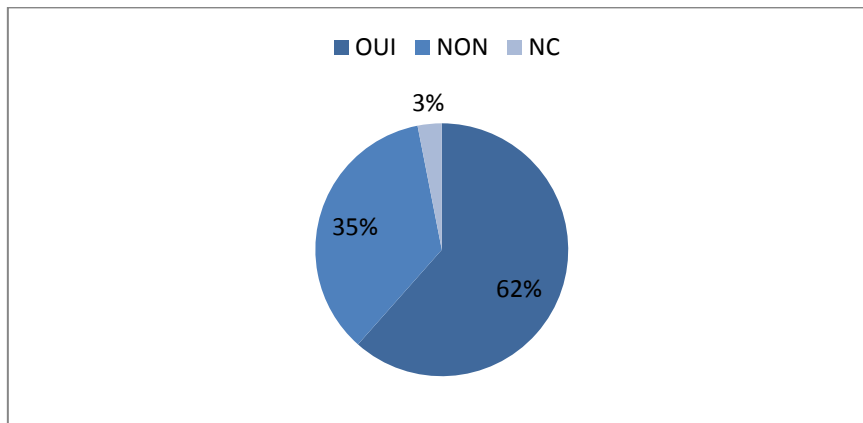


Les universités étrangères



10- La majorité des établissements répondants considèrent que l'État ne tient pas compte des classements nationaux ou internationaux dans sa relation contractuelle avec eux et souhaitent son appui pour la définition de leur stratégie vis-à-vis des classements

Pensez-vous qu'il serait utile que la DGESIP et la DGRI appuient les établissements dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux ?



62 % des répondants considèrent utile un appui de la DGESIP et la DGRI dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux.

43 % des répondants auraient une préférence pour la *fourniture de data spécifiques* et *l'appui d'une mission dédiée* (veille, conseil, datas...) et 40 % pour une *expertise et des services pour une communication internationale*.

La dernière question du questionnaire était présentée comme suit :

Selon vous, le MENESR dans sa relation contractuelle avec votre établissement et votre site universitaire :

Tient compte des classements internationaux	OUI	NON
Ne tient pas suffisamment compte des classements internationaux	OUI	NON
Prend trop en compte les classements internationaux	OUI	NON
Tient compte des classements nationaux	OUI	NON
Ne tient pas suffisamment compte des classements nationaux	OUI	NON
Prend trop en compte les classements nationaux	OUI	NON

Les réponses à cette dernière question sont à prendre avec prudence puisqu'environ 20 % des répondants n'ont pas renseigné cette dernière question. De plus, la combinaison de différentes réponses rend parfois difficile la compréhension de l'avis du répondant sur l'attention que l'État accorde aux classements dans sa politique contractuelle.

Ainsi 42 % des répondants ont répondu « non » à toutes les affirmations ou au moins à l'intégralité des affirmations sur les classements nationaux ou sur les classements internationaux.

Dans ces conditions, la mission interprète avec beaucoup de prudence certaines réponses. Elle considère ainsi qu'un établissement ayant répondu « non » aux trois types de questions pense que l'État ne tient pas compte des classements, mais que cela est une bonne chose puisqu'il n'est pas non plus d'accord avec les assertions affirmant que « *l'État ne tient pas suffisamment compte* » ou que « *l'État en tient trop compte* ». C'est la tendance globale des réponses au questionnaire. **Les répondants considèrent en majorité que l'État ne tient pas compte des classements nationaux ou internationaux dans sa relation contractuelle avec eux mais il ne se dégage pas clairement une volonté d'une plus grande ou d'une plus faible prise en compte de ces derniers.**

De manière générale, seuls **29 %** d'entre eux estiment que **le MENESR tient compte** des classements internationaux dans sa politique contractuelle. Ils sont légèrement plus nombreux à penser que c'est le cas pour les classements nationaux (**35 %**).

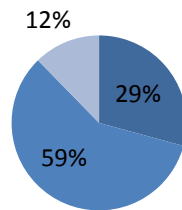
Entre un tiers et un quart des établissements ayant répondu jugent cependant que le MENESR **ne tient pas suffisamment** compte des **classements internationaux** (30 %) et **nationaux** (23 %).

Ils ne sont respectivement que **9 % ou 6 %** à considérer que **l'État prend trop en compte** les classements internationaux et les classements nationaux.

Classements internationaux

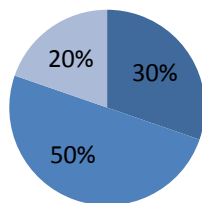
Le MENESR tient compte des classements internationaux

■ OUI ■ NON ■ NC



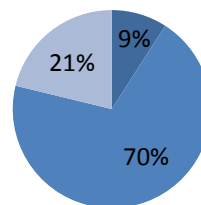
Le MENESR ne tient pas suffisamment compte des classements internationaux

■ OUI ■ NON ■ NC



Le MENESR prend trop en compte les classements internationaux

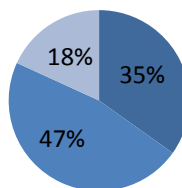
■ OUI ■ NON ■ NC



Classements nationaux

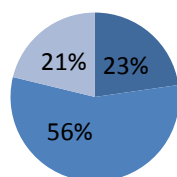
Le MENESR tient compte des classements nationaux

■ OUI ■ NON ■ NC



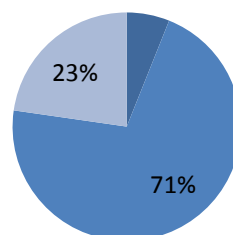
Ne tient pas suffisamment compte des classements nationaux

■ OUI ■ NON ■ NC



Prend trop en compte les classements nationaux

■ OUI ■ NON ■ NC



Il nous est parvenu pour deux universités, deux exemplaires complétés par deux personnes différentes de la direction de l'établissement. Dans ces deux cas les deux questionnaires de la même université présentaient des résultats divergents.

Il s'agit ici d'évaluer la perception sur les classements au sein des directions des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a donc été choisi d'intégrer tous ces questionnaires comme des questionnaires d'établissements différents, au motif qu'ils représentent des perceptions supplémentaires au sein des directions sur la question des classements.

11- Les universités répondantes perçoivent l'influence des classements comme plus limitée que l'ensemble des établissements sauf en matière de stratégie de recherche

35 universités¹⁸³ sur 72 ont répondu au questionnaire contre 31 autres établissements d'enseignement supérieur.

De manière générale, les universités interrogées perçoivent l'influence des classements comme étant légèrement plus limitée que l'ensemble des établissements ayant répondu sauf s'agissant de l'influence sur la stratégie de recherche. Ainsi, les répondants des universités sont **7 % de moins** à considérer que les classements internationaux n'ont **aucun n'impact sur la stratégie de recherche**.

Les directions des universités réagissent de la même manière que l'ensemble des répondants face aux différentes assertions concernant les classements internationaux. Deux assertions sont légèrement plus valorisées par les répondants des universités : « *les classements favorisent trop la recherche au détriment de la formation* » et « *les classements internationaux ne sont pas fiables* ».

Les universités affectent également moins d'ETP à la question des classements de l'ensemble des répondants puisque **54 % d'entre elles affirment n'affecter aucun ETP à la question** (38 % pour l'ensemble des répondants).

Deux réponses en particulier illustrent les différences de perception des impacts des classements entre les universités et les écoles.

Les classements nationaux de l'Étudiant et de l'Usine Nouvelle ne sont quasiment pas cités comme classements importants pour les universités alors que plusieurs universités considèrent le « taux de réussite » et « l'insertion professionnelle » comme des classements nationaux importants pour elles.

Les universités sont **11 % de moins** que l'ensemble des répondants à avoir adopté une stratégie interne de communication sur les classements internationaux ou nationaux. En ce qui concerne la stratégie de communication externe, les résultats sont similaires à ceux présentés pour l'ensemble de l'échantillon.

Les directions des universités portent en grande partie le même jugement que l'ensemble des répondants sur l'influence des classements internationaux sur leurs différents partenaires. L'ensemble des universités voit cependant plus fortement l'influence de ces classements sur leurs partenaires économiques.

¹⁸³ Dont deux ont adressé deux réponses à la mission. 37 réponses ont donc été comptabilisées.

Les points de l'enquête non évoqués ici sont similaires aux résultats pour l'ensemble de l'échantillon présentés en première partie.

12- 89 % des COMUE répondantes pensent que l'influence des classements internationaux est forte sur la politique de partenariat

Neuf COMUE sur 21 contactées ont répondu à notre enquête.

Dans ce sous-ensemble, les répondants sont **89 % à penser que l'influence des classements internationaux est forte sur la politique de partenariat internationaux** alors qu'ils sont 48 % sur l'échantillon total.

Dans l'ensemble, les représentants des COMUE valorisent les assertions sur les classements internationaux de la même manière que l'ensemble de l'échantillon. Cependant, l'assertion selon laquelle « *Les classements internationaux sont à l'origine des politiques de site (plan campus, appel à projet IDEX I-site, contrat de site, regroupement d'établissements)* » est moins valorisée par les COMUE (6^{ème} place sur 14) alors que c'est la deuxième assertion jugée la plus pertinente pour l'ensemble des répondants.

Les COMUE déclarent **affecter plus d'ETP** que l'ensemble des répondants ou que les universités à la question des classements internationaux. Ainsi, la **moyenne** pour les COMUE est **de 0,75 ETP** affectés à cette question (0,5 pour l'ensemble) et aucune COMUE ne déclare ne pas affecter d'ETP à cette question alors que 39 % des répondants étaient dans cette situation dans l'ensemble de l'échantillon et 54 % parmi les universités. Il est possible que cette situation illustre une forme de mutualisation de cette fonction au sein des COMUE.

Les COMUE ayant répondu au questionnaire sont une majorité (56 %) à déclarer que les classements nationaux ne sont pas importants pour elles alors que 62 % des répondants de l'échantillon total affirment l'inverse.

De même, les COMUE répondantes considèrent de manière encore plus partagée que le MENESR ne tient pas compte des classements internationaux (67 %) et nationaux (78 %). Mais elles ne sont qu'une petite minorité à souhaiter qu'il en tienne plus compte (33 % pour les classements internationaux et 11 % pour les nationaux).

13- Les grands établissements répondants considèrent que les classements n'ont aucune incidence sur leur stratégie de recherche et de recrutement

Huit grands établissements sur 15 contactés ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation légèrement supérieur à 50 %.

Dans l'ensemble les résultats sont assez similaires à ceux présentés dans l'échantillon mais ils présentent néanmoins quelques différences sensibles, voire étonnantes pour certaines d'entre elles.

Ainsi, **aucun des grands établissements ayant répondu ne considère l'influence des classements internationaux comme étant forte ou très forte sur sa stratégie de recrutement des enseignants - chercheurs**. Polytechnique, le Collège de France ou l'EHESS déclarent que les classements n'ont aucune influence sur le recrutement de leurs enseignants-chercheurs ou sur leur stratégie de recherche.

75 % d'entre eux estiment **l'influence** des classements internationaux sur leur **stratégie de recherche** comme étant **limitée ou nulle** (57 % pour l'échantillon).

L'assertion « *les classements internationaux ne sont pas fiables* » se place bien plus haut (5^{ème} place) dans le classement des assertions sur les classements internationaux parmi les répondants des grands établissements que parmi l'ensemble de l'échantillon (10^{ème} place).

La **moitié des grands établissements** ayant répondu au questionnaire affirme que les **classements nationaux ne sont pas importants pour eux**. Le Collège de France, Sciences Po Paris, l'Observatoire de Paris ou l'EPHE sont de cet avis.

Tous les grands établissements répondants pensent que **l'influence** des classements internationaux est **nulle ou limitée sur leurs partenaires économiques** ou sur les **collectivités territoriales**. Ils sont 88 % à juger cette influence limitée ou nulle sur les universités étrangères.

À l'inverse de l'échantillon total, les répondants des grands établissements sont 88 % à penser qu'il serait inutile que la DGESIP et la DGRI appuient les établissements dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux. C'est le cas du Collège de France, de l'École nationale des ponts et chaussées, de l'École Polytechnique, de l'EPHE, de l'EHESS, de l'Institut de physique du Globe de Paris ou de Sciences Po Paris.

Ils sont beaucoup plus à déclarer que le MENESR tient compte des classements internationaux (63 % pour 29 % de l'échantillon) sans pour autant considérer en majorité que l'État en tient trop compte (13 %) ou pas suffisamment (25 %).

14- Les écoles sont plus influencées par les classements internationaux que les autres établissements

16 écoles ont répondu à l'enquête. Sont regroupées ici les réponses d'école de domaines différents comme des écoles d'ingénieurs, les ENS et les écoles de management.

Les écoles sont plus influencées par les classements internationaux que les autres établissements. Ainsi elles affirment à 63 % que les classements internationaux ont une forte ou très forte influence sur la réputation de leur établissement et aucune ne pense qu'ils n'ont aucun effet sur la réputation. Plus précisément dans ce panel, ce sont les ENS qui ont tendance à y voir plutôt une influence « limitée ». Hors ENS, 75 % des écoles ayant répondu considèrent que l'influence des classements sur la réputation est forte ou très forte. Ce résultat contraste fortement avec celui de l'ensemble des répondants qui considèrent que l'influence des classements est limitée ou nul à 61 %.

Cependant cette appréciation ne se traduit pas par une aussi grande perception de leur influence sur la stratégie de l'établissement. 44 % des écoles répondantes observent une forte influence sur la stratégie globale de l'établissement mais 50 % la considèrent comme étant limitée. Les différents aspects de la stratégie des établissements sont perçus comme étant plus influencés par les classements chez les écoles. Plus particulièrement, la stratégie de communication externe est jugée comme étant fortement influencée par les classements à 75 %. Ils ne sont que 47 % dans ce cas pour l'ensemble des répondants.

Les répondants des écoles valorisent globalement de la même manière que les autres répondants les assertions sur les classements. C'est-à-dire qu'ils considèrent en premiers lieux que les classements

internationaux ne reflètent pas toute l'excellence des établissements et qu'ils ont une influence de plus en plus forte en France et à l'étranger. De la même manière que l'ensemble des répondants, ils ne pensent pas particulièrement que les classements sont un danger ou une conséquence négative de la mondialisation ou même qu'ils ne soient pas fiables (dernières propositions dans le classement de 14 propositions).

Les écoles déclarent en moyenne affecter 0,68 ETP à la question des classements ce qui est plus que l'ensemble des répondants (0,52). De plus, les écoles sont beaucoup moins nombreuses à déclarer ne pas affecter d'ETP à cette question. Seulement 18 % d'entre elles ne déclarent aucun ETP sur ces questions alors que c'est le cas de 38 % de l'ensemble des répondants.

Les écoles portent de l'intérêt aux classements nationaux. 69 % des répondants des écoles déclarent que les classements nationaux sont importants pour eux. Plus précisément, 73 % des écoles pour qui les classements nationaux sont importants citent « L'Étudiant » comme premier classement. C'est le cas des Écoles centrales de Lyon, Marseille ou Nantes et des écoles de commerce comme HEC, l'ESCP Europe ou SKEMA.

De manière cohérente avec la perception d'une forte influence des classements, les écoles sont plus nombreuses à avoir adopté une stratégie de communication sur les classements nationaux ou internationaux en interne ou externe (entre 10 et 15 % de plus par rapport aux réponses de l'ensemble des répondants).

Les écoles perçoivent plus particulièrement une influence plus forte des classements sur les étudiants que l'ensemble des répondants. 44 % des écoles répondantes considèrent l'influence des classements comme forte ou très forte sur les étudiants alors qu'ils ne sont que 23 % chez l'ensemble des répondants.

Les écoles sont partagées sur le rôle que jouent les classements nationaux dans la relation contractuelle avec l'État. Elles sont exactement la moitié à considérer que l'État tient compte des classements nationaux et l'autre moitié pense l'inverse. Cependant elles ne sont que 19 % à penser que l'État tient compte des classements internationaux. Parmi les 16 répondants, seul l'ESCOM considère que l'État prend trop en compte les classements nationaux et internationaux. À l'inverse ils sont respectivement 44 % et 31 % à considérer que le MENESR ne tient pas suffisamment compte des classements internationaux et nationaux.

15- 6 % des établissements classés répondants considèrent que les classements ont une forte influence sur leur réputation

25 des établissements ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les 500 premières places d'au moins un des classements proposés par ARWU, QS, THE, Leiden et Webometrics au cours des cinq dernières années. Le classement du Financial Times a également été pris en compte pour les écoles de commerce.

Ces établissements considèrent à 68 % que les classements ont une forte ou très forte influence sur leur réputation. Ils ne jugent pas leur influence sur la stratégie des universités beaucoup plus forte que l'ensemble des répondants. La différence la plus notable concerne l'influence des classements sur leur stratégie de communication externe. En effet, ils sont 68 % à considérer que l'influence des

classements sur leur stratégie de communication externe est forte ou très forte contre 46 % pour l'ensemble des répondants.

Les répondants des établissements classés valorisent globalement de la même manière les différentes assertions sur les classements. Ainsi, en priorité, ils considèrent que les classements ne reflètent pas toute l'excellence des établissements même s'ils sont fiables. Ils leur reconnaissent une influence de plus en plus forte sur les différents acteurs de l'ESR.

Les établissements classés sont plus susceptibles que les autres répondants de croire aux bénéfices du parangonnage. Ils classent les deux assertions « *les classements internationaux permettent d'opérer des comparaisons intéressantes entre établissements* » ou « *les classements internationaux sont des aiguillons utiles pour les établissements français* » en 3^{ème} et 4^{ème} places alors qu'elles ne sont respectivement que 8^{ème} et 6^{ème} pour l'ensemble des répondants.

Les établissements déclarent affecter légèrement plus d'ETP en moyenne à la question des classements que l'ensemble des répondants (0,68 ETP contre 0,52) et la proportion des établissements déclarant n'affecter aucun ETP à la question est, parmi les établissements classés, beaucoup plus faible (20 %) que chez l'ensemble des répondants. Pour 68 % des établissements classés ayant répondu à l'enquête, certains classements nationaux sont importants. Les classements de l'Étudiant puis de l'Usine Nouvelle sont les plus cités.

De manière logique, les établissements classés utilisent plus les classements dans leurs stratégies de communication externe et interne. Ainsi ils sont 72 % d'entre eux à déclarer avoir mis en place une stratégie spécifique de communication interne sur les classements internationaux (46 % pour l'ensemble des répondants) et 60 % en communication extérieure.

Cependant l'influence des classements sur les étudiants, les partenaires économiques ou les collectivités territoriales est jugée par les répondants classés comme généralement limitée ou nulle à respectivement 56 %, 60 % et 76 %.

L'enjeu réside en réalité dans la relation avec les universités étrangères. **Les établissements classés considèrent l'influence des classements sur la relation avec les universités étrangères comme étant forte ou très forte à 80 %.**

Comme l'ensemble des répondants, les établissements classés sont environ 64 % à souhaiter un soutien du MENESR en matière de stratégie vis-à-vis des classements. Ils sont cependant une majorité (52 %) à considérer que l'État ne tient pas suffisamment compte des classements internationaux. Parmi les 25 établissements les mieux classés de notre panel, seuls Polytechnique et Toulouse 3 considèrent que l'État tient trop compte des classements internationaux dans leur relation contractuelle avec eux.

16- À l'opposé, 76 % des établissements non classés répondants considèrent que les classements n'ont pas d'incidence sur leur réputation

25 établissements parmi les 68 répondants sont absents ou très peu représentés dans les classements internationaux d'ARWU, THE, QS et Leiden.

Ils considèrent à 76 % l'influence des classements sur la réputation de leur établissement comme étant limitée. Cependant, seule une faible proportion (12 %) d'entre eux la considère comme nulle. À

l'opposé, ils sont 28 % à considérer que l'influence des classements sur leur stratégie globale est forte. Globalement, ils considèrent l'influence des classements sur leurs différentes stratégies plus faible que l'ensemble des répondants ou que les répondants classés. Plus précisément, ils ne sont que 24 % à considérer que les classements ont une forte ou très forte influence sur leur stratégie de communication contre 68 % chez les établissements classés. Cependant, 28 % des répondants non classés pensent que les classements ont une influence sur l'organisation et la gouvernance alors que les répondants classés ne sont que 16 % à le penser.

Ils restent cependant 48 % à considérer que les classements n'ont aucune influence sur l'organisation et la gouvernance.

Les établissements non classés considèrent en priorité que les classements ne reflètent pas toute l'excellence des établissements et, comme l'ensemble des répondants, jugent leur influence de plus en plus forte sur les différents acteurs, considérant qu'ils ont trop d'influence sur les décideurs politiques (3^{ème} place dans la hiérarchie des propositions).

Les classements sont très peu considérés comme des outils utiles pour la prise de décisions. Ainsi les propositions « les classements internationaux permettent d'opérer des comparaisons intéressantes entre établissements » et « les classements internationaux sont des aiguillons utiles pour tout décideur de l'ESR » sont moins valorisées par les candidats non classés. Elles se retrouvent en 11^{ème} et 13^{ème} places dans l'ordre des 14 assertions proposées. Ces propositions étaient en 3^{ème} et 4^{ème} places chez les répondants les mieux classés. L'écart est très significatif.

Même pour les établissements non présents dans des classements, ces derniers pourraient être considérés comme un aiguillon pour les décisions ou un outil de benchmark. Cela ne semble pas être le cas. À l'opposé, les établissements les mieux classés considèrent en général les classements comme des outils de décision. De plus, les établissements non classés sont également ceux qui pensent le plus fortement que les classements ont une trop forte influence sur les décideurs politiques. 64 % de ces établissements n'affectent aucun ETP à la question et très peu affectent au moins un ETP à ces questions.

Cependant même pour ce type d'établissements, les classements nationaux restent importants. En effet, ils sont 68 % à considérer, comme les établissements classés, que les classements *nationaux* sont importants.

De manière cohérente, les établissements non classés dans les classements internationaux n'ont pas de stratégie spécifique de communication sur les classements en interne ou en externe. 40 % d'entre eux ont néanmoins une stratégie de communication interne sur les classements nationaux alors qu'ils sont rares à en avoir une sur les classements internationaux (16 %). Pour ces établissements, les enjeux principaux concernent les classements nationaux.

Les établissements non classés ne perçoivent pas l'influence des classements comme importante sur leurs différents partenaires. Ils sont seulement 8 % à considérer, par exemple, que les classements ont une influence forte ou très forte sur les étudiants. Ils jugent à plus de 75 % l'influence des classements comme faible sur les partenaires économiques ou les collectivités territoriales.

Étonnement, même si en majorité les établissements non classés considèrent que les classements ont une faible influence sur leurs partenaires, qu'ils ne sont pas de outils très utiles et que l'État est

trop influencé par les classements, ils souhaitent à 56 % que la DGESIP et la DGRI appuient les établissements dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux. Ainsi l'Université de Cergy Pontoise, l'Université Picardie Jules Vernes ou l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis attribuent les meilleures notes à l'assertion « *les classements internationaux ont trop d'influence sur les choix des décideurs politiques français* » mais souhaitent que l'État appuie leur établissement dans leur stratégie par rapport aux classements internationaux.

Pour 60 % des répondants non classés, l'État tient compte des classements nationaux dans la relation contractuelle. À l'inverse la même proportion (60 %) considère que l'État ne tient pas compte des classements internationaux. Ce rôle des classements dans la relation contractuelle ne semble pas être un problème car ils ne sont qu'une faible part (moins de 15 %) à chaque fois à considérer que l'État prend trop en compte ces classements ou pas suffisamment.

**Analyse de la référence aux classements internationaux dans les dossiers de candidature des établissements lauréats
des appels à candidature IDEX et I-site**

Abréviations dans le tableau : université française : **UF**, université européenne : **UE**, université mondiale : **UM**, établissement français : **EF**, établissement mondial : **EM**.

Lauréat de l'AAP IDEX / I-site	Principal classement retenu	Place actuellement occupée par le lauréat dans le classement retenu	Place visée dans le classement retenu	Université(s) de référence	Place occupée par l'université de référence dans le classement retenu
I-site Initiative pour le site Bourgogne Franche - Comté	Leiden	Université de Franche-Comté : 21 ^{ème} université française (UF) 267 ^{ème} université européenne (UE) 713 ^{ème} université mondiale (UM) [classement 2016]	Parmi les 10 à 12 premières universités françaises selon les domaines prioritaires retenus. Parmi les 175 à 300 premières universités mondiales selon les domaines prioritaires retenus.	Utrecht pour l'évolution en recherche et enseignement	1 ^{ère} université hollandaise 6 ^{ème} UE 51 ^{ème} UM
				Cambridge comme étalon	3 ^{ème} université britannique 3 ^{ème} UE 18 ^{ème} UM
I-site Lorraine université d'excellence	ARWU	9 - 15 UF 201 – 300 UM [classement 2015]	Parmi les 200 premières universités mondiales et parmi les 100 premières universités mondiales pour l'ingénierie	Aarhus university	2 ^{ème} université danoise 73 ^{ème} UM
				Katholieke universiteit Leuven	2 ^{ème} université belge 90 ^{ème} UM
				Karlsruher Institut für Technologie	14 – 21 classement national – 201 -300 classement mondial
IDEX Uni dans la dynamique de	Leiden	Université de Nice Sophia Antipolis : 17 ^{ème} UF 218 ^{ème} UE	Parmi les 3 premières universités françaises sur l'ensemble des domaines	University of California, Irvine	46 ^{ème} université américaine 111 ^{ème} UM

l'excellence (Université Cote d'Azur)		601 ^{ème} UM [classement 2016]	prioritaires retenus. Parmi les 5 à 50 premières universités européennes selon les domaines prioritaires retenus. Parmi 10 à 100 premières universités mondiales selon les domaines prioritaires retenus	Universität Konstanz	46 ^{ème} université allemande 250 ^{ème} UE 669 ^{ème} UM
				Institut suisse fédéral de Technologie de Lausanne (EPFL) pour le volet innovation	3 ^{ème} université suisse – 43 ^{ème} UE 151 ^{ème} UM
				University of Utah pour le volet innovation	44 ^{ème} université américaine 547 ^{ème} UM
				Université de Laval pour le volet formation	11 ^{ème} université canadienne 244 ^{ème} UM
I dex Université Grenoble Alpes : université de l'innovation	ARWU	Université Joseph Fourier : 7 – 9 UF 151 -200 UM [classement 2016]	Parmi les 100 premières universités mondiales et parmi les 51 -75 à 101 - 150 meilleures universités mondiales selon les domaines prioritaires retenus.	Université d'Aalto pour l'identité et la communication	3 -5 universités finlandaises 401 – 500 UM (ARWU)
	QS	Université Grenoble Alpes : 206 ^{ème} UM [classement 2016/2017]	QS : parmi les 51 -100 à 101 -150 universités mondiales selon les domaines prioritaires retenus.	Université technique d'Eindhoven pour le volet innovation et les partenariats économiques	11 ^{ème} université hollandaise 113 ^{ème} UE 313 ^{ème} UM (Leiden)
	Leiden	Université Joseph Fourier : 8 ^{ème} UF, 88 ^{ème} UE, 252 ^{ème} UM [classement 2016]	Leiden : 37 ^{ème} université mondiale dans le domaine sciences de la vie et de la terre	Université de technologie de Delft pour le volet innovation et les partenariats économiques	9 ^{ème} université hollandaise et 151 -200 UM (ARWU)

				École polytechnique Chalmers pour le volet innovation et les partenariats économiques	6-8 université suédoise 201 – 300 UM (ARWU)
				Manchester University pour la restructuration administrative	5 ^{ème} université britannique 35 ^{ème} UM (ARWU)
Idex Plus d'excellence avec Aix-Marseille Université	ARWU	4-6 UF, 101-150 UM [classement 2016]	Parmi les 100 premières universités de recherche mondiales	University of Manchester	35 ^{ème} UM (ARWU) 7 ^{ème} UE (Leiden)
	Leiden	39 ^{ème} UE [classement 2016]	Parmi les 20 premières universités européennes		
Idex Sorbonne Université	QS	Université Paris Sorbonne, Paris IV : 221 ^{ème} UM Université Pierre et Marie Curie, Paris VI : 141 ^{ème} UM [classement 2016/2017]	[NR]	[NR]	[NR]
	ARWU	Université Pierre et Marie Curie, Paris VI: 1 ^{ère} UF – 39 ^{ème} UM Université Paris Sorbonne, Paris IV : 19-22 UF, 401-500 UM [classement 2016]			
	Financial Time	INSEAD : 3 ^{ème} Business school européenne [classement 2015]			
Idex Université Sorbonne Paris Cité	ARWU	Université Paris Descartes, Paris V : 7-9 UF, 151-200 UM Université Paris Diderot, Paris VII : 4-6 UF, 101-150 UM [classement 2016]	35 ^{ème} université mondiale	[NR]	[NR]

	Taiwan	Université Paris Descartes, Paris V : 5 ^{ème} UF, 137 ^{ème} UM Université Paris Diderot, Paris VII : 3 ^{ème} UF, 96 ^{ème} UM [classement 2016]			
Idex Initiative d'excellence de l'Université de Bordeaux	ARWU	7-9 UF, 151-200 UM [classement 2016]	Parmi les 100 premières universités mondiales et les 5 premières universités françaises	[NR]	[NR]
	Leiden	10 ^{ème} UF, 106 ^{ème} UE, 295 ^{ème} UM [classement 2016]			
	Taiwan	11 ^{ème} UF, 309 ^{ème} UM [classement 2016]			
Idex Paris-Saclay	ARWU	Université Paris Sud, Paris XI : 2 ^{ème} UF, 46 ^{ème} UM École Polytechnique : 14-18 établissements français (EF), 301-400 établissements mondiaux (EM) Université de Versailles Saint-Quentin : 19-22 UF, 401-500 UM [classement 2016]	Parmi les 10 meilleures universités mondiales	[NR]	[NR]
	Taiwan	Université de Paris Sud, Paris XI : 2 ^{ème} UF, 81 ^{ème} UM École Polytechnique : 14 ^{ème} EF, 382 ^{ème} EM Université de Versailles Saint-Quentin : 12 ^{ème} UF, 346 ^{ème} UM [classement 2016]			
	THE	Université de Paris Sud, Paris XI : 4 ^{ème} UF, 179 ^{ème} UM École Polytechnique : 2 ^{ème} EF, 116 ^{ème} EM École normale supérieure de Cachan : 18 ^{ème} EF, 401-500 EM Centrale-Supélec : 5 ^{ème} EF, 201-250 EM			

		[classement 2017]			
	Financial Time	HEC : 2 ^{ème} business school européenne [classement 2015]			
I dex PSL * Rendons possible le nécessaire	ARWU	École normale supérieure Ulm : 3 ^{ème} EF, 87 ^{ème} EM École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles : 14-18 EF, 301-400 EM Université Paris-Dauphine, Paris IX : 14-18 UF, 301-400 UM [classement 2016]	Parmi les 20 premières universités mondiales	CalTech	6 ^{ème} université américaine, 8 ^{ème} UM (ARWU) 1 ^{ère} université britannique, 4 ^{ème} UM (ARWU)
	THE	École normale supérieure Ulm : 1 ^{er} EF, 66 ^{ème} UM [classement 2017]			
	QS	École normale supérieure Ulm : 33 ^{ème} EM Université Paris-Dauphine, Paris IX : 356 ^{ème} UM [classement 2016/2017]			
I dex par-delà les frontières, l'université de Strasbourg	ARWU	4-6 UF, 101-150 UM classement 2016]	Parmi les 20 premières universités européennes	[NR]	[NR]
	QS	260 ^{ème} UM [classement 2016-2017]			
I dex Université de Toulouse	ARWU	Université Paul Sabatier, Toulouse 3 : 10-13 UF, 201-300 UM Toulouse School of Economics : 10-13 EF, 201-300 EM [classement 2016]	Parmi les 200 premières universités mondiales et, dans 20 ans, les 100 premières	University of California at Los Angeles University of Wisconsin at Madison	10 ^{ème} université américaine, 12 ^{ème} UM 21 ^{ème} université américaine, 28 ^{ème} UM
I dex IDEXLYON, l'excellence en partage	ARWU	Université Claude Bernard, Lyon 1 : 10-13 UF, 201-300 UM École Normale Supérieure de Lyon : 14-18 EF, 301-400 EM [classement	Parmi les 100 premières universités mondiales	University of Toronto	1 ^{ère} université canadienne 27 ^{ème} UM (ARWU)

	QS	2016] Université Claude Bernard, Lyon 1 : 501-550 UM Institut National des Sciences Appliquées de Lyon : 421-430 EF [classement 2016-2017]		University of Tokyo	1 ^{ère} université japonaise 20 ^{ème} UM (ARWU)
I-site Trajectoire d'Excellence pour Nantes	Leiden	Université de Nantes : 16 ^{ème} UF, 208 ^{ème} UE, 574 ^{ème} UM [classement 2016]	Parmi les 100 premières universités européennes et les 300 premières universités mondiales	École Polytechnique Fédérale de Lausanne	3 ^{ème} université suisse 14 ^{ème} UE 66 ^{ème} UM (Leiden)
				Technical University of Munich	5 ^{ème} université allemande 22 ^{ème} université européenne 85 ^{ème} université mondiale (Leiden)
				Katholieke Universiteit Leuven	1 ^{ère} université belge 13 ^{ème} université européenne 65 ^{ème} université mondiale (Leiden)
I-site Université Lille Nord- Europe « Sustain & Expand »	ARWU QS	Aucun établissement classé en 2016 Université Lille 1 : 501 - 550 UE, 601 – 650 UM Université Lille 3 : 701 + UE, 701 + UM Université Lille 2 : 701 + UE, 701 + UM [classement 2016]	Parmi les 50 premières universités européennes	[NR]	

I-site FUTURE – Université française de recherche et d’enseignement sur la ville	ARWU Leiden	Aucun établissement classé en 2016	[NR – référence aux sous classements thématiques uniquement]	Wageningen University and research	4-8 université hollandaise, 101 – 150 UM (ARWU) 8 ^{ème} université hollandaise, 63 ^{ème} UE, 192 ^{ème} UM (Leiden)
I-site E2S Solutions pour l’énergie et l’environnement	Webometrics	Université de Pau et des Pays de l’Adour : 55 ^{ème} UF, 1205 ^{ème} UM [classement 2017]	600 à 650 ^{ème} UM du classement de Leiden	Université Northwestern Université de technologie de Chalmers Université de Constance	30 ^{ème} université américaine, 36 ^{ème} UM 9 ^{ème} université suédoise, 269 ^{ème} UM 39 ^{ème} université allemande, 447 ^{ème} UM (Webometrics)
I-site Paris Seine Initiative	THE	Université de Cergy-Pontoise : 27 ^{ème} UF, 801 + UM [classement 2017]	Parmi les 200 meilleures universités mondiales – à terme parmi les 100 meilleures	Université Aalto Université de Warwick	100 ^{ème} université européenne, 201 – 250 UM 10 ^{ème} université britannique, 82 ^{ème} UM
I-site Montpellier Université d’Excellence	US News NTU ARWU QS THE	Université de Montpellier : 168 ^{ème} UM Université de Montpellier : 244 ^{ème} UM Université de Montpellier : 301 – 400 UM Université de Montpellier : 327 ^{ème} UM Université de Montpellier : 301 -350 UM	Parmi les 150 meilleures universités mondiales	UC Davis	85 ^{ème} UM (QS)

I-site Clermont Auvergne Projet 20 - 25	THE ARWU	Aucun établissement classé en 2016	[NR]	TU Dresden TU München	17 ^{ème} université allemande, 164 ^{ème} UM 3 ^{ème} université allemande, 46 ^{ème} UM (THE)
---	-------------	------------------------------------	------	------------------------------	---

Source : Mission d'après les dossiers de candidatures Idex et I-site

Liste des personnes rencontrées par la mission

Union européenne. Commission européenne. Direction générale de l'éducation, sport, jeunesse et culture

- Mme Vanessa Debiais-Sainton, unité Enseignement supérieur, cheffe d'unité adjointe
- Mme Sumathi SUBRAMANIAM, Policy Officer and Programme Manager
- Mme Francesca Crippa, coordonnateur education and training monitoring
- Mme Suzanne Von Below, Expert national, Evidence-based policy and evaluation

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

- M. Frédéric Forest, adjoint à la directrice générale
- M. Éric Piozin, chef du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier
- M. Gérard Maillet, sous-directeur du dialogue contractuel

Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)

- M. Alain Beretz, directeur général

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)

- M. Alain Abecassis, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Mme Isabelle Kabla-Langlois, sous-directrice du SIES
- M. Denis Desprésaux, chef de la mission

Délégation aux relations européenne et internationales et à la coopération (DREIC)

- M. Jean-Luc Clément, chef de la mission de liaison avec les directions de programmes et les réseaux

Conférence des présidents d'université (CPU)

- M. Gilles Roussel, président

Conférence des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

- M. François Cansell, président

- Mme Elisabeth Crépon, directrice de l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA).

Conférence des grandes écoles (CGE)

- M. Francis Jouanjean, délégué général
- M. Loïck Roche, président du chapitre des écoles de Management, directeur général de Grenoble École de Management ESECAD de Grenoble

Campus France

- Mme Béatrice Khaiat, directrice générale
- M. Thierry Valentin, directeur général adjoint

Commissariat général à l'investissement

- M. Jean-Pierre Korolitski, conseiller du président
- Mme Claire Giry, directrice du programme centres d'excellences
- M. Amaury Flégès, adjoint centres d'excellence

Jury international Idex du Commissariat général à l'investissement

- M. Jean-Marc Rapp, président
- Mme Andrée Sursock, conseiller à l'EUA
- M. Jamil Salmi

CNRS

- Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science
- M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche

Inserm

- M. Yves Lévy, président directeur général

INRA

- M. Philippe Mauguin, président directeur général
- M. Olivier Le Gall, directeur général délégué aux affaires scientifiques
- M. Claude Ronceray, directeur général délégué à l'appui à la recherche

Aix Marseille Université

- M. Yvon Berland, président
- M. Pierre Chiappetta, vice-président recherche

COMUE Paris Sciences Lettres

- M. Thierry Coulhon, président
- M. Édouard Husson, vice-président
- M. Emmanuel Basset, directeur de la recherche
- M. Daniel Egret, chargé de mission référencements-classements
- M. Jean-Brice Rolland, directeur de cabinet

COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté

- M. Nicolas Chaillet, président
- M. Alain Dereux, vice-président chargé du projet ISITE-BFC

Université de Bourgogne

- M. Alain Bonnin, président

COMUE Université de Franche-Comté

- M. Jacques Bahi, président

Région Bourgogne Franche-Comté

- M. James Dat, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche

Université de Montpellier

- M. P. Augé, président
- M. B. Fabre, président du CA
- M. J. Mercier, vice-président recherche
- M. F. Pierrot, vice-président délégué aux partenariats
- M. C. Cazes, administrateur, chef d'entreprise
- M. S. Pons directeur général adjoint des services en charge du pilotage

Université de Paul Valéry - Montpellier 3

- M. P. Gilli, président
- M. J.-M. Ganteau, vice-président du conseil scientifique

Région Occitanie

- Mme M.-F. Barthet, présidente de la Commission enseignement supérieur recherche

COMUE Languedoc Roussillon universités

- M. G. Halbout, président
- M. B. Pastre - Belda, vice-présidente du CA
- M. D. Cassagne, vice-président numérique
- M. O. Panaud, vice-président du Cac
- M. S. Goumarre, responsable administratif et financier

COMUE Université de Lyon

- M. Kalhed Bouabdallah, président
- MM Fanny Viot, coordinatrice PIA

ENS de Lyon

- M. Jean-François Pinton, directeur

INSA de Lyon

- M. Eric Maurincomme, directeur

Ecole Centrale de Lyon

- M. Franck Debouck, directeur

Université Lumière Lyon 2

- Mme Nathalie Dompnier, présidente
- Mme Isabelle Von Bueltzingsloewen, vice-présidente Recherche

COMUE Université Paris-Est

- M. Philippe Tchamitchian, président
- M. Daniel Gosset, chargé de mission I-site

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

- M. Gilles Roussel, président

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

- M. Olivier Montagne, président

École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)

- M. Armel de la Bourdonnaye, directeur
- Mme Frédérique Bordignon, responsable du pôle information scientifique et technique, documentaliste de l'ENPC., coordinatrice Thèses pour l'Université Paris-Est

Université de Nantes

- M. Olivier Laboux, président
- M. Frédéric Benhamou, vice-président recherche
- Mme Gwenaëlle Proutière-Moulion, vice-présidente Affaires européennes et relations internationales

Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire

- M. Frédéric Poulain, directeur de la formation et des compétences

Nantes métropole

- Mme Véronique Stephan, directrice innovation, recherche et enseignement supérieur

Université Bretagne Loire

- M. Pascal Olivard, président

École Normale Supérieure de Paris

- M. Marc Mézard, directeur

École Polytechnique

- M. Jacques Biot, président
- M. Frank Paccard, directeur de la recherche

HEC

- M. Peter Todd, directeur général
- M. Eloïc-Anil Peyrache, directeur délégué
- M. Philippe Reymond, directeur des relations institutionnelles.

Sciences Po Paris

- Mme Christine Musselin, directrice scientifique
- Mme Amélie Antoine-Audo, déléguée USPC